

-1905-

Commissions Permanentes

— Finances: —

A.-C. Miller, Président.
L.-D. Latour -- et -- Jos. Vigneau.

— Chemins: —

M. Labrecque, Président.
M. Lacombe et Jos. Vigneau.

— Aqueduc: —

L.-D. Latour Président.
A. Aubry . . . et . . . A.-C. Miller.

— Police et Incendie: —

M. Lacombe Président.
M. Labrecque -- et -- L.-D. Latour.

— Hôtel de Ville: —

Jos. Vigneau Président
M. Lacombe et A. Aubry.

— Hygiène —

A. Aubry Président.
A.-C. Miller et M. Labrecque.

Province de
Québec

24 Janvier
1905

Municipalité du Village de De Lorimier
A une session spéciale du conseil de la corporation du Village de De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce conseil, dans l'Hôtel de Ville de De Lorimier, le vingt-quatrième jour du mois de janvier mil neuf cent-quatre;

À laquelle session sont présents: Messieurs Christophe Messier, Alphonse Aubry, Adilard C. Miller, Louis D. Latour, Magloire Labrecque, Médéric Lacombe et Joseph Vigueau, tous membres ~~et faisant~~ du dit conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, maire.

Rapport est fait par le secrétaire-trésorier, président de la dernière élection municipale, que Messieurs Christophe Messier et Magloire Labrecque ont été réélus conseillers.

Proposé par le conseiller Vigueau, secondé par le conseiller Aubry, que

Monsieur Christophe Messier soit de nouveau élu maire de cette municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite des minutes des sessions tenues les sixième, septième et vingt-huitième jours de décembre dernier, lesquelles sont approuvées par le conseil et signées par le maire et le secrétaire-trésorier.

Lecture est faite du compte rendu des recettes et déboursés préparé par le secrétaire-trésorier pour l'année mil neuf cent-quatre, lequel est référé à la Commission des Finances pour études.

Lecture est faite d'une lettre de M. Jos. Rivin sous-secrétaire de la Province informant le conseil de l'approbation du Règlement n° 37 par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

Lecture est faite d'une lettre de Messrs. J. B. Bratton et E. Casgrain offrant leur démission comme auditeurs de la municipalité.

Proposé par le conseiller Lacombe, secondé par le conseiller Miller, que

La démission de Messrs. J. B. Bratton et E.

Casgrain comme auditeurs des livres de cette corporation soit acceptés par ce conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le conseiller Miller, secondé par le conseiller Lacombe, que

M. Lauriat Dénard, comptable de cette municipalité, soit nommé auditeur de cette corporation avec un salaire de cinquante dollars, en remplacement de Messrs. J. B. Bratton et E. Casgrain, démissionnaires.

Proposé en amendement par le conseiller Latour, secondé par le conseiller Vigueau, que

La nomination d'un auditeur, pour remplacer Messrs. J. B. Bratton et E. Casgrain, soit remise à la prochaine assemblée de ce conseil.

Cette motion en amendement est rejetée sur la division suivante:—

Pour: les conseillers Alphonse Aubry, Louis D. Latour et Joseph Vigueau.

Contre: les conseillers Adilard C. Miller, Magloire Labrecque, Médéric Lacombe et M. le maire Christophe Messier.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur la division suivante:—

Pour: les conseillers Adilard C. Miller, Louis D. Latour, Magloire Labrecque, Médéric Lacombe et Joseph Vigueau.

Contre: le conseiller Alphonse Aubry.

Proposé par le conseiller Labrecque, secondé par le conseiller Lacombe, que

Monsieur le conseiller Louis D. Latour soit nommé pro-maire de ce conseil pour l'année mil neuf cent-cinq.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le conseiller Lacombe, secondé par le conseiller Vigueau, que

Les Commissions permanentes de ce conseil soient formées comme suit:

Finances:— Adilard C. Miller, président, Louis D. Latour et Joseph Vigueau;

Chemins:— Magloire Labrecque, président, Médéric

Lacombe et Joseph Vigneau;
 Police et Incendie: - Médéric Lacombe président,
 Magloire Labrecque et Louis D. Latour;
 Aqueduc: - Louis D. Latour président, Alphonse
 Aubry et Adilard C. Miller;
 Hotel de Ville et Eclairage: - Joseph Vigneau président,
 Médéric Lacombe et Alphonse Aubry;
 Hygiène: - Alphonse Aubry président, Adilard C.
 Miller et Magloire Labrecque.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le conseiller Latour, secondé par
 le conseiller Vigneau, que.

L'action du maire et du secrétaire-trésorier,
 en signant, à l'ordre de H. F. Rieuveun, un
 chèque pour la somme de quatre $\frac{25}{100}$ dollars en
 règlement de compte pour enseignes de rues et nu-
 méros de maisons, soit ratifiée par ce conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Sur acquiescement de tous les membres du conseil,
 les sujets suivants sont aussi pris en considéra-
 tion.

Lettre de M. Jos. D. Latour concernant la salle
 située au-dessus du poste de pompiers, laquelle
 est référée à la Commission de l'Hotel de Ville avec
 instruction de faire rapport à la prochaine assen-
 blée du conseil.

Proposé par le conseiller Miller, secondé par
 le conseiller Latour, que.

Attendu que le Comté d'Hochelaga, par sa popu-
 lation, son étendue et la diversité d'intérêts de ses
 habitants devrait actuellement être divisé;

Attendu qu'il est d'intérêt public que cette divi-
 sion ait lieu le plus tôt possible;

Il soit résolu:

1^o Que ce conseil convoque pour vendredi, le
 dixième jour de février prochain, une assem-
 blée des représentants de toutes les parties intéressées;
 cette assemblée devant être tenue à l'Hotel de Ville
 de De Louvier à huit heures du soir.

2^o Que le secrétaire-trésorier reçoive instruction
 d'inviter tous les conseils municipaux du Comté

Abrogé et
 remplacé
 le 27 janvier
 1905-

à assister ou être représentés à cette assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. A. A. Bélanger,
 chef de Police de la municipalité, relativement au
 ramonage des cheminées, etc.

Proposé par le conseiller Lacombe, secondé par
 le conseiller Labrecque, que.

Le chef de Police de cette municipalité soit par
 la présente autorisé à intenter toutes poursuites
 en recouvrement d'amendes dues pour infraction
 aux règlements municipaux et à donner toutes
 instructions nécessaires à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le conseiller Lacombe, secondé
 par le conseiller Vigneau, que.

Le chef Bélanger reçoive instruction de
 prendre dès demain matin les moyens néces-
 saires pour empêcher les employés de la
 voirie de Montréal de déposer de la neige
 dans les limites de cette municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Et cette session est close.

C. Maestrier Maire

Sec. trés.

Province de
Québec

27 Janvier
1905

Municipalité du Village de De Lorimier.
A une session spéciale du conseil de la
corporation du Village de De Lorimier, tenue
à l'heure ordinaire des assemblées de ce conseil,
dans l'Hotel de Ville de De Lorimier, le vingt-septième
jour du mois de Janvier mil neuf cent-cinq;

A la quelle session sont présents: Messieurs
Christophe Messier, Alphonse Aubry, Adilard
C. Miller, Louis D. Latour, Magloire Labrecque,
Médéric Lacombe et Joseph Vigneau, tous
membres du dit conseil sous la présidence
de Monsieur Christophe Messier, maire.

Il est proposé par le conseiller Lacombe, secondé
par le conseiller Aubry, que,

La résolution de ce conseil, passée le vingt-quatre
Janvier courant, convoquant en assemblée des
représentants de tous les conseils municipaux du
Comté d'Hochelega pour le dixième jour de février
prochain, soit par la présente abrogée.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le conseiller Miller, secondé par
le conseiller Latour, que,

Attendu que la population du Comté d'Hochelega
est maintenant d'en delà cent cinquante mille
âmes et qu'elle doit à bref délai s'accroître en-
core considérablement, vu l'établissement dans
les limites du Comté de nombreuses et immenses
usines, entre autres celles du Pacifique Canadien
et de la Compagnie "Montreal Locomotive Works";

Attendu que le dit Comté d'Hochelega, par sa
population (trois fois plus considérable que celle
d'aucun autre Comté de la Province), par son étendue
et par la diversité d'intérêts de ses habitants,
devrait actuellement être divisé;

Attendu, par conséquent, qu'il est d'intérêt
public que cette division ait lieu le plus tôt
possible;

Il est résolu:

1^o Que ce conseil, désirant pour les raisons
susmentionnées hâter et faciliter la division du
dit Comté d'Hochelega, convoque pour samedi,

le onzième jour du mois de février prochain,
une assemblée des représentants de toutes les parties
intéressées; cette assemblée devant être tenue à
l'Hotel de Ville de De Lorimier à deux heures de
l'après-midi.

2^o Que le Secrétaire-Trésorier reçoive instruction
d'adresser copie de la présente à tous les conseils
municipaux du Comté, à M. Jérémie L. Décarie, M.P.P.,
ainsi qu'aux échevins de Montreal représentant les
quartiers situés dans le Comté, les invitant à
assister ou à se faire représenter, suivant le cas,
à cette assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le conseiller Latour, secondé par
le conseiller Lacombe, que,

Le président de la Commission de l'Hotel de
Ville soit, par la présente, autorisé à faire l'ac-
quisition de cinq douzaines de chaises pour
la salle du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Et cette session est close.

C. Messier Maire

Sec. trés.

Province de
Québec

7 février 1905

Municipalité du Village de De Lorimier

A une session générale du Conseil de la Corporation du Village de De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce conseil, dans l'Hotel de Ville de De Lorimier, le septième jour du mois de février mil neuf cent-cinq:

A laquelle session sont présents: Messieurs Alphonse Aubry, Adilard C. Miller, Louis D. Latour, Magloire Labrecque, et Médéric Lacombe, tous membres et formant le quorum du dit conseil sous la présidence de Monsieur Louis D. Latour, pro-maire.

Proposé par le conseiller Lacombe, secondé par le conseiller Labrecque, que,

Les minutes des sessions tenues durant le mois de janvier dernier, soit renvoyées à la prochaine assemblée de ce conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants:

Lettre de M. Hector Parthenais relativement à un accident qui lui est arrivé rue Iberville.

Lettre de M. Henri Rochon demandant remise de sa taxe d'eau.

Lettre de Messrs. E. C. St Amour & Cie demandant remise de leur taxe d'eau.

Lettre de Messrs M. L. & Agilda Rochon demandant l'inscription de leurs noms au Rôle d'évaluation comme propriétaires des lots officiels 225 à 229 inclusivement, en remplacement de C. Rochon, donateur.

Lettre de M. Rodolphe Monty, avocat, demandant vingt dollars pour déboursés in re J. R. Thibodeau vs. qual vs La Corporation.

Lettre de Messrs. A. & H. Lorrain relativement à leur contestation du Rôle d'évaluation.

Établi en déclaration de la compagnie "The James McCreedy Co Ltd" du montant de salaires payés par eux durant l'année 1904.

Lettre de la compagnie "Montreal Light Heat and Power" relativement à leurs comptes.

Rapport est fait par le secrétaire-trésorier que

il lui a été signifié une action dans laquelle Zéphirin Pesant est demandeur et le Pacifique Canadien et la Corporation sont défendeurs, laquelle a été renvoyée à l'avocat de la Corporation pour comparution.

Comptes de Mercier & Leblanc pour divers \$7.40, \$0.75 et \$0.30.

Compte de Laurence et Robitaille, pour bois de charpente \$4.60.

Compte de "The Fairbanks Co" pour 3 bornes-fontaines \$142.50.

Comptes de Eranger Frères, pour papeteries \$0.40 et \$4.75.

Comptes de M. O'Rourke pour blé d'inde, avoine et son \$2.10, \$3.20 et \$1.45.

Comptes de M. & A. Lapointe pour pôles etc. \$29.00 et \$4.08.

Compte de "The Canadian Fire Hose Co" pour rondelles en caoutchouc \$0.84.

Compte de la compagnie "Montreal Light Heat & Power" pour charbon "bake", \$3.37.

Compte de Fred. Ross, pour ferrage des chevaux de la Corporation \$4.50.

Compte de la compagnie "Montreal Light Heat and Power" pour l'éclairage des rues durant le mois de décembre \$130.00.

Comptes de la compagnie "Bell Telephone", pour services du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 1905, au bureau de la Corporation \$30.00; au bureau du chef \$20.00.

Compte de la compagnie "Montreal Water & Power Co" pour approvisionnement d'eau \$1640.76.

Compte de C. Théoret, pour codes municipaux de Bidard annotés \$24.00.

Compte de C. A. Lamothé pour ferrage des chevaux de la Corporation \$26.04.

Compte de Jos. Lafrance, pour plomberie \$7.53.

Certificat d'électeurs pour l'octroi d'une licence d'hôtel à M. Jos. D. Latour.

La lettre de M. H. Parthenais et les comptes de M. O'Rourke sont référés à la Commission des Chemins.

Proposé par le conseiller Lacombe, secondé par le conseiller Aubry, que,

Conformément à l'article 746 C. M., les noms de Marie Louise et Azilda Rochon soient inscrits au rôle d'évaluation de cette municipalité comme propriétaires des lots officiels nos 225, 226, 227, 228 et 229 du Cadastre de la Côte Visitation, maintenant Village de De Lorimier, en remplacement de Calixte Rochon, donateur.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le conseiller Miller, secondé par le conseiller Lacombe, que,

Le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un chèque à l'ordre de M. Rodolphe Monty au montant de vingt dollars, étant pour déboursés in re J. R. Thibodeau ex-qualité et la corporation du Village de De Lorimier.

Adoptée à l'unanimité.

L'état des salaires payés par la compagnie "The James M. O'Ready Co., Ltd." et le compte de C. Théoret sont référés à la Commission des finances.

La lettre de Messrs. A. & H. Lionais et le certificat d'électeurs pour l'octroi d'une licence d'hôtel à M. Jos. D. Latour sont laissés devant le Conseil pour être ultérieurement pris en considération.

Proposé par le conseiller Labrecque, secondé par le conseiller Miller, que,

M. Rodolphe Monty, avocat, reçoive instruction de défendre la corporation dans la cause de J. Desautels vs Le Pacifique Canadien et al.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le conseiller Aubry, secondé par le conseiller Miller, que,

Le secrétaire-trésorier soit par la présente autorisé à payer les comptes de la compagnie "The Montreal Light Heat & Power" pour l'éclairage des rues, moins cependant la charge faite aux dits comptes pour la lampe incandescente posée sur l'avenue Papineau dans les limites de la Cité de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

Les comptes de Mercure & Leblanc, de Granger et Frère et de la compagnie "Bell Telephone" sont référés à la Commission de l'Hotel de Ville et l'éclairage.

Les comptes de Laurence et Robitaille, de M. & A. Lapointe et de "The Canadian Fire Hose Co." sont référés à la Commission de Police & Incendie.

Proposé par le conseiller Lacombe, secondé par le conseiller Aubry, que,

Le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer des chèques pour le paiement des comptes suivants: C. A. Lamotte, pour ferrage des chevaux de la corporation, \$26.⁰⁴/₁₀₀, et Fred. Ross, pour le même objet, \$4.⁵⁰/₁₀₀.

Cette motion est adoptée sur la division suivante:

Pour: les conseillers Alphonse Aubry, Adélard C. Miller et Médéric Lacombe.

Contre: le conseiller Magloire Labrecque.

Proposé par le conseiller Miller, secondé par le conseiller Lacombe, que,

Le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un billet à un mois à l'ordre de la Banque des Marchands du Canada pour la somme de quinze mille cinq cents dollars, étant pour couvrir le montant des billets échus à la dite banque les premier et deuxième jours de février courant.

Adoptée à l'unanimité.

Sur demande de la Commission de l'Agueduc, un rapport de M. F. G. Laberge, en date du 15 mars 1904, et une soumission de M. Wallace Bell, pour le creusement de puits artésiens, en date du 18 mars 1904, sont remis devant le Conseil pour étude, et, après discussion, les dits rapport et soumission sont de nouveau référés à la dite Commission de l'Agueduc avec instruction de préparer un rapport sur ces communications pour la prochaine assemblée.

Proposé par le conseiller Lacombe, secondé par le conseiller Labrecque, que.

Le conseil rembourse à Messrs. Bélanger et Tremblay le coût des habits d'uniforme qu'ils se sont fait faire dans le cours du mois de décembre dernier, et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un chèque au montant de quatre-vingt-seize dollars à l'ordre de J. A. A. Bélanger, montant payé par lui pour les dits uniformes. Ce, sur production des comptes.

Cette motion est adoptée sur la division suivante:

Pour: les conseillers Adilard C. Miller, Magloire Labrecque, Médéric Lacombe et Louis D. Latour.

Contre: le conseiller Alphonse Aubry.

Proposé par le conseiller Miller, secondé par le conseiller Lacombe, que,

La Commission de l'aqueduc soit autorisée à faire faire la perception des taxes dues pour l'eau à domicile et à payer pour telle perception une Commission de cinq pour cent sur les montants collectés.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par le conseiller Lacombe, secondé par le conseiller Aubry, que,

Monsieur C. E. Forest, secrétaire-trésorier, reçoive instruction de préparer un règlement pour la protection des arbres d'ornementation dans les limites de cette municipalité.

Adopté à l'unanimité.

Et, sur proposition du conseiller Lacombe, cette session est ajournée à vendredi soir, le dix-septième jour de février courant (1905).

C. Forest
Sec. trés.

C. Messier Maire

Province
de Québec

17 février 1905

Municipalité du Village de De Lorimier
A une session générale d'ajournement du
Conseil de la Corporation du Village de De Lorimier,
tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce
Conseil, dans l'Hotel de Ville de De Lorimier, le
dix-septième jour du mois de février mil neuf
cent-cinq;

A laquelle session sont présents: Messieurs
Louis D. Latour, Adilard C. Miller, Magloire La-
brecque et Joseph Vigneau, tous membres et
formant le quorum du dit Conseil sous la pré-
sidence de Monsieur Louis D. Latour, pro-maire.

Il est proposé par le conseiller Miller, secondé par le conseiller Latour, que,

La lecture des minutes des sessions tenues durant le mois de janvier dernier soit renvoyée à la prochaine assemblée de ce Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Lecture est faite des correspondances et Comptes suivants:

Lettre de la compagnie "Montreal Light, Heat & Power" relativement à la lampe incandescente posée sur l'axe rue Papineau.

Lettre de Dame Denise H. Brien, relativement à la taxe qui lui a été imposée pour un chien.

Lettre de M. B. C. Powers, relativement à la taxe qui lui a été imposée pour un chien.

Lettre de M. Lawrence Selby, relativement au service des tramways rue Mont. Royal.

Comptes de Branger & Frier, pour papeterie, \$12.⁰⁰

Compte de J. S. Prince Co. Ltd., pour chaises, \$34.⁸⁰

Compte de H. F. Langou, pour impressions, \$10.⁰⁰

Compte de la compagnie "Montreal Light, Heat & Power" pour l'éclairage des rues durant le mois de janvier, \$130.⁰⁰

Compte de Eugène Vian, pour un tapis, \$3.⁰⁰

Certificat d'électeurs pour l'octroi d'une licence d'hôtel à M. J. S. Baron.

La lettre de la compagnie "Montreal Light, Heat & Power" avec leur compte ainsi que les comptes de Branger & Frier, de J. S. Prince Co. Ltd. et de H. F. Langou sont référés à la Commission de l'Hotel de Ville et hébergement.

Les lettres de Dame Veuve H. Brien et de M. B. G. Powers sont référées à la Commission de Police et Incendie.

La lettre de M. Lawrence Selby est référée à la Commission des Chemins.

Le compte de M. Eugène Vian est référé au secrétaire-trésorier.

Le certificat d'électeurs pour l'octroi d'une licence d'hôtel à M. J. S. Baron est laissé devant le Conseil pour être ultérieurement pris en considération.

Demande est faite au secrétaire-trésorier de produire à la prochaine assemblée de ce conseil la ou les résolutions l'autorisant à acheter de la papeterie.

Proposé par le conseiller Vigneau, secondé par le conseiller Miller, que.

Le certificat d'électeurs pour l'octroi d'une licence d'hôtel à M. Jos. D. Latour, Jr. soit confirmé par ce conseil.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par le conseiller Labrecque, secondé par le conseiller Vigneau, que.

La commission de l'Hotel de Ville et Belairage soit par la présente autorisée à demander des soumissions pour le parachèvement de la Salle publique située au-dessus du logement du Chef de Police.

Adopté à l'unanimité.

Et, sur proposition du conseiller Vigneau, cette session est ajournée à jeudi soir, le vingt-troisième jour du mois de février courant (1905).

L. J. Messier
Sec. trs.

L. Messier Maire

Province
de Québec

23 Février 1905

Municipalité du Village de De Lorimier
A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village de De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville de De Lorimier, le vingt-troisième jour du mois de février mil neuf cent-cinq;

A la quelle session sont présents: Messieurs Christophe Messier, Adélard G. Miller, Louis D. Latour, Magloire Labrecque, Médéric Lacombe et Joseph Vigneau, tous membres et formant le quorum du dit conseil sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, Maire.

Lecture est faite des minutes des sessions tenues les vingt-quatrième et vingt-septième jours de janvier mil neuf cent-cinq, lesquelles sont approuvées par le conseil et signées par le maire et le secrétaire-trésorier.

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants:

Lettre de M. Patrick Kavanagh, demandant remise de la taxe d'eau imposée pour un cheval

Lettre de la Compagnie "The Ideal Savings, Loan and Land" relativement à la cession des terrains nécessaires à l'ouverture des rues sur leur propriété.

Requête de la Compagnie "The Ideal Savings, Loan and Land" demandant l'inscription au Rôle d'évaluation d'un certain nombre de personnes devenues propriétaires de lots à elles vendus par la dite Compagnie, depuis la confection du dit rôle.

Requête de la même Compagnie demandant de rayer du Rôle d'évaluation les noms de certaines personnes qui, depuis la confection du dit Rôle, ont retrocédé leurs lots à la dite Compagnie.

Lettre de M. C. G. Forest, demandant sa démission comme secrétaire-trésorier de la Corporation.

Compte de M. O'Rourke pour armoire et son, \$3.50.
Compte de S. G. Laberge, J. G., pour commissions sur travaux exécutés par la Corporation, plans, etc., \$326.⁵⁰

La lettre de la Compagnie "The Ideal Savings, Loan

and Land" et le compte de M. D'Rourke sont référés à la Commission des Chemins.

Les requêtes de la compagnie "The Ideal Savings, Loan and Land" et la lettre de M. C. L. Forest sont laissées devant le conseil pour être ultérieurement prises en considération.

Le compte de M. F. C. Laberge est référé à la Commission des Finances.

Lecture est faite d'un rapport du secrétaire-trésorier comme suit:

"Relativement au compte de M. Eugène Vian, au montant de trois dollars pour un tapis, lequel compte m'a été référé par votre conseil à sa dernière assemblée, j'ai l'honneur de vous faire rapport que j'ai retourné à M. Eugène Vian le tapis en question.

"Desirant relever un peu la nudité de la salle du conseil pour l'assemblée des délégués municipaux du Comté d'Hochelaga, j'avais cru à propos de commander ce tapis; cependant, pressant en quelque sorte la critique dont vous m'avez fait l'honneur, j'avais en même temps pensé qu'il était de mon devoir de donner cette commande en approbation. C'est pourquoi, après votre assemblée de vendredi dernier, j'ai retourné ce tapis. Bien respectueusement soumis."

Signé: C. L. Forest, sec. trés.

Ce rapport est accepté par le conseil.

Proposé par le conseiller Lacombe, secondé par le conseiller Miller, que.

La somme de deux dollars, payée par M. Minicippe LaHaie sous proték, pour la taxe d'un chien, lui soit remboursée.

Cette motion est adoptée sur la division suivante:

Pour: les conseillers Adélard C. Miller, Louis D. Latour, Médine Lacombe et Joseph Vigneau.

Contre: le conseiller Magloire Labrecque.

Proposé par le conseiller Miller, secondé par le conseiller Latour, que.

Le conseil se forme maintenant en Comité général pour étudier certaines questions y référées et

discuter certaines suggestions relativement à l'approvisionnement de l'eau.

Adoptée à l'unanimité.

Cette session est close.

C. L. Forest
Sec. trés.

C. Messier Moaire

Province de Québec,
Municipalité du Village de De Lorimier.

Je Joseph Narcisse Lefebvre, ayant été dûment nommé secrétaire-trésorier, pro-tempore de cette municipalité, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Abonnement ce onzième jour du mois
de Mars 1905 à De Lorimier par } Joseph Narcisse Lefebvre
devant moi, le soussigné, Juge de Paix.

C. L. Forest
Juge de Paix

Provinces de
Québec

7 Mars 1905

A une session générale du Conseil de la Corporation du Village de Desorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce conseil dans l'Hôtel-de-Ville de Desorimier, le septième jour du mois de mars mil neuf cent-cinq;

À laquelle session sont présents: Messieurs Alphonse Aubry, Adélard C. Miller, Louis D. Latour, Magloire Labrecque, Médéric Lacombe et Joseph Tigneau, tous membres et formant le quorum du dit conseil, sous la présidence de Monsieur Louis D. Latour, pro-maire.

Proposé par le conseiller Labrecque, secondé par le conseiller Lacombe, que,

La l'ordre du jour soit interverti pour permettre à M. Jas. E. Wilder d'exposer ses raisons sur la question des égouts demandés par la Cie. "The Ideal Savings Loan & Land"

Adoptée à l'unanimité.

M. Wilder est alors entendu.

Proposé par le conseiller Tigneau, secondé par le conseiller Aubry, que,

Le conseil se réunisse en Comité Général, vendredi prochain le dix courant pour considérer la question des égouts, et que M. P.-C. Laberge, ingénieur de la Corporation soit prié d'être présent à cette réunion.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le conseiller Tigneau secondé par le conseiller Lacombe que la lecture des minutes du mois de février, soit remise à la prochaine assemblée de ce conseil.

Adoptée sur la division suivante,

Pour les conseillers Alphonse Aubry, Médéric Lacombe et Joseph Tigneau.

Contre: les conseillers Adélard C. Miller et Magloire Labrecque.

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants:
Lettre de M. J.-B. Gratton demandant la remise de la taxe d'un chien payé sous protêt.

Lettre de M. Hector Parthenais, avec compte annexé réclamant \$132.⁰⁰ de dommages causés à sa voiture et à son cheval.

Lettre d'application de M. L.-L. Charbonneau pour la position de Secrétaire-trésorier de cette Corporation.

Lettre d'application de M. J.-N. L'Heureux pour la position de Secrétaire-trésorier de cette Corporation.

Lettre d'application de M. J.-A.-S. De Carupel pour la position de Secrétaire-trésorier de cette Corporation.

Lettre d'application de M. J.-S. Nadou pour la position de Secrétaire-trésorier de cette Corporation.

Lettre d'application de M. J.-A.-R. de Cotret pour la position de Secrétaire-trésorier de cette Corporation.

Compte de M. L. Ménard pour l'audition des livres de cette Corporation.

Compte de M. O'Rourke pour avoirs, \$2.⁴⁰

Compte de la Cie. "Montreal Light, Heat & Power" pour l'éclairage des rues de cette Municipalité pour le mois février \$130.⁰⁰

Compte de la Cie. Bemmelack Lithography and Printing. pour l'impression des déclarations No 37, \$75.⁰⁰.

Compte de M. Victor Levesque pour alcool métylique, \$1.⁰⁰

Règlement et Répartition du Conseil de Comté, \$205.⁰⁰

Reçu de M. le Gerant de la Banque des Marchands du Canada des déclarations déposées à la dite Banque.

Rapport de M. L. Ménard, auditeur de la Corporation avec compte rendu pour l'année 1904,

Lettre de M. L.-E. Forest relativement à sa démission avec compte rendu des recettes et déboursés de cette Corporation du premier janvier au 7 Mars 1905.

Rapport de M. J.-A.-A. Bélanger au président de la Commission des Chemins.

Avis publié, re le Certificat d'électeurs pour l'octroi d'une licence d'hôtel à M. Joseph Saluste Baron.

Certificats d'électeurs pour l'octroi de licences d'épiciers de M. M. J.-G. Lacasse, J.-P. Guilbault et Adélard L'haure.

Certificat d'électeurs pour l'octroi d'une licence d'hôtel à M. Alfred Richard, locataire du Parc-Desorimier.

Proposé par le conseiller Lacombe, secondé par le conseiller Tigneau que la somme de deux dollars payés par M. J.-B. Gratton, sous protêt pour la taxe d'un chien lui soit remboursée.

Cette motion est adoptée sur la division suivante:

Pour: les conseillers Alphonse Aubry, Médéric Lacombe et Joseph Tigneau
Contre: les conseillers Adélard C. Miller et Magloire Labrecque.

Les lettres d'application pour la position de Secrétaire-trésorier de M. M. L.-L. Charbonneau, J.-N. L'Heureux, J.-A.-S. De Carupel, J.-S. Nadou et J.-A.-R. De Cotret sont référées au conseil ou Comité Général.

Compte de M. M. L. Ménard, The Bemmelack Lithography and

and Printing", Règlement et Répartition du Conseil de Comté, Rapport de M. L. Ménard Compte rendu et lettre de M. C.-E. Forest sont référés à la Commission des Finances.

Compte de M. O'Rourke et Rapport de M. J.-A. Bélanger sont référés à la Commission des Chemins.

Compte de la Cie Montreal Light, Heat and Power est référé à la Commission de l'Hôtel-de-Ville et d'éclairage.

Les certificats d'électeurs pour l'octroi de licences pour Hotel et magasins de M. M. J.-G. Lacasse, J.-P. Guillaumont, Adélard Chauvin et Alfred Richard sont laissés sur la table pour être pris en considération à une séance ultérieure.

Lecture est faite d'un rapport de la Commission des Finances comme suit

Province de Québec,
Municipalité du Village de Delorimier.

La Commission des Finances, à l'honneur de faire rapport que, à son assemblée tenue le vingt-troisième jour de février mil neuf cent-cinq; à laquelle furent présents: Messieurs Adélard C. Miller, Louis D. Latour et Joseph Vigneau, membres de la dite Commission, il a été résolu après délibérations de recommander à votre Conseil le paiement des comptes suivants, savoir: The International Electric Co., pour divers réparations à l'Hôtel-de-Ville \$19.00; P. Amess, pour couvercles de regards d'égoûts \$23.75; The J.S. France Co., pour soixante chaises \$34.50; Gaspard Quintal, pour réparations aux fournaises \$34.75; J.-F. Layton, pour impressions d'entêtes de lettres et lettres d'invitation \$10.00; Thos. W. Peel, pour briques \$10.00; M. Lavin Bros., pour bois à trottoirs \$141.25; The Montreal Light, Heat and Power Co., pour l'éclairage des rues pour le mois de janvier 1905 \$130.00; Marcandé Leblanc, pour divers ouvrages fait à l'Hôtel-de-Ville \$11.75; The Bell Telephone Co., pour le service des téléphones \$50.00; M. O'Rourke pour son et avoine \$9.00; Granger Frères, pour papeteries de bureau \$6.19.

Ces comptes ont été approuvés par les officiers municipaux et les Commissions auxquelles ils avaient été référés.

Le tout humblement soumis.

Signé A.-C. Miller.

" Jos. Vigneau.

" L.-D. Latour

Proposé par le Conseiller Miller, secondé par le Conseiller Vigneau, que,

Le rapport qui vient d'être lu soit adopté par ce Conseil, et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés

autorisés à signer les chèques nécessaires à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Lacombe, secondé par le Conseiller Vigneau, que,

Le certificat d'électeur pour l'octroi d'une licence d'Hotel à M. Joseph Saluste Baron, soit confirmé par ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Labrecque, secondé par le Conseiller Miller, que,

Attendu que M. C.-E. Forest a manifesté à ce Conseil son intention de ne pas revenir sur sa décision, à ce que sa démission comme secrétaire-trésorier de cette Corporation soit acceptée par ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Lacombe, secondé par le Conseiller Aubry que les soumissions adressées à ce Conseil, pour le parachèvement de la Salle publique de l'Hôtel-de-Ville, soient référés à la Commission de l'Hôtel-de-Ville, pour être ouvertes et discutées par la dite Commission, laquelle devra faire rapport à ce Conseil.

Adoptée sur la division suivante,

Pour: les Conseillers Alphonse Aubry, Médéric Lacombe et Jos Vigneau,
Contre: les Conseillers Adélard C. Miller et Médéric Labrecque.

Proposé par le Conseiller Miller, secondé par le Conseiller Labrecque, que,

M. J.-D. L'Heureux, soit nommé secrétaire-trésorier pro-tem., avec un salaire de mille dollars par année, et qu'il soit par la présente autorisé à signer les chèques et autres documents nécessaires au bon fonctionnement de cette Corporation.

Adoptée à l'unanimité.

Et sur proposition du Conseiller Labrecque, secondé par le Conseiller Miller, cette session est ajournée à mardi soir le quatorzième jour de mars courant (1905.)

C. Messier Maire

J.-D. L'Heureux
sec. trés.
pro-tem.

Province de
Québec,

14 Mars
1905

Municipalité du Village de De Lorimier.

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village de De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hôtel-de-Ville de De Lorimier, le quatorzième jour du mois de Mars mil neuf cent-cinq;

A laquelle session sont présents: Messieurs Christophe Messier, Alphonse Aubry, Adilard C. Miller, Louis D. Latour, Magloire Labrecque et Joseph Tigneau, tous membres et formant le quorum du dit Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, maire.

Lecture est faite des minutes des sessions tenues les septième, dixseptième et vingt-troisième jours de février mil neuf cent-cinq, lesquelles sont approuvées par le Conseil et signées par le Maire et le Secrétaire-trésorier.

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants, savoir:

Lettre d'application de M. M. P.-M. Lavoie et J.-D. Langevin pour la position de Secrétaire-trésorier de cette Corporation.

Lettre de la Cie. "Fairbanks" demandant un règlement de leur compte.

Lettre de M. D. Génereux M.V., relativement au cheval malade de cette Corporation.

Compte de M. Jos. Lafrance pour ouvrage en plomberie \$0.80,

Compte de M. M. Brouillette et Aumont pour une échelle et bois \$3.44

Lecture est faite d'un rapport du président de la Commission de l'Acqueduc, comme suit:

Province de Québec,

Municipalité du Village de De Lorimier.

Le Président de la Commission de l'Acqueduc, à l'honneur de faire rapport que,

accompagné de M. le Maire C. Mezger, de M. le Conseiller Alphonse Aubry et de M. P.-C. Laberge, Ingénieur de la Corporation, il a visité divers puits artésiens, savoir: celui de la Cie. du Pacifique Canadien, celui de M. A. P. Clarke de la Petite Côte ainsi que celui de

M.

M. Jules Grosboillot de cette municipalité, dans l'intérêt de la question de puits artésiens maintenant à l'étude par cette Corporation, et que les dépenses encourues à ce faire se montent à cinq ²⁵/₁₀₀ dollars.

Le tout humblement soumis.

Signé: L. D. Latour, Président.

Lecture est faite d'un Rapport de la Commission de l'Hôtel-de-Ville comme suit:

Province de Québec,

Municipalité du Village de De Lorimier.

La Commission de l'Hôtel-de-Ville à l'honneur de faire rapport que,

A son assemblée tenue le neuvième jour du mois de Mars courant (1905); à laquelle furent présents, M. M. Joseph Tigneau, Alphonse Aubry et Moiderie Lacombe, membres de la dite Commission, il a été unanimement résolu après discussion et considérations des soumissions faites de recommander à ce Conseil, le parachèvement de la Halle publique, en ardoise et boisée, suivant devis, soumis à cette Commission, et d'accorder le contrat à M. M. Maurice et John les plus bas soumissionnaires. (\$5000).

Le tout respectueusement soumis.

Signé: Jos. Tigneau,

" A. Aubry,

Les lettres d'applications de M. M. G.-M. Lavoie et J.-D. Langevin sont référées au Conseil au Comité Général.

La lettre de la Cie. "Fairbanks" et le Compte de M. Jos. Lafrance sont référés à la Commission de l'Acqueduc.

Le Compte de M. M. Brouillette et Aumont est renvoyé aux archives.

Proposé par le Conseiller Miller, secondé par le Conseiller Aubry, que,

Le rapport du Président de la Commission de l'Acqueduc, qui vient d'être lu soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Latour, secondé par le Conseiller Miller, que,

Cette Corporation accepte sans conditions, de la bien "The Ideal Savings, Loan and Land", la cession des terrains nécessaires à l'ouverture de la rue St. Jérôme, de la rue Papineau à l'avenue Simard et, de l'avenue Simard, de la rue St. Jérôme

à la rue Masson, et que M. Georges Mayrand, notaire, de cette Corporation soit prié de préparer les contrats nécessaires à la dite session, et que le Maire et le Secrétaire-trésorier soient par la présente autorisés à signer les dits contrats.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Labrecque, secondé par le Conseiller Latour, que

Les plans et devis soumis à ce Conseil par M. F.-C. Laberge, pour la construction des canaux d'égoûts de la rue St-Jérôme et de l'avenue Simard, soient acceptés par ce Conseil, et que, M. F.-C. Laberge soit par la présente autorisé à demander des soumissions, par la voie des journaux, pour la construction des dits égouts, lesquelles soumissions devront être adressées à ce Conseil pour l'assemblée de mardi soir le 21 du courant (1905).

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Latour, secondé par le Conseiller Miller, que

La Commission de l'Acqueduc soit par la présente autorisée à acheter les tuyaux et autres accessoires nécessaires pour la pose de conduites d'eau sur la rue St-Jérôme et l'avenue Simard.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Tigneau, secondé par le Conseiller Aubry, que

Le rapport de la Commission de l'Hôtel de Ville, qui vient d'être lu, soit accepté par ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Latour, secondé par le Conseiller Tigneau, que

Le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un chèque à l'ordre de M. F.-C. Laberge, pour la somme de cent-cinquante dollars, étant en acompte sur le montant qui lui est dû par cette Corporation pour commissions et plans faits pour l'année mil neuf cent-quinze.

Adoptée sur la division suivante:

Pour: les Conseillers Alphonse Aubry, Adéland G. Miller, Louis D. Latour et Joseph Tigneau.

Contre: le Conseiller Magloire Labrecque.

Et sur proposition des Conseillers Latour secondé, par le Conseiller Tigneau, cette session est ajournée à mardi soir le vingt-et-un courant (1905).

J. N. L. Ferron
Sec. trés. pro. tem.

C. Messier Maire

Province de
Québec,

21 Mars 1905

Municipalité du Village de Desorimier.

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village de Desorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hôtel de Ville de Desorimier le vingt-et-unième jour de Mars mil neuf cent-cinq;

À laquelle session sont présents Messieurs Christophle Messier, Alphonse Aubry, Adélard G. Miller, Louis D. Latour, Me-gloire Labrecque, Médéric Lacombe et Joseph Tigneau, tous membres du dit Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophle Messier, Maire.

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants:
Lettre de la Cie, "Montreal Light, Heat & Power", demandant un règlement de leur compte pour l'éclairage des rues.

Ordre et pour faits et articles in re. A. Lionais & al. vs. la Corporation

Compte de No. O'Rourke pour deux poches d'avoine, \$2.⁴⁰/₁₀₀.

Compte de "La Presse" pour annonces \$0.72.

Compte de Rob. Guilbault pour diverses marchandises en ferronnerie, tuyaux de grès, etc., \$91.⁰⁰/₁₀₀.

Certificat d'électeurs pour l'octroi d'une licence d'hôtel, à M. J.-O. Renaud.

Certificat d'électeurs pour l'octroi d'une licence d'épicier à M. J.-N. P. Laberge.

Requête des propriétaires de la rue Parthenais, demandant la pose d'une conduite d'eau sur la dite rue.

Les soumissions pour la construction des canaux d'égouts des rues Simard et St Jérôme sont ouvertes dans l'ordre suivant No 1, James E. Wilder; No 2, Gravel & Chagnon; No 3, Heugan & Dillon et No 4, Charpentier et Sauriol.

Lecture est faite d'un rapport des Finances comme suit:

Province de Québec,

Municipalité du Village de Desorimier.

La Commission des Finances, à l'honneur de faire rapport, que, à son assemblée tenue le vingt-et-unième jour de Mars mil neuf cent-cinq; à laquelle furent présents: Messieurs Adélard G. Miller et Louis D. Latour membres de la dite Commission, il a été unanimement résolu, après délibérations, de recommander à votre Conseil le paiement des comptes suivants, à savoir: The Canadian Fire Hose Co., pour rondelles & bannes en caoutchouc

Choue, \$6.⁰⁰/₁₀₀; C. Thoret pour codes municipaux, \$24.⁰⁰/₁₀₀; Lauriat-Ménard, pour l'audition des livres de la Corporation, \$50.⁰⁰/₁₀₀; M. et N. Lapointe, pour poles et bœufs, \$33.⁰⁰/₁₀₀; The Fairbanks Co., pour pompes-fontaines et valves, \$153.⁰⁰/₁₀₀.

Ces comptes ont été approuvés par les officiers municipaux et les Commissions auxquelles ils avaient été référés.

Le tout humblement soumis.

Signé: L. D. Latour

" A. G. Miller

" J. Tigneau.

Proposé par le Conseiller Miller, secondé par le Conseiller Lacombe, que,

Le rapport des finances qui vient d'être lu, soit adopté par ce Conseil, et que le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité

L'ordre pour faits et articles de la Cour de Circuit in re. A. Lionais & al. vs. la Corporation, soit référé à l'avocat de la Corporation

La lettre de la Cie, "Montreal Light, Heat & Power" est référée à la Commission d'éclairage & de l'Hôtel de Ville.

Le compte de No. O'Rourke est référé à la Commission des Chemins.

Le compte de "La Presse" pour annonces est référé aux Finances.

Les certificats d'électeurs pour l'octroi d'une licence d'hôtel à J.-O. Renaud et celui de J.-N. P. Laberge pour une licence de magasin sont laissés sur la table pour être pris en considération à une séance ultérieure.

La requête des propriétaires de la rue Parthenais, demandant la pose d'une conduite d'eau sur la dite rue est référée à la Commission de l'aqueduc.

Proposé par le Conseiller Labrecque, secondé par le Conseiller Miller, que,

Le contrat pour la construction des canaux d'égouts de la rue St Jérôme et de l'avenue Simard soit accordé à James E. Wilder, étant le plus bas soumissionnaire et que le Maire et le Secrétaire-trésorier soient par la présente autorisés à signer le contrat à être fait conformément aux plans, devis, soumissions et l'article No 6 des devis, amendé comme suit: Le paiement des travaux sera fait le premier jour de novembre

bre prochain (1905), et l'intérêt sera payé à l'entrepreneur au taux de six pour cent par année à compter du jour où les travaux seront complétés, jusqu'au jour où il sera payé.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Miller, secondé par le Conseiller Tigneau, que,

Les chèques des commissions de M. M. Keegan & Dillon Gravel et Chagnon & Lauriol et Charpentier, leur soient rendus.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite d'une lettre et copie de résolution de la Cie., "Ideal Savings Loan & Land Co.", laquelle est renvoyée aux archives.

Proposé par le Conseiller Lacombe, secondé par le Conseiller Aubry, que,

Les noms des rues suivantes (dans les limites de cette municipalité) soient changés, Chausse à celui de Avenue des Erables, baseau soit de nouveau appelée Bordeaux et Vimont à celui de Rachel-Est.

Adoptée sur la division suivante;

Pour: Les Conseillers Alphonse Aubry, Louis D. Latour et Modèric Lacombe.

Contre: Les Conseillers Adélaïde C. Miller, Magloire Labrecque et Joseph Tigneau.

Le Maire étant appelé à voter a donné son vote en faveur de la motion.

Proposé par le Conseiller Lacombe, secondé par le Conseiller Latour, que,

M. Georges Mayrand notaire de cette Corporation soit par la présente autorisé à préparer un contrat, à être signé par le Maire et le Secrétaire-Trésorier, pour le parachevement de la salle publique de l'Hôtel de Ville, suivant le rapport de la Commission de l'Hôtel de Ville, adoptée par résolution de ce Conseil, le quatorzième jour de mars courant (1905), ces travaux devant être sous la surveillance de la Commission de l'Hôtel de Ville, et devant être terminés, le ou avant le quinzième jour de mai prochain 1905.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Latour, secondé par le Conseiller Miller, que,

La Commission des Finances soit par la présente autorisée à négocier aux meilleurs conditions possibles la vente des D'Éventures, émises en vertu du Règlement No 37.

Adoptée à l'unanimité.

Sur demande de Monsieur le Maire Messier les noms des propriétaires suivants sont inscrits au Rôle d'évaluation en remplacement de leur nom, savoir:

Simon Rivard, propriétaire du lot, Cadastre 2^e subdivision 34
Stanislas Larose, propriétaire du lot, Cadastre 2^e subdivision 35 7
Francis Lavoie, propriétaire du lot, Cadastre 2^e subdivision 36

Et cette session est close.

J. N. Lefebvre
Sec. Trés.

C. Messier Maire

Province de
Québec,

4 Avril 1905

Municipalité du Village de St-Lorimier.

A une session générale du Conseil de la Corporation du Village de St-Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil dans l'Hôtel de Ville de St-Lorimier le quatrième jour du mois d'avril mil neuf cent-cinq;

À laquelle session sont présents Messieurs: Christophe Messier, Adélard G. Miller, Louis D. Latour, Magloire Labrecque, Médéric Lacombe et Joseph Pigneau, tous membres et formant le quorum du dit Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, Maire.

Proposé par le Conseiller Latour, secondé par le Conseiller Lacombe que la lecture des minutes soit remise à la prochaine assemblée de ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite des correspondances et des comptes suivants:

Lettre de M. Rodolphe Beaudoin, demandant la remise de la taxe d'un chien.

Lettre de M. Wilfrid Lavoie demandant une réduction sur sa taxe d'eau.

Lettre de la Cie "Montreal Street Railway" re. le Compté de M. F.-C. Laberge et celui de la Corporation pour l'enlèvement de la neige.

Compté de M. J.-A.-A. Belanger pour repas fournis aux prisonniers de la barrière, transport de prisonniers à la prison etc. (payé par lui-même)

Compté de Mess. Laurence & Robitaille pour bois de sciage \$15.66.

Compté de Geoffroy Lévesque, pour tuyaux de plomb et plombs en queue \$188.14.

Compté de J. C. Chapleau pour dimier et changer la combinaison de la route \$1.50.

Compté de "La Patrie" pour annonces et les soumissions pour égouts \$3.00.

Compté de la Cie "Herald Publishing" re les annonces pour les soumissions d'égouts \$1.50.

Compté de la "Canadian Fairbanks Limited" pour une valve \$21.00.

Compté de la Cie, "Montreal Pipe Foundry" pour divers tuyaux en fer pour l'aqueduc \$421.75.

Lecture est faite de l'avis public donné relativement les certificats d'électeurs pour l'octroi de licences demandés par M. M. J.-O. Renaud et Alfred Richard pour hôtels, et J. D. Lacasse, Adélard Chausse, J. N. S. Laberge et J. P. Guilbault, lesquels certificats sont de nouveau lues sur la table

pour l'avis de l'assemblée

La lettre de M. Rodolphe Beaudoin et le Compté de M. J.-A.-A. Belanger sont référés à la Commission de Police & Incendie.

La lettre de M. Wilfrid Lavoie et les Comptes de Mess. Geoffroy Lévesque, La Cie "Canadian Fairbank", Laurence & Robitaille & La Cie "Montreal Pipe Foundry" sont référés à la Commission de l'Aqueduc.

Les Comptes de "La Patrie", Le Herald Publishing Co. & de J. C. Chapleau sont référés à la Commission des Finances.

Proposé par le Conseiller Latour, secondé par le Conseiller Labrecque, que,

Le Conseil reconsidère le vote donné sur la résolution changeant les noms des rues Vimont Chausse & Gazeau, passés à l'assemblée tenue le 21 Mars dernier (1905).

Adoptée à l'unanimité.

Le vote est alors demandé sur la dite Résolution. (21 Mars 1905)

"Proposé par le Conseiller Lacombe, secondé par le Conseiller Aubry, que,

Les noms des rues suivantes, dans les limites de cette municipalité soient changés: Chausse à celui de Avenue des Erables, Gazeau, soit de nouveau appelée Bordeaux et Vimont à celui de Rachel Est. est rejetée sur la division

substituée. Ont voté pour: le Conseiller Pigneau.

Ont voté contre: les Conseillers Louis D. Latour, Adélard G. Miller & Médéric Lacombe

Il est alors proposé par le Conseiller Miller, secondé par le Conseiller Lacombe, que,

Le nom de la rue Vimont soit changé à celui de Avenue dionais, celui de la rue Chausse à celui de Avenue des Erables, et Gazeau à celui de Avenue Bordeaux, son ancien nom.

Laquelle est adoptée sur la division suivante,

Pour: les Conseillers Adélard G. Miller, Louis D. Latour, et Médéric Lacombe
Contre: le Conseiller Joseph Pigneau

Et sur proposition du Conseiller Latour, secondé par le Conseiller Pigneau cette session est ajournée à Jeudi avr le sixième jour d'avril courant (1905)

J.-N. L'Heureux
Sec. trés.

C. Messier Maire

Provinces de
Quebec

6 Avril 1905

Municipalité du Village de St-Lorimier.

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village de St-Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel-St-Nicolas de St-Lorimier le dixième jour du mois d'avril mil neuf cent-cinq;

A laquelle session sont présents: Messieurs Christophe Messier, Adélard C. Miller, Louis D. Latour, Magloire Labrecque, Médéric Lacombe et Joseph Tigneau, tous membres et formant le quorum du dit Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, Maire.

Lecture est faite des minutes des sessions tenues les septième, quatorzième et vingt-et-unième jours de Mars dernier (1905) et de la session tenue le quatrième jour du mois d'avril courant (1905), lesquelles sont approuvées par le Conseil et signées par le Maire et le Secrétaire-Trésorier.

Lecture est faite d'une lettre et d'un rapport de M. M. Demers Larose & Lalonde, Avocats, rendant compte à ce Conseil d'un règlement fait dans la Cause La Corporation vs "The Montreal Water & Power Co." laquelle est référée aux Finances.

Les certificats d'électeurs pour l'octroi de licences d'Hotel de M. M. J. O. Renaud et Alfred Richard, ainsi que ceux de M. M. Adélard Chausse, J. N. P. Laberge et J. P. Guilbault pour licences de magasins en détail, laissés sur la table à la dernière session, sont mis de nouveau devant le Conseil.

Proposé par le Conseiller Tigneau, secondé par le Conseiller Labrecque, que les certificats d'électeurs pour l'octroi des licences d'Hotel de M. M. Alfred Richard et J. O. Renaud, ainsi que ceux de M. M. Adélard Chausse, J. N. P. Laberge et J. P. Guilbault pour licences de magasins en détail soient confirmés par ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Miller, secondé par le Conseiller Lacombe que M. M. Jos Mareau, Horace F. Portes et Alfred Lapointe, soient nommés estimateurs de cette Municipalité.

Adoptée sur la division suivante,

Pour: Les Conseillers Adélard C. Miller, Louis D. Latour et Médéric Lacombe.

Contre: Les Conseillers Magloire Labrecque et Jos. Tigneau.

Proposé par le Conseiller Latour secondé par le Conseiller Miller que la Commission de l'Acqueduc soit par la présente autorisée à acheter les tuyaux et

et accessoires nécessaires pour la pose d'une conduite d'eau sur la rue Panthéonais entre les rues Marie-Cunéo et Mont-Royal. Et. adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Labrecque secondé par le Conseiller Lacombe, que,

La Commission des Chemins soit par la présente autorisée à faire construire les trottoirs nécessaires, aussi à faire le nivelage et le macadamisage de certaines rues de cette Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Miller secondé par le Conseiller Tigneau, que, M. le Maire C. Messier, soit par la présente autorisé à négocier la vente des débetures, émises en vertu du Règlement No 37, et qu'il soit de plus autorisé à retirer les dits débetures actuellement déposés à la Banque des Marchands du Canada, comme garantie collatérale, pour les livrer à l'institution financière à laquelle il les vendra.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Tigneau, secondé par le Conseiller Latour, que,

Cette session soit ajournée à mercredi soir le douzième jour d'avril courant (1905).

Proposé en amendement par le Conseiller Miller, secondé par le Conseiller Lacombe que,

Cette session soit ajournée à vendredi soir le quatorzième jour d'avril courant (1905).

Laquelle motion est rejetée sur la division suivante:

Pour: Les Conseillers, A.-C. Miller et Médéric Lacombe.

Contre: Les Conseillers Louis D. Latour et Joseph Tigneau.

Le Maire étant appelé à voter, donne son vote contre la motion.

La motion principale étant alors mise au vote est adoptée sur la division suivante.

Pour: Les Conseillers, Adélard C. Miller et Médéric Lacombe.

Contre: Les Conseillers, Louis D. Latour et Joseph Tigneau.

Le Maire étant appelé à voter, donne son vote en faveur de la motion.

J. N. L'Acqueduc
Sec. Trés.

C. Messier Maire

Province de
Québec.

12 Avril 1905

Municipalité du Village de De Lorimier.

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village de De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hôtel de Ville de De Lorimier, le douzième jour du mois d'avril mil neuf cent cinq;

À laquelle session sont présents: Messieurs Christophe Moëlle, Adélard C. Moëlle, Louis D. Latour, Médéric Lacombe et Joseph Tigneau, tous membres et formant le quorum du dit Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe Moëlle, Maire.

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants:

Lettre de M. Alfred Lionais, re le changement du nom de la rue Rachel-Est.

Lettre de Mess. J.-O. Labrecque & Cie, donnant les prix du charbon.

Lettre de la Cie. "Montreal Light, Heat" re, une balance qui leur est due pour une lumière sur le Chemin Papsineau

Avis d'une action à être prise par Dms L. Brassard re la Corporation de De Lorimier pour la somme de cent dollars pour dommages suite d'une chute sur le trottoir de la rue Rachel.

Lettre de M. F.-C. Laberge Ingénieur réclamant la balance qui lui est due pour Commissions etc. pour l'année 1904.

Compte de la Cie. "Montreal Light, Heat & Power" pour l'éclairage des rues pour le mois de Mars \$130⁰⁰.

Compte de Dms F. Alf. Patenaude pour sommes payées à Lacroix et Leger pour le forage de vitres cassées par les ouvriers de la Corporation lors du forage de la conduite d'eau, et de l'égout du Chemin Papsineau \$3⁹⁵.

Compte de la Cie. "Canadian Fairbanks", pour une valve \$8⁰⁰.

Compte de la Cie. Mos Davidson, pour blancs de numéros de maisons \$15⁰⁰

Requête de M. Jos. Lavoie demandant des égouts sur la rue Chapleau.

Requête des propriétaires de la rue Bordeaux entre les rues Lionais et Mont-Royal-Est, demandant la pose d'une conduite d'eau et des égouts sur la dite rue

La lettre de M. Alfred Lionais est référée à

la Commission des Chemins.

La requête des propriétaires de la rue Bordeaux et celle de M. Joseph Lavoie, les Comptes de la Cie. Mos Davidson, Lacroix et Leger sont référés à la Commission des Chemins.

La lettre de Mess. J.-O. Labrecque & Cie et le Compte de la Cie. Montreal Light, Heat & Power, sont référés à la Commis.

L'avis d'une action de Dms L. Brassard est envoyé aux archives.

Le compte de la Cie. "Fairbanks" est référée à la Commission de l'Aqueduc.

Proposé par le Conseiller Latour, secondé par le Conseiller Tigneau que, la requête des contribuables de la rue Bordeaux, entre les rues Lionais et Mont-Royal-Est, soit référée aux Commissions des Chemins et de l'Aqueduc, et que les dites Commissions soient autorisés à faire préparer des plans par M. F.-C. Laberge, Ingénieur de la Corporation, aussi de s'informer du coût du posage d'une Conduit d'eau et d'égouts sur la dite rue, et de faire rapport à ce Conseil à la prochaine assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Moëlle, secondé par le Conseiller Tigneau, qu,

Le Maire et le secrétaire-trésorier soient par la présente autorisés à signer les chèques nécessaires pour l'acquit des Comptes suivants lesquels ont été acceptés par les différentes Commissions auxquelles ils avaient été référés, savoir: Compte de M. J. A. A. Bélanger, pour repas fournis aux prisonniers et transports de prisonniers à la prison commune. \$14¹⁵; Balance sur compte de M. F. C. Laberge pour Commissions sur travaux exécutés pour la Corporation. \$116⁰⁰; Laurence et Robitaille pour bois de sciage. \$4⁰⁰; et J. N. L'Hermès pour Commission sur taxes d'eau recouvrées à domicile. \$14⁰⁰.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite d'un rapport de la Commission des Finances comme suit:

Province de Québec,

Municipalité du Village de De Lorimier.

La Commission des Finances à l'honneur de faire rapport qu'elle a disposé de \$50,000 de debentures émises en vertu du règlement n° 36 de cette municipalité. Cette vente a rapporté la somme de Cinquante mille six cent-trente huit 36/100 dollars laquelle somme a été déposée à la Banque des Marchands du Canada, au crédit du compte de cette Corporation.

Signé: A. C. Moëlle, Signé: L. D. Latour, Signé: Jos Tigneau

Proposé par le Conseiller Latour, secondé par le Conseiller Miller, que,

Le rapport de la Commission des Finances qui vient d'être lu soit adopté

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite d'un rapport du Conseil en Comité général Comme suit:

Province de Québec,
Municipalité de Lorimier.

À une assemblée du Comité Général tenue le dixième jour du mois d'avril courant, à laquelle étaient présents Messieurs Christophe Messier, Maire, Alphonse Aubry, Louis D. Latour, Magloire Labrecque, Médéric Lacombe et Joseph Pigneau tous membres et formant la majorité du dit Conseil,

Après avoir pris en considération les diverses applications à la charge de Secrétaire-trésorier de la dite Municipalité, actuellement vacante, il a été unanimement résolu de recommander l'engagement de M. P. M. Lavoie à la dite charge aux mêmes conditions, c'est-à-dire: - avec un salaire de un mille dollars par an, avec logement au-dessus de la salle actuelle du Conseil, le dit logement étant chauffé et éclairé par la Corporation.

Le dit logement est accordé en compensation au dit secrétaire de voir à l'entretien de la salle du Conseil et des bureaux de la dite Corporation, à laquelle charge le dit secrétaire-trésorier s'engage formellement.

Signé: C. Messier, Maire.

" L.-D. Latour.

" A. Aubry.

" Jo. Pigneau

" Magloire Labrecque.

" Médéric Lacombe

Proposé par le Conseiller Miller, secondé par le Conseiller Pigneau, que,

Le rapport du Conseil en Comité général qui vient d'être lu, soit adopté par ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Miller secondé par le Conseiller Pigneau, que,

Le Secrétaire-trésorier reçoit instruction d'écrire à la loi, Dral, Savinjs Loan & Land, et à Mr. Jas. E. Wilder

et leur donner avis de se rendre chez le Notaire de la Corporation pour signer la première le contrat pour la Cession des rues et le dernier le contrat de Canaux d'égouts, et ce sous le plus court délai.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Pigneau, secondé par le Conseiller Latour, que,

Ce Conseil, permet à la Société dite L'Alliance Nationale d'occuper gratuitement la salle du Conseil, pour l'installation de ses officiers, dimanche le 16^e jour d'avril courant (1905)

adoptée à l'unanimité.

Et sur proposition du Conseiller Latour, secondé par le Conseiller Lacombe, cette Cession est ajournée à mercredi le vingt-sixième jour d'avril courant (1905).

adoptée à l'unanimité.

J.-H. Lefrançois

C. Messier Maire

Province de Québec,
Municipalité du Village de Lorimier

Je, Francis Maurice Lavoie, ayant été dûment nommé secrétaire-trésorier de cette municipalité, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté ce vingt-sixième
jour d'avril 1905, pardevant
moi, le soussigné, Juge de Paix

F. M. Lavoie

notaire
J. P.

Province de
Québec

26 Avril 1905

Municipalité du Village de De Lorimier.
A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village de De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil dans l'Hôtel-de-Ville des De Lorimier, le vingt-troisième jour du mois d'avril mil neuf cent-cinq;

A laquelle session sont présents: Messieurs Christophe Messier, Alphonse Aubry, Adélard C. Miller, Magloire Labrecque, Médéric Lacombe et Joseph Figneau, tous membres et formant le quorum du dit Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, Maire.

Lecture est faite des minutes des sessions tenues les dixième et douzième jours d'avril, courant, (1905) lesquelles sont approuvées par le Conseil et signées par le Maire et le secrétaire-trésorier.

Lecture est faite des correspondances et Comptes suivants, savoir:

Lettre de Mess. Mercier & Jobin informant le Conseil que les travaux de parachèvement de la Dalle publique de l'Hôtel-de-Ville sont complétés.

Lettre de M. J.-E. Gauthier, secrétaire de la Commission de l'annexion de la Cité de Montréal, priant le Conseil de fixer une date pour discuter la question d'annexion.

Lettre de M. M. V. Morin & Cie donnant le prix du Charbon.

Compte de M. Fred Ross pour le ferrage des Chevaux de la Corporation \$2.00.

Compte de la Cie "Montreal Pipe Foundry" pour tuyaux d'aqueduc \$452.75.

Compte de M. C. Renaud pour cinq poches d'avoine \$6.00.

Compte de M. Rod. Guilbault pour diverses marchandises en ferronnerie \$46.00.

Compte de M. Geo. D. Ward pour un bughie, \$40.00.

Compte de M. A. Ramsey & Son, pour 1 Gallon de vernis \$4.00.

Compte de M. Arthur Leblanc, pour le linage d'un Standard et vis \$0.30.

Compte de M. M. J.-C. Labrecque & Cie, pour des Charbons \$3.24.

Compte de M. M. Mercier & Jobin pour le parachèvement de la dalle publique de l'Hôtel-de-Ville, \$350.00.

Compte de la Cie, "Canadian Fairbanks" pour une jauge \$3.00.

Compte de Service Spécial de Police \$25.00.

Requête des propriétaires de cette municipalité demandant à ce Conseil de prendre en considération toute proposition d'annexion de cette municipalité à la Cité de Montréal.

X
De M. Léo Bertrand
Le certificat d'électeurs pour l'octroi d'une licence de magasin en détail lequel avait été laissé sur la table suivant la loi est de nouveau mis devant le Conseil.

Proposé par le Conseiller Lacombe, secondé par le Conseiller Miller, que,

Le certificat d'électeurs pour l'octroi d'une licence de magasin en détail à M. Léo Bertrand, soit confirmé par ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Figneau, secondé par le Conseiller Aubry, que,

La lettre du Secrétaire de la Commission de l'annexion de la Cité de Montréal, ainsi que la requête des propriétaires de cette municipalité demandant à ce Conseil de prendre en considération la question d'annexion de cette municipalité à la Cité de Montréal soient référées au Conseil en Comité général pour étude.

La motion est rejetée sur la division suivante,

Pour: les Conseillers, Alphonse Aubry et Joseph Figneau.

Contre: les Conseillers, Miller, Labrecque et Lacombe.

Proposé par le Conseiller Miller, secondé par le Conseiller Labrecque, que,

La lettre du Secrétaire de la Commission de l'annexion de la Cité de Montréal soit référée au Conseil en Comité général pour étude.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Lacombe secondé par le Conseiller Figneau, que,

Le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un chèque pour le compte de M. Rod. Guilbault pour la somme de quatre-vingt-onze \$8/100 Dollars, lequel compte a été accepté par les diverses Commissions auxquelles ils avaient été référés.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Figneau, secondé par le Conseiller Labrecque que le nom de la rue Lionais soit changé à celui de Rachel.

Adoptée sur la division suivante

Pour: les Conseillers Aubry, Labrecque, Lacombe et Joseph Figneau
Contre: le Conseiller Miller.

Proposé par le Conseiller Miller, secondé par le Conseiller Lacombe, que,

La Commission de l'Hotel-de-Ville, soit par la présente autorisée à acheter le charbon nécessaire pour le chauffage de l'Hotel-de-Ville.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Tizneau secondé par le Conseiller Lacombe, que,

Le maire et le Secrétaire trésorier soit autorisés à signer un chèque à l'ordre de M. J. N. L'Heureux, Secrétaire-trésorier, dont le terme d'office expire avec ce mois-ci (avril) pour un mois de salaire, (le mois de mai) et en reconnaissance des bons services rendus à cette Corporation.

Adoptée à l'unanimité.

x La lettre de M. M. Mercure et Jobin, les comptes de M. M. Mercure et Jobin la lettre de M. M. D. Morin de la lettre de M. M. J. O. Labrecque sont référés à la Commission de l'Hotel-de-Ville. Les comptes de M. M. Geo. A. Ward, Fred Ross, C. Renaud et Arthur Leblanc à la Commission des Chemins.

Les comptes de M. M. A. Ramsay & Son, et de Police Spéciale sont référés à la Commission de Police.

Les comptes de la Cie. Montreal Pipe Foundry et de la Cie. Canadian Fairbanks sont référés à la Commission de l'Agueduc.

Le compte de M. Rod. Guilbault est référés aux diverses commissions auxquelles il se rapporte.

Et cette session est close.

J. M. Lacombe
Sec. Trés.

C. Messier Maire

Province de
Québec

2^e Mai 1905

Municipalité du Village de De Lorimier

A une session générale du Conseil de la Corporation du Village de De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville de De Lorimier, le deuxième jour du mois de Mai, mil neuf cent cinq;

A laquelle session sont présents: Messieurs Adolphe C. Miller, Louis D. Latour, Magloire Labrecque, Christophe Messier, Medvin Lacombe & Joseph Tizneau, tous membres et formant le quorum du dit Conseil sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, Maire.

Lecture est faite des minutes de la session générale d'agouement tenue le 26 Avril 1905, lesquelles sont approuvées par le Conseil & signées par le Maire et le Secrétaire-Trésorier

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants, savoir:

Lettre de M. H. Demers, demandant de faire poser un trottoir en face de sa propriété no 1295 Ave. De Lorimier.

Lettre de la "Montreal Light Heat & Power Co. demandant le paiement d'un compte de \$269⁰⁰ tel qu'il apparaît à l'état de compte

Compte "The International Gully" pour quatre puits de \$104⁰⁰
Comptes de "The Canadian Fairbanks Co. Ltd pour 3 Bornes Fontaines de 6" 142⁰⁰ & pour 1 Valve "Shirley" 12⁰⁰.

La lettre de M. H. Demers est référée au Comité des Chemins.

La lettre & le compte de The Montreal Light Heat & Power Co. sont référés aux Comités de L'Hotel de Ville & Eclairage.

Le compte de "The International Gully" est référée à la Commission des Chemins.

Les comptes de The Canadian Fairbanks Co. Ltd sont référés à la Commission de L'Agueduc.

Le chef de police M. J. A. Belanger fait rapport au Conseil qu'il a visité les deux institutions religieuses désignées, et déclare qu'elles sont munies d'un appareil de sauvetage au cas d'incendie.

Référé au Secrétaire Trésorier avec instruction d'écrire aux deux institutions religieuses.

Lecture est faite d'un rapport de la Commission des Chemins comme suit:

"La Commission des Chemins à l'honneur de faire rapport que, à son assemblée tenue le premier jour de Mai 1905, à laquelle furent présents: Messieurs Magloire Labrecque, Médéric Lacombe et Joseph Vigneau, membres de la dite Commission, il a été résolu, après délibérations, de recommander l'achat d'une balayuse mécanique au montant de quatre cents soixante quinze Dollars Et aussi, de recommander le versement d'une somme de vingt cinq Dollars au chef de police M. J. A. A. Delanger pour couvrir les dépenses encourues dans son voyage de renseignements pour la construction des trottoirs et des voies publiques.

Se tout humblement soumis

Signé: M. Labrecque
Médéric Lacombe

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le Conseiller M. Lacombe que

Le rapport de la Commission des Chemins qui vient d'être lu soit adopté par ce conseil

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite d'un rapport de la Commission de L'Hotel de Ville comme suit:

"La Commission de L'Hotel de Ville à l'honneur de faire rapport que, à son assemblée tenue le premier jour de Mai 1905, à laquelle furent présents: Messieurs J. Vigneau et Médéric Lacombe, membres de la dite Commission, il a été résolu, après délibérations, de recommander le passage d'appareils à eau chaude pour la salle du Conseil, le logement du secrétaire Prisonier et de la nouvelle salle au troisième étage.

De recommander aussi le passage de lumière, d'un water closet et d'un évier dans la nouvelle salle.

Se tout humblement soumis

Signé: J. Vigneau
Médéric Lacombe

Après discussion, la Commission de L'Hotel de Ville a été autorisée à demander des prix.

Lecture est faite d'un rapport de la Commission de Police & Incendie, comme suit:

"La Commission de Police & Incendie à l'honneur de faire rapport que, à son assemblée tenue le premier jour de Mai 1905, à laquelle furent présents: Messieurs Médéric Lacombe, Magloire Labrecque & L. D. Latour, membres de la dite Commission, il a été résolu, après délibérations, de recommander l'achat d'un attelage double pour les chevaux des pompiers avec les appareils pour les suspendre.

Et aussi de recommander l'achat de mille pieds de Hoses dite "Key Stone", ainsi que l'achat d'un cheval.

Se tout humblement soumis

Signé: Médéric Lacombe
Magloire Labrecque
L. D. Latour

Proposé par le Conseiller M. Lacombe secondé par le conseiller M. Labrecque que le rapport de la Commission de Police & Incendie qui vient d'être lu soit adopté, en supprimant les mille pieds de Hoses.

Cette motion est adoptée sur la division suivante: Pour, les Conseillers A. C. Miller, Louis D. Latour, Magloire Labrecque & Médéric Lacombe Contre, Joseph Vigneau.

Lecture est faite d'un rapport de la Commission des Finances, comme suit:

La Commission des Finances à l'honneur de faire rapport que, à son assemblée tenue le premier jour de Mai 1905, à laquelle furent présents:

Messieurs A. C. Miller & J. Vigneau & L. D. Latour, membres de la dite Commission, il a été résolu, après délibérations, de recommander le paiement des comptes suivants, savoir: Montreal Light & Power Co. éclairage des Rues pour les mois de Février & Mars 260⁰⁰, La Patne pour Annonce "Soumission" 3⁰⁰ The Herald Annonce "Soumission" 1⁰⁰ J. E. Chepleau pour changer la combinaison de la Voite 1⁰⁰ J. M. Merame Contre de L'Hotel de Ville 380⁰⁰ J. C. Labrecque & Co pour Chaux 13⁵⁴ A. Sellane pour Limeage 30 C. Renaud pour Ardoises 6⁰⁰ F. Ross, pour ferrages 2⁰⁰ M. C. Rombe Ardoises 8³⁰ V. Serisque pour Acide Methylique 1⁰⁰ R. Guilbault pour Divers 46⁰⁰ Benellock & Co. pour Copier Lithographie 75⁰⁰ Entretien à la prison de Cordelia Piché

1^{re} Geo. A. Hard, Buggy 110⁰⁰ Montreal Pipe Foundry Co pour
 Tugans 7⁵¹ M. D. & Pomer Co pour Coche 3⁵² Lorraine & Robitaille
 pour bois 11⁰⁶ Geoffin & Co pour tuyaux Plomb 188¹⁴ Canadian
 Fairbanks Co. St. pour valves 38⁴⁸ Montreal Pipe Foundry Co
 pour tuyaux 33⁵⁷ & 115²¹ 4⁰ Joe Lafrance pour diers 8³³ J. M. Bélanger
 pour service spécial de la police 28⁰⁰.

Ces comptes ont été approuvés par les Officiers Municipaux
 et les différents Commissions auxquelles, ils avaient été
 référés.

Le tout humblement soumis
 signé A. C. Miller
 L. D. Latour

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par
 le Conseiller L. D. Latour, que,

Le rapport de la Commission des Finances qui vient
 d'être lu soit adopté par ce conseil, et que le Maire
 et le secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer les
 chèques nécessaires au paiement des dits comptes.

Adoptée à l'unanimité

Correspondance du Cercle Fabre no 229 de L'Alliance
 Nationale demandant la location de la salle publique
 pour deux séances par mois, les deuxième et quatrième
 Mercredis

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le
 Conseiller L. D. Latour que ce conseil loue la salle publique
 au Cercle Fabre no. 229 de L'Alliance Nationale les
 deuxième et quatrième Mercredis de chaque mois à raison
 de 3⁰⁰ trois Dollars par mois, pour le terme d'un an
 et que le maire et le secrétaire Trésorier soient autorisés à
 signer le bail à partir du premier Mai

Adoptée à l'unanimité

Proposé par le Conseiller Jo Vigneau secondé par le Conseiller
 M. Sacombe que la Commission de L'Hotel de Ville et d'Eclairage
 soit autorisé d'acheter l'immeuble et de faire poser la
 lumière dans la salle publique, et aussi de poser un
 water closet, un évier et accessoires nécessaires pour la salle.

Cette motion est adoptée sur la division suivante.
 Pour, les Conseillers L. D. Latour, M. Labrecque, M. Sacombe &
 Jo Vigneau
 Contre A. C. Miller

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le
 Conseiller Vigneau que le procureur M. L. D. Latour
 soit autorisé à signer le contrat pour la cession des
 rues Chapleau, Dufresne, Masson, et Dandurand.

Adoptée à l'unanimité

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par
 le Conseiller A. C. Miller, que la requête des propriétaires
 de la Rue Bordeaux soit renvoyée à la prochaine
 séance

Adoptée à l'unanimité

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le
 Conseiller A. C. Miller que la Commission d'Hygiène
 soit autorisée de prendre des procédures judiciaires contre
 toute personne, compagnie ou corporation portant
 nuisance aux citoyens de cette Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le
 Conseiller L. D. Latour que cette session soit ajournée au
 seizième jour de Mai 1905

Adoptée à l'unanimité.

C. Messier Maire

F. M. Larocq
 Sec. Trés.

Province de
Québec

Municipalité du Village de De Lorimier

16 Mai 1905 A une session générale d'ajournement, du Conseil de la Corporation du Village de De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville de De Lorimier, le seizième jour du mois de Mai, mil neuf cent cinq;

A laquelle session sont présents: Messieurs Christophe Messier, A. C. Miller, L. D. Latour, M. Labrecque, M. Lacombe & J. Vigneau, tous membres et formant le quorum du dit Conseil sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, Maire.

Lecture est faite des minutes de la session générale tenue le 2 Mai 1905, lesquelles sont approuvées par le Conseil & signées par le Maire et le Secrétaire-Trésorier.

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants:

Lettre de M. Philémon Lefrançois, 282 Ave. Mont Royal, formulant des plaintes contre les Abattoirs, qui répandent des odeurs malsaines et pestilentielles.

Lettre de M. F. Lierresque formulant les mêmes plaintes que la première

Lettre de M. E. C. Plamondon formulant les mêmes plaintes que la première

Lettre de M. C. E. Forest, demandant à la Corporation, la permission d'enlever une petite "plaine" qui est en face de sa propriété.

Lettre de la Cie de Téléphone des Marchands demandant la localisation de quatre poteaux dans la Municipalité

Lettre de M. Joseph Mercure, donnant sa démission, comme évaluateur.

Lettre de Messrs Rogers & Quirk offrant de vendre de la pierre à la Corporation au prix de vingt cinq cents par tonne, prise à la carrière.

Lettre de Messrs Rogers & Quirk faisant application à la Corporation pour des licences de voiture de charge.

Compte de M. A. F. Ganneau pour deux pantalons d'officier 18.00

Compte de M. J. Lagarde pour 4 verges de toile .40

Compte de M. H. Poirier pour divers articles de sellerie 14.80

Compte de M. M. Garth Co. pour "Steel Die" 12.00

Compte de M. M. Montreal Light & Power Co. pour éclairage de l'Hotel de Ville 8.71 & 7.15

Compte de la Cie Montreal Light & Power Co. pour l'éclairage des rues pour le mois d'Avril 130.00

Compte de la Cie M. S. H. & Power Co. pour dégeler tuyaux à l'eau au no 1008 Ave. De Lorimier 18.00

Compte de la Maison Vallières pour 2 Rideaux de porte au pour le bureau du secrétaire, et l'autre pour la porte privée. 1.50

Compte de M. Louis Desroche pour 33 boîtes de Sienne 4.95

Compte de M. M. Cummings & M. Millon pour salle 1.00

Les lettres de M. C. E. Forest, de M. M. Rogers & Quirk ainsi que les comptes de M. Louis Desroche & de M. M. Cummings & M. Millon sont référés à la Commission des Chemins.

Les comptes de M. M. H. Poirier, J. Lagarde & A. F. Ganneau sont référés à la Commission de Police & Incendie.

Le compte de M. M. Garth Co. est référé à la Commission de L'Agredes.

La lettre de la Cie de Téléphone des Marchands est référée à l'ingénieur de la Corporation.

La lettre de M. Joseph Mercure re démission est laissée sur la table jusqu'à la prochaine session

Les comptes de la Maison Vallières et les quatre comptes de la Cie Montreal Light & Power Co. sont référés à la Commission de L'Hotel de Ville & Eclairage

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller L. D. Latour que le notaire de la Corporation soit autorisé à protester la Ville de Montreal, pour les emanations pestilentielles venant des Abattoirs de L'Est et autres établissements en dépendant, la tenant responsable pour tous dommages passés, présents et à venir.

Cette motion est adoptée sur la division suivante.

Pour, les Conseillers Miller, Latour, Labrecque & Lacombe Contre, Le Conseiller J. Vigneau.

Le Secrétaire-Trésorier a reçu de Mr. Rodolphe Monty une copie exacte du jugement rendu dans la cause de A. Simais et al & La Corporation du Village de De Lorimier & C. E. Forest, M. C. E., changeant en partie le Rôle d'Evaluation des lots no. 12 et 152.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport du Dr. L. A. Secombe et du chef de Police M. J. A. Bélanger concernant l'établissement de la St Lawrence Sugar Refg Co. Après l'avoir visité, ils ont trouvé, de chaque côté des

fournant des ossements d'une hauteur d'à peu près 2 1/2 pieds, largeur 7 pieds longueur 20 pieds. Un voyage au moins d'ossements corrompus de viande en décomposition et répandant une odeur infecte et dangereuse à la santé publique.

Dans l'entrée, en bas: une hauteur de 4 pieds sur 20 pieds de circonférence à peu près.

Le haut de la bâtisse est complètement remplie, contenant de 125 @ 150 tonnes d'os et de charognes non desséchées signés du Dr. S. A. Lavigne & du chef de Police J. A. Bélanger. Ce rapport est référé à la Commission d'Hygiène.

Proposé par le Conseiller Labrecque secondé par le Conseiller Latour que la Commission des Chemins soit autorisée d'enlever des rues tous les arbres qui ne sont d'aucune utilité.

Adoptée à l'unanimité

Proposé par le Conseiller Miller secondé par le Conseiller Vigneau, que le notaire de la Corporation soit autorisé à faire un acte de correction d'erreurs, mentionnant le lot no 297 au lieu du lot no 290 désigné à la clause deuxième de la copie d'un acte de cession fait par M. Joseph Brunet à la Corporation de St-Siméon paré devant Maître P. Mainville, le 10 Août 1899 et enregistré à Hochelaga & Jacques Cartier no. 98105 et que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer le dit acte.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Miller secondé par le Conseiller Latour, que, la résolution passée à l'assemblée du 2 Mai 1905, autorisant le Maire et le secrétaire-trésorier à signer le contrat de cession des rues Chapleau, Dufresne, Masson et Dandmand soit amendée en ajoutant les mots suivants:

Que le pro-Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat pour la cession des rues Chapleau, Dufresne, Masson et Dandmand, tel que les plans préparés par l'ingénieur de cette corporation.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Vigneau secondé par le Conseiller Lavigne que la Commission de L'Hôtel de Ville soit autorisée à faire construire les appareils de sanetages nécessaires pour le logement du secrétaire et de la salle publique.

Cette motion est renvoyée sur la division suivante:

Pour: les Conseillers Lavigne et Vigneau
Contre: les Conseillers Miller, Latour & Labrecque

Proposé par le Conseiller Lavigne secondé par le Conseiller Vigneau que les plans et devis pour une galerie et escalier de sanetage, pour le logement du secrétaire et de la salle publique, soient demandés à l'architecte de la Corporation.

Cette motion est renvoyée sur la division suivante:

Pour: les Conseillers Lavigne & Vigneau
Contre: les Conseillers Miller, Latour & Labrecque

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller M. Labrecque que le maire et le secrétaire soient autorisés à signer un chèque pour le montant de \$500 à l'ordre de M. J. A. Bélanger, approuvé à la dernière assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Proposé par le Conseiller Vigneau secondé par le Conseiller Lavigne que la Commission de L'Hôtel de Ville soit autorisée de faire une dépense de 100⁰⁰ Cent⁰⁰ Dollars pour l'achat d'appareils de Gymnase & accessoires nécessaires pour les pompiers volontaires.

Cette motion est adoptée sur la division suivante:

Pour: les Conseillers Labrecque, Lavigne & Vigneau.
Contre: les Conseillers Miller et Latour.

Proposé par le Conseiller Vigneau secondé par le Conseiller Lavigne que la Commission de L'Hôtel de Ville soit autorisée de faire construire une galerie et un escalier, allant jusqu'à la grande salle publique, pour le logement du secrétaire; avec une descente donnant sur la galerie du chef de Police.

Cette motion est adoptée sur la division suivante:

Pour: les Conseillers Latour, Labrecque, Lavigne & Vigneau
Contre: le Conseiller Miller

Proposé par le Conseiller Vigneau secondé par le Conseiller Latour, que, le secrétaire-trésorier actuel soit autorisé à signer tous chèques & autres documents de cette corporation, il est aussi autorisé de retirer de la banque les documents et chèques de cette dite corporation.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Labrecque secondé par le Conseiller Vigneau, que, Mr. R. Monty soit autorisé

de préparer des règlements pour la formation d'un corps de pompiers volontaires.

Cette motion est adoptée sur la division suivante:

Pour: les Conseillers Laton, Labrecque, Laconle & Vigneau

Contre: le Conseiller Miller

Proposé par le Conseiller Vigneau secondé par le Conseiller Laton que cette session soit ajournée sine die.

Adoptée à l'unanimité

Co. Messier Maire

F. M. Lavie Sec. Proc.

Province de
Quebec

27 Mai 1905

Municipalité du Village de Desorimier
A une session spéciale du Conseil de la Corporation du Village de Desorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville de Desorimier, le vingt septième jour du mois de Mai mil neuf cent cinq:

A laquelle session sont présents: Messieurs Christophe Messier, Alphonse Aubry, Adolard C. Miller, Louis D. Laton, Magline Labrecque, Mederic Laconle & Joseph Vigneau, tous membres du dit Conseil sous la présidence de M. Christophe Messier, Maire.

Lecture est faite des comptes suivants:

Canadian Fairbanks Co. Ltd pour 1 Bonne Fontaine	\$ 47. ⁰⁰
J. E. Chapleau pour avoir changé la combinaison	1. ⁰⁰
D. Lamothe vétérinaire pour extraction de dents de chiens	4. ⁰⁰
Geoffroy & Coie pour tuyaux plombés & charnières en cuivre	473. ⁰⁰
Victor Sefelne pour Bois de pin	3024. ⁸⁸
Garth Co pour 1 Steel Pipe Bit	.60
H. F. Lamson pour cartes du Conseil	10.00
M. L. Holt Co pour 1730 lbs Coke	3.89
Montreal Street Ry pour redonner les poteaux au le chari paquebot	17.79
Société des Artisans C.-P. pour intérêts annuels dilatoires	340.00
Credit Foncier F. Co pour intérêts annuels hypothécaire	27.00
Montreal Water & Power Co pour approvisionnement d'eau du 1 ^{er} Janvier au 30 Avril 1905 d'après comptes	1645. ⁴²
Montreal Light Heat & Power Co Etat de compte	276. ²³

Les comptes de Victor Sefelne, D. Lamothe, & de Montreal Street Ry sont référés à la Commission des Chemins.

Les comptes des Messrs H. F. Lamson & de J. E. Chapleau sont référés à la Commission de l'Hotel de Ville & Eclairage

Les comptes des Messrs Garth Co, Geoffroy & Coie, Canadian Fairbanks Co Ltd, Montreal S. H. & P. Co, & The Montreal Water & Power Co. sont référés à la Commission de l'Agredne

L'Etat de compte de la Montreal S. H. & P. Co. est référé à la Commission des Finances

Il est proposé par le Conseiller A. Aubry secondé par le Conseiller M. Labrecque, que, le règlement pour amender le règlement no. 14 intitulé règlement d'Hygiène de la Corporation du Village de Desorimier ainsi que pour amender le règlement no. 20 Amendant le dit règlement d'hygiène, enlise sa première et dernière lettres.

Adoptée à l'unanimité

Lecture est faite du dit règlement comme ordonné.

Proposé par le Conseiller L. D. Laton secondé par le Conseiller A. C. Miller, que, le règlement pour amender le règlement no. 14 Intitulé règlement d'Hygiène de la Corporation de De Lorimier, ainsi que pour amender le règlement no. 20 Amendant le dit règlement d'Hygiène, subisse sa troisième lecture & soit adopté par ce Conseil et promulgué suivant la loi.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est alors faite du dit règlement comme suit:

Règlement no. 29

Il est ordonné et statué par ce conseil comme suit:

1^{er} L'art. 1 (B) du règlement no. 20 amendant le règlement d'Hygiène de la Corporation du Village de De Lorimier est abrogé et remplacé par le suivant:

(B) L'article 71 du dit règlement se lira comme suit:

" Chaque fois que la Municipalité sera menacée ou envahie par la variole, le bureau d'hygiène pourra, s'il le croit nécessaire, exiger qu'un certificat de vaccination efficace ou de non-susceptibilité à prendre le vaccin (l'opération ayant été pratiquée depuis moins de sept ans) soit remis par tout élève fréquentant toute école, convent, collège ou autre maison d'éducation, aux autorités de telle institution qu'il fréquente, et toute élève qui refusera ou négligera de prendre tel certificat sur demande, sera exclu de l'institution tant qu'il n'aura pas produit ce certificat;

2^{er} Par toute personne employée dans un établissement industriel, un patron ou autre chef de tel établissement ou elle est employée et toute personne ainsi employée qui refusera ou négligera de prendre tel certificat sur demande sera exclue de l'établissement tant qu'elle n'aura pas produit ce certificat.

L'institution ou établissement qui ne se rendra pas à telle ordonnance, en vertu de cet article sera passible d'une amende de vingt Dollars pour chaque infraction et d'une amende additionnelle de dix dollars par jour pour chaque jour en sus de deux durant lesquels l'infraction se continuera.

2^o L'art. 2 du règlement no. 20 amendant le dit règlement d'Hygiène de la Corporation du Village de De Lorimier est par les présentes abrogé;

3^o L'art. 73 du dit règlement d'Hygiène de la

Corporation du Village de De Lorimier est abrogé et remplacé par l'article suivant:

73^o Lorsqu'une personne tenue par ce dit règlement de remplir une obligation ou de s'abstenir d'un acte quelconque, négligera ou omettra de faire l'acte requis, ou fera l'acte prohibé, on se rendra coupable d'une infraction quelconque du présent règlement, telle personne sera passible d'une amende n'excédant pas vingt piastres, recouvrable devant deux juges de paix de la Municipalité ou devant la Cour de Circuit du district, dans lequel se trouve la dite Municipalité.

Proposé par le Cons. M. Lavoie secondé par le Cons. J. Vigneau, que, le Maire et le secrétaire Trésorier soient autorisés à signer un cheque pour la somme de 18⁰⁰ dix huit⁰⁰ Dollars en faveur de M. A. F. Gammeau, lequel compte a été approuvé par les Officiers Municipaux et la Commission de Police & Incendie.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Cons. A. C. Miller secondé par le Cons. L. D. Laton que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un cheque de montant de 27⁰⁰ vingt sept⁰⁰ Dollars à l'ordre du Credit Foncier F. C. pour intérêts sur hypothèque.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Cons. A. C. Miller secondé par le Cons. L. D. Laton, que, Mr. F. Eugène Riopelle, menuisier, soit nommé estimateur en remplacement de Mr. Joseph Mercier, démissionnaire.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Cons. M. Sabreque secondé par le Cons. J. Vigneau que l'ancien legal de la Corporation reçoive instruction de voir si la Corporation peut passer un règlement pour la construction des trottoirs permanents dans les limites de cette Municipalité et qu'il soit autorisé de donner une opinion à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport de l'inspecteur de la voirie en date du 27 Mai 1905. D'après les instructions venant de Mr. le président de la Commission de la Voirie, il a constaté le mauvais état de la Rue Mont Royal Est et il considère que l'état actuel est dû aux travaux de la loi des Chaux Urbaines, fait l'automne dernier pour la construction de ses voies. Au commencement des travaux, il a écrit son estimateur qu'il ne faisait pas l'ouvrage de

manière à pourvoir faire son bon chemin
 Proposé par le Conseiller M. Laberge secondé par
 le Conseiller J. Vigneau que le secrétaire-trésorier reçoive instruction
 d'écrire à la Cie des Chars Urbains, conformément au
 rapport du chef J. A. Belanger, en date du 27 Mai 1905
 Adoptée à l'unanimité

Et cette session est close

C. Messier Maire
 F. M. Lavoie Sec. Trés.

Province de Québec
 Municipalité du Village de De Lorimier

Nous, soussignés, Horace Fabien Potras, Alfred Lapointe
 et Octave Pelletier ayant été dûment nommés
 estimatens de la Municipalité du Village de De-
 Lorimier, faisons serment, chacun pour soi-même,
 que nous remplissons bien et fidèlement les devoirs
 de notre charge, et cela au meilleur de notre juge-
 ment et de notre capacité. Ainsi que Dieu nous
 soit en aide.

Assurément, ce septième jour
 du mois de Juin, mil
 neuf cent cinq, par devant
 moi, le soussigné, secre-
 taire-trésorier.

F. M. Lavoie
 Sec. Trés.

Horace F. Potras
 Alfred Lapointe
 Octave Pelletier

Province de
 Québec

Municipalité du Village de De Lorimier

6 Juin 1905
 A une session générale, du Conseil de la Corporation
 du Village de De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire
 des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville
 de De Lorimier, le sixième jour du mois de Juin,
 mil neuf cent cinq.

À laquelle session sont présents: Messrs Alphonse
 Aubry, Adéland C. Miller, Louis D. Latour, Marguerite
 Laberge, Médéric Lacombe et Joseph Vigneau tous
 membres et formant le quorum du dit Conseil sous
 la présidence de Monsieur Louis D. Latour pro-Maire.

Proposé par le Conseiller Lacombe secondé par le
 Conseiller Vigneau que la lecture des minutes de la session
 d'ajournement tenue le 16 Mai 1905 et de la session spéciale
 tenue le 27 Mai 1905, soit remise à la prochaine assemblée
 de ce conseil. Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite des correspondances et comptes
 suivants:

Lettre de M. Rodolphe Monty, donnant son opinion
 sur les trottoirs permanents

Lettre de Messrs A. & S. Lionais re la vente de sept lots à
 M. Arthur Seblane

Lettre de M. J. L. Chapleau formulant une plainte
 contre les Abattoirs de S. Est.

Lettre de M. Rodolphe Monty, donnant rapport complet
 des demandes faites à la Législature de Québec par la Cie
 Canadian Light & Power Co. lesquelles demandes ont été
 rejetées par la législature.

Lettre de la Montreal Light & Power Co. relativement au
 posage des tuyaux à gaz sur la rue Mont Royal et
 sur la rue Champlain, nord de la rue Mont Royal.

Lettre de M. A. J. Ratelle demandant un trottoir au
 niveau en face de sa propriété, 7070 Rue Dorion.

Lettre de la Cie C. P. Ry. demandant le pose d'une
 lumière sur la rue Therville, à la traversée du chemin de fer

Lettre de M. F. E. Riopelle donnant sa démission comme
 estimatens

Lettre de la London Guarantee Co. envoyas la police de
 Garantie de M. F. M. Lavoie, secrétaire trésorier, pour le
 montant de \$1000⁰⁰.

Lettre de M.M. E. C. St-Amour & Cie offrant une somme de \$2500 Dollars pour placer une annonce sur la clôture de l'Hotel de Ville.

Lettre de M.M. Ideal Savings Loan & Land Co demandant au Conseil de faire poser des trottoirs sur les rues Simard & St-Jerome ainsi de faire poser plusieurs luminaires sur ces rues.

Comptes de M. L. H. & Poirer pour l'éclairage de l'Hotel de Ville 7¹⁸ et 6⁸³

Comptes de M. Gaspard Quintal pour divers	18 ¹⁸
" de J. Vaillancourt & Sevrance pour divers	23 ⁶⁵
" de P. Amore pour Marché Couvert	140 ²⁵
" de M.M. Montreal Pipe Foundry Co pour divers	14 ⁶²
" Dr. S. A. Lacombe compte au 6 Juin 1905	137 ⁰⁸
" de Monty & Domanleau pour divers	151 ⁶⁵

La lettre de M. Rodolphe Monty re trottoirs permanents est envoyée aux archives. Sont aussi envoyés aux archives le rapport de Mr R. Monty re délégation, la Police de garantie du secrétaire trésorier, et la lettre de la Montreal Light Heat & Co.

La lettre de M.M. A. & H. Lionais est référée au secrétaire.

La lettre de M. J. O. Chapleau est référée à la Commission d'Hygiène ainsi que le compte de Dr. S. A. Lacombe.

Les lettres et les comptes suivants sont référés à la Commission des Chemins: Lettres de A. J. Ratelle & de M.M. Ideal Savings Loan & Land Co et le compte de P. Amore.

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé par le Cons. M. Lacombe que la Commission de l'Eclairage soit autorisée à faire poser une lumière électrique sur la rue Sherille près de la traversée du chemin de fer et de faire rapprocher la lumière déjà placée sur cette rue, à l'endroit indiqué par le président de la Commission de l'Eclairage

Adoptée à l'unanimité

Proposé par le Conseiller Lacombe secondé par le Conseiller Miller que Mr. Octave Pelletier, Plâtrier, soit nommé évaluateur de cette Municipalité en remplacement de M. F. Eugène Riopelle, demissionnaire

Adoptée à l'unanimité.

La lettre de M.M. E. C. St-Amour & Cie et les comptes de M.M. M. L. H. & Poirer et Gaspard Quintal sont référés à la Commission de l'Hotel de Ville

Les comptes de J. A. Vaillancourt & de M.M. Montreal Pipe Foundry Co sont référés à la Commission de L. Agreste

Le compte de M.M. Monty & Domanleau, est référé à la Commission des Finances.

L'ordre du jour est interverti pour permettre à Mr. J. E. Hilder d'expliquer & d'appuyer la demande de M.M. The Ideal Savings Loan & Land Co. relativement aux canaux d'égouts.

Mr. J. E. Hilder dit que les Cie Ideal Savings Loan & Land Co à l'instigation de construire cet été plusieurs maisons sur les rues Simard & St-Jerome, et en conséquence il demande que le Conseil fasse faire des canaux d'égouts sur les rues plus haut mentionnées.

Sur la demande du Conseil, Mr. F. C. Lalerge l'ingenieur de cette Corporation, donne son opinion comme suit:

Le coût de cette entreprise sera probablement de \$12000⁰⁰ et ces canaux d'égouts devront suivre la rue De Lorimier jusqu'à la rue Mont-Royal autrement le coût sera plus élevé.

La Commission des Chemins ainsi que Mr. F. C. Lalerge sont autorisés de s'aboucher avec les M.M. A. & H. Lionais relativement à ces travaux.

Lecture est faite d'un rapport de la Commission de Police & Incendies comme suit:

" La Commission de Police & Incendies à l'honneur de faire rapport que, à son assemblée tenue le cinquiesme jour de Juin 1905, laquelle furent présents: Messrs M. Lacombe et M. Labrecque, membres de la dite Commission, il a été résolu, après délibérations, de recommander le paiement de la somme de deux cents Dollars pour prix d'achat d'un cheval à poil brun acheté par Mr. J. A. Belanger tel que recommandé par la Commission de Police.

Humblement soumis
signé Médéric Lacombe
" M. Labrecque

Lecture est faite du certificat du vétérinaire Du Desjardis Proposé par le Conseiller M. Lacombe secondé par le Cons. J. Vigneau que, le rapport soumis par la Commission de Police & Incendies soit adopté par ce Conseil, et que le Maire et le secrétaire trésorier soient autorisés à signer

un chèque de \$200⁰⁰ en faveur et à l'ordre de Mr J.A. Bélanger
Adoptée à l'unanimité

Lecture est faite d'un rapport de la Commission de
L'Agredue comme suit:

" La Commission de L'Agredue à l'honneur de faire
rapport que, à son assemblée tenue le sixième jour de Juin
1905, à laquelle furent présents: Messrs L. D. Latour, A. Aubry
& A. C. Miller, membres de la dite Commission, il a été
résolu, après délibérations, de recommander: 1^o La remise
de la taxe d'eau à Henri Rochon pour l'année 1904-5.
2^o Une réduction de \$1³⁵ sur la taxe d'eau, à Mr F. A.
Lussard pour l'année 1904-5. 3^o Une réduction de 90¢
sur la taxe d'eau, à Mr St. Lamoix pour l'année 1904-5

Se tout humblement soumis
Signé L. D. Latour
A. C. Miller

Proposé par le Cons. A. C. Miller secondé par le Cons
M. Lacombe que le rapport de la Commission de L'Agredue
soit adopté par ce Conseil Adoptée à l'un.

Lecture est faite d'un rapport de la Commission
des Chemins, comme suit:

" La Commission des Chemins à l'honneur de
faire rapport que, à son assemblée tenue le 5 Juin 1905,
à laquelle furent présents: Messrs M. Labèque & M. Lacombe,
membres de la dite Commission, il a été résolu, après
délibérations, de recommander: 1^o La construction
des canaux d'égoûts en grès, sur la rue Borden entre
les rues Mont-Royal et Marie Anne et sur la rue
Borden entre la rue Marie Anne et la propriété appar-
tenant à Mr S. D. L. Aubrique partie du lot 152-48 sur
une largeur de neuf pieds, d'après les plans fournis
par l'ingénieur de cette Corporation. 2^o La construction
à titre d'expérience d'un trottoir permanent sur la rue
Mont-Royal en face de L'Hotel de Ville. 3^o Une
augmentation de salaire de \$2⁰⁰ deux Dollars par
semaine au sous chef Mr C. D. Tremblay. 4^o
La construction d'un canal en grès de dix-neuf pouces sur
la rue Marie Anne vis-à-vis les lots no 218, 220 et 221
pour égoutter ces terrains dans le canal de la rue Chassée.
Ce canal devra être construit sur le côté de la dite rue
Marie Anne, et servira exclusivement à égoutter les

terrains sus-mentionnés.

Se tout humblement soumis

Signé M. Labèque

Médini Lacombe

J. Vigneau

Proposé par le Cons M. Labèque secondé par le
Cons J. Vigneau que

Le rapport de la Commission des Chemins qui vient
d'être lu, soit adopté par le Conseil.

Il a été proposé en amendement par le Cons. A. C.
Miller secondé par le Cons. A. Aubry que le rapport de la
Commission des Chemins soit adopté par ce Conseil,
moins le paragraphe 3^o

Cet amendement est rejeté sur la division suivante:

Pour: les Conseillers A. Aubry, A. C. Miller, et J. Vigneau
Contre: les Conseillers M. Labèque, M. Lacombe et L. D. Latour

Ayant partie de voter le pro-Maire enregistré son
vote contre l'amendement.

La motion principale est adoptée sur la division suivante:

Pour: les Conseillers A. C. Miller, M. Labèque, M. Lacombe et
J. Vigneau

Contre: le Conseiller A. Aubry

Lecture est faite d'un rapport de la Commission
des Finances comme suit:

" La Commission des Finances à l'honneur de
faire rapport que, à son assemblée tenue le 5 Juin 1905,
à laquelle furent présents: Messrs A. C. Miller, L. D. Latour,
et J. Vigneau, membres de la dite Commission, il a été
résolu, après délibérations, de recommander le paiement
des comptes suivants, savoir:

H. Poincy & Co 25 Mai 1905 \$14⁰⁰ J. Lagarde 14⁰⁰ L. Lanthe 26 Mai
14⁰⁰ Thor Davidson & Co Ltd 7 Mai 15⁰⁰ J. Lafleur 13 Mai 324⁸⁸
International Gully, 1 Mai 104⁰⁰ Louis Desroche 13 Mai 4⁹⁵
Commings & McMillan 13 Mai 1⁰⁰ Montreal Street Ry, 20 Juin 17⁷²
Canadian Fairbank Co 47⁵⁰ 12⁰⁰ et 142⁰⁰ Parly Co 60412⁰⁰
M. L. O'Connell & Co 3⁸⁹ Leoffin & Co 473⁵⁰ Montreal Water &
Power Co 30 Juin 1644⁰⁰

Ces comptes ont été approuvés par les Officiers Municipaux
et les différentes Commissions auxquelles ils avaient été
référés

Se tout humblement soumis

Signé A. C. Miller
 " L. D. Laton
 " Joz Vigneau

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé par le Cons. A. C. Miller que le rapport de la Commission des Finances qui vient d'être lu soit adopté par ce Conseil et que le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés à signer les chèques nécessaires au paiement des dits comptes.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé par le Cons. A. C. Miller que les charrettes employées aux travaux de la Corporation, soient payées à raison de 25[¢] vingt-cinq cents de l'heure.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le Conseiller J. Vigneau que la Commission des Chemins soit autorisée à faire faire les travaux des canaux d'égoûts sur la rue Bordeau, tel que recommandé par le rapport de ce soir et que ces travaux soient faits à la journée.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Cons. A. Aubry que la Commission de L'Acqueduc soit autorisée à faire poser la conduite d'eau jugée nécessaire sur la rue Bordeau entre la rue Mont Royal et la propriété portant le numéro du Cadastre 152-48.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé par le Conseiller M. Lacombe que cette session soit ajournée au vingt-unième Juin 1905

Adoptée à l'unanimité

C. Messier Maire
 F. M. Larive Secré

Province de Québec. Municipalité du Village de St. Lorrain.

21 Juin 1905

Auane session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village de St. Lorrain, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hôtel de Ville de St. Lorrain, le vingt-troisième jour de Juin mil neuf cent cinq;

A laquelle session sont présents: Messieurs Christophe Messier, A. Aubry, A. C. Miller, M. Labrecque, M. Lacombe et J. Vigneau, tous membres et formant le quorum du dit Conseil sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, Maire.

Lecture est faite des minutes de la session générale d'ajournement tenue le 16 Mai 1905, de la session spéciale tenue le 27 Mai 1905, et de la session générale tenue le 6 Juin 1905, lesquelles sont approuvées par le Conseil & signées par le Maire et le Secrétaire-Trésorier.

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants:

Lettre de la Cie Montreal Light Heat & Power Co demandant le paiement immédiat d'un état de compte de \$276²³

Lettre de la même Cie re le posage de conduit à gaz sur les rues Chausse et Mont Royal Est.

Lettre de remerciements de la Cie Canadian Pacific pour le posage d'une lumière électrique sur la rue Iberville près de la traversée du chemin de fer.

Lettre de la Cie Montreal Water & Power Co demandant le paiement de leur compte de \$1645⁴²

partiellement
 C. No. No.
 F. M. L. Secré

Lettre de la Cie du Pacifique Canadien se conformant à l'article 720 du Code Mun. demandant avis au Conseil que leur évaluation actuel est de \$18,000⁰⁰ pour 8.29 arpents comme terrains occupés par le chemin de fer.

Ses comptes suivants: H. J. Lamson relieur "Rôle d'évaluation" 4⁰⁰ Victor Lefebvre pour bois 690⁴⁰, 78⁷², 23⁰⁰ C. Renard pour Arrière 18⁰⁰, Corporation de Montreal pour "Bayette Municipale" 2⁰⁰ James Robit pour Co. Ltd. pour 1 Barre d'acier 7⁸⁰, St. Leming Co. pour paniers vases rustique 4⁰⁰, St. West 2 Poutres 12⁰⁰ M. L. St. Pierre Co. pour éclairage pour le mois de Mai 130⁰⁰, R. Graham & Co. pour charbon 320⁰⁰ St. Prince Co. Ltd. pour chairs 78²⁴, Canadian Fire & Ice Co. pour 1 Botelle Acide. 15⁰⁰ + 1 quart carbonate de Soda + 1 P. Botte en Caoutchouc 7¹⁵, Lamence & Robitaille pour bois 14⁶¹ Georges Lelol

pour Epinette Rouge #33⁵⁵, Canadian Fairbank Co pour 1 compte
d'eau 11⁵³ Montreal Pipe Foundry Co pour chauffage de Trogan
6⁰⁰, R. Guillaumet pour dinars 203¹⁰, J.A. Ad Belanger pour
dinars 72⁰⁰.

Propose par le Conseiller M. Labrecque secondé par le
Cons. M. Lacombe que la Commission de L'Eclairage soit
autorisée à faire une inspection et à préparer un rapport
pour la prochaine assemblée, donnant le nombre des nouvelles
lumières requises dans la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Les lettres de la Cie M. L. H. & Pover Co, de la Cie du Pacifique
Canadien, et de la Cie Montreal Water & Power Co sont envoyées
aux archives.

Les comptes de G. Lebel, Lamoine & Robitaille, James Robitton
Co. Ltd, C. Renard, Victor Lafebre & R. Guillaumet sont
référés à la Commission des Chemins.

La lettre de la Cie M. L. H. & Pover Co ainsi que les comptes
de J. Prince Co Ltd, R. Graham & Co, M. L. H. & Pover Co,
M. King Co, City of Montreal & H. F. Langon sont référés
à la Commission de l'Hotel de Ville & Eclairage.

Les comptes de J.A. Belanger, Canadian Fire & Marine Co. &
H. Desj. sont référés à la Commission de Police & Incendie.

Les comptes de Canadian Fairbank Co Ltd. & de Montreal
Pipe Foundry Co sont référés à la Commission de L'Aguecours. 1)

Propose par le Conseiller A. C. Miller secondé par le
Cons. M. Lacombe que l'ingénieur que l'ingénieur de cette Corpo-
ration recoive instruction de préparer les plans pour les canaux
diegouts en gres sur la rue Chapleau.

Adoptée à l'unanimité

Le Conseil donne instruction au secretaire tresorier d'ecrire
à la Cie M. L. H. & Pover Co relativement au porage d'une
conduite de gaz sur la rue Bordeau tel qu'indiqué par la
Commission des Chemins.

Adoptée à l'unanimité.

Propose par le Conseiller A. C. Miller secondé par
le Conseiller J. Vigneau que le maire et le secretaire-
tresorier soient autorisés à signer un cheque pour le mon-
tant de \$151⁶⁵ en parement du compte de Messrs Mosty
& Duranleau pour services professionnels.

Adoptée à l'unanimité

1) Section d'annee repa-
te en gres par les pro-
prietaires de la rue
Chapleau demandant
les canaux diegouts
actuellement

le. M. M.
P. M. L. & D. D.

Et sur proposition du Conseiller M. Lacombe, cette
session est adjournée à Jeudi soir le vingt neuvième jour
de Juin (1905)

le. Messier Maire,
F. M. Lamoine Sec. Tres.

Province de
Quebec

29 Juin 1905

Municipalité du Village de St. Leger

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village de St. Leger, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville de St. Leger, le vingt neuvième jour de Juin mil neuf cent cinq.

A laquelle session sont présents: Messrs A. C. Miller, L. D. Latour, M. Sabreque, M. Lacombe & Jos Vigneau, tous membres et formant le quorum du dit Conseil sous la présidence de Monsieur Louis D. Latour pro. Maire.

Propose par le Conseiller M. Lacombe secondé par le Conseiller M. Sabreque que la lecture des minutes de la séance du 21 Juin/05 soit remise à la prochaine assemblée
Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants, savoir:

Une Carte-Postale de la Montreal Street Railway Co. nous, notifiant qu'elle avait voté une somme de 250⁰⁰ pour réparer la rue Mont Royal

Lettre de la Cie Montreal Light Heat & Power Co. demandant le paiement de l'état de compte de 148⁷³.

Lettre de la Cie Ideal Savings Loan & Land Co. demandant des travaux sur les rues Simard & St. Jerome

Lettre de M. Jos Grestin demandant un trottoir en face de sa propriété sur la rue Ibeville.

Requete des propriétaires de la rue Ibeville demandant l'aide du Conseil auprès de la Cie Montreal L. H. & Power Co. pour la pose d'une conduite de gaz sur la rue Ibeville

Comptes suivants: A. Tremblay pour foin et paille 48⁰⁸
Victor Donkersvolthe pour trois jardiniers de fleur 10⁰⁰ Victor Sefehne pour bois 667⁴⁸ 677⁷⁸ Granger Freres pour le Registre 1²⁵ M. L. H. & Power Co. 3⁴⁹ 4⁵³ T. D. Boyd & Son pour Bag etand 40⁰⁰
Fred Ross, pour feneçes 1⁰⁰ George Mayrand, notaire, divers 147⁰⁰
Granger Freres 2⁰⁹ 4⁵⁵

Attendu que la somme offerte par la Cie Montreal Street Railway, a été jugée suffisante par l'ingénieur de cette Corporation, il est proposé par le Conseiller Mayrand Sabreque secondé par le Conseiller J. Vigneau que ce Conseil accepte l'offre faite par la Cie Montreal Street Railway des

montant de 250⁰⁰, pour réparer la rue Mont Royal.
Adoptée à l'unanimité

La lettre de la Cie Ideal Savings Loan & Land Co. est envoyée aux archives.

La lettre & l'état de compte de la Cie M. L. H. & Power Co. ainsi que la requête des propriétaires de la rue Ibeville sont référés au secrétaire

La lettre de M. Joseph Grestin & les comptes de Fred Ross, Victor Sefehne, et A. Tremblay sont référés à la Commission des Chemins

Les comptes de Granger Freres, M. L. H. & Power Co., T. D. Boyd & Son & Victor Donkersvolthe sont référés à la Commission de l'Hotel de Ville, éclairages

Le compte de Georges Mayrand, notaire est référé à la Commission des Finances.

Lecture est faite d'un rapport de la Commission des Finances comme suit:

"La Commission des Finances à l'honneur de faire rapport que, à son assemblée le 29 Juin 1905 et à laquelle assemblée furent présents: Messrs A. C. Miller, L. D. Latour & Jos Vigneau, membres de la dite Commission Il a été résolu:

De recommander le paiement des comptes suivants: savoir:
Hugh Cameron & Co. adated du 1^{er} Juin 1905 475⁰⁰, P. Amesse 31 Mai/05 140⁰⁰ George Sebel, Mai 31/05, 63⁵⁵ R. Guilbault, Juin 15/05, 203¹⁰
Lawrence & Robitaille, Mai 31/05, 146⁰⁰ Jas Roberton Co. June 2/05 7⁸⁰ C. Renard, Mai 26/05, 94 June 2/05, 18⁰⁰ J. A. L. Selinger Juin 2/05 72⁰⁰ Victor Sefehne Juin 6, 8, 49, annuité de 690⁴⁰, 23⁰⁰
78⁷⁵ Maurice Vallée Mai 12/05 1⁰⁰ H. F. Langon Mai 17, 10⁰⁰
44⁰⁰ J. E. Chapleau Mai 26/05 1⁰⁰ G. Quintal Mai 31/05 18⁰⁰
Montreal L. H. & Power Co. Mai 29, 683⁷⁸ 87⁷⁵ 7¹⁵ Avril 127⁰⁰ & Mai 13/05 10⁰⁰ Cite de Montreal 2⁰⁰ Montreal L. H. & Power Co. Mai/05 127⁰⁰ Ch. Stak Mai 22/05 121⁰⁰, R. Graham & Co. 320⁰⁰
J. Loring & Co 4²⁵ J. S. Prince Co. Ltd 78²¹ P. M. Lavoie 4⁰⁰
Canadian Fairbanks Co 11⁰⁰ J. A. Vaillancourt & LeFrancois 23⁶⁵

Les comptes ont été approuvés par les Officiers Municipaux et les différentes Commissions auxquelles ils avaient été référés

Le tout honorablement soumis
Signé A. C. Miller
" L. D. Latour
" Jos Vigneau

Proposé par le Conseiller A. C. Miller, secondé par le Conseiller J. Vigneau que le rapport de la Commission des Finances qui vient d'être lu soit adopté par ce Conseil et que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour le paiement de ces comptes.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Magloire Labrecque secondé par le Conseiller J. Vigneau et unanimement résolu:

Que ce Conseil offre ses plus sincères remerciements aux membres du Conseil de Ville d'Outremont et particulièrement à M. S. Eberlin (Beaubien), président de la Commission de Voirie, pour avoir mis généreusement à la disposition de la Corporation du Village de St-Lorimier son rouleau à vapeur, ces jours derniers.

Que les membres de ce Conseil sont très sensibles à cette marque d'attention de la part des membres du Conseil d'Outremont, ce qui prouve l'estime et la considération qu'il nous portait et démontre les bons rapports qui existent entre les deux corporations.

Une copie de la présente résolution soit envoyée au Conseil d'Outremont.

Le secrétaire sera invité à la Corporation d'Outremont pour leur demander quel prix elle nous chargera pour leur rouleau à vapeur.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le Conseiller J. Vigneau que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un cheque au montant de 17⁰⁰ pour le paiement du compte de la Ville d'Outremont.

Adoptée à l'unanimité.

Et cette session est close.

C. Messier, Maire

F. M. Larivière

Sec. Trés.

Province de
Quebec

4 juillet 1905

Municipalité du Village de St-Lorimier

A une session générale du Conseil de la Corporation du Village de St-Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville de St-Lorimier, le quatrième jour de juillet (1905) mil neuf cent cinq.

A laquelle session sont présents: Messieurs Christophe Messier Adelaïde C. Miller, Magloire Labrecque, Médéric Lacombe & Joseph Vigneau, tous membres et formant le quorum du dit Conseil sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, Maire.

Lecture est faite des minutes des sessions tenues les 21 vingt-un et vingt-neuf juin mil neuf cent cinq, lesquelles sont approuvées par le Conseil et signées par le Maire et le Secrétaire-Trésorier.

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants: savoir:

Lettre de Messrs E. C. St-Amour & Coie demandant un service d'eau pour leur place d'affaire.

Lettre de M. F. C. Laberge, ingénieur, demandant un acompte de \$300⁰⁰ sur les travaux faits depuis le premier Janvier 1905.

Lettre avec compte du percepteur du Revenu pour Fonds de botine et des Juries, au montant de 121⁰⁰.

Les comptes de la Coie "Bell Telephone" pour 29⁰⁰ & 19⁰⁰. La lettre de M. M. St-Amour & Coie est référée à la Commission de L'Aqueduc.

Le compte du Percepteur du Revenu est référé à la Commission des Finances.

Les comptes de la Coie "Bell Telephone" sont référés à la Commission de L'Hotel de Ville.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le Conseiller M. Lacombe qu'un montant de trois cents Dollars soit voté à M. F. C. Laberge, en acompte sur les travaux faits depuis le commencement de L'année 1905, et que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un cheque pour ce montant.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite d'un rapport de la Commission des Finances, comme suit:

La Commission des Finances a l'honneur de faire rapport que, à son assemblée tenue le 4 juillet 1905, et à laquelle assemblée furent présents: Messrs A. C. Miller & J. Vigneau, membres de la dite Commission.

Il a été résolu

De recommander le paiement des comptes suivants:
Victor Lafleur 27 Juin \$677²⁸ A. Tremblay, foins 48³⁸, Fred Ross, ferrages 1⁰⁰, Canadian Tread Co. Co. 15⁴⁷ 44⁴⁵

Ces comptes ont été approuvés par les Officiers Municipaux et les différentes Commissions auxquelles ils avaient été référés

Le tout humblement soumis

Signé A. C. Miller

Jos Vigneau

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé par le Conseiller A. C. Miller que le rapport de la Commission des Finances qui vient d'être lu soit adopté par ce Conseil et que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour le paiement de ces comptes.
Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller M. Labrecque qu'il soit résolu de faire construire un canal d'égout en grès de quinze pouces de diamètre, sur la rue Chapleau conformément aux plans préparés par l'ingénieur de cette Corporation.
Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller M. Labrecque que la Municipalité du village de St. Lirimier soit représentée à la Convention de L'Union des Municipalités Canadiennes qui sera tenue les 25, 26, et 27 juillet prochain en la Cité de Winnipeg, en envoyant une délégation.
Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le Conseiller M. Labrecque que le Maire Mr. Christophe Messier soit délégué à la Convention de L'Union des Municipalités Canadiennes et que le Conseiller Adolphe C. Miller soit nommé son substitut et que les frais de voyages lui soient payés.
La motion étant mise aux voix est adoptée sur la

division suivante: Pour: les Conseillers A. C. Miller
M. Labrecque et M. Lacombe.

Contre: le Conseiller J. Vigneau
Sur proposition du Conseiller M. Labrecque, cette session est ajournée à Mardi soir le dix-huitième jour de juillet courant (1905)

Le Messier Maire
P. M. Lacroix Sec. Trés.

Province de
Quebec

Municipalité du Village de St-Lorimier

18 Juillet 1905

Année session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village de St-Lorimier tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil dans l'Hotel de Ville de St-Lorimier, le dix-huitième jour de Juillet (1905) Milneuf cent cinq.

A laquelle session sont présents: Messrs Alphonse Aubry, Louis D'Latour, Magloire Labrecque & Médéric Lacombe tous membres et formant le quorum du dit Conseil, sous la présidence de Monsieur Louis D'Latour, pro. Maire.

Proposé par le Cons. M. Labrecque secondé par le Cons. M. Lacombe que la lettre des minutes de la session du 4 Juillet 1905, soit remise à la prochaine assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite des correspondances et comptes privés, savoir:

Lettre de la Banque de Montréal demandant la remise de \$63 pour Commissions aux coupons.

Lettre de la Cie "La Saugegande" re achat de débentures.

Lettres de la Cie M. L. H. & P. Co. re conduite de gaz sur la rue Bordeaux et leur compte re l'éclairage des rues.

Lettre de la ville d'Outremont. offrant à louer leur Rouleau à vapeur et rails de 100 de l'heure.

Le compte de Georges Sebel pour Epinette, rouge 60⁰⁰

Le compte de E. Anger

" " Meldrum Bros " 1 Set de Charrues &c 208.55

" " M. L. H. & P. Co " Rouleau au cheval 18.00

" " M. O. Romke " Eclairage des rues Juin 130.00

" " Jean Richer " Armoire 1.55

" " Canadian Fairbanks Co " Pierre Cassée 37.03

" " Morrissey Quarry Co " Water Meter 12.00

" " McLanni Bros " Pierre Cassée 15.83

" " J. A. Bélanger " Bois 15.03

" " Dr. A. Sebel " Sable 1.00

" " Sebel, Courant " Aci. Carbonique .40

" " " " Abonnement 2.00

La lettre de la Banque de Montréal est référée au Secrétaire Trésorier ainsi que celle de la Cie M. L. H. & P. Co.

La lettre de la Cie "La Saugegande" est référée à la Commission des Finances.

La lettre de la Cie M. L. H. & P. Co ainsi que les comptes de Messrs Georges Sebel 60⁰⁰, Meldrum Bros, M. O. Romke, H. Richer, Morrissey Quarry Co, McLanni Bros, J. A. Bélanger, & Dr. A. Sebel sont référés à la Commission des Chemins.

Les comptes de M. H. & P. Co et le Prix Courant sont référés à la Commission de L'Hotel de Ville & Eclairage.

Le compte de Canadian Fairbanks Co est référé à la Commission de L'Agredre.

Le compte de E. Anger est référé à la Commission de Police & Incendies.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le Conseiller M. Lacombe que la Commission des Chemins soit autorisée à louer le Rouleau à vapeur de la ville d'Outremont à raison de \$1.00 l'heure & \$1.00 de la ville d'Outremont à raison de \$1.00 l'heure. Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite d'un rapport de la Commission des Finances comme suit:

La Commission des Finances à l'honneur de faire rapport, que, à son assemblée tenue le 18 Juillet 1905 et à laquelle assemblée furent présents: Messrs L. D'Latour et Joseph Vigneau membres de la dite Commission;

Il a été résolu de recommander le paiement des comptes suivants: George Maynard, 147⁰⁰ Fonds des batisses & des Jures 12⁰⁰ Victor Lefebvre 667⁴⁸ Granger Freres 252⁰⁰ & 2⁰⁰ Bell Telephone Co 14⁰⁰ & 79⁰⁰ J. D. Kermolthe 10⁰⁰ J. M. Boyd & Son 13⁰⁰ Montreal L. H. P. Co 342⁰⁰ & 44⁵³

Le tout humblement soumis
signé L. D'Latour

Proposé par le Conseiller L. D'Latour secondé par le Conseiller M. Labrecque que le rapport de la Commission des Finances qui vient d'être lu soit adopté par ce Conseil et que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour le paiement de ces comptes. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Lacombe secondé par le Conseiller L. D'Latour qu'il soit résolu, de

demande l'avis de l'avocat de cette Corporation relativement à l'installation et à l'usage de machines mis en mouvement par la vapeur, l'électricité ou autres pouvoirs moteurs; Il est aussi résolu de demander avis s'il est permis d'ouvrir un clos de bois, foin & grain sans l'autorisation du Conseil

Adoptée à l'unanimité

Proposé par le Conseiller L. Latour secondé par le Conseiller M. Lacombe que la Commission de L. Agreduc soit autorisée à continuer la conduite d'eau sur la rue Bordeaux No. 152 Sub. 48 jusqu'à la connection déjà existante sur la dite rue en face de la propriété M. B. P. Raby, et que la Commission soit aussi autorisée à continuer la pose de la conduite d'eau sur la rue Chapleau jusqu'aux cairnes du Pacifique Canadien.

Adoptée à l'unanimité

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le Conseiller M. Lacombe, que ce conseil accorde son assentiment et son autorisation à la constitution en incorporation du Club De Lorimier suivant l'article 5487 des statuts réformés de Québec

Adoptée à l'unanimité.

Et la session est close.

C. Messier Maire
P. M. Lavoie Sec. - Trés.

Province de Québec

1^{er} Août 1905

Municipalité du Village de St-Lorimier

A une session générale du Conseil de la Corporation du Village de St-Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville du Village de St-Lorimier, le premier jour du mois d'Août mil neuf cent cinq;

Louis St-Lorimier

à laquelle session sont présents: Messieurs Christophe Messier, Alphaire Aubry, Magloire Labrecque, Mederic Lacombe et Joseph Vigneau tous membres et fermant le quorum du dit Conseil sous la présidence de Mr. Christophe Messier, Maire

Lecture est faite des minutes de la session générale tenue le (14) quatrième jour du mois de juillet et de la session générale d'ajournement tenue le dix huitième jour de juillet (1905), lesquelles sont adoptées par le Conseil et signées par le Maire et le secrétaire - Trésorier.

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants.

Lettre de la Cie Montreal L. H. Poirer Co Re à la lampe du Chemin Papineau

Lettre de Mr. F. C. Lalerge re à son absence comme Commissaire pour la délimitation d'une partie des Provinces de Québec & d'Ontario. Il laisse Mr. Moretti son chef de bureau pour le remplacer ainsi que Mr. Elie Blanchard, Ingénieur Civil, pour travaux particuliers

Lettre de Messrs Jeffry Bros de la Petite Côte s'informant s'ils pouvaient bénéficier de leur boutique comme Manufacture s'ils pourraient leur exemption de taxes.

Les comptes suivants:

E. C. Johnson & Cie, pour deux voyages de selle 350 ⁰⁰	60 ⁰⁰
E. E. Forest, pour préparation des Réglomats nos 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 et 37	750.00
John Lovell & Son pour une copie "Directory" 1905-6	5.00
Montreal Paper & Printing Co pour Imprimé au fer	10.05
Do Do	98.32
E. Anger pour 1 Bricolage 4 ⁰⁰ & 1 pr de bois 4 ⁰⁰	11.00
Geoffroy & Cie pour Drizzle & Stop Leches 28/4/05	96.18
Do pour Imprimé Plombs 14/6/05	41.76
Do " " 28/4/05	14.04
Do " " 2/4/05	40.20

Fred Ross pour fenêtrages 4.50
 J.H. Bélanger pour 30000\$ au prisonniers 7.00
 Montreal Light & Power Co pour éclairage 60^e 4^o et 3^o 79
 A. Girard & Cie pour Peindre et letter des murures 27.20
 Ville d'Antremont pour Roaleau d'vapem 37.00
 Dr. Génier pour soins professionnels 13.00
 H. P. Langon pour 4 formales pour la Cour du Juge de Paix 12.00
 J.H. Vaillancourt & Sefrançois pour entree de can 14.80
 Canadian Fairbanks Co pour 2 extensions de boques futaria 9.62
 International Electric Co pour divers articles électrique comprenant
 Pistones, appliques, Sockets etc pour la salle publique 239.89
 Propose par le Conseil M. Labrecque secondé par
 le Conseiller J. Vigneau que Mr. J. A. Bélanger soit nommé
 inspecteur des batisses pro. temp. durant l'absence de
 Mr. F. C. Laberge. Adoptée à l'unanimité.
 La lettre de Messrs Jeffrey Bro est référée au secrétaire
 trésorier

La lettre de la Cie Montreal Light & Power Co ainsi que
 les comptes de Messrs John Swell & Son, H. P. Langon,
 International Electric Co, & Montreal Light & Power Co sont référés
 à la Commission de l'Hôtel de Ville.

Le compte de Mr. C. E. Forest est référé à l'avecat de
 cette Corporation.

Les comptes de Messrs E. C. St-Amant & Cie, Dr. Génier
 Ville d'Antremont, A. Girard & Cie, Fred Ross & E. Anger
 sont référés à la Commission des Chemins.

Les comptes de Messrs Montreal Pipe Foundry Co, Geoffroy & Cie
 J.H. Vaillancourt & Sefrançois & Can. Fairbanks Co sont référés à
 la Commission de l'Acqueduc.

Le compte de Mr. J. A. Bélanger est référé à la Com-
 mission des Finances

Lecture est faite d'un rapport de la Commission des
 Finances, comme suit:

La Commission des Finances à l'honneur de faire rappor-
 ter, à son assemblée tenue le 1^{er} Août 1905 et à laquelle
 assistaient Messrs L. D. Latour & J. Vigneau,
 membres de la dite Commission.

Il a été résolu: De recommander le paiement des compte
 suivants:

M. O. Rombe 17/7/05 1^o Meldrum Bros 30/6/05 18^o George Selal 17/4/05
 60^o Henri Richer 15/7/05 57^o 1^o Voyage de Belle 1^o M. Lamin Bros 14/4/05 15^o

E. Anger 3/7/05 508^o 5^o Mercier Sellame 31/12/04 7^o J. D. Latour 11/1/05 3^o
 Dr. A. Selal 18/7/05 50^o Le Prix Couant 3^o Montreal Pipe Foundry
 Co 18/5/05 14^o 62 & 6^o Can. Fairbanks Co 11/7/05 12^o M.
 O. Rombe 13/3/05 50^o P. De Quintal Timbre 1^o

Ces comptes ont été approuvés par les Officiers Municipaux
 et les différentes Commissions auxquelles ils ont été référés

Le tout humblement soumis
 signé L. D. Latour
 " J. Vigneau

Propose par le Conseil L. D. Latour secondé par
 le Cons. J. Vigneau que, le rapport qui vient d'être lu
 soit adopté par ce Conseil, et que le maire et le Secrétaire
 trésorier soient autorisés à signer les chèques nécessaires
 à cet effet. Adoptée à l'unanimité.

Propose par le Conseiller Louis D. Latour secondé par
 le Conseiller Joseph Vigneau que le compte de la Cie
 Montreal Light & Power pour l'éclairage des rues pour
 le mois de Juin au montant de 130^o soit payé moins
 2^o montant de la lumière située dans la Ville de
 Montreal et en déduisant aussi 2^o payé par erreur pour
 la dite lumière dans le mois de Mars dernier sur le
 compte d'éclairage des rues du mois de Février dernier,
 et que le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés
 à signer un chèque au montant de 128^o
 Adoptée à l'unanimité

Reçu du Conseil d'hygiène de la Province de Quebec
 un circulaire attirant l'attention des Municipalités sur la
 loi d'hygiène publique de Quebec, 1901.

Cet circulaire est envoyé aux archives
 Reçu de Mr. Rodolphe Monty, Avocat son avis Re
 à l'ouverture de clos de bois, foris et grain dans la Municipalité
 cet avis est envoyé aux archives.

Propose par le Conseiller Louis D. Latour secondé par
 le Conseiller Joseph Vigneau que, une session spéciale de ce
 Conseil soit tenue Jeudi le vingt quatrième jour d'Août
 mil neuf cent cinq à huit heures du soir, pour prendre en
 considération les plaintes qui peuvent être faites contre le
 rôle d'évaluation déposé par les estimateurs, le trente et un
 Juillet dernier, et faire l'examen du dit rôle, suivant la
 loi. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le
Conseiller M. Lacombe, que, Ce Conseil loue la salle
publique chauffée et éclairée, au Club De Lorimier pour
cinq ans à partir du 1^{er} Septembre prochain, à raison de
\$100⁰⁰ Dix⁰⁰ Dollars par mois, Le Conseil se réservant
la partie de la salle qui est occupée par les pompiers
volontaires ainsi que l'espace qui sera nécessaire pour les
sociétés, le Conseil se réservant aussi le droit de louer à
d'autres sociétés, la partie réservée aux sociétés. Le Conseil
aura aussi le droit de se servir de la dite salle pour
assemblée publique en donnant un avis de 24 heures
de son intention.

Le Club De Lorimier aura le droit de se servir de
toute la salle les soirs qu'il n'y aura pas de réunion
de société ou d'assemblée.

L'entretien de la salle sera aux frais du Club De
Lorimier et que le Maire et le secrétaire-trésorier soient
autorisés à signer le bail qui sera préparé par le notaire
de cette Corporation.

Adoptées à l'unanimité.

Et, sur proposition du Conseiller M. Labrecque, cette
session est ajournée à Jeudi soir le dixième jour d'Avril
(1905)

A. Latour pro-maire
F. M. Lavoie Sec. Pres.

Province de Québec

10 Août 1905

Municipalité du Village de St. Lorimier

A une session générale d'ajournement du Conseil de la
Corporation du Village de St. Lorimier, tenue à l'heure
ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville
du Village de St. Lorimier, le dixième jour du mois
d'Avril (1905) mil neuf cent cinq.

A laquelle session sont présents: Messieurs Alphonse
Aubry, Adolphe C. Miller, Louis D. Latour, Mederis Lacombe
et Joseph Vigneau tous membres et formant le quorum du
dit Conseil sous la présidence de Mr Louis D. Latour
pro-Maire.

Lecture est faite des minutes de la session générale
tenue le 1^{er} Avril (1905), lesquelles sont adoptées par
le Conseil et signées par le pro-Maire et le Sec. Trésorier.

Lecture est faite des correspondances et Comptes suivants:

- Lettre de la Ville d'Antwerp re Rouleau à vapor
- Lettre de Messrs Jeffrey Bros relativement à leur manufacture
- Compte de J. A. Delangeur pour conduits 3 prisonniers 2.75
- Compte de la Cie Morrison Quarry pour fièvre banie \$174.34
- Compte de Jos Lafrance pour réparer tuyaux à l'eau 2.50
- Compte de Arthur Seblane pour escaliers etc à l'Hotel de Ville 225.00
- Compte de Leon Lafond pour grader la rue Pathenais 65.00
- Compte de J. R. Hamilton pour enseigne de mes emailles 64.80
- Compte de la Procution du Royon, pour entretien des prisonniers 1.95

La lettre de la Ville d'Antwerp est référée à la Com-
mission des Chemins ainsi que le compte de la Cie Morrison
Quarry

La lettre de Messrs Jeffrey Bros est référée au Conseil en
Comité Général.

Le compte de Mr J. A. Delangeur est référée à la Commission
de Police et Incendie

Le compte de M. Jos Lafrance est référée à la Commission
de L'Agredue.

Rapport du délégué de la Convention de Stimipez
à Mr le Maire et à M. M. les Conseillers du Village de St. Lorimier

Messieurs:
J'ai l'honneur de vous faire rapport que: tel que daireté
par votre Conseil, le 4 Juillet dernier, j'ai assisté à la
Convention de L'Union des Municipalités Canadiennes, tenue
à Stimipez les 25, 26, 27 Juillet 1905. Mes dépenses de

voyages sont de cent cinquante neuf piastres.
Vos très humble
A. C. Miller

Province de Québec
Municipalité du Village de St. Lorrain

Nous soussignés, membres de la Commission de
L'Éclairage, avons l'honneur de faire rapport que
conformément à la demande des membres du Conseil,
nous avons fait l'inspection des lumières de cette
Municipalité, Mercredi soir le 2i Août dernier.

En l'augmentation de la construction et de la population
dans la Municipalité, nous recommandons l'installation
de lumières à arc et de changer les lumières incandescentes
aux endroits suivants, savoir:

Transporter les deux lumières incandescentes situées
sur la rue St Lorrain entre les rues Mont-Royal & Rachel
pour les installer sur la rue Bordeaux et les remplacer
par deux lumières à arc.

Remplacer la lumière incandescente sur la rue
des Terribles entre la rue Mont-Royal & Marie-Anne par
une lumière à arc.

Installer une lumière à arc au coin des rues
Parthenais & Marie-Anne, une au coin des rues Iberville & Mont-
Royal, une au coin des rues Simard & St Jérôme et une au
coin des rues Simard & Masson.

Le tout respectueusement soumis
Signé Jos Vigneau
A. Aubry

Province de Québec
Municipalité du Village de St Lorrain

A une assemblée de la Commission des Finances tenue
le 10 Août 1905 et à laquelle furent présents: Messrs
A. C. Miller, L. D. Latour & Jos Vigneau membres de la dite
Commission. Il a été résolu: De recommander le paiement
des comptes suivants.

Geoffroy & Cie 96¹² 41⁷⁶ 14⁰⁴ + 40⁷⁰ J. A. Bilanger 7¹³ J. L. Vaillan-
court & Ségronni 14⁸⁰ Can. Fairbanks Co 9⁶² International Teleph
Co 239⁸⁷ M. S. De. & P. Co 3⁷² 4⁰⁵ + 60⁰⁰ = 8⁴⁴ Lovell's Directory

5⁰⁰ H. F. Langon 12⁰⁰ Morrison Quay Co 15⁸² Town of Antwerp
37⁵³ Dr. Genière 13⁰⁰ E. C. St. Amant & Cie, 63⁵³ E. Anger 11⁰⁰
Fred Ryan 4⁰⁰ A. Girard & Cie 27⁰⁰.

Ces comptes ont été approuvés par les Officiers Muni-
cipaux et les différentes Commissions auxquelles ils ont été
référés.

Le tout humblement soumis
Signé L. D. Latour
" Jos Vigneau
" A. C. Miller

Proposé par le Conseiller M. Lacombe secondé par
le Conseiller J. Vigneau que les rapports de la Commission
des Finances, de la Commission de L'Éclairage & du Con-
seiller A. C. Miller qui viennent d'être lus soient adoptés
par ce Conseil et que le maire et le secrétaire trésorier
soient autorisés à signer les chèques nécessaires à cet
effet. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé par le
Conseiller A. Aubry que, le secrétaire-trésorier reçoive
instruction d'écrire et d'informer le plus tôt possible la Cie
"The Montreal Light Heat & Power" relativement à l'instal-
lation des nouvelles lumières, conformément au rapport
adopté ce jour. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé par le
Conseiller A. C. Miller que les comptes de Léon Lafond
au montant de 65⁰⁰ J. N. Vanmister 64⁸⁰ et Arthur Seblane 225⁰⁰
soient payés et que le maire et le secrétaire trésorier soient
autorisés à signer les chèques nécessaires à cet effet.
Adoptée à l'unanimité

M. le Conseiller A. C. Miller fait un rapport verbal de
son voyage à la Convention de L'Union des Municipalités
Canadiennes tenue à Winnipeg les 25, 26 & 27 Juillet dernier
Et sur proposition du Conseiller M. Lacombe, cette
session est ajournée à Jeudi soir, le vingt quatrième jour
d'Août (1905)

Latour pro maire
J. M. Laroc Sec

Province de
Quebec

24 Aout 1905

Municipalité du Village de St. Lorimier

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village de St. Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil dans l'Hotel de Ville de St. Lorimier, le vingt-quatrième jour d'Aout mil neuf cent cinq.

A laquelle session sont présents: Messrs Christophe Messier, Alphonse Aubry, Adelard G. Miller, Louis D. Latour, Magloire Labrecque, Médéric Lacombe et Joseph Vigneau trois membres et formant le quorum du dit Conseil, sous la présidence de Mr. Christophe Messier, Maire.

Proposé par le Conseiller A. G. Miller secondé par le Conseiller M. Labrecque que la lecture des minutes de la session d'ajournement tenue le dix Aout (1905), soit remise à la prochaine assemblée. Adoptée

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants, savoir:

Lettre de Messrs Arghthead, Place & Phelan, avisons le Maire de la Cie Ideal Savings Loan & Land Co, relativement à la rue Simard.

Lettre de la Cie Ideal Savings Loan & Land Co re dépôt de \$200⁰⁰.

Lettre de Mr. J. H. P. Bourassa re trottoirs Rue Doiron.

Lettre d'invitation, de la "American Society of Municipal Improvements, pour assister à la Convention qui aura lieu les 5, 6, & 7 Septembre prochains à Montréal.

Lettre d'invitation, de la Cie Model Building Stone, au Conseil de visiter leur établissement.

Lettre de Messrs Dery & fils avec prix pour arbres d'ornementation

Compte de la Cie Ideal Savings Loan & Land Co pour cangus d'égouts rues Simard & St. Jérôme \$2379.³⁷

Compte de Messrs Canadian Fairbanks Co pour compteurs 25⁰⁰ & Valves 36⁰⁰ J. O. Labrecque & Cie pour charbon 16²¹ Henri Richer pour pierre cassée 31⁵⁸ Amer Incandescent Light Co. pour 6 Luminaires 6⁰⁰ Montreal Water & Power Co

pour compte d'eau du 30 Aout au 31 July 11403⁷⁴ Montreal Light Heat & Power Co pour éclairage des rues pour Juillet 1905

Joël Dubois pour foin 9⁶⁰ E. Anger pour divers articles de sellerie

12³⁵ Billets de tramway 1⁰⁰ Ménage de la salle du Conseil 25⁰⁰
J. D. Latour pour pensions 5⁰⁰ International Electric Co pour diodes

49¹² Chas Desrochers pour revins la voiture pour combattre les incendies 31¹⁰ P. Amese pour papiers etc 300⁷¹ R. Grillon

pour tuyaux gris, ciment etc 1698¹⁴

Les lettres de Messrs Arghthead Place & Phelan et de J. H. P. Bourassa sont envoyées aux archives.

Les lettres de la Cie Model Building Stone et de la American Society of Municipal Improvements sont référées au secrétaire avec instruction de leur écrire

Les lettres de Messrs Dery & fils & de la Cie Ideal Savings Loan & Land Co et les comptes de Messrs P. Amese, C. Desrochers, J. D. Latour, Joël Dubois, Henri Richer, J. O. Labrecque & Cie, & R. Grillon sont référés à la

Commission des Chemins.

Les comptes de la Canadian Fairbanks Co sont référés à la Commission de L'Agresseur

Les comptes de Messrs International Electric Co, Billets de tramway, ménage, Montreal Light Heat & Power Co, The Montreal Water & Power Co & Amer Light Co sont référés à la Commission de L'Hotel de Ville & Eclairage

Le compte de E. Anger est référé à la Commission des Chemins

Le compte de la Cie Ideal Savings Loan & Land Co est référé à l'ingénieur de cette Corporation.

Le Conseiller A. G. Miller donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée il demandera la formation d'un comité pour rencontrer le Comité d'amenagement de la Ville de Montréal.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le Conseiller M. Lacombe que cette session soit ajournée sine die.

Adoptée à l'unanimité

J. Latour pro-maire
T. M. Langie Sec

Province de
Quebec

22+ Août 1905

Municipalité du Village de St. Leger

A une session spéciale du Conseil de la Corporation du Village de St. Leger tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville du Village de St. Leger, le vingt-quatrième jour d'Août mil neuf cent cinq, conformément à la résolution passée le premier jour du mois d'Août dernier; A laquelle session ont été présents: Messieurs Christophe Messier, Alphonse Aubry, Adeland C. Miller, Louis D. Latour, Magloire Labrecque, Médéric Lavigne et Joseph Vigneau tous membres et formant le quorum du dit Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, Maire

Lecture est faite d'une lettre de Mr. Ed. Roy demandant une réduction de \$4945⁰⁰ sur l'évaluation 1905 de ses propriétés sur la rue Champlain

Lecture est faite d'une lettre de Messrs A. & H. Lionais protestant contre l'évaluation de leurs propriétés

Lecture est aussi faite des plaintes de la Canadian Pacific Ry Co., The Ideal Savings Loan & Land Co. Dr. L. A. Lavigne & de Mr. O. Guinon, contre l'évaluation de leurs propriétés.

Mr. E. Roy déclare que la différence qu'il réclame est sur les maisons seulement et non sur les lots et qu'il ne réclame rien pour la terre ou ferme portant le no. 163 du Cadastre.

On procède alors à l'examen du Rôle d'évaluation. Attendu que le Dr. L. A. Lavigne a été porté au Rôle comme propriétaire du lot no. 248 avec front de 25 pieds tandis qu'il ne possède que dix pieds et que les quinze autres pieds sont affectés à une ruelle.

Que Mr. J. D. Archambault a été porté au Rôle comme propriétaire du lot porte 238 qui est affectée à une ruelle. Que Messrs A. & H. Lionais qui sont portés au Rôle comme propriétaires des lots no. 98 et 152 subdivisions no. 104, 1219 206, qui sont affectés à des ruelles.

Que la Succession Jas Robertson qui est portée au Rôle comme propriétaire du no. 152 subdivisions 284 no. 6 et 12 sont affectés à des ruelles

Que Mr. J. M. Duff qui est porté au Rôle comme

propriétaire des lots no. 156 subdivisions 17 et 18 sont affectés à des ruelles.

Il est proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller M. Labrecque que le rôle soit amendé en conséquence.

Adoptée à l'unanimité. Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller A. Aubry, que les noms de Messrs J. H. Lamoix propriétaires du lot no. 84 du Cadastre

J. D. Repentigny	propriétaire des lots no. 152 subdivisions 2167 et 217
Alfred Pelletier	" du " 152 " 218
George Bonnet	" " 152 " 219
Treffle Bellehumeur	" " 12 " 132
J. O. Labelle	" " 12 " 1574/158
A. D. Morrow	" " 152 " 76

soient portés au Rôle d'évaluation en remplacement de Messrs A. & H. Lionais.

Adoptée à l'unanimité. Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller A. Aubry, que les noms de Messrs Joseph Lachapelle propriétaires des lots no. 12 subdivisions 274 et 275

George Beck	propriétaire du lot no. 12 subdivision 360
Phileas Robertson	" " " 11 " 66
A. D. Morrow	" " " 152 " 77
Geoffroi Beauvais	" " " 152 " 80
Mrs Ed. Blanchette	" " " 153 " 327
Mrs Mrs Roch	" " " 217
Blanche Marin	" " " 243 et 244
L. D. Latour	" " " 272
M. Labrecque	" " " 72
D. L. Desbois	" " " 152 " 32 et 57
A. & H. Lionais	" " " 152 " 142
Do	" " " 12 " 152 et 395
Joseph Vigneau	" " " 152 " 284-13, 14, 15, 416
Louis D. Latour	" " " 2 ^a " 22, 23, et 24
M. Labrecque	" " " 2 ^a " 25, 26, 27, 28, et 29

soient portés au Rôle d'évaluation en remplacement de Messrs C. E. Forest, Joseph Mayrand, A. F. Gauvreau, Octave Pelletier, C. E. Forest, Jas Vigneau, Lindine Lanière, Octave Pelletier, And. D. Morrow, H. F. Poitras, J. H. Lamoix, Treffle Bellehumeur, A. M. Joncas, Succession Jas Robertson, J. Lagnan, J. B. Lamence, & C. Messier. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller A. Aubry, que, le Rôle d'évaluation soit amendé en inscrivant les noms suivants comme occupants de maison. H. Cann, 1298 Parthenais, H. J. Schroder, 1407 Des Carabes, C. G. Hailey, Rue St. Simeon, Crinita 1012 Dorion et en inscrivant le nom de J. A. Adelaar Ratelle âgé de 21 ans, comme fils de propriétaire.
Adoptée à l'unanimité.

Après avoir pris en considération les plaintes de Messrs The Ideal Savings Loan & Land Co., Canadian Pacific Ry Co., Alphonse Giroux & Edmond Roy, il est résolu unanimement, que les plaintes soient renvoyées comme non-fondées.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller M. Lacombe que, le prix de location des logements du no. 133 du cadastre, soit amendé en changeant de 240⁰⁰ @ 216⁰⁰ & que le prix de location des logements du no. 152 subdivisions 84 soit amendé et porté de 168⁰⁰ @ 192⁰⁰ par année.
Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller L. D. Latour secondé par le Conseiller A. C. Miller, que, les lots de carrière no. 152 subdivisions 187 @ 194, 197, 199 à 203, 229 @ 283 et les lots du no. 12 subdivisions 35 à 114, 149 à 156, 180 à 232, 266 à 273, 297 à 346, 381 à 388, 422 à 427, 431 à 460 soient réduits de 20% vingt par cent sur le Rôle d'évaluation actuel en autant que les lots ci-haut, mentionnés soient des lots de carrière exploités.

Cette motion est renvoyée sur la division suivante.
Pour: Les Conseillers A. C. Miller et Louis D. Latour
Contre: Les Conseillers A. Aubry, M. Lacombe & J. Vigneau.

Proposé par le Conseiller M. Lacombe secondé par le Conseiller J. Vigneau, que, les plaintes de Messrs A. & H. Lizonis soient renvoyées comme non-fondées.

Cette motion est adoptée sur la division suivante.
Pour: Les Conseillers A. Aubry, M. Lacombe, & J. Vigneau.
Contre: Les Conseillers A. C. Miller & L. D. Latour.

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé par le Conseiller M. Lacombe, que,

Le Rôle d'évaluation de cette Municipalité soit accepté tel qu'amendé, et présentement homologué.

Adoptée à l'unanimité

Et cette session est close

L. Latour, procureur
F. M. Lavoie Sec

Province de
Quebec

5 Sept 1905

Municipalite du Village de St-Lorimer

A une session generale du Conseil de la Corporation
du Village de St-Lorimer, tenue a l'heure ordinaire des
assemblees de ce Conseil dans l'Hotel de Ville de St-
Lorimer le cinquieme jour de Septembre mil neuf cent cinq.

A laquelle session sont presents: Messrs Alphonse Aubry,
A. C. Miller, Louis D. Laton, Magloire Labrecque, Mederic
Lacombe, & Joseph Vigneau tous membres, et formant le quorum
du dit Conseil, sous la presidence de Mr Louis D. Laton
pro-Maire

Propose par le Conseiller Jos Vigneau secunde par le
Conseiller M. A. Aubry, que, la lecture des minutes des
sessions d'apurement tenues le dix et le vingt quatre Aout, et
de la session speciale tenue le vingt quatre Aout (1905) soit
remise a la prochaine sance.

Adoptee a l'unanimité

Lecture est faite des correspondances et comptes
suivants:

Lettre de Mr L. B. Sicotte re le rapport des amendes
Lettre de la Cie Ideal Savings Loan & Land Co re depot
de 200⁰⁰

Lettre de T. A. Morison re a la 12^{eme} Convention Annuelle de la
"American Society of Municipal Improvement"

Lettre de la Cie Montreal Light Heat & Power Co re aux lumieres
& poteaux. Lettre des evaluateurs refutant certains allegues.

Lettre de Messrs A. H. Lisonais demandant au Conseil de mettre
la Rue Bordeaux en ordre

Comptes de la Cie Montreal Light Heat & Power Co pour cilavage
de l'Hotel de Ville 13⁵⁷ M. O'Rourke pour son 9^o Granger
Fries pour Calapins 1⁶⁰ A. Ramsay Son pour vermis 4⁰⁰ Brien & Frie
pour foin & paille 4⁹⁸ Anthime Martel pour Arvine 74¹¹
Montreal Light Heat & P. Co pour charge machinerie de place 3²⁷
Can. Fairbanks Co pour compteur 68⁴⁰ Succession Theoret pour
codes criminels 10⁶⁰ J. D. Laton pour rafraichissement 5⁰⁰
Arthur Seblane pour chies ameliorations 178¹² St. M. Hendersonhot
pour priere casee 234⁶³

Propose par le Conseiller M. Labrecque secunde par le
Conseiller M. Lacombe que le depot de garantie de 200⁰⁰ fait
par la Cie Ideal Savings Loan & Land Co pour l'accomplissement

Correspondances
SH

Comptes
SH

des canaux en les mes St Jerome & Simard, leur soit rem-
bourse et que le maire et le secretaire soient autorises a
signer un cheque a cet effet

Adoptee a l'unanimité.

Les lettres de Messrs Montreal Light Heat & Power Co ainsi
que L. B. Sicotte sont referies au secretaire

Les lettres, des evaluateurs, Montreal Light Heat Power Co &
de T. A. Morison sont envoyees aux archives

La lettre de Messrs A. H. Lisonais et les comptes de M.
O'Rourke, Brien Frie, Anthime Martel et de St. M. Hendersonhot
sont envoyes a la Commission des Chemins

Les comptes de Arthur Seblane, J. D. Laton, M. L. H. P. Co,
Granger Frie, sont envoyes a la Commission de l'Hotel de Ville

Le compte de la Succession Theoret est referi aux Finances
Le compte de la Cie Canadian Fairbanks est referi a la Commission
de l'Agreche

Le compte de A. Ramsay Son est referi a la Commission de
Police & Incendie

Province de Quebec

Municipalite du Village de St-Lorimer

A une assemblee de la Commission des Finances, tenue
le 5 Sept 1905 et a laquelle ont ete presentes: Messieurs
A. C. Miller, L. D. Laton & Jos Vigneau, membres de la dite
Commission. Il a ete resolu: de recommander le

paiement des comptes suivants:
International Telegraph Co 49¹² Billets de Ramon, Menages de la Calle
de Conseil 2⁵⁰ Amer Light Co 6⁰⁰ Montreal Light Heat & P. Co 127⁵⁰
Can. Fairbanks Co 36⁰⁰ + 105⁰⁰ J. O. Labrecque Cie 16²¹ Jos Lafrance
2⁵⁰ C. Desrochers 31⁰⁰ H. Richer 31⁵⁰ E. Anger 12⁵⁰ R. Guil-
bault 1698¹⁴ Ces comptes ont ete approuves par les
officiers Municipaux et les differentes Commissions auxquelles ils ont
ete referies. signe L. D. Laton
" Jos Vigneau
" A. C. Miller

Propose par le Conseiller J. Vigneau secunde par le
Conseiller A. C. Miller, que, le rapport de la Commission
des Finances qui vient d'etre lu soit adopte par ce
Conseil & que le maire et le secretaire-tresorier soit autorise
a signer les cheques necessaires a cet effet.
Adoptee a l'unanimité.

Finances

Règlement

Proposé par le Conseiller M. Lacombe secondé par le Conseiller J. Vigneau, que, le règlement pour amender le règlement no. 29 concernant les bâtiments de la Municipalité du Village de De Lorimier, subisse sa première lecture et deuxième lecture. Adoptée à l'unanimité.

Séance est faite du dit règlement comme ordonné.

Proposé par le Conseiller M. Sabreque secondé par le Conseiller A. Aubry, que, le règlement pour amender le règlement no. 29 concernant les bâtiments de la Municipalité du Village de De Lorimier, subisse sa troisième lecture et soit adopté par le Conseil et promulgué suivant la loi. Adoptée à l'unanimité.

Séance est alors faite du dit règlement comme suit:

Règlement no. 40

Qu'il est ordonné et statué par ce Conseil comme suit:
L'article 53 du règlement concernant les bâtiments de la Corporation du Village de De Lorimier est par le présent abrogé et remplacé comme suit:

L'article 53 du dit règlement se lira comme suit:

Toute personne qui violera quelque une des dispositions du présent règlement sera passible pour chaque offense d'une amende n'excédant pas \$20⁰⁰.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller J. Vigneau, que, le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un billet à trois mois, à l'ordre de la Banque des Marchands du Canada, pour la somme de dix huit mille Dollars, étant pour couvrir le montant actuellement soustrait à la dite banque par cette Corporation, et pour payer les comptes dus et à devenir dus, ainsi que les salaires des ouvriers employés par cette Municipalité et le dit billet portant intérêt au taux de 5%. Adoptée à l'unanimité.

Liste fournie des personnes qui paient l'eau à la ville.

Référée à la Commission de L'Acqueduc.

M. A. C. Miller remet son avis de motion pour la prochaine session et demande que le Conseil soit

convoqué en Comité Général après cette assemblée.

Et sur proposition du Conseiller A. C. Miller cette session est ajournée à Mardi soir le dix-neuvième jour de Septembre (1905).

Le Conseil priege alors en Comité Général.

Saboury Pro. maire
F. M. Lavoie Sec. Trés.

Province de
Quebec

19 Sept. 1905

Municipalité du Village de Des Lorimier

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village de Des Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil dans l'Hotel de Ville de Des Lorimier, le dix-neuvième jour de Septembre, mil neuf cent cinq.

A laquelle session sont présents: Messrs A. C. Miller, Ed. Latour, M. Laherque, M. Lacombe & Jos. Vigeant, tous membres et formant le quorum du dit Conseil, sous la présidence de Monsieur Louis D. Latour, pro-maire.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller M. Lacombe que la lecture des minutes des dernières assemblées, soit remise à la fin de la séance

Adoptée à l'unanimité

Lecture est faite des correspondances des contribuables formulant des plaintes relativement au montant trop élevé des taxes d'eau, des M. M. suivants: James, Pollock, Joseph Bennett, Leon Samelant, C. R. Salmon, John R. Row, Jas. Kane, Placide Morel, Moise Morel, G. St. Williams, B. C. Powers, J. A. Valen, H. J. Schroder, & Ang. Ernst.

Toutes ces plaintes sont référées à la Commission de L'Agreduc pour ajustement.

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants:

- Lettre de la Ville de Maisonneuve re rouleau à vapeur
- Lettre de Messrs A. & H. Siouanis re estimations
- Lettre de Mr R. Monty donnant son opinion sur le compte de Mr C. E. Forest
- Lettre de Messrs Montreal Water & Power Co. re le paiement de leur compte.
- Lettre de la Cie Ideal Savings Loan & Loan & Land re au travers de la rue Simard
- Lettre de la Cie Waterman Engine re prix des rouleaux à vapeur.
- Les comptes de M. M. Victor Lafelne pour bois 12⁷⁰ & 704⁸⁰
- Granger Freres pour divers papeteries 2⁰³
- H. Poirier, un forest 1⁰³
- C. A. Lamothe pour ferages 11²⁵
- J. M. Lavoie, pour tirage des comptes d'eau 11⁰²
- Montreal Light H & P. Co pour

Lettre de M. P. Lafontaine formulant des plaintes contre les abattoirs

éclairage des rues durant le mois d'Avril 1833⁵⁸ Horace F. Poitras, Octave Pelletier, et Alfred Lapointe, estimateurs pour 200⁰⁰ chacun, Rodolphe Monty, pour honoraires 1144⁰⁰ J. A. Vaillancourt, plombier 36⁷⁵, Entretien des prisonniers 4⁰⁵ Gaspard Dumitral pour bains etc, salle publique, 260⁰⁰

Les lettres de la Corporation de Maisonneuve, A & H. Siouanis, Rodolphe Monty & Montreal Water & Power Co sont envoyées aux archives.

La lettre de la Cie Ideal Savings Loan & Land Co est référée au secrétaire trésorier.

Les comptes de Messrs H. F. Poitras, O. Pelletier & Alf Lapointe sont référés au Conseil en Comité Général.

La lettre de la Cie Waterman Engine Works et les comptes de C. A. Lamothe & Victor Lafelne sont référés à la Commission des Chemins.

Les comptes du percepteur & de Mr R. Monty sont référés à la Commission des Finances.

Les comptes de la Cie Montreal Light H & Power Co & de Granger Freres sont référés à la Commission de L'Hotel de Ville & Eclairage.

Le compte de H. Poirier est référé à la Commission de la Police & Incendie.

Les comptes de F. M. Lavoie & de J. A. Vaillancourt sont référés à la Commission de L'Agreduc

Lecture des rapports suivants:

A Mr le Maire et M. M. les Conseillers de Des Lorimier Messieurs

J'ai l'honneur de vous faire rapport que j'ai rendu pour le bénéfice de la Corporation, un lot de vieilles fontes pour un montant de \$ 60

Humblement soumis
signé J. A. A. Bélanger

A M. le Président et M. M. du Comité de Police

Je vous soumetts humblement le rapport sur les sujets qui ont été traités à la Convention des Chefs de Police qui a eu lieu à Toronto du 4 au 9 Sept. de long débats ont eu lieu sur le "Tichet of leave" des forest sortant du pénitencier.

Sur l'autorité des Chefs de Police en cas de vol Sur l'organisation d'un bureau d'identification et les

différentes manières d'identifier les criminels.
Un comité a été nommé pour avoir une entente avec le ministre de la Justice afin d'amender le Code Criminel de manière à faciliter l'oeuvre de la Police à combattre les crimes.

67 chefs ont répondu à l'appel et chacun de nous ont certainement bénéficié des lumières qui ont reflété des discussions.

Je dois vous dire que mes dépenses ont été de 47⁰⁰ et 5⁰⁰ pour des chaises (hand crafts) perfectionnés soit = 52⁰⁰
Le tout humblement soumis

signé J. A. Bélanger

Province de Québec
Municipalité du Village de St. Simeon
A une assemblée de la Commission des Finances tenue, le 19 Sept. 1905 et à laquelle assistaient présents: Messrs A. C. Miller, L. D. Latour & J. Vigneau membres de la dite Commission.

Il a été résolu: De recommander le paiement des comptes suivants:

- A. Ramsey Saw 4⁰⁰ Montreal Pipe Foundry Co 95⁰⁰ x 10⁰⁰
- J. A. Bélanger 2⁰⁰ Can. Fairbanks Co 68⁰⁰ Bros & Freres 4⁰⁰
- L. D. Latour 5⁰⁰ M. O'Rourke 95⁰⁰ Anthony Martel 74⁰⁰ & M. D. M.
- Blondelhot 234⁰⁰

Ces comptes ont été approuvés par les officiers Municipaux & les différentes Commissions auxquelles ils avaient été référés

signé A. C. Miller
L. D. Latour

Prop. par le Cons. A. C. Miller secondé par le Cons. M. Lacombe que les trois rapports qui viennent d'être lus soient acceptés et que le maire & le secrétaire soient autorisés à signer les chèques nécessaires à cet effet

Adoptée à l'unanimité

Proposé par le Conseiller M. Lacombe secondé par le Conseiller J. Vigneau que, le compte de M. Gaspard Quintal au montant de 265⁰⁰ qui a été approuvé par les officiers Municipaux et la Commission de l'Hôtel de Ville soit payé et que le Maire et le secrétaire trésorier soient autorisés à signer un chèque pour ce montant.

Cette motion est adoptée sur la division suivante: Pour les Conseillers M. Lacombe, J. Vigneau et L. D. Latour

Contre les Conseillers A. C. Miller et M. Labrecque
Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Cons. J. Vigneau que les comptes des trois estimations soient envoyés au Conseil en Comité Général

Cette motion est adoptée sur la division suivante: Pour les Conseillers A. C. Miller, J. Vigneau et L. D. Latour Contre, M. Labrecque et M. Lacombe.

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé par le Conseiller A. C. Miller, que, la Commission de l'Hôtel de Ville & Eclairage soit autorisée à faire installer trois lumières à arc aux endroits suivants, savoir: Deux sur la rue Iberville plus haut que la ligne du chemin de fer Pacifique Canadien et une au coin de la rue Marie Anne & Bordeaux

Adoptée à l'unanimité

Proposé par le Cons. A. C. Miller secondé par le Cons. J. Vigneau que le secrétaire soit autorisé à préparer une liste pour les arriérés de taxes pour l'année fiscale 1902-1903 & menacés de prescription.

Adoptée à l'unanimité

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé par le Conseiller M. Labrecque, que, le Comité de l'Hôtel de Ville soit autorisé à demander des commissions pour le passage d'un système de chauffage nécessaire, dans la salle publique, la salle du Conseil, et le logement du secrétaire-trésorier et que le Comité fasse rapport sur la valeur et la force des fournitures actuelles.

Cette motion est adoptée sur la division suivante:

Pour les Conseillers M. Labrecque, M. Lacombe & J. Vigneau Contre, le Conseiller A. C. Miller

Proposé par le Conseiller M. Labrecque, secondé par le Cons. J. Vigneau, que, la Commission des Chemins soit autorisée à faire faire les canaux d'égoûts en grès de 12" sur la rue Rachel depuis la rue des Orables jusqu'à la limite du No. 272 et que ses travaux soient faits à la journée.

Adoptée à l'unanimité

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé par le Cons. M. Labrecque, que, la Commission de l'Hôtel de Ville soit autorisée à demander des commissions pour la construction d'une remise en bois, dans le Cour de la Corporation, de 80 pieds de long par 16 pieds de large et de la même hauteur que la remise actuelle.

Cette motion est adoptée par la division suivante:

Pour, les Conseillers M. Laberge, M. Lacombe & J. Viguean
Contre, le Conseiller A. C. Miller

Proposé par le Cons. J. Viguean sec. par le Cons.
A. C. Miller, que,

L'Action du Maire et du Secrétaire-trésorier en signant
un chèque de \$1,400⁷⁴ à l'ordre de la Cie Montreal
Water & Power, en règlement de compte, soit ratifié par
ce Conseil. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Laberge secondé
par le Conseiller L. D. Latour, que,

la plainte de Mr. T. Séfrancois soit référée à l'avocat
de la Corporation et que le dit avocat soit autorisé à faire
tous les pas et démarches nécessaires auprès de la Cie D. P.
Martin & à prendre toute procédure nécessaire contre la
dite Compagnie pour faire cesser toute nuisance.
Adoptée à l'unanimité.

Prop. par le Cons. M. Laberge sec par le Cons. J. Viguean
que l'avocat de la Corporation soit autorisé à prendre toute
procédure nécessaire contre la Cie St Lawrence Sugar Refy
aussitôt qu'une plainte raisonnable sera faite contre la
dite Compagnie. Adoptée à l'unanimité.

Conformément à son avis de motion, le Conseiller
A. C. Miller propose secondé par le Conseiller J. Viguean
que le Conseil se forme en Comité Spécial pour
prendre en considération la requête présentée à ce Conseil
le 26 Aout dernier. Adoptée à l'unanimité.

~~Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le
Conseiller M. Laberge, que, cette session soit ajournée
une fois.~~

Le pro. Maire Mr. L. D. Latour ayant laissé le fauteuil
il est remplacé par le Conseiller M. Laberge & Mr
le Conseiller M. Lacombe ayant laissé son siège et
alors n'ayant pas de quorum la séance a été
ajournée une fois.

L. Latour Pro-Maire
J. M. Larjé Sec

inscriptions
général
S.H.
P.M.S.

Province de Québec

Municipalité du Village de Des Lauriers

3 Oct. 1905

A une session générale du Conseil de la Corporation
du Village de Des Lauriers, tenue à l'heure ordinaire
des assemblées de ce Conseil dans l'Hotel de Ville
de Des Lauriers, le troisième jour du mois d'Octobre,
mil neuf cent cinq.

A laquelle session sont présents: Messrs A. C.
Miller, Louis D. Latour, Magloire Laberge, Médéric
Lacombe & Joseph Viguean tous membres et formant le
quorum du dit Conseil, sous la présidence de
Monsieur Louis D. Latour, pro-Maire.

Lecture est faite des minutes des sessions tenues les
dixième, vingt-quatrième jours d'Août, cinquième et dix-
neuvième jours de Septembre ainsi que la session spéciale
tenue le vingt quatrième jours d'Août, lesquelles sont
approuvées par le Conseil & signées par le Maire et
le secrétaire trésorier.

Lecture est faite des correspondances et comptes
suivants:

Lettre de la Cie New York Silk Saint Nige,
demandant un bonus de \$30,000⁰⁰ et une exemption
de taxes (p) de 20 ans.

Les comptes de Messrs Brien & Frère pour 123 Balais 50⁰⁰
Alfred Lacroix & Co pour 21 Batteries 1⁰⁰, M. L. D. & P. Co pour
éclairage de l'H. de V. 60⁰⁰ 53 75 51 & Granger Frères pour
Lites Electorales 2⁰⁰ C. Larin & Cie, pour peinture 30⁰⁰, P.
Geoffroy pour stopcock 74⁵⁰ Morrison Quay Co pour pierre
carrée 220⁷⁵ J. A. Bilange pour vitres pour conduite 3 prisonniers
3⁰⁰ Can. Fairbanks Co pour bornes fontaines 194⁰⁰, E. Anger
pour divers articles de sellerie 14⁹⁰

Soumissions de R. Piché 225⁰⁰ Ave. Hotel de Ville pour
le passage du système de chauffage 525⁰⁰ & 570⁰⁰

Soumission de M. S. Amital, pour le même système 510⁰⁰
& 550⁰⁰

Requête des propriétaires de la rue Bordeaux demandant
la pose de conduite d'eau

Requête de M. Alfred Pelletier, propriétaire rue Bordeaux
Nord de la rue M. Royal, demandant la pose de canaux
d'égouts & de services d'eau

La lettre de la Cie New York Silk Vault Mfg est
envoyée aux archives.

Les soumissions de M.M. R. Piché et de G. Quintal ainsi que
les comptes de M.M. St. Laurent & Cie, M. L.H. & Ponsa Co,
Granger Freres, et C. Lamoignon & Cie sont envoyés à la Com-
mission de S. Hôtel de Ville & Eclairage.

Les comptes de M.M. Brien & Frere et Morrison & Langley Co
sont référés à la Commission des Chemins.

Les comptes de M.M. J.A. Bélanger & de E. Anzer sont
référés à la Commission de Police & Incendie.

Les comptes de M.M. Can. Fairbanks Co & de F. Geoffroy
sont référés à la Commission de S. Aqueduc.

Rapport de la Commission des Finances.

Province de Quebec

Municipalité du Village de De Lorimier

A une assemblée de la Commission des Finances, tenue
le 3 Oct. 1905, et à laquelle furent présents:
Messrs A. C. Miller, L. D. Laton & J. Vigneau, membres
de la dite Commission

Il a été résolu: De recommander le paiement des
comptes suivants: savoir

J.A. Vaillancourt 36 ⁷⁵	R. Monty 1444 ⁰⁰	F.M. Lavoie 11 ⁰⁰
J.H. Boisseau 4 ⁶⁵	C. Théoret 10 ⁶⁰	C. A. Lamoignon 11 ²⁵
Victor Lafleur 12 ⁷⁵ & 734 ⁸⁰	H. Poirier 1 ⁰⁰	L. A. Lacombe 127 ⁰⁰
P. Levesque 1 ¹²		

Ces comptes ont été approuvés par les officiers Muni-
cipaux et les Commissions auxquelles ils ont été référés

Signé A. C. Miller

" L. D. Laton

J. Vigneau

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le
Conseiller J. Vigneau, que le rapport qui vient d'être lu
soit adopté par ce Conseil & que le Maire et le secrétaire
trésorier soient autorisés à signer les chèques nécessaires
à cet effet. Adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire soumet au Conseil une liste des personnes
devant des taxes de 3^{ème} années et menacées de prescription

Le secrétaire est autorisé d'envoyer un avis spécial,
aux personnes devant des taxes de trois années, d'avoir
à payer de ou avant le 16 courant.

Le secrétaire fait un rapport verbal de son entente
avec les autorités de la Banque de Montreal relativement à la
Commission de 5⁶³ demandée pour le paiement des coupons.

Le secrétaire est autorisé à leur écrire, que le Conseil se
paiera par cette Commission et qu'il nous retourne nos
coupons immédiatement.

Il est résolu: que
L'Ingénieur de la Corporation reçoive instruction de préparer
les plans pour les canaux d'égouts sur la rue Bordeaux
au Nord de la rue Mont Royal.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par
le Conseiller M. Lacombe, que

La révision de la liste des électeurs parlementaires de
cette Municipalité soit fixée à Lundi soir le
seize Octobre courant. Adoptée à l'unanimité

Proposé par le Conseiller M. Lacombe secondé
par le Conseiller A. C. Miller que la Commission de
Police & Incendie soit autorisée à acheter les habits
et effets suivants pour le Chef et le Sous-Chef de Police
deux habillements, 2 Pns Chausures, 2 Pns Gants, et
2 Pardessus Impermeables. Adoptée à l'unanimité.

Et sur proposition du Conseiller M. Lacombe,
cette session est ajournée au seizième jour d'octobre
mil neuf cent cinq

C. Messier Maire

F. M. Lavoie Sec. Pres.

Province de
Québec

Municipalité du Village de Desjardins

16 Oct. 1905 Une session générale d'ajournement du Conseil du Village de Desjardins, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville de Desjardins, le seizième jour d'octobre mil neuf cent cinq.

À laquelle session sont présents: Messrs Christophe Messier, Alphonse Aubry, Adeland C. Miller, Magloire Labrecque, Médéric Lavigne & Joseph Vigneau tous membres et formant le quorum du dit Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, Maire.

Proposé par le Conseiller M. Lavigne secondé par le Conseiller J. Vigneau, que.

La lecture des minutes de la dernière session soit remise à la prochaine session

Adoptée à l'unanimité

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants:

Lettres de Messrs Jos Archambault & J. L. A. Emond re leur compte d'icam

Lettre de M. M. E. Lavoie demandant l'usage de la salle du Conseil pour les répétitions du Cercle Dramatique de Desjardins.

Lettre de M. A. Archambault demandant un délai jusqu'en 6 nov. pour payer ses taxes de 1902 et s'engageant à ne pas se prévaloir de la prescription.

Lettre de M. M. Demers Lavoie & Lalonde notifiant le Conseil du jugement rendu contre la Corporation pour 94⁰⁰ Dr re Char Cushing es-qual. Une autre qu'ils ont inscrit la cause en appel et cautionnement à été fourni et demandant la somme de \$100 pour subvenir aux déboursés

Lettre de la Banque de Montreal re Commission en Coupons

Lettre de M. M. A. D. L. Lavoie envoyant un chèque de \$200⁰⁰ et demandant de les attendre une vingtaine de jours pour la balance

Comptes de La Presse pour annonce 55⁰⁰ Tho Davidson Co. pour huilier 50⁰⁰ Victor Lafleur pour bois 96⁰⁰ 1017⁰⁰ 105⁰⁰ M. O. Rouche pour son 2⁰⁰ Dr. A. Lebel pour Soda

10⁰⁰ Canadian Fire Hose Co. pour 2 Bra Bottes en Caoutchouc
5⁰⁰ M. L. H. & Ponce pour éclairage des rues pendant le mois de Septembre 161⁰⁰ Geoffroy & Cie pour tuyaux plomb 19⁰⁰ 96⁰⁰ 76⁰⁰ 09 36⁰⁰ 35 84⁰⁰ 48 Fred Ross pour ferrages des chevaux 7⁰⁰ J. A. Vaillancourt pour essuyer des joints 13⁰⁰ Emboute des Parions Communes, 4⁰⁰

Proposé par le Com. M. Labrecque sec. par le Com. M. Lavigne que la demande du Cercle Dramatique Desjardins pour l'usage de la salle du Conseil, une couple de soirs par semaine, leur soit accordé

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Com. M. Lavigne sec. par le Com. A. Aubry que la somme de \$100⁰⁰ soit votée à M. M. Demers Lavoie & Lalonde, pour subvenir aux déboursés de l'inscription en appel, de la cause de Cushing, vs La Corporation et que le Maire et le secrétaire soient autorisés à signer un chèque à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Les lettres de M. J. Archambault et J. L. A. Emond et les comptes de J. A. Vaillancourt, Geoffroy & Cie et Canadian Fire Hose Co sont référés à la Commission de L'Agreduc

La demande de M. A. Archambault lui a été accordée

Le compte de la Cie Montreal Le H. Ponce est référé à la Commission de L'Hotel de Ville & Eclairage.

Les comptes de M. M. Fred Ross, Tho Davidson Mfg Co Ltd, Victor Lafleur, Dr. A. Lebel, & M. O. Rouche sont référés à la Commission des Chemins.

La lettre de la Banque de Montreal et les comptes de La Presse et pensions des prisonniers sont référés à la Commission des Finances.

La lettre de M. M. A. D. L. Lavoie est référée au Secrétaire Trésorier, avec instructions de leur servir

Rapport de la Commission des Finances

Province de Québec
Municipalité du Village de Desjardins
Une assemblée de la Commission des Finances, tenue le 16 Oct. 1905, et à laquelle assemblée furent présents: M. M. A. C. Miller & Jos Vigneau, membres de la dite Commission.

Il a été résolu: De recommander le paiement des comptes suivants:
Brien & Fiere 50 Morrison Quarry Co 345⁰⁰ Arthur Sellars

178¹⁷ M. Lavoie & Co 1⁰⁰ C. Lavoie & Co 3⁰⁰ Granger Freres
 2⁰⁰ 2⁵⁰ 1⁶⁰ Montreal Light Heat & Power Co 133⁵⁰ 7⁵⁰ 5³⁰ 51.60
 13⁵⁰ 3²⁰ J. D. Latour 5⁰⁰ J. Geoffroy 74⁵⁰

Ces comptes ont été approuvés par les officiers municipaux et les différentes commissions auxquelles ils avaient été référés.

Signé A. C. Miller
 J. Vigneau

Proposé par le Cons. A. C. Miller sec. par le Cons. J. Vigneau que le rapport de la Commission des Finances qui vient d'être lu soit adopté par le Conseil et que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Requête des propriétaires de la rue Boreau nord de la rue Mont-Royal, demandant un service d'eau & des canaux d'égouts.

Cette requête est laissée sur la table

Liste présentée par le secrétaire-trésorier, des personnes devant des taxes de 3 années

Proposé par le Cons. A. C. Miller secondé par le Cons. M. Sabreque, que, la liste des comptes menacés de prescription soient remis à l'avocat de cette Corporation avec instruction de prendre les procédures nécessaires pour en obtenir le paiement.

Adoptée à l'unanimité

Proposé par le Cons. J. Vigneau sec. par le Cons. A. Aubry, que, La Commission de Light Heat & Power soit autorisée à faire poser une lumière à arc sur la rue Boreau au nord de la rue Mont Royal et que le secrétaire reçoive instruction de notifier la Cie Montreal Light Heat & Power d'installer cette lumière immédiatement.

Adoptée à l'unanimité.

Commissions présentées pour le posage d'un système de chauffage et de radiateurs nécessaires pour la salle publique, la salle du Conseil et le logement du secrétaire-trésorier suivant spécifications

M. M. J. D. Vaillancourt & Hardy pour le prix de \$25⁰⁰ pour la salle publique et \$15⁰⁰ pour la salle du Conseil

et le logement du Secrétaire-trésorier, M. Alph. Terrault pour le prix de \$685⁰⁰ pour la salle publique, la salle du Conseil et le logement du Secrétaire-trésorier, y compris le posage d'une fontaine no. 5.

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé par le Conseiller M. Lacombe, que,

Le contrat pour le posage d'un système de chauffage et de radiateurs nécessaires pour la salle publique, la salle du Conseil et le logement du secrétaire-trésorier soit accordé à Mr Alphonse Terrault au prix de \$685⁰⁰ Six Cent quatre Vingt, Cinq⁰⁰ Dollars. Le dit contrat comprenant une fontaine no. 5, une bouilloire de 30 gallons et tous les accessoires nécessaires pour donner une température de 70 degrés de chaleur dans les plus grands froids de l'hiver, ainsi de remettre la menuiserie, les plafonds et les planchers dans le même état qu'avant les travaux et que le maire et le secrétaire soient autorisés à signer le contrat.

Cette motion est adoptée sur la division suivante. Pour les Conseillers A. Aubry, M. Sabreque, M. Lacombe &

J. Vigneau
 Contre: Le Conseiller A. C. Miller
 Et, sur proposition du Conseiller M. Lacombe, cette session est ajournée à Mardi soir le vingt quatre Octobre courant (1905)

C. Messier Maire
 F. M. Lavoie Sec. Trés.

Province de
Québec

Municipalité du Village de De Lorimier.

24 Oct. 1905

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village de De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville du Village de De Lorimier, le vingt quatrième jour du mois d'Octobre mil neuf cent cinq;

A laquelle session sont présents: Messieurs Magloire Labrecque et Médéric Lacombe, tous deux membres du dit Conseil.

Après avoir constaté le défaut de quorum, cette session a été ajournée à Vendredi soir le vingt septième jour d'Octobre courant (1905), conformément aux dispositions de l'article 139 du Code Municipal

C. Messier Maire

F. M. Lavoie Sec. Trés.

Province de
Québec

31 Oct. 1905

Municipalité du Village de De Lorimier

A une session spéciale du Conseil de la Corporation du Village de De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville du Village de De Lorimier, le trente et unième jour du mois d'Octobre 1905;

A laquelle session sont présents: Messieurs Christophe Mesier, Alphonse Aubry, Adolphe C. Miller, Louis D. Latour, Magloire Labrecque & Médéric Lacombe tous membres et formant le quorum du dit Conseil sous la présidence de Monsieur Christophe Mesier, Maire; l'autre Conseiller Joseph Vigneau, ayant, vérification faite, reçu avis de la convocation de cette session.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller L. D. Latour, que,

Le règlement pour prélever une taxe sur les biens-fonds imposables de la Municipalité du Village de De Lorimier, pour l'année commençant le premier Juillet mil neuf cent cinq et finissant le trente Juin mil neuf cent six, subisse sa première et sa deuxième lectures.

Adoptée à l'unanimité

Lecture est faite du dit règlement comme ordonné.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller M. Labrecque, que,

Le règlement pour prélever une taxe sur les biens-fonds imposables de la Municipalité du Village de De Lorimier, pour l'année commençant le premier Juillet mil neuf cent cinq et finissant le trente Juin mil neuf cent six, subisse sa troisième lecture et soit adoptée par le Conseil et promulguée suivant la loi.

Adoptée à l'unanimité

Lecture est alors faite du dit règlement comme suit:

Il est ordonné et statué par règlement de ce Conseil comme suit:

1^o Une taxe générale de soixante et quinze centimes d'un pour cent est, par le présent, imposée sur tous les biens-fonds imposables de cette Municipalité pour l'année commençant le premier Juillet mil neuf cent cinq et finissant le trente Juin mil neuf cent six.

Règlement No. 111

2^d Le produit de cette taxe, avec le montant à percevoir pour taxes d'égouts et autres, sera appliqué au rachat des coupons d'intérêt échéant sur les débiteures émises par cette Corporation, aux fonds d'amortissement, au paiement du salaire des officiers municipaux, à l'entretien des rues et à toutes autres dépenses nécessitées pour l'administration des affaires de cette Corporation durant l'année.

3^d La dite taxe comprendra les taxes spéciales imposées par les règlements d'emprunts nos 2, 3, 12, 19, 31 et 37 de cette Corporation.

Et cette session est close.

C. Messier Maire

P. M. Larive Sec Trés

Province de
Québec

7 Nov. 1905

Municipalité du Village de De Lorimier

A une session générale du Conseil de la Corporation de De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville de De Lorimier le septième jour de novembre mil neuf cent cinq.

A laquelle session sont présents: M. M. A. Aubry, A. C. Miller, L. D. Latour, M. Sabreque & J. Vigneau, tous membres et formant le quorum du dit Conseil, sous la présidence de Monsieur Louis D. Latour, pro-maire.

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé par le Conseiller A. Aubry, que la lecture des minutes des sessions tenues dans le mois d'Octobre soit remise à la prochaine session. Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants, savoir:

Lettre du Dr. J. A. Danth re la position de médecin de la Municipalité.

Lettres de la Cie Montreal Light Heat & Power Co. re dommages causés par une excavation au no 1137 des Terabes ainsi qu'une autre relativement à une lumière à arc Rose Rachel

Lettre de M. A. Belanger, 1080 Steville & J. Cairne 1211 Mont Royal re a leur compte d'eau

Lettre de M. M. A. & H. Lisonais relativement à une conduite d'eau sur la rue Bordeaux. ainsi qu'une autre disant qu'ils ne se prévaleraient pas de la prescription.

Lettre de la Cie du Parc De Lorimier formulant des plaintes contre les jeunes garçons qui causent des dégradations à leur propriété et ils demandent la protection de la Police

Lettre de la Cie Ideal Savings Loan & Land Co. offrant de céder partie de la rue Desbrosses & St Jérôme à la Corporation à certaines conditions.

Le compte de la Cie M. S. Hot Power Co. pour réparer un tuyau brisé Rue des Terabes 7⁵¹, Victor Sefelme pour bois diepinette 74⁶⁰, J. A. Belanger pour débarras dans différentes cases 60⁶⁰, P. Amesse pour Galvring & Valves 34⁶⁰ & 107⁶⁰, M. S. Hot Power Co. pour éclairage de l'Hotel de Ville 60 5⁵², 12⁰¹ & 15⁰¹ Synburn & Mathews pour Crochets & Barres pour hamais 72⁶⁰, Montreal Waterproof Co. pour papiers imperméables 12⁶⁰ Can. Fire hose Co. pour Botte en caoutchouc & papiers 11⁶⁰ Montreal Pipe Foundry Co. pour

2 Boîtes de services 4⁰⁰ Dr. Génier pour soins professionnels
 67⁵⁰ A. Grand & Cie pour Peindre & chiffer des numéros 57²⁰
 Granger Frères pour enveloppes 14⁰⁰ M. West pour 2 pns
 Boîtes 12⁰⁰ P. Paradis pour 1 fourniture 6⁰⁰ E. Anzer
 pour divers articles de selleries 7⁰⁰ J. Vaillancourt pour
 essuyer des joints 1⁰⁰ Arthur Seblane pour divers articles
 38³⁴

La lettre du Dr. J. A. Danth est référée à la Commission de
 L'Hygiène.

La lettre de la Cie "Ideal Savings Loan & Land Co est
 référée à l'ingénieur de la Corporation avec instruction
 de faire rapport.

La lettre de la Cie "Montreal Light & Power est référée
 au chef J. A. Belanger avec instruction de faire rapport.

Les lettres de M. M. Ad. Lisonais ainsi que la lettre
 M. L. Hor Power les sont envoyées aux archives.

Les lettres de M. M. Ad. Lisonais, Amédée Belanger
 & Joseph Carisse ainsi que les comptes de M. M. J. A.
 Vaillancourt pour 1⁰⁰ P. Paradis 6⁰⁰ Montreal Pipe
 Foundry Co. 4⁰⁰ sont référés à la Commission de L'Éducation.

La lettre de la Cie du Parc de De Lorimier ainsi que les
 comptes de M. M. E. Anzer, M. West, Dr. Génier, Carr.
 Fire Hose Co., Montreal Waterproof Clothing Co., Lyndburn
 & Mathew, & J. A. Belanger sont référés à la Commission
 de Police & Incendie.

Les comptes de M. M. Granger Frères, Montreal Light & P
 Power Co. & Arthur Seblane sont référés à la Commission de
 L'Hotel de Ville & Éclairage.

Les comptes de M. M. P. Amesse, Victor Seblane & A.
 Grand & Cie sont référés à la Commission des Chemins.

Lecture est faite d'un rapport de la Commission
 des Finances comme suit:

Province de Québec,
 Municipalité du Village de De Lorimier

La Commission des Finances à l'honneur de faire
 rapport, que, à son assemblée tenue le 7 Nov. 1905, à
 laquelle furent présents: M. M. Louis Latour & Joseph
 Vigneau, membres de la dite Commission, il a été résolu
 après délibérations de recommander à votre Conseil
 le paiement des comptes suivants, savoir:

E. Anzer 26/9/05 14⁹⁰, J. A. Belanger 26/9/05 3⁷⁰ Thomas

Davidson Co. Std 27/10/05 .50 Victor Seblane 27/9/05 96²¹
 7/9/05 105⁷⁵ 25/10/05 1017⁹⁰ Fred Ross 9/10/05 7⁸⁰ M.
 C. Romke 23/9/05 2⁰⁵ Dr. A. Lebel 12/10/05 .10⁰⁰
 Perceptum du Revenu Sept./05 44²⁰ La Presse 30/9/05 .55
 P. Amesse 12/9/05 300²¹ Geoffroy & Cie 7/10/05 19⁰⁰ 36³⁵
 26/9/05 96⁸⁴ 14/8/05 76⁰² 9/9/05 87⁴⁵ J. A. Vaillancourt
 26/9/05 13⁸⁵ Canadian Fairbanks Co 22/9/05 194⁰⁰

Ces comptes ont été approuvés par les officiers
 municipaux et les Commissions auxquelles ils ont été
 référés.

Humblement soumis
 Signé: L. D. Latour
 J. Vigneau

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé
 par le Conseiller M. Labrecque que le rapport des
 Finances qui vient d'être lu soit adopté par ce
 Conseil, et que le Maire et le Secrétaire - Trésorier soient
 autorisés à signer les chèques nécessaires à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé
 par le Conseiller J. Vigneau, que, les plans soumis
 par l'ingénieur de cette Corporation, pour la cons-
 truction des canaux d'égoûts sur la rue Bordeaux
 Nord de la Rose Mont-Royal, soit acceptés avec
 modifications, remplaçant la brique par un tuyau
 en grès de 15 pouces.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par
 le Conseiller M. Labrecque, que, la Commission des Chemins
 soit autorisée à faire faire les travaux des canaux de la
 rue Bordeaux à la journée.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par
 le Conseiller M. Labrecque, que, la Commission d'Égout
 soit autorisée à faire poser une conduite d'eau de six
 pouces sur la rue Bordeaux, Nord de la rue Mont Royal.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé
 par le Conseiller A. C. Miller qu'une indemnité de
 300⁰⁰ Dens Coats & Zollaw soit accordée à chacun
 des estimateurs pour le rôle de 1905-1906.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Laberge secondé par le Conseiller A. Aubry, que le Conseil se réunisse en Comité Général le 14 Nov. courant

Adoptée à l'unanimité.

Et sur proposition du Conseiller A. C. Miller cette session est ajournée au 17 novembre prochain 1905.

C. Messier Maire

F. M. Larvie Sec. Trés.

Province de
Quebec

16 Nov. 1905

Municipalité du Village de Desorimier

A une session spéciale du Conseil de la Corporation du Village de Desorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hôtel de Ville du Village de Desorimier, le seizième jour de Novembre, mil neuf cent cinq;

A laquelle session sont présents: Messieurs Christophe Messier, Alphonse Aubry, Adelaïde C. Miller, Louis D. Laton, Magloire Laberge, Médéric Laconbe, et Joseph Vigneron tous membres et formant le quorum du dit Conseil sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, Maire.

Minutes des
C. M. M.
F. M. S.

Lecture est faite des sessions tenues les troisième, seizième, vingt-quatrième Octobre, et septième jour de Novembre ainsi que la session spéciale tenue le trente et unième jour du mois d'Octobre (1905) lesquelles sont approuvées par le Conseil & signées par le Maire et le secrétaire-trésorier.

C. Messier Maire

F. M. Larvie Sec. Trés.

Province de
Quebec

Municipalité du Village de De Lorimier

17 Nov. 1905

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village de De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville du Village de De Lorimier, le dix-septième jour de novembre (1905)

A laquelle session sont présents: Messieurs Christophe Messier, Alphonse Aubry, Adolphe C. Miller, Louis D. Latour, Magloire Sabreque, Médéric Lacombe & Joseph Vigneau tous membres et formant le quorum du dit Conseil sous la présidence de Mr. Christophe Messier, Maire

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants: savoir

Protêt à la réquisition de M. M. Camille Boudonchal à et contre les membres du Conseil.

Lettre de M. D. L. Dabois signifiant qu'il concorde avec les signataires du protêt.

Lettre de M. L. Langray disant qu'il n'a jamais autorisé personne à faire paraître son nom sur le protêt.

Lettre de M. Rodolphe Monty notifiant le Conseil que jugement a été rendu suivant confession de jugement dans la cause de S. Honoré J. R. Thibodeau vs La Muni. de De Lorimier pour la somme de \$175⁰⁰ et les frais d'instance de cette classe.

Lettre du Comité d'Amesions de la Ville de Montreal imitant le Conseil à les rencontrer Vendredi le 17 courant à 4 heures p. m.

Lettre de M. Alph. Terrault demandant un acompte de 585⁰⁰ sur le contrat de L'Hotel de Ville

Lettre de M. John Pool accusant des enfants de la rue Simard de jouer et de tirer avec des armes à feu et d'avoir blessé son garçon

Lettre de la Cie Montreal L. H. & P. Co relatifement à leur compte.

Lettre de M. Arthur D. Hain relatifement à son compte d'écan

Les comptes suivants, savoir:

M. M. Montreal Water & Power Co pour approvisionnement d'écan du 31 Juillet au 31 Oct. /05 1594³¹ Montreal L. H.

& Power Co pour l'éclairage des rues pour le mois Octobre 175²⁴
R. Guilbault pour Truants en gros, ciment etc 764²⁵
S. Sedoux pour foin, paille etc 61¹⁸ R. Monty pour Honoraires 120⁰⁰ Montreal Waterproof Clothing Co pour un imperméable pour le son chef 12⁰⁰ Montreal Pipe Foundry Co pour Truants en fer 12⁰² Credit Foncier F. C. pour intérêt sur hypothèque 27⁰⁰ Leon Lafond pour grader la rue Bordeaux entre les rues Marie Anne & Mont Royal #73²⁵ Montreal L. H. & P. Co pour 1300 lbs Coke 27⁶ Canadian Fairbanks Co pour 1 feuille de Vulcanastone 3¹⁵ Percepteur du Revenu pour pensions des prisonniers 3⁰⁰

Proposé par le Conseil A. C. Miller secondé par le Conseil J. Vigneau, que le protêt signifié par M. J. H. Siniguar, à la réquisition de M. Camille Boudonchal, soit envoyé aux archives.

Cette motion est renvoyée sur la division suivante.
Pour: les Conseillers Miller, Sabreque & Vigneau
Contre: les Conseillers Aubry, Latour, Lacombe & Messier
Et le protêt reste sur la table

La lettre du Comité d'Amesions de la Ville de Montreal est référée au secrétaire avec instruction de leur écrire.

La lettre de M. John Pool est référée au Chef de Police

La lettre de M. R. Monty ainsi que son compte et les comptes de P. Rainville, Credit Foncier et du Percepteur du Revenu sont référés à la Commission des Finances.

Les lettres de Alph. Terrault, Montreal Light H. & Power Co ainsi que le compte de la Cie Montreal Light H. & Power Co sont référés à la Commission de L'Hotel de Ville & Eclairage.

Le compte de la Cie Montreal Waterproof Clothing est référée à la Commission de Police & incendie.

Les comptes de M. M. Leon Lafond, S. Sedoux & Rod. Guilbault sont référés à la Commission des Chemins

La lettre de M. Arthur D. Hain ainsi que les comptes de M. M. The Montreal Water & Power Co, Montreal Pipe Foundry Co, Montreal Light H. & Power Co & de la Cie Canadian Fairbanks sont référés à la Commission

de L'Agueduc
Propose par le Conseiller A. C. Miller secondé
par le Conseiller A. Aubry, que,
Le secrétaire revoie instruction d'envie au médecin
hygiéniste de cette Corporation, le notifiant que son
engagement prend fin le ou vers le dernier novembre
venant.

Cette motion est renvoyée sur la division suivante.
Pour: Ses Conseillers Aubry et Miller
Contre: Ses Conseillers Latour, Labrecque, Sacombe & Vigneau
La séance est alors ajournée sine die

C. Messier Maire
F. M. Lamoie Sec. Pres.

Province
de
Quebec

Municipalité du Village de De Sorimier

5 Dec 1905

A une session générale du Conseil de la Corporation
du Village de De Sorimier, tenue à l'heure ordinaire des
assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville du
Village de De Sorimier, le cinquième jour de Decembre
mil neuf cents cinq.

A laquelle session sont présents: M. M. Christophe
Messier, Adeland C. Miller, Louis D. Latour, Magloire
Labrecque, Médéric Sacombe et Joseph Vigneau tous
membres et formant le quorum du dit Conseil sous
la présidence de M. Christophe Messier, Maire.

Secture est faite des minutes des sessions du seize et
dix sept novembre (1905) lesquelles sont approuvées
par le Conseil & signées par le Maire et le Secrétaire
Trésorier

Secture est faite des correspondances et comptes
suivants, savoir:

Lettres de M. F. C. Laberge re The Ideal Savings Loan
& Land Co. & de son compte.

Lettre de M. F. Stater, 1501 Simard re rond à patiner

Lettres des M. M. Jas Talbot, Hilarion Nanny, J. D. L'An-
chivique, Edm. Brenette, Aila Blean & J. Clavel, demandant
la remise de la taxe de chien, donnant pour raison qu'ils
n'ont pas de chien

Lettre du secrétaire du Comité d'amélioration de De Sorimier,
re correspondance, publiée dans les journaux.

Lettres de M. M. Nigel Beaucage & Alfred Pion demandant
la remise de la taxe d'eau, le premier parce que sa place
était fermée et inscrite et le second parce que son chien
et place d'affaire est dans la ville de Montreal

Lettre de M. M. Rose demandant une réduction sur sa
taxe d'eau ainsi que celle de M. James Olivier dans
le même sens

Ses comptes de M. M. F. C. Laberge pour travaux faits
durant l'année 1905 Balce 4440⁰⁰ Samuel Desjardis, taxes
en gris 30⁰⁰ Fred Ross, Serages 1⁰⁰ Montreal L. Desjardis
Cahiers éclairage de l'Hotel de Ville 1⁰⁰ 7⁰⁰ 18⁰⁰ 23⁰⁰
J. P. Sanjour pour linge de chevre recensement 22⁰⁰ 10 Livrets
"Anis special" 3⁰⁰ 10 Livrets "Ramonari" 3⁰⁰ 2000 Enveloppes 5⁰⁰
3 Livrets de Reçu 10⁰⁰ 4000 Tentates de compte 17⁰⁰

F. Geoffroy, Big Seal, 23⁶⁶ Granger Freres, plume fataine 2⁰²
Montreal Pipe Foundry Co, Tupper en fer 257⁵³

Propose par le Conseiller J. Vigneau seconde par le
Conseiller M. Lacombe que le compte de M. F. C. Laberge
au montant de 440⁰⁰ pour balise sur travaux fait
jusqu'à ce jour, lui soit payé après vérification & que
le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés à
signer un chèque à cet effet

Adoptée à l'unanimité

La lettre du Comité d'annexion de DeSorimier est
envoyée au Chef de Police

Le compte de M. Samuel Desy est laissé sur la table.

La lettre de M. F. C. Laberge ainsi que le compte de M.
Fred Ross sont référés à la Commission des Chemins.

La lettre de M. F. Staters, J. Oliver, D^{re} Rose, Vogel
Beauvois & Alfred Pion ainsi que les comptes de F. Geoffroy
et The Montreal Pipe Foundry Co. sont référés à la Commis-
sion de L'Agueduc

Ses lettres de M. M. J. Pallot, Hilarion Mannin, J. D
L'Antierque, Edm Brochette, Orla Gleau & J. Label sont
référés à la Commission de Police & Incendies

Ses comptes de M. M. Granger Freres, H. F. Lanson
The Montreal Light & Power Co sont référés à la
Commission de L'Hotel de Ville & Eclairage.

Lecture des rapports
Province de Quebec
Municipalité de DeSorimier

A une assemblée du Comité de L'Agueduc
tenue le 5 Deccomant à laquelle étaient présents
M. M. L. D. Laton et A. C. Miller, il a été résolu ce
qui suit, savoir:

Accorder une réduction de 14⁰⁰ sur le compte d'eam
de Amedee Belanger 1080 Denille

D'annuler la charge de 44⁰⁰ pour liam chargée
à H. Dufort attendu qu'il n'a pas d'eam et n'occupe
pas la butte erigée sur son lot, pour aucune autre
usage que loger des matériaux.

De réduire le compte d'eam de M. Arthur H. D
Hair de 3 1/2 mois, attendu qu'il occupe ce logement
que depuis le 15 Aout dernier

Le tout humblement soumis

Signé L. D. Laton
A. C. Miller

Propose par le Conseiller L. D. Laton seconde
par le Conseiller A. C. Miller, que, le rapport
de la Commission de L'Agueduc, qui vient d'être
lu soit adopté par ce Conseil

Adoptée à l'unanimité

Province de Quebec
Municipalité de DeSorimier

A Mr. Le Maire et Messieurs les Conseillers
Au Village de DeSorimier

J'ai l'honneur de vous faire rapport que
l'information que M. B. C. Powers avait un chien en
1904 nous avait été fournie par un voisin, et
par la suite j'ai constaté personnellement qu'il
n'avait pas de chien

Respectueusement soumis

J. A. Belanger
Propose par le Conseiller M. Lacombe sec
par le Conseiller J. Vigneau que le rapport du
Chef J. A. Belanger qui vient d'être lu soit
adopté par ce Conseil & que le Secrétaire Trésorier
soit autorisé à faire la remise de ce montant, à M.
B. C. Power.

Adoptée à l'unanimité

Province de Quebec
Municipalité du Village de DeSorimier

A une assemblée de la Commission des
Finances, tenue le 5 Dec 1905 et à laquelle assemblée
font présents: M. M. L. D. Laton et Joe Vigneau & A. C.
Miller membres de la dite Commission.

Il a été résolu: De recommander le paiement des
comptes suivants, savoir

- Montreal L. H. & Power Co 15⁰² 12⁰¹ 5⁰³ 604175³⁴ \$
- Dist 12⁰⁰ De L'Environ 6⁷² To. Anger 7⁰³ Montreal Waterproof
Clothing Co 27⁰⁰ J. A. Belanger 60⁰⁰ Symmes & Mathews
- 72⁰⁰ Victor Lafont 74⁰⁰ S. Sedon 61¹⁸ Granger Freres
- 1⁴⁰ Arthur Sellane 38⁰⁹ Leon Lafond 73²⁵ R. Guilbault
- 762²⁵ Albiard & Cie 5⁷⁰ R. Mott 120⁰⁰ Canadian
- Finchose Co. 11⁰⁰ Pension des prisonniers 3⁰⁰ P. Amesse

P. Amore 107⁰⁰, 3⁰⁰, Montreal Pipe Foundry Co. 12⁰⁷
 Montreal Water Power Co #1594.31 Canadian Fairbanks Co.
 31⁸ Montreal L. H. & Power Co 27⁶ Montreal Pipe Foundry Co
 4⁰⁰ P. Paradis 6⁰⁰ J. H. Vaillancourt 1⁶⁰ Neptune Meter Co

50⁰⁰
 Ces comptes ont été approuvés par les officiers municipaux
 et les différentes Commissions auxquelles ils avaient été
 référés.

Humblement soumis
 signé L. D. Latour
 " Jos Vigneau
 " A. C. Miller

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé
 par le Conseiller Jos Vigneau, que, le rapport de la
 Commission des Finances qui vient d'être lu soit
 adopté par ce Conseil & que le Maire et le secrétaire
 soient autorisés à signer les chèques nécessaires à
 cet effet. Adoptée à l'unanimité.

Requêtes présentées: par les propriétaires et résidents de
 la partie nord de Desorimier 5 Dec 1905

Requête des résidents pétitionnant le Conseil afin d'avoir
 leur malles distribués à domicile et d'avoir des boîtes placées
 à différents endroits pour recevoir les malles.

Cette requête est référée au maire.

Requête des propriétaires de la rue Herby demandant
 une réduction sur le coût des canaux d'égoûts.

Cette requête est référée au Comité des Chemins.

Requête de contribuables locataires qui se déclarent être
 favorables à l'annexion de Desorimier à la Ville de
 Montréal

Cette requête est laissée sur la table.

Requête du notaire Georges Mayrand demandant
 l'inscription au Rôle d'évaluation d'un certain
 nombre de personnes devenus propriétaires et locataires
 depuis la révision du dit Rôle.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par
 le Conseiller Jos Vigneau, que,

Le Rôle d'évaluation de cette municipalité soit amendé
 conformément à l'article 746 C.M., suivant la requête
 présentée ce jour par le notaire Georges Mayrand et que

l'annexion de
 C. M. M.

le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire les change-
 ments au dit Rôle en y ajoutant les noms de M. M.

M. J. A. Bélanger, propriétaire du lot 12 Sub 243 en remplacement de A. H. Liguori

Praxède Saperie	"	152	"	108	"	"
C. Desrochers	"	152	"	133	"	"
Zoël Martel	"	152	"	214	"	"
Jos Nazaire Melançon	"	152	"	221	"	"
Octave Peltier	"	223	"		"	"
Emile Delisle	"	12	"	394	"	"
Capt J. R. Millette	"	12	"	393	"	"
Alfred Delisle	"	12	"	395	"	"
J. Berthiaume	"	22	"	35	"	Stam. Larose
Alfred Saponite	"	152	"	116	"	Henri Clavel
"	"	152	"	112	"	J. A. Vaillancourt
Octave Saponite	"	152	"	117	"	Henri Clavel
"	"	152	"	111	"	J. G. Vaillancourt
M. Provost	"	22	"	16	"	C. Messier
Charles Robillard	"	236	"		"	Jos Lemay
Arthur Seblane	"	246	"		"	A. J. Gagneau
Walter Singer	"	152	"	141	"	Geo. F. Smith
Midwin Lacombe	"	71	"		"	H. F. Poitras
Horm. Brunillette	"	152	"	P. 15	"	C. Martineau
Cha. A. Giles	"	12	"	182	"	Jos King
Jos Théo Saporie	"	152	"	118	"	Arthur Seblane
Octave Peltier	"	11	"	66	"	Philias Robertson
Succession J. R. Sanguin	"	11	"	28729	"	Jos Mercure
Joseph Mercure	"	152	"	P. 402 P. 43	"	Emile J. Sanguin
A. Aubry	"	152	"	P. 42 P. 43	"	"
Victoria Bélanger	"	152	"	105	"	Arthur Seblane
O. B. La Moille	"	22	"	22	"	L. D. Latour
Onésime Odys	"	22	"	19	"	C. Messier
Stanislas Larose	"	22	"	42	"	"
Jos J. P. O. Donoghe	"	161	"	332	"	Idéal Sanguin
Louis Turcot	"	161	"	342	"	"
Thos. Hillard	"	22	"	26	"	M. Labrecque
A. J. Gagneau	"	22	"	27	"	"
J. M. Guindon	"	22	"	23	"	Louis D. Latour
Albat Desjardins	"	7	"	171472	"	C. Messier
Rodolphe Monty (al. Duval)	"	22	"	20	"	"
et C. C. Monty	"		"		"	"

Rod. Monty, P. Robit, J. Coeur et
 M. Sabard propriétaire du lot 21 et 21, en remplacement de Christophe Meunier
 Aimé J. Bagné " " 2^a " 31 " "
 Aimé Geoffroy " " 2^a " 30 " "
 L. N. Dupuis " " 5-64 et 7-175 " "
 Raoul Guilbault " " 5-65 et 7-176 " "
 Rodolphe Guilbault " " 5-66 et 7-177 " "
 Victor Allard " " 5-67 et 7-178 " "
 Edmond Seclerc " " 5-68 et 7-179 " "
 Albat Beauregard " " 5-69 et 7-180 " "
 J. A. Vaillancourt, J. J. Hamel, M. Rochon } 5-70 et 7-181 " "
 J. A. Hamel et J. B. Hardy }
 Alister Seclerc " " 7 " 143 " "
 Frank DeLamirio " " 7 " 141 " "
 Marie Handfield " " 5-63 et 7-174 " "
 Ernest Faneau " " 2^a " 143 " "
 J. E. Zéphire Binard, locataire du logement no. 1280 Des Erables
 J. A. Bodin, Architecte " " haut de la rue Parthenais
 E. R. Parker " " no 1182 De Sorimier
 Thos Gorman } " en remplacement de Dr Gorman
 Mrs Gorman } " no 1188 De Sorimier
 Jos. Pont " " au Parc De Sorimier
 Hélé. Robillard " " "
 Edgar Ricaille " " "
 D. Nicholson " " "
 D. Higgins " " "
 Cléo. Laroche " " no 921 Des Erables
 O. G. Cerat " " 1101 De Sorimier
 J. N. Taillefer " " 1319 Des Erables
 P. St Pierre " " 1108 " "
 J. E. Gagnier " " 1114 De Sorimier
 Mrs McLean " " 1230 Bordeaux
 Ed. Biemann " " 1415 Simard
 S. J. Kane " " 1188 Bordeaux
 Matthew O. Dea " " 1182 " "
 G. Stacey " " 1157 Des Erables
 Albet Rochon " " 1165 " "
 J. B. Rodoin " " 1046 Rachel
 H. M. Bide " " 1230 Bordeaux
 H. Slater " " 1224 " "
 Mrs Brophy " " 1228 " "

Adoptée à l'unanimité
 Proposé par le Conseil Jostignean secondé par
 le conseiller L. D. Lator, gre.
 Mr. J. M. M. Duff soit nommé pour faire l'audition
 et la révision des livres de cette Corporation pour les
 années 1902, 1903, 1904 et 1905.
 Adoptée à l'unanimité
 La séance est alors ajournée Sine Die.
 C. Messier Maire
 F. M. Lavoie Sec. Trés.

Province
de
Quebec

22 Dec 1905

Municipalité du Village de De Lorimier

A une session spéciale du Conseil de la Corporation du Village de De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville du Village de De Lorimier, le vingt-deuxième jour du mois de Decembre 1905.

A laquelle session sont présents: M. M. Christophe Messier, Adeland C. Miller, Louis D. Latour, Magloire Laberge, Médéric Lacombe et Joseph Vigneau tous membres et formant le quorum du dit Conseil sous la présidence de M. Christophe Messier, Maire; l'autre Conseiller Alphonse Aubry, ayant vérification faite, reçu avis de la convocation de cette session.

Lecture est faite des minutes de la session tenue le 5 Dec 1905 lesquelles sont approuvées par le Conseil et signées par le Maire et le secrétaire - trésorier.

Proposé par le Conseiller Médéric Lacombe secondé par le Conseiller Magloire Laberge, que, M. le Maire Christophe Messier soit nommé président de l'assemblée générale des électeurs de cette Municipalité, laquelle doit être tenue le huit Janvier prochain.

Adoptée à l'unanimité
Et cette session est close.

C. Messier Maire
F. M. Lavoie Sec. - Trés.

Province
de
Quebec

29 Dec. 1905

Municipalité du Village de De Lorimier

A une session spéciale du Conseil de la Corporation du Village de De Lorimier, convoquée par le Maire C. Messier et tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville du Village de De Lorimier, le vingt-neuvième jour de Decembre 1905.

A laquelle session sont présents: M. M. Christophe Messier, Adeland C. Miller, Magloire Laberge, Médéric Lacombe et Joseph Vigneau tous membres et formant le quorum du dit Conseil sous la présidence de M. Christophe Messier, Maire.

Il a été résolu: sur la proposition du Conseiller A. C. Miller appuyé par le Conseiller M. Laberge, que, le Conseil du dit Village de De Lorimier a appris avec douleur et regret la mort de prématurée de son éminent député et représentant l'Honorable Raymond Prefontaine.

Que des résolutions de condoléances soient adoptées à cette occasion; et que copie des présentes soit transmise à la famille de l'illustre défunt et aux survivants.

Et cette session est close.

C. Messier Maire
F. M. Lavoie Sec. - Trés.

Province de Québec,
Municipalité du Village de Desorimier.
Je, Louis D. Latour, ayant été dûment nommé
Conseiller de cette Municipalité, fais serment que
je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma
charge et cela au meilleur de mon jugement et de
ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté ce dix-huitième
jour du mois de Janvier, mil
neuf cent six, à Desorimier
par devant moi, le soussigné
Secrétaire - Trésorier
F.M. Lavoie

Province de Québec,
Municipalité du Village de Desorimier
Je, Adeland C. Miller, ayant été dûment nommé
Conseiller de cette Municipalité, fais serment que je
remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge
et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté ce dix-huitième
jour du mois de Janvier, mil
neuf cent six, à Desorimier
par devant moi, le soussigné
Secrétaire - Trésorier
F.M. Lavoie

Province de Québec,
Municipalité du Village de Desorimier.
Je, Christophe Messier, ayant été dûment nommé
maire de cette Municipalité, fais serment que je
remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge
et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté à Desorimier,
ce dix-huitième jour de
Janvier mil neuf cent six
par devant moi, le soussigné
Secrétaire - Trésorier
F.M. Lavoie

C. Messier

Province
de
Québec

18 Janvier 1906

Municipalité du Village de De Lorimier

A une session spéciale du Conseil de la Corporation du Village de De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville de De Lorimier, le dix-huitième jour du mois de Janvier mil neuf cent six.

A laquelle session sont présents: Messieurs Christophe Messier, Adéland C. Miller, Louis D. Latour, Magline Labrecque, Médéric Lacombe et Joseph Vigneau, tous membres du dit Conseil, sous la présidence de M. Christophe Messier, Maire; l'autre Conseiller Alphonse Aubry, ayant vérification faite, reçu avis de la convocation de cette session.

Rapport est fait par le Maire, président de la dernière élection municipale que M. M. Adéland C. Miller et Louis D. Latour ont été réélus Conseillers.

Proposé par le Cons. Vigneau secondé par le Cons. A. C. Miller, que M. Christophe Messier soit de nouveau élu Maire de cette Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Cons. M. Lacombe secondé par le Cons. L. D. Latour que, M. Magline Labrecque soit nommé pro-Maire de ce Conseil pour l'année mil neuf cent six.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Cons. A. C. Miller secondé par le Cons. J. Vigneau, que,

Les Commissions permanentes de ce Conseil, pour l'exercice 1906, soient formées comme suit:

Finances: Le Conseiller A. C. Miller, Président et les Conseillers L. D. Latour et Jos Vigneau.

Chemins: Le Conseiller Magl. Labrecque, Président et les Conseillers Jos Vigneau et Médéric Lacombe.

Aqueduc: Le Conseiller L. D. Latour, Président et les Conseillers A. C. Miller et Alphonse Aubry.

Police & Incendie: Le Conseiller Méd. Lacombe, Président et les Conseillers Magl. Labrecque et L. D. Latour.

Hotel de Ville & Eclairage: Le Conseiller Jos Vigneau, Président et les Conseillers Méd. Lacombe et Alph. Aubry.

Hygiène: Le Conseiller Alph. Aubry, Président et les

Conseillers Magline Labrecque et A. C. Miller.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Cons. A. C. Miller secondé par le Cons. L. D. Latour, que,

L'Action du Maire et du secrétaire-trésorier en signant, à l'ordre de la Banque des Marchands du Canada, un billet pour la somme de \$18000⁰⁰ en date du 10 Dec/05 à 3 mois en renouvellement du billet échu le 10 Dec/05 pour le même montant, soit ratifié par ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Et cette session est close.

C. Messier Maire
P. M. Lavoie Sec.-Trés.

Province
de
Québec

6 Fev. 1906

Municipalité du Village de De Lorimier

A une session générale du Conseil de la Corporation du Village de De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville du Village de De Lorimier, le sixième jour de Février mil neuf cent six; à laquelle session sont présents: Messieurs, A. C. Miller, Louis D. Latour et Médéric Lacombe, tous trois membres du dit Conseil.

Après avoir constaté le défaut de quorum, cette session a été ajournée à Samedi soir, le dixième jour de Février (1906), conformément aux dispositions de l'article 139 du Code Municipal.

L. Messier Maire
P. M. Lavoie Sec. Trés.

Province
de
Québec

10 Fev. 1906

Municipalité du Village de De Lorimier

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village de De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville du Village de De Lorimier, le dixième jour de Février mil neuf cent six; à laquelle session sont présents: M. M. Christophe Messier, Adolard C. Miller, Louis D. Latour, Magloire Laberge, Médéric Lacombe et Joseph Vigneau, tous membres et formant le quorum du dit Conseil sous la présidence de M. Christophe Messier, Maire.

Lecture est faite des minutes des sessions du 22 Dec, 24 Dec, 1905, 18 Janvier et du 6 Fevrier 1906 lesquelles sont approuvées par le Conseil et signées par le Maire et le Secrétaire - Trésorier.

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants, savoir:

Lettre de la Cie Montreal L.H. & Power re le compte de 7⁵⁷

Lettre de M. Hector Parthérais re à sa réclamation datée le 6 Fev. 1905 pour accident de voiture.

Lettre des Prestes de la Mairie de L'Immaculée Conception relativement à l'évaluation de leur propriété portant le no. 152 du Cadastre.

Lettre de la Cie Montreal Pipe Foundry Co. relativement au règlement de leur compte.

Lettre de M. T. J. Drummond relativement à l'évaluation de ses propriétés.

Lettre de la Cie Ideal Savings Loan & Land relativement à l'évaluation de deux terrains situés sur la rue Papineau et vis-à-vis la Rue Masson.

Lettre de M. M. A. H. Lizonais portant des plaintes.

Lettre du Sec. Trés. de la Ville de Maisonneuve demandant d'unir avec eux relativement aux amendements à la Charte de la Ville de Montreal concernant l'annexion des Municipalités.

Le compte de L'Union des Municipalités Canadiennes	15 ⁰⁰
International Electric les pondrien articles électriques	28 ⁷²
Arthur Leblanc, Anier	17 ⁷²
D.P. La Rivelle pour soins professionnels	5 ⁰⁰

Granger Freres, papeteries 105, 100, 50, 10, 450^c
 P. C. Laberge pour index, plans etc 231⁰⁰
 H. P. Langon, pour machine Blane 7⁰⁰
 Neptune Meter Co. pour Compteur d'eau 50⁰⁰
 E. Anger, articles de selleries 1970 + 50^c
 Vaillancourt & Hardy, pour reparer tuyaux aileam 5-68
 M. O. Roube pour armoire, bois etc 85^c, 80^c + 215
 Canadian Fine Horse Co., pour Bottes en Caoutchouc etc 35⁰⁰ + 27⁰⁰
 Brien & Frere, pour Ballots 50^c
 J. D. Melancon, pour faire habillements 16⁰⁰
 Gaspard Lunitel, pour reparer la fontaine 13⁰⁰
 Montreal Sand & Gravel Co., pour Sable 2⁰⁰ + 10⁰⁰
 J. S. Adamson & Co., pour charroyage de compteur d'eau 1⁰⁰
 Montreal Water & Power Co., pour approvisionnement d'eau 1746¹²
 Montreal Light H. & Power Co. pour eclaiage des rues 180⁰⁰ / 80⁰⁰
 eclaiage de S. H. de Ville 52⁴², 17⁸⁰, 7⁷⁰, 7¹³, 84⁴ + 448^c
 J. D. Connille pour voiture reparee 5⁰⁰
 "La Presse" Annonce 7⁰⁰, Fred Ross, ferrages 37⁵
 P. Amese pour cornets en fer 24^c, A. Lamy pour tapis de Cordes 10⁰⁰
 D. Mereme pour Tued etc 64⁰⁵
 T. H. Peel & Co. pour 14000 Briques 107⁰⁰
 Bell Telephone Co. 1925 + 29²⁵
 Rod. Guilbault, pour peintures, ferronnerie etc 162³⁹
 Rod. Mont, pour Honoraires 194⁰⁰
 J. G. Pelanzer, Service Secret etc 157¹⁰
 A. David pour reparer un buggy 37⁵
 Jas. E. Hilder, pour Canons d'Egout, rue Simard 2325.49
 Dr. Bonlet pour soins professionnels 2⁰⁰
 J. C. Thuet pour mariage de la salle 2⁰⁰
 F. M. Larrie pour la Confection du Role d'evaluation 125⁰⁰
 Alph. Serviant pour systeme de chauffage S. H. de V. 729.68
 La lettre de M. H. Parthenais & les comptes de M. M.
 A. Dand, R. Guilbault, T. H. Peel & Co., Fred Ross, J. D. Connille
 Montreal Sand & Gravel Co., Brien & Frere, M. O. Roube & D. P. E.
 Riopelle sont referes a la Commission des Chemins
 Les comptes de La Presse, P. C. Laberge & J. Minis des
 Municipalites Canadiennes sont referes a la Commission des
 Finances.
 Les comptes de M. M. P. Amese, Montreal Water & Power Co.,
 J. S. Adamson & Co., Canadian Fine Horse Co., Vaillancourt & Hardy

& Neptune Meter Co. sont referes a la Commission de L'egret.
 Les comptes de M. M. D. Mereme, J. D. Melancon & Co.
 Anger sont referes a la Commission de Police & Incendie
 Les comptes de M. M. Bell Telephone Co., A. Lamy
 Montreal L. H. & Power Co., Gaspard Lunitel, H. P. Langon,
 Granger Freres, International Electric Co. & A. Seblane sont
 referes a la Commission de L'Hotel de Ville &
 Edouard.
 La lettre de la Cie Montreal Light H. & Power Co. est
 referie au Chef de Police
 Ses lettres de M. M. P. J. Drummond & la Cie
 Ideal Savings Loan & Land Co. sont referes au secretaire
 tresorier
 La lettre de la Mairie de S. Anne de la Conception
 est referie au Conseil en Comité General.
 Propose par le Conseil M. Laberge seconde par
 le Conseil A. C. Miller, que, la lettre de M. M. de S.
 Lionais leur soit retournée leur demandant des
 explications plus claires et que leur lettre soit signee.
 La motion est adoptee sur la division suivante.
 Pour: Les Consielles Miller, Laberge & Lacombe
 Contre: les Consielles Laton & Vigneau
 Propose par le Conseil M. Laberge seconde par
 le Conseil M. Lacombe, que, le Secretaire recoive
 instruction d'ecrir a la Ville de Maisonneuve que le
 Conseil de la Municipalite du Village de Deso-
 rmier concourt pleinement avec le Conseil de la Ville
 de Maisonneuve pour combattre le bill de la Cite
 de Montreal concernant l'annexion des municipalites
 de la banlieue et qu'il entend defendre ses droits.
 La motion est adoptee sur la division suivante.
 Pour: Les Consielles Laton, Laberge, Lacombe & Vigneau
 Contre: Le Conseil A. C. Miller
 Propose par le Conseil M. Laberge seconde par
 le Conseil M. Lacombe, que, M. M. J. Decary
 deputé d'Hochelega, et Dr. G. A. Lacombe, deputé
 de la division St. Marie soient priés d'informer
 le Conseil de tout bill concernant Desorimier.
 Cette motion est adoptee sur la division suivante.
 Pour: Les Consielles Laton, Laberge, Lacombe & J. Vigneau
 Contre: Le Conseil A. C. Miller.

Propose par le Conseiller M. Lacombe appuyé par le Conseiller J. Vigeant, que,

Le Maire C. Messier soit délégué avec pouvoir de s'adjoindre au besoin, l'avocat et un membre de ce Conseil pour aller à Québec, défendre les droits de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Propose par le Conseiller J. Vigeant appuyé par le Conseiller M. Lacombe, que,

Le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer des chèques pour le paiement des comptes suivants qui ont tous été approuvés par les officiers Municipaux: savoir

- Alph. Ferrisault 729⁶⁸, A. Dubé 2⁰⁰ P.M. Larivière 125²³
- Dre C. Thost 2⁵³, J. A. Belanger 157¹⁹,
- R. Monty 194⁰⁹, S. Desj. 27²⁰, Montreal Pipe Foundry Co. 257⁸³

Adoptée à l'unanimité.

Propose par le Conseiller L. D. Latour secondé par le Conseiller J. Vigeant, que,

L'action du Maire et du Secrétaire-Trésorier, en signant un chèque au montant de \$2325⁴² à l'ordre de M. James C. Wilder pour la construction des canaux sur les rues St-Jérôme & Simard, soit ratifiée par ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Etat et déclaration de la Compagnie "The James McCready Co. Ltd" du montant de salaires payés par eux durant l'année 1905. Référé aux Finances.

Demande est faite par Belle Bridget McCroy relativement à la remise de sa taxe de propriété au montant de \$6⁰⁵

Cette demande est référé à la Commission des Finances.

Le chef de Police fait un rapport détaillé des lumières qui ont fait défaut dans les rues de la Municipalité du mois de Novembre au mois de Janvier.

Le secrétaire fournit une liste des personnes qui ont payé des taxes d'eau et de chiens sous protest. La liste des taxes d'eau est référé à la Commission

de L'Agneau et la liste des taxes de chiens est référé à la Commission de Police & Incendie.

Certificats d'électeurs pour l'octroi de licences d'Hotel à Mr. Joseph D. Latour & Dre Marie Marchand épouse contractuellement séparée de biens d'Emile Christian dit St-Amour.

Les certificats d'électeurs pour l'octroi de deux licences d'Hotel sont laissés sur la table pour être ultérieurement pris en considération.

Considérant qu'un grand nombre de citoyens du village de Des Sorimier, professant différentes religions protestantes, se sont réunis pour discuter la question de l'érection d'une école dans la partie Sud de cette Municipalité;

Considérant que l'érection d'une école protestante telle que demande serait de nature à aider dans une large mesure au progrès de cette Municipalité:

- A. Permettant aux propriétaires de louer plus facilement leurs lots;
- B. Encourageant d'autres personnes à acquérir des lots et à y ériger de nouvelles constructions apportant de nouveaux revenus à la Corporation de Des Sorimier et aux Municipalités scolaires Catholique & protestante y intéressées.

Il est proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé et résolu unanimement, que,

Ce Conseil approuve entièrement la conduite des citoyens protestants et qu'il appuie le Comité Spécial chargé d'obtenir une nouvelle école protestante dans Des Sorimier ou plus spécialement de la Municipalité scolaire de la "Côte Visitation" et que copie de la présente résolution soit envoyée au dit Comité.

Propose par le Conseiller A. C. Miller appuyé par le Conseiller M. Lacombe, que,

Le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à soustraire le compte de cette Corporation à la Banque des Marchands du Canada, rue St-Catherine Est. jusqu'au montant de \$8000⁰⁰ huit mille dollars, pour payer les comptes d'us et approuvés par ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller appuyé par le Conseiller Jos Vigneau, que le secrétaire trésorier actuel M. F. M. Lavoie soit réengagé pour l'année 1906 aux mêmes conditions que l'an dernier.

Adoptée à l'unanimité
Et sur la proposition du Conseiller Louis D. Latour cette session est adjournée à mardi soir le treize février 1906.

C. Messier Maire
F. M. Lavoie, Sec. Trés.

Province
de
Québec

13 Fév. 1906

Municipalité du Village de De Lorimier

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village de De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville du Village de De Lorimier, le treizième jour de Février mil neuf cent six; à laquelle session sont présents: M. M. Christophe Messier, Adeland C. Miller, Louis D. Latour, Magloire Labrecque, Médéric Lacombe, & Joseph Vigneau, tous membres et formant le quorum du dit Conseil sous la présidence de M. C. Messier, Maire

Proposé par le Conseiller M. Lacombe secondé par le Conseiller M. Labrecque que la lecture des minutes de la session du 10 Fév. courant, soit remise à la prochaine session.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants, savoir:

Lettre de M. A. Aubry demandant sa démission comme Conseiller de ce Conseil.

Compte de la Cie Montreal Light Heat Power pour éclairage des rues pour le mois de Janvier 1906, 180⁰⁰

Compte de Jos Lafance pour 1 Barre de grille de Domaine 3²⁹

Demande est faite par M. A. J. Ratelle d'une réduction sur sa taxe d'eau

Proposé par M. Lacombe appuyé de M. Labrecque que la démission du Conseiller A. Aubry, soit acceptée.

Adoptée à l'un.

Les Comptes de M. Jos Lafance & la Cie Montreal L. H. & P. Co. sont référés à la Commission de L'Hotel de Ville.

La demande de M. A. J. Ratelle est référée à la Commission de L'Agredue.

Certificat d'électeurs pour l'octroi d'une licence d'Hotel à Mr. Victorien Lavoie, Coin Des Terres & Marie Anne

Lecture des rapports

A une assemblée de la Commission de L'Agredue tenue le 12. Février 1906, à laquelle étaient présents M. M. L. D. Latour et A. C. Miller et à laquelle assistaient M. M. C. Messier, J. Vigneau et M. Lacombe. Il a été résolu, De recommander ce qui suit, savoir:

- 1^o De faire une remise à Théo Lajoie de 3^o pour la taxe d'eau d'un cheval et d'une vache qui lui a été chargée deux fois et 5^o pour taxe d'eau d'un magasin sur la rue Dufresne qu'il a occupé pour deux mois seulement.
- 2^o De faire remise à M. St. Whitlock \$1.80 sur taxe d'eau attendu qu'il occupe le logement que depuis Juillet.
- 3^o De faire remise de .90^c à Joe Olivier montant en charge sur sa taxe d'eau.
- 4^o D'accorder une réduction de \$4.20 sur le compte d'eau de M. A. Piron, attendu qu'il n'a pas de place d'affaire.
- 5^o D'accorder une réduction de \$9.00 à M. Joe Archambault attendu qu'il n'occupe que trois appartements.
- 6^o De faire remise à M. John Pelford de .75^c pour son logement qu'il n'occupe que depuis le mois de Juin.
- 7^o De faire remise à M. R. Roy 2^o attendu qu'il a été chargé pour un cheval par erreur.
- 8^o D'accorder une réduction de \$1.80 à M. Anla Renard, attendu qu'il paie \$2.00 par mois de loyer de mois qu'il a été estimé.

Le tout humblement soumis
Signé L. D. Latour

A une assemblée de la Commission des Polices Incendie tenue le 12 Fev/06 à laquelle étaient présents:
M. M. M. Lacombe et L. D. Latour membres de la dite Commission. Il a été résolu: De recommander ce qui suit savoir:

- 1^o D'accorder une remise de la taxe de chiens, aux personnes suivantes, attendu qu'elles n'ont pas de chiens.
- | | | |
|------------------|---------------------|----------------|
| Eme Vrejo. Briën | Paye 2 ^o | dit est. |
| Anla Bleau | " | 2 ^o |
| John Clavel | " | 2 ^o |
| Joe Talbot | " | 2 ^o |
| Joe Bouthiller | " | 2 ^o |
| Joe Simeon | " | 2 ^o |

De faire remise à M. Alf. Segnon de \$2.00 attendu qu'il n'a qu'un chien et aussi 4^o à M. Nap. Parthenais, attendu qu'il a été chargé pour trois chiens et qu'il n'a possédé qu'un

Le tout humblement soumis
Signé M. Lacombe

Proposé par le Conseil M. Lacombe secondé par le Conseil J. Vigneau, gre.
Les rapports des Commissions de S. Agredue & de la Police & Incendie qui viennent d'être lus soient adoptés par ce Conseil & que le secrétaire Théron soit autorisé à faire la remise.

Adoptée à l'unanimité
Proposé par le Conseil A. G. Miller appuyé par le Conseil L. D. Latour, gre.
Le règlement portant le no. 42 pour autoriser le Conseil de la Corporation du Village de Des Sorinier à contracter un emprunt subisse sa première & deuxième lecture.

Adoptée à l'unanimité.
Lecture est faite du dit règlement.
Le Club De Sorinier demande l'usage de la salle des pompiers pour donner une séance athlétique Mercredi le 14 courant.

Demande accordée.
Proposé par le Conseil M. Labrecque secondé par le Conseil L. D. Latour, gre.
M. George Joffe soit nommé Conseil en remplacement de M. M. Aubry démissionnaire.

Proposé par le Conseil J. Vigneau sec. par le Com. M. Lacombe, gre. M. Bernard Tuleber soit nommé Conseil en remplacement de M. A. Aubry, démissionnaire.

L'amendement est rejeté sur la division suivante.
Pour: Les Conseils Lacombe & Vigneau
Contre: Les Com. Miller, Latour & Labrecque.

La motion principale est donc adoptée unanimement.
Proposé par les Conseils Lacombe & Vigneau que cette session soit ajournée au 20^o courant & que le Conseil prenne en considération les certificats de licences laissés sur la table.
Adoptée à l'unanimité.

C. Messier Maire
F. M. Larvi Sec. Tra.

Province de Québec,
Municipalité du Village de De Lorimier.

Je, George Jeffrey, ayant été dûment nommé Conseiller de cette Municipalité, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté ce sixième jour du mois de Mars mil neuf cent dix, à De Lorimier par devant moi, le soussigné
Secrétaire - Trésorier

George Jeffrey

F. M. Lavoie
Sec. Trés.

F. M. Lavoie

Province de Québec

Municipalité du Village de De Lorimier

23 Fev. 1906 A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village de De Lorimier, tenue à l'hôtel de Ville du Village de De Lorimier, le vingt troisième jour de Février mil neuf cent six. A laquelle session sont présents M. M. C. Messier, J. Vigneau + A. C. Miller, tous trois membres du dit Conseil.

Après avoir constaté le défaut de quorum, cette session a été ajournée sine die.

C. Messier Maire

F. M. Lavoie Sec. - Trés.

Province de Quebec
6 Mars 1906

Municipalité du Village de L'Orimier

A une session générale du Conseil de la Corporation du Village de L'Orimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville du Village de L'Orimier, le sixième jour de Mars mil neuf cent six: A laquelle session sont présents M. M. Christophe Messier, Adeland C. Miller, Louis D. Latour, Magloire Laberge, Médéric Lacombe & Jos Vigneau tous membres et formant le quorum du dit Conseil sous la présidence de M. Christophe Messier, Maire.

Proposé par le Cons. M. Laberge sec. par le Cons. M. Lacombe, que la lecture des minutes des sessions tenues le 10, 13 & 20 Février 1906, soit remise à la prochaine session. Cette motion est adoptée sur la division suivante.

Pour: Les Conseillers Latour, Laberge & Lacombe.
Contre: Les Conseillers Miller & Vigneau.

L'ordre du jour est alors interrompu.
Proposé par le Cons. A. C. Miller secondé par le Cons. L. D. Latour, que la résolution, passée le 13 Janvier dernier nommant M. Geo Jeffrey, Conseiller soit rescindée & abrogée. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par M. A. C. Miller appuyé par M. L. D. Latour, que M. Geo Jeffrey soit nommé Conseiller de cette Municipalité en remplacement de M. Alph. Aubry démissionnaire. Adoptée à l'unanimité.
Le Conseiller George Jeffrey est alors assermenté.

Province de Quebec
Municipalité du Village de L'Orimier
Je, George Jeffrey, ayant été dûment nommé Conseiller de cette Municipalité, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me verra.

Assermenté ce sixième jour du mois de Mars, mil neuf cent six, à L'Orimier par devant moi, le soussigné Secrétaire-Trésorier.

George Jeffrey

P. M. Lavie

Lecture des correspondances et comptes suivants.

Lettre de la Cie Montreal Light Heat & Power ainsi qu'un état de compte de la même Cie pour éclairage des rues de L'Hotel de Ville.

Les comptes suivants: savoir R. Guilbault pour divers articles de ferronnerie 55^{rs} A. C. Bregest pour 2^{rs} Anneaux 12^{rs} G. Secombe & Cie pour 1 pot en cuivre 9^{rs} Canadian Fire Hose Co pour Acide Sulphurique 9^{rs} & 1^{rs} H. F. Brimont pour peintures des murs de maison 2^{rs} M. Moffatt pour 1 Casque de Constable 3^{rs} Wilfrid Cadieux pour 105 pds Skid avec roulean 236^{rs} A. Grand & Cie pour peintures des murs de maison 2^{rs} Montreal L. Ho & Poney Co pour éclairage de L'Hotel de V. 7^{rs} 18^{rs} & 98 Jeffrey Bros pour une chaîne etc 53^{rs}

l'attendu
le Mo. Mo.
F. M. S. P.

Proposé par le Cons. Vigneau sec. par le Cons. M. Lacombe que l'état de compte de la Cie Montreal L. Ho & Poney Co a été approuvé par les officiers Municipaux, que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un cheque pour cet état de compte moins cependant 46^{rs} pour acompte soit 677^{rs} & moins 15^{rs} déduction faite pour manque de lumiere depuis le 5^{rs} Nov. au 31 Janvier 1906 soit une balance de 662^{rs}. Adoptée à l'unanimité.

Les comptes de M. M. Jeffrey Bros, A. Grand & Cie, H. F. Brimont & Rod Guilbault sont référés à la Commission des Chemins.

Les comptes de M. M. M. Moffatt, G. Secombe & Cie The Canadian Fire Hose Co. sont référés à la Commission de Police & Incendie.

Les comptes de M. M. Montreal L. Ho & Poney Co, Wilfrid Cadieux & A. C. Bregest sont référés à la Commission de L'Hotel de Ville & Eclairage.

Certificats d'electans pour l'octroi de trois licences d'Hotel à M. M. Joseph Olier Penard, Alfred Richard, Anla Limoges et De Antonia Sivoi épouse contractuellement séparée de biens de Joseph Saluste Caron.

Certificats d'electans pour l'octroi de deux licences de magasins de liquors en détail à M. M. Adeland Channe & J. M. P. Lalerge.

Les certificats d'electans pour l'octroi de trois licences d'Hotel & de deux licences de magasins en détail sont

laines sur la table pour être ultérieurement pris en considération.

Deux requêtes signées par un grand nombre de contribuables protestant contre l'octroi de deux licences d'Hotel, une contre l'octroi d'une licence à Des Marie Marchand & l'autre contre l'octroi d'une licence à M. Victorien Lavoie

Proposé par M. A. C. Miller secondé par M. Joz Vigneau, que. M. George Jeffrey remplace M. A. Miller, comme Président de la Commission d'Hygiène, et comme membre de la Commission de l'Agueduc & de la Commission de l'Hotel de Ville & Eclairage. Adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire trésorier reçoit instruction d'écrire au Comité d'Immersion de la Ville de Montréal leur avisant que le Conseil de la Municipalité de De Lorimier est prêt d'entrer en négociations avec eux au sujet de l'annexion de cette Municipalité à la Ville de Montréal

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Cons. M. Lacombe, que.

M. R. Monty, l'avocat de cette Corporation soit chargé de surveiller les intérêts de De Lorimier, dans la cause du Roi vs. la Cie D.B. Martin

Cette motion est adoptée sur la division suivante. Pour le Cons. Jeffrey, Miller, Laton, Labrecque & Lacombe Contre le Conseiller J. Vigneau.

Proposé par le Cons. A. C. Miller sec. par le Cons. J. D. Laton, que, le projet de règlement d'emprunt qui a déjà subi deux lectures à la session tenue le 13 Février dernier, soit adopté. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller appuyé par le Conseiller J. D. Laton, que.

Le règlement portant le no. 42 pour autoriser le Conseil de la Corporation du Village de De Lorimier à contracter un emprunt, subisse sa première & deuxième lecture.

Adoptée à l'unanimité. Lecture est faite du dit règlement.

Et sur proposition du Conseiller M. Lacombe cette session est adjournée à Mercredi le 7 Mars 1906.

C. Messier Maire, F. M. Lavoie Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité du Village De Lorimier

7 Mars 1906

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville du Village de Lorimier, le septième jour de Mars, mil neuf cent six; à laquelle session sont présents: M. M. Christophe Messier, Adeland C. Miller, Louis D. Laton, Magloire Labrecque, Médéric Lacombe & Joseph Vigneau, tous membres et formant le quorum du dit Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, Maire.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller M. Lacombe, que, la lecture des sessions tenues le 10, 13, 23 Février et du 6 Mars, soit renvoyée à la prochaine session. Adoptée à l'unanimité.

Lecture des correspondances suivantes. Lettre de M. M. Rogers & Smith relativement à leur compte d'eau.

Déclaration solennelle de M. Hector Parthénois relativement à l'accident arrivé en Février 1905.

La lettre de M. M. Rogers & Smith est référée à la Commission de l'Agueduc

Proposé par le Conseiller J. Vigneau appuyé par le Cons. M. Lacombe, que, le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un chèque au montant de \$31⁰⁰ Trente Un Dollars en règlement de la réclamation de Mr Hector Parthénois. Adoptée à l'unanimité.

Lecture du rapport de la Commission des Finances

Province de Québec
Municipalité du Village De Lorimier

A une assemblée de la Commission des Finances tenue le 7 Mars 1906, et à laquelle assemblée furent présents: M. M. A. C. Miller, J. D. Laton & J. Vigneau membres de la dite Commission.

Il a été résolu: De recommander le paiement des comptes suivants.

- R. Knibbault 162⁰⁰
- O. David 37⁵⁰
- J. Goffin 23⁶⁵
- J. N. Milancon 16⁰⁰
- F. C. Labage 231⁰⁰
- La Presse 1⁰⁰
- Dr J. La Rivière 5⁰⁰
- Montreal Sand & Gravel Co. 2⁰⁰ 1⁰⁰
- Fred

Ryess 3⁷⁵, 1⁵⁰, E. Anger 19⁷⁵ 4⁵⁰, D. Merime 64⁰⁵, J. W. Peel
 + les 154⁰⁰ M. O. Rombe 85, 80, 2¹⁵, Brien + Frere 50,
 A. Seblane 17⁷⁵, Montreal Light Heat + Power Co. 7⁵¹, H. F.
 Langon 10⁷⁵, 5⁵⁰, 3⁵⁰, 3⁵⁰, 22⁰⁰, 17⁰⁰, 7⁰⁰, A. Lamy, 1²⁵, Bell
 Telephone Co. 29²⁵, 19⁰⁵, S. Quintal 13⁰⁰, Granger Freres 2⁰⁰,
 50¹³, 50¹⁰, 1⁰⁵, J. P. Adamson Co. 1⁰⁰, P. Amene 24,
 Vaillancourt + Boudry 5⁶⁸, International Telephone Co. 28⁷⁹,
 Canadian Fire Board Co. 35⁵⁰, 27⁰⁰, Neptune Meter Co. 50⁰⁰,
 + Montreal Water + Power Co. 1746¹²

Ces comptes ont été approuvés par les officiers, munici-
 cipaux et les différentes Commissions auxquelles ils avaient
 été référés

Humblement soumis

Signé A. C. Miller

" Joz Vigneau

" L. D. Latour

Proposé par le Conseil A. C. Miller secondé par le
 Conseil L. D. Latour, que, le rapport de la Commission des
 Finances, qui vient d'être lu, soit adopté par ce Conseil
 + que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés
 à signer les chèques nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par le Conseil A. C. Miller secondé par le
 Conseil M. Labèque, que, le règlement pour
 autoriser le Conseil à contracter un emprunt subisse
 sa troisième lecture et soit affiché et promulgué suivant
 la loi.

Adopté à l'unanimité.

Lecture est alors faite du dit règlement comme suit:

Règlement no. 42

Règlement pour autoriser le Conseil de la Corporation
 du Village De Sorimier à contracter un emprunt de
 Cent Mille Dollars.

Province de Québec.
 Municipalité du Village De Sorimier.

A une session générale du Conseil de la Corpo-
 ration du Village De Sorimier, tenue à l'heure ordinaire
 des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville du
 Village de Sorimier, le septième jour du Mois de Mars,
 mil neuf cent six;

A laquelle session sont présents: M. M. Christophe

Adopté & publié
 C. M. M.
 F. M. S. S.

Règlement no. 42
 C. M. M.
 F. M. S. S.

Messier, ~~Genes Joffe~~, Adeland C. Miller, Louis D.
 Latour, ~~M. Labèque~~, M. Labèque, Médéric Laconte, + Joseph
 Vigneau tous membres du dit Conseil, sous la présidence
 de M. Christophe Messier, Maire.

Il est ordonné et statué par règlement de ce Conseil
 comme suit:

Attendu qu'il est de l'intérêt général de la Muni-
 cipalité du Village De Sorimier de faire l'ouverture des
 rues Simard, Gilford, Chalot, St Jérôme, Masson, Des Tralles
 Messier, Dandurand, De Sorimier, Dufrene, Chapleau,
 Bordeaux, Parthenais, Gain + Fullum au coût approximatif
 de trois mille piastres. (\$3000⁰⁰).

Attendu qu'il est aussi de l'intérêt de la Muni-
 cipalité du Village De Sorimier de continuer le macadamisage
 des rues Bordeaux, Des Tralles, Parthenais, St Jérôme,
 Simard, Dufrene, Ileville, Chapleau, De Sorimier, Gain,
 Masson + Fullum au coût approximatif de vingt six
 mille trois cents piastres. (\$26.300⁰⁰).

Attendu qu'il est opportun de faire construire des
 trottoirs sur les rues Bordeaux, Simard, Chalot, Ileville,
 Masson, Dufrene, De Sorimier, Parthenais, St Jérôme, Messier,
 Fullum, Chapleau, Des Tralles, Gain, Mont-Royal, Dandurand
 Marie-Anne + Gilford au coût approximatif de sept
 mille deux cents piastres. (\$7200⁰⁰).

Attendu qu'il est nécessaire et d'intérêt public pour
 cette Municipalité de faire exécuter des travaux pour
 l'amélioration de l'approvisionnement de l'eau et le posage
 de conduites sur les rues, Parthenais, De Sorimier, Bordeaux
 St Jérôme, Masson, Simard, Chalot, Messier, Fullum,
 Dufrene, Chapleau, Ileville, Gilford, Dandurand,
 Des Tralles au coût approximatif de vingt deux mille
 piastres. (\$22000⁰⁰).

Attendu qu'il est d'intérêt public d'augmenter le
 nombre des bornes-fontaines et d'améliorer le service pour
 combattre les incendies dans la Municipalité et d'instal-
 ler un système d'alarme et une valve de fermeture
 électrique, au coût total approximatif de dix mille
 piastres. (\$10000⁰⁰).

Attendu qu'il y a un besoin urgent pour
 la Municipalité d'acheter un rouleau à vapeur et de
 compléter l'armement et l'outillage pour exécuter les

travaux sus-mentionnés au coût approximatif de quatre mille cinq cents piastres (\$4500⁰⁰)

Attendu qu'il est nécessaire et d'intérêt public d'améliorer le service des vidanges au coût approximatif de mille piastres (\$1000⁰⁰).

Attendu qu'il est à propos de consolider la dette flottante qui existe actuellement et qui a été contractée aux fins suivantes, savoir:

1^o Huit mille cinquante six dollars et treize cents (\$8,056¹³) pour canaux d'égoûts sur les rues Simard, St Jérôme, Bordeaux, Rachel, Marie Anne, et Chapleau;

2^o Neuf mille cent cinquante huit dollars et trente deux cents (\$9,158³²) pour construction des rues et trottoirs comme suit: Mont-Royal, Iberville, DeSorimier, Bordeaux, DesTerables, Simard, St Jérôme, Masson, et Chapleau.

3^o Quatre mille trois cent soixante trois dollars et vingt quatre cents (\$4,373²⁴) pour conduites d'eau sur les rues Chapleau, Marie Anne, Rachel et Bordeaux.

4^o Deux mille cinq cent dix neuf dollars et soixante quinze cents (\$2,519¹⁵) pour le système de chauffage au charbon et améliorations diverses à l'Hôtel de Ville.

5^o Mille huit cent quatre vingt deux dollars et cinquante six cents (\$1,892⁵⁶) pour l'achat d'un cheval, frais judiciaires, outillage et armements divers.

Attendu qu'il est nécessaire à ces fins de contracter un emprunt de cent mille (\$100,000⁰⁰) dollars.

Qu'il soit ordonné et statué ce qui suit:

1^o La Corporation du Village De Sorimier empruntera aux fins de couvrir ces dites dépenses une somme de cent mille dollars (\$100,000⁰⁰) remboursable dans quarante ans (40) de la date de son émission et pas avant, à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre et demi pour cent (4 1/2%) payable semi-annuellement.

2^o La dite Corporation effectuera le dit emprunt par débentures et à cette fin est par les présentes autorisée à émettre sous le sceau de la dite Corporation cent (100) débentures de mille (\$1000⁰⁰) dollars chacune, numérotées de 01 à 100 inclusivement, faites payables au porteur au bureau d'une banque incorporée en la Cité de

Simard, St Jérôme
G. M. G.
F. M. L. G.

Montréal, à une date n'excédant pas quarante (40) ans de celle de leur émission, avec quatre vingt (80) coupons attachés à chacune d'elles pour le paiement des intérêts semi-annuels, ces dites débentures pourront courir et être datées du premier jour juridique de Novembre 1905 ou de toute date ultérieure.

3^o Les signatures du Maire et du Secrétaire - Trésorier sur les coupons d'intérêts pourront être lithographiées;

4^o Afin de pourvoir au paiement des intérêts, soit quatre et demi (4 1/2%) pour cent sur cent mille (\$100,000⁰⁰) dollars et au remboursement du Capital par un fonds d'amortissement de (2%) deux pour cent par année sur la même somme de cent mille (\$100,000⁰⁰) dollars, une taxe spéciale annuelle de six mille cinq cent (\$6,500⁰⁰) dollars soit six et demi (6 1/2%) pour cent sur le montant du dit emprunt est par le présent règlement imposée sur tous les biens fonds imposables de la dite Municipalité d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année et sera payable chaque année entre les mains du secrétaire-trésorier aussitôt après l'entrée en vigueur du rôle de perception ci-après mentionné.

5^o La dite taxe spéciale annuelle ci-dessus établie sera prélevée chaque année pendant quarante (40) ans jusqu'à l'extinction de la dite dette au moyen d'un rôle de perception basé sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, fait, le dit rôle de perception par le secrétaire-trésorier dans le mois d'Octobre chaque année et publié et affiché suivant la loi, répartissant sur les biens imposables assujettis, suivant leur valeur portée à tel rôle d'évaluation, le montant de la dite taxe imposée pour le paiement annuel des dites intérêts et du dit fonds d'amortissement.

6^o Avant d'avoir force et effet le présent règlement devra être approuvé par les électeurs municipaux ayant droit de voter sur celui-ci, être affiché et publié suivant la loi, et approuvé par le Lieutenant Gouverneur en Conseil.

Signé: C. Massier, Maire
" F. M. Lavoie, Sec-Trés.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller M. Lacombe, que,

Le règlement no. 42 soit publié deux fois dans deux journaux, savoir: "La Patrie" journal français, et "The Witness" journal anglais, tous deux publiés en la Cité de Montréal.

Il est proposé en amendement par le Conseiller Magloire Labrecque secondé par le Conseiller J. Vigneau, que,

Le règlement no. 42 soit publié deux fois dans deux journaux, savoir: "La Presse" journal français, et "The Witness" journal anglais, tous deux publiés en la Cité de Montréal.

Amendement rejeté sur la division suivante:

Pour: Les Conseillers Labrecque & Vigneau.

Contre: Les Conseillers Miller, Latour & Lacombe.

La motion principale est alors adoptée sur la même division.

Pour: Les Conseillers Miller, Latour & Lacombe.

Contre: Les Conseillers Labrecque & Vigneau.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller L. D. Latour, que,

Il soit ordonné, que, les électeurs propriétaires de biens-fonds imposables de la Municipalité du Village De Lorimier soient convoqués à une assemblée publique, conformément à l'article 671 du C.M., pour le trente et unième jour de Mars, mil neuf cent dix, à l'Hotel de Ville du Village De Lorimier, à dix heures du matin, pour l'approbation ou la disapprobation du présent règlement no. 42 et qu'un poll soit tenu à ce effet.

Adoptée à l'unanimité.

Et sur la proposition du Conseiller M. Lacombe cette session est ajournée à Mercredi le 14 Mars courant.

C. Messier Maire
F. M. Lavoie Sec. Trés.

Province
de
Québec

14 Mars 1906

Municipalité du Village De Lorimier.

Après session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville du Village De Lorimier, le quatorzième jour de Mars, mil neuf cent dix, à laquelle session sont présents: M. M. Georges Jeffray, Magloire Labrecque & Médéric Lacombe, tous trois membres du dit Conseil.

Après avoir constaté le défaut de quorum cette session a été ajournée à Mercredi soir le vingt et unième jour de Mars courant (1906) conformément aux dispositions de l'article 139 du C.M.

C. Messier Maire

F. M. Lavoie Sec. Trés.

Province de Quebec

21 Mars 1906

Municipalité du Village De Lorimier

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville du Village De Lorimier, le vingt et unième jour de Mars, 1906: à laquelle session sont présents; M. M. Christophe Messier, George Jeffrey, Adélard C. Miller, Louis D. Latour, Magloire Halbecqre, Médéric Laconle & Jos Vigneau, tous membres et formant le quorum dudit Conseil sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, Maire.

Séance est faite des minutes des sessions tenues les dixième, treizième, vingt-troisième jours de Février, et les sixième, septième et quatorzième jours de Mars, mil neuf cent six, lesquelles sont approuvées par le Conseil et signées par le Maire et le secrétaire-trésorier.

Séance est faite des correspondances et comptes suivants: Lettre de la Cie Montreal Light Heat & Power accusant réception du cheque au montant de 662⁰⁰ et demandant plus de détails sur la répétition faite de 15⁻¹²

Lettre de la Cie Ideal Savings Loan & Land protestant contre l'évaluation de leurs lots.

Lettre du secrétaire de la Commission Spéciale d'Annexion accusant réception de la lettre des secrétaire-trésorier de cette Corporation.

Lettre de M. E. C. St-Amour demandant la remise de la taxe de chien au montant de \$6⁰⁰ + intérêts 48

Lettre de la Cie Montreal Street Railway formulant le désir de construire une voie nouvelle sur la rue Fullum entre l'Armee Mont-Royal et la Carrière de M. M. Morrison et Magtineau

Comptes de M. M. P. Binard & Fils pour menuiserie etc 73⁰⁷
E. Anger, pour articles de sellerie 3⁴⁵ Rod. Monty, honoraires \$223⁰⁰ A. G. Pelissier, .48⁰⁰ pour Cotton, "La Patrie" Règlement \$45⁰⁰ H. P. Lamy pour cartes endos, catalogue 10⁰⁰ et Ann. Public 18⁰⁰ H. R. Desrosiers pour 1 Brochet 1⁷⁵ Canadian Fine Horse Co pour 1 pot à Aïd 10⁰⁰ Montreal Light Heat & Power Co. pour éclairage des rues durant le mois de Février 180⁰⁰

Proposé par le Cons. Vigneau appuyé par le Cons. L. Latour

que, la lettre de la Cie Ideal Savings Loan & Land, de M. E. C. St-Amour, ainsi que les demandes déjà faites par M. M. Ar. H. Lionais et T. J. Drummond et de toutes autres plaintes devant le Conseil concernant le Rôle d'évaluation soient référés au Conseil en Comité Général et que le Comité fasse rapport à la prochaine session régulière. Adoptée à l'unanimité.

La demande de la Cie Montreal Street Railway est référée au Conseil en Comité Général

La lettre du secrétaire de la Commission d'Annexion est envoyée aux archives.

La lettre de la Cie Montreal Light Heat & Power ainsi que les comptes de M. M. P. Binard & Fils, H. P. Lamy, H. R. Desrosiers et la Cie Montreal Light Heat & Power Co sont référés à la Commission de L'Hotel de Ville & Eclairage.

Les comptes de "La Patrie", et Rod. Monty, sont référés à la Commission des Finances.

Les comptes de M. M. E. Anger, A. G. Pelissier et Canadian Fine Horse Co sont référés à la Commission de Police & Jockey.

Certificat d'élection pour l'octroi d'une licence pour tenir un magasin de liquides en détail à Mr. Joseph Edmond Sansregret.

Le certificat d'élection pour l'octroi d'une licence à Mr. J. Edm. Sansregret est laissé sur la table pour être ultérieurement pris en considération.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller Louis D. Latour, que, le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés, à signer un billet à trois mois, à l'ordre de la Banque des Marchands du Canada, succursale St. Catherine Est, pour le montant de \$26000⁰⁰ vingt six mille dollars, pour couvrir le billet émis le 13 courant au montant de \$8000⁰⁰ et le montant de \$8000⁰⁰ soustrit. Adoptée à l'unanimité.

Le Conseiller Jos Vigneau donne avis de motion qu'à la prochaine session, il proposera d'amender le règlement No. 33 concernant les chiens.

Le Conseiller Adélard C. Miller donne avis de motion qu'à la prochaine session, il proposera l'amendement du règlement No. 13 pour l'approvision-

nement de l'eau dans la Municipalité.

La session est alors ajournée sine die.

C. Messier Maire

F. M. Larive, Sec. Trés.

Province
de
Québec

30 Mars 1906

Municipalité du Village De Sorimier.

A une session spéciale du Conseil de la Corporation du Village De Sorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville De Sorimier, le trentième jour de Mars mil neuf cent six.

A laquelle session sont présents: M. M. Christophe Messier, George Jeffery, Adland G. Miller, Louis D. Latour, Magloire Labrecque, Médéric Lacombe et Joseph Vigeant, tous membres du dit Conseil, sous la présidence de Mr. Christophe Messier, Maire;

Session est faite des correspondances & comptes suivants:

Lettre de Honoré Benoit re taxe d'eau

Lettre de Dr J. J. Johnson re taxe d'eau

Lettre de Omer Jobinet re taxe de chiens

Compte de John Duggell & Sons pour réglemens des rds \$ 96.⁰⁰

Compte de The Can. Fire & Ice Co pour 1 Fev 1906

Compte de la Cie Montreal Light H. & Power Co pour éclairage de l'Hotel de Ville pour le mois de Mars 7.⁰³ + 11.¹²

Les lettres de Dr Johnson, Honoré Benoit & le compte de The Can. Fire & Ice Co sont référés à la Commission de L'Agreger

La lettre de Omer Jobinet est référée à la Commission de Police & Incendies

Le compte de John Duggell & Sons est référée à la Commission des Finances.

Les comptes de la Cie Montreal Light H. & Power Co sont référés à la Commission de L'Hotel de Ville & Eclairage

Requête de Mr. Rodolphe Monty, avocat, demandant l'inscription au Rôle d'Évaluation d'un certain nombre de personnes devenus propriétaires depuis la dernière requête du 5 Dec. 1905.

Proposé par le Conseiller A. G. Miller appuyé par le Conseiller M. Labrecque, que le rôle d'évaluation de cette Municipalité soit amendé conformément à l'article 746 La M. suivant la requête présentée ce jour par l'avocat Rod. Monty, & que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire les changements au dit Rôle en y ajoutant les noms tel que mentionnés ci-après

- Joseph D. Latour, jr. propriétaire du lot 7 S. B. L. en remplacement de Mr. Louis Lépine
- Dr J. J. Johnson " " 7 " 5257 " Dr Ad. Desjardins
- Rodolphe Desjardins " " 7 " 64 " Philippe Asselin

Jos Gagnon, propriétaire du Sect. no. 7	Soldé 153 en remplacement de M. Louis Bragan	
Jos Satou Jr	" 12 " 257	Oscar Dubé
Jos Satou Jr	" 12 " 258	Honni Crochetière
Jos Mercier	" 19	Ar. H. Lionais
Alex. Chagnon	" 22	Do
Math. Beauchamp	" 152 " 884 89	Do
Ang. Comtois	" 152 " 223 224	Do
Anita Martineau	" 152 " 225	Do
J. L. Lamoix	" 152 " 284-2	H. E. Haldé
Model Bldg. Store Co.	" 157 a " 14	Ideal Savings Loan Socy.
J. B. Klobensky	" 157 a " 22	Do
Do	" 161 " 523	Do
L. E. Jallat	" 161 " 76	Do
Delle S. Messier	" 161 " 163, 144, 325 & 329	Do
Honni Beauchamp	" 161 " 244 & 245	Do
P. H. Seers	" 161 " 251	Do

Adoptée à l'unanimité.

Et la séance est levée.

C. Messier Maire
F. M. Lavoie Sec. Trés.

Provins
de
Québec
—
31 Mars 1906

Municipalité du Village De Lorimier

Une assemblée publique des électeurs - propriétaires de biens-fonds imposables de la Municipalité du Village De Lorimier, tenue à l'Hotel de Ville De Lorimier le trente et unième jour du mois de Mars, mil neuf cent six, à dix heures de l'avant-midi, conformément à la convocation ordonnée par résolution du Conseil de la Corporation du Village De Lorimier et avis publiés, suivant les dispositions des articles 671 et 675 du Code Municipal de la Province de Québec, pour l'approbation du règlement no. 42 pour autoriser le Conseil de la Corporation du Village De Lorimier à contracter un emprunt de cent mille Dollars, lequel règlement a été passé par le dit Conseil de la Corporation du Village De Lorimier, à sa session tenue le septième jour du mois de Mars, mil neuf cent six;

Laquelle assemblée est présidée par Monsieur Georges Mayrand, Notaire, choisi par l'assemblée conformément à l'article 677 du Code Municipal de la Province de Québec.

Lecture est faite du dit règlement no. 42 et un poll est ouvert immédiatement après.

À quatre heures de l'après-midi, aucun électeur ne se présentant pour voter le poll est déclaré clos, avec le résultat suivant.

Votes enregistrés: Quatre vingt dix sept.
Votes en faveur du règlement enregistrés "oui" 87
Votes enregistrés "Non" contre le règlement: 10
Les votes en faveur du règlement représentant une valeur de Trois cent dix sept mille deux cent quatre vingt six dollars.
Les votes contre le règlement représentant une valeur de Quarante six mille trois cents dollars.
Le tout forme un total de trois cent sixante trois mille cinq cent quatre vingt six dollars.

G. Mayrand
Président
F. M. Lavoie
Sec. Trés. et clerc de poll

Rôle de Voteation — Page Une S.M.

No	Noms et Prénoms	+ Qualités	Vote	Valeur pour	Valeur contre
1	Joseph D. Latour, Père	Bouvier	oui	4325.	
2	Alfred Desjardins,	Contremaitre	oui	325.	
3	Napoléon Morel,	Bouvier	oui	2,150.	
4	Jos D. Latour, Fils,	Hôtelier	oui	1,280.	
5	Jos Aliv Renaud	Hôtelier	oui	5,660.	
6	Alexandre Chagnon,	Manufacturier	non		4,900.
7	Victor Allard	Mécan	non		315.
8	Honoré F. Poirée,	Manufacturier	oui	6,500.	
9	M. H. Bedard	Père S.S.	oui	1,400.	
10	Jos E. Coutin	Menuisier	oui	88.	
11	Henri Clavel	Bûcheron	oui	6,725.	
12	Adelard Chamssi	Epicier	oui	4,650.	
13	Abel Valin	Mécan	oui	625.	
14	L. A. Lacombe,	Médecin	oui	630.	
15	Emile Delisle	Hôtelier	oui	475.	
16	Pierre R. Millette	Capitaine de Police	oui	475.	
17	E. A. Dumont	Marchand	oui	2,350.	
18	M. Guindon	Marchand	oui	350.	
19	Jos Ray, Melançon	Marchand	oui	2,75.	
20	J. B. N. Lafabot	Négociant	oui	4,650.	
21	Aldéric Desjardins	Journalier	oui	1,840.	
22	James Melançon	Journalier	oui	765.	
23	Henri Bouchard	Contremaitre	oui	1,040.	
24	J. A. M. Bélanger	Chef de Police	oui	350.	
25	L. N. Dupuis	Marchand	oui	130.	
26	Rodolphe Monty	Avocat	oui	1,105.	
27	Chas Emile Monty	Étudiant	oui	117.	
28	J. B. P. Rahy	Agent	non		10,465.
29	Magnie Sabreque	Manufacturier	oui	9,075.	
30	Alfred Lapointe	Carrossier	oui	4,100.	
31	E. C. St-Amour	Agent d'immob.	oui	6,100.	
32	André Normandin	Médecin	oui	6365.	
33	Joseph De Repartigny	Electricien	oui	550.	
34	Médéric Lacombe	Employé Civil	oui	4,650.	
35	Joseph Vigneau	Spintendant	oui	9,850.	
36	Christophe Mezier	Marchand	oui	65,328.	
37	Jos J. Gauthier	Fougeron	oui	500.	
38	M. Chas Laberge	Agent Civil	oui	13,180.	
				167,978.	15,680.

Rôle de Voteation — Page Deux S.M.

No	Noms, Prénoms et Qualités	Vote	Valeur pour	Valeur contre
39	Léon Bleau	Rapporteur	oui	167,978.
40	Chas Laberge	Bûcheron	oui	1,900.
41	Clarae J. Smith	Médecin	oui	11,445.
42	Pierre Dupuis	Manufacturier	oui	340.
43	Alfred Pelletier	Conducteur	oui	1,270.
44	P. Chagnon	Charpentier	oui	275.
45	Antoine Pelletier	Plâtrier	oui	225.
46	Agé Comtois	Plâtrier	oui	1,350.
47	Léon Desnoles	Contre Maître	oui	1,925.
48	Georges Jeffrey	Journalier	oui	450.
49	Indes Kohnelli	Manufacturier	oui	22853.
50	Chas Rivillard	Entrepreneur	oui	6175.
51	Joseph Miller	Bûcheron	oui	500.
52	Thos Allard	Instituteur	oui	1360.
53	Henri J. J. Fils	Arbiter de Commerce	oui	350.
54	Alfred Duroy	Cassier	oui	480.
55	Joseph S. Dorbois	Avocat	oui	116.
56	J. E. Sansregret	Avocat	oui	1405.
57	Jos Vallancourt	Epicier	oui	500.
58	Andronique Bronillette	Plombier	oui	25.
59	Thos J. J. Fils	Bouvier	oui	1,100.
60	Donis Guilbault	Tailleur de Cuir	oui	1,625.
61	John Hoanill	Contre d'Assurance	oui	1,200.
62	J. J. McKenna	Secr. Trésorier	oui	340.
63	Donat Rolland	Comptant	oui	340.
64	Ergie Hardy	Manufacturier	oui	8,280.
65	Joseph Lezer	Plombier	oui	25.
66	Thos J. J. Fils	Menuisier	oui	8,600.
67	J. J. J. J.	Bouvier	oui	875.
68	Thos J. J. Fils	Marchand	oui	31,625.
69	Thos J. J. Fils	Avocat	non	4,063
70	Thos J. J. Fils	Inspecteur	non	3,000
71	Thos J. J. Fils	Electricien	oui	25.
72	Chas J. J. Fils	Agent	oui	2,960.
73	Thos J. J. Fils	Journaliste	non	3,700
74	Thos J. J. Fils	Epicier	oui	1,680.
75	Thos J. J. Fils	Commis	oui	325.
		Employé Civil	oui	700.
			280,642	26,443

Rôle de Voteurs — Page Trois L.M.

No.	Noms Prénoms et Qualités	Vote	Valen	pend	Valen
	Rapporteur		280.647	26.443	
76	Hermine G. Baize	oui	300.		
77	Stéphane L. Archéque	non			4.062
78	Ernest Pameau	oui	280.		
79	J. Jock	oui	350.		
80	Roderic Guilbault	oui	130.		
81	James L. Stewart	oui	2,050.		
82	Gaspard Geronste	oui	740.		
83	Joseph Salmon	oui	3,450.		
84	Mario Roy	oui	1,500.		
85	Joseph Turbot	oui	1,350.		
86	Chas. Chevalier	oui	350.		
87	M. Rost	oui	225.		
88	Edm. Bronillette, refuse de prêter serment				
89	C. Montreuil	oui	1,800.		
90	Maurice Laband	oui	88.		
91	Chas. Plante	oui	1,800.		
92	James E. Hilder	oui	296.		
93	Conseil Mennin	non			6,875
94	C. E. Forest	non			3,720
95	J. M. M. Duff	oui	10,725		
96	Reine Loiselle	non			5,200
97	Sonia D. Latour	oui	6,800		
98	Adelard C. Miller	oui	4,360.		
			317,286	46,300	

Nous soussignés, Georges Mayrand, président dûment nommé de cette assemblée, et P. M. Lavoie secrétaire-trésorier, agissant respectivement comme président et clerc de poll, conformément aux articles 1677 et 1678 du Code Municipal de la Province de Québec à l'assemblée publique des électeurs propriétaires de biens fonds imposables de la Municipalité du village de Sorimier, pour l'approbation du règlement no. 42 par lequel le Conseil de la Corporation du village de Sorimier a contracté un emprunt de cent mille dollars, certifions que le total des votes enregistrés est de quatre-vingt dix sept, représentant une valeur de trois cent vingt et six mille

1/2 dollars

cent quatre-vingt-cinq, et que quatre-vingt-sept votes ont été donnés en faveur du dit règlement, représentant une valeur de trois cent dix-sept mille deux cent quatre-vingt-six dollars, et dix votes contre, représentant une valeur de quarante six mille trois cents dollars.

En conséquence nous certifions, que le dit règlement no. 42 est dûment approuvé par les électeurs propriétaires de biens fonds imposables de la Municipalité du village de Sorimier.

Donné à De Sorimier, ce trente et unième jour du mois de Mars mil neuf cent dix.

G. Mayrand.
P. M. Lavoie
Sec. Trés et clerc de poll.

Province
de
Québec

Municipalité du Village De Lorimier.

Tous soussignés, Christophe Messier, Maire et
Francis M. Lavoie, secrétaire - trésorier, après avoir
pris connaissance du procès verbal et du rôle de
votation de l'assemblée publique des électeurs - pro-
priétaires de biens-fonds imposables de la Municipalité
du Village De Lorimier, tenue le trente et unième
jour du mois de Mars mil neuf cent six, pour
l'approbation du règlement no. 42 pour autoriser le
Conseil de la Corporation du Village De Lorimier à
contracter un emprunt de cent mille dollars, certifions
que le dit règlement a été dûment approuvé par
les électeurs - propriétaires de biens-fonds imposables
de la dite Municipalité du Village De Lorimier.

Donné à De Lorimier, ce deuxième jour du
mois d'Avril, mil neuf cent six.

C. Messier Maire
F. M. Lavoie Sec. Trés.

Le secrétaire-tré-
sorier donne lecture
du certificat du Maire
du sec-trésorier,
attestant que le
règlement no. 42 a
été approuvé par
les électeurs proprié-
taires le 31 Mars
1906.

C. M. M.
F. M. L. S.T.

Province
de
Québec

3 Avril 1906

Municipalité du Village De Lorimier.

A une session générale du Conseil de la Corporation
du Village De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des
assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville du
Village De Lorimier, le troisième jour d'Avril, mil neuf
cent six; A laquelle session sont présents: Messieurs
Christophe Messier, Georges Jeffrey, Adeland C. Miller, Louis
L. Latour, Magloire Labèque, Médini Lacombe et Joseph
Vigneau, tous membres et formant le quorum du dit
Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe, Messier,
Maire.

Proposé par le conseiller L. Latour secondé par le
Conseiller M. Lacombe que la lettre des minutes des sessions
tenues les 21 & 30 Mars, soit remise à la prochaine séance.

Adoptée à l'unanimité

Lecture des correspondances suivantes.

Lettre de Mr. Joz A. Moir, demandant d'échanger
la lumière incandescente, située sur la rue Bordeaux entre la
rue Marie Anne et Rachel près de la maison de Mr. S. L. Archibaud,
pour une lumière à arc.

Lettre de la "Canadian Pacific Ry Co." avec plans annexés,
demandant la fermeture des rues Gilford & Chepleau; passant
sur le terrain.

La lettre de Mr. J. A. Moir est référée à la Commission
de L'Hotel de Ville et Eclairage.

La lettre de la "Canadian Pacific Railway" est
référée au Conseil en son Comité Général.

Proposé par le conseiller J. Vigneau secondé par le Cons.
M. Lacombe, que, le Maire et le secrétaire-trésorier
soient autorisés à signer un chèque en faveur de M. Rod.
Monty, au montant de deux cent vingt trois \$ dollars
en règlement de son compte pour honoraires, le dit compte
ayant été approuvé par les officiers Municipaux.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le conseiller M. Lacombe appuyé par le Cons. L. D.
Latour, que, cette session soit ajournée au 17 courant & que le Conseil
prenne, à cette session, en considération, les certificats de licences devant
le Conseil aussi que le Conseil se réunisse en son Comité Général le 6 courant. Adoptée
à l'unanimité

C. Messier Maire
F. M. Lavoie Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité du Village De Sorimier.

17 Avril 1906

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village De Sorimier, tenue à l'hôtel de ville du Village De Sorimier, le dix septième jour d'Avril mil neuf cent six; A laquelle session sont présents: M. M. Christophe Messier, George Jeffrey, Adeland C. Miller Louis D. Laton, Magbrie Labrecque, Médéric Lacombe et Joseph Vigneau tous membres du dit Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, Maire.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le Conseiller Jos Vigneau, que, la lecture des minutes des sessions tenues le 21 et 30 Mars et du 3 Avril soit remise à la prochaine session. Adoptée à l'unanimité.

Lecture des correspondances et comptes suivants: Lettre de la Commission Scolaire de St-Gregoire les-Thammatonge demandant de construire un puits sur la rue Parthenais près de l'école St-François Xavier.

Lettre de la Com. De Sorimier des Forestiers Independants demandant l'usage de la pelle publique pour deux soirs par mois.

Lettre de A. C. de Sorimier re l'achat des débentures.

Lettre de N. D. Hoalsey & Co., Chicago re l'achat de débentures.

Lettre de H. Bessit re remise de compte d'eau.

Comptes de la Cie Montreal Light Heat & Power pour éclairage des rues pour le mois de Mars 180⁰⁰, International Electric Co. pour réparation électrique 8⁹⁶ L. A. Lacombe, pour honoraires \$110⁰⁰

J. Labrecque & Cie, pour charbon 21⁴⁸ & C. A. Lamothe pour ferrages de chevaux 15⁷⁵

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller Jos Vigneau, que, le Conseil se rende à la demande de la Com. De Sorimier des Forestiers Independants, & que la pelle leur soit louée pour deux soirs par mois à raison de 3⁰⁰ par mois. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Lacombe secondé par le Conseiller Vigneau qu'une remise de 3³⁷, pour eau fournie pour construction, soit faite à Mr H. Bessit, attendu que la Corporation n'a pu fournir l'eau demandé.

Adoptée à l'unanimité

Les lettres de Mr. A. C. de Sorimier & de Messrs N. D. Hoalsey & Co. sont référés à la Commission des Finances.

La lettre de la Commission Scolaire & le compte de C. A. Lamothe sont référés à la Commission des Chemins.

Les comptes de M. M. J. C. Labrecque & Cie, International Electric Co & The Montreal Light Heat & Power Co sont référés à la Commission de l'Hôtel de Ville et Eclairage

Le compte du Dr. L. A. Lacombe est référé à la Commission d'Hygiène.

Lecture des rapports;

Province de Québec

Municipalité du Village De Sorimier

A une assemblée de la Commission de L'Agreement tenue le dix sept Avril 1906, à laquelle assemblée furent présents: M. M. L. D. Laton, A. C. Miller & George Jeffrey, tous membres de la dite Commission.

Il a été résolu, ce qui suit, savoir:

1^o De faire remise de 90^c sur la taxe d'eau à chacune des personnes suivantes, qui ont été taxés sur un loyer plus élevé qu'ils paient réellement, savoir: M. M. A. J. Ratelle Jos Grein et Stanislas Brochu.

2^o De faire remise du montant de \$10⁰⁰ pour taxe d'eau de deux années à Mr. E. C. St-Amour pour le bureau portant le no 301 Rue Rachel, attendu que la Corporation ne s'est pas conformée à son désir et n'a pas pu fournir de conduites d'eau

3^o De faire remise de la taxe d'eau aux personnes suivantes, qui ont payé l'eau à la ville, savoir: M. M. P. Bilodeau 16⁰⁰, C. Rivin 5⁴⁰, J. P. Rivin 9¹⁰, L. Gosselin 16⁰⁰, M. Hestehim 14¹⁹, C. O. Rivet 5⁴⁰ & Sea Venable 4⁷³.

Le tout humblement soumis

Signé L. D. Laton

" A. C. Miller

" George Jeffrey

Province de Québec, Municipalité du Village De Sorimier A une assemblée du Conseil en Comité Général, tenue le dix septième jour d'Avril, mil neuf cent six; A laquelle furent présents: M. M. C. Messier, Geo Jeffrey, A. C. Miller, L. D. Laton, M. Labrecque M. Lacombe & Jos Vigneau, sous la présidence du Maire, C. Messier.

Il a été pris en considération les sujets suivants, savoir:
 La lettre de la Cie du Pacifique en date du 8 Mars demandant la fermeture d'une partie des rues Gilford & Chapleau et offrant en échange une autre partie de rue "projetée".

Sur proposition du Conseiller M. Labrecque secondé par le Conseiller L. D. Latour, il a été résolu, que le secrétaire-trésorier revoie instruction d'écrire à la Cie du Pacifique que le Conseil ne pouvait pas donner suite à sa demande, attendu que les dites parties de rues Gilford & Chapleau n'appartiennent pas à la Corporation.

La lettre de "The Ideal Savings Loan & Land Co." en date du 17 Mars, relativement à l'évaluation de certains lots, est référée au secrétaire qui devra répondre à la Cie que le Conseil ne peut en rien changer l'évaluation.

Il est proposé par le Conseiller Jos. Vigneau secondé par le Conseiller M. Lacombe, que les certificats d'électeurs pour l'octroi des licences de magasins de liquors en détail à M. M. J. D. T. Laberge, Adolphe Chausse, et Joseph Edmond Sansregret soient confirmés.

Adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par le Conseiller Médéric Lacombe, secondé par le Conseiller Louis D. Latour, que les certificats d'électeurs soient confirmés, pour l'octroi des licences d'hôtel à M. M. Joseph D. Latour Jr., Joseph O. Renaud, et à Dame Antonia Durois épouse de Joseph Sabote Garon.

Proposé en amendement par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller J. Vigneau, que le nom de Dne Marie Marchand épouse de Lemle C. C. McMorris soit ajouté à la liste des certificats à être confirmés.

Proposé en sous-amendement par le Conseiller M. Lacombe secondé par le Conseiller M. Labrecque, que les noms de M. M. Victoria Lavoie et Anile Limoges soient ajoutés à la liste des certificats à être confirmés.

Le sous-amendement étant mis aux voix est rejeté sur la division suivante:

Pour: Les Cons. L. D. Latour, M. Labrecque & M. Lacombe.

Contre: Geo. Jeffrey, A. C. Miller, J. Vigneau & C. Messier.

L'amendement étant alors mis aux voix est rejeté sur la division suivante:

Pour: Les Conseillers A. C. Miller & Jos. Vigneau.

Contre: Geo. Jeffrey, L. D. Latour, M. Labrecque & M. Lacombe.

La motion principale est ensuite adoptée sur la division suivante.

Pour: Les Conseillers A. C. Miller, L. D. Latour, M. Labrecque M. Lacombe & Jos. Vigneau.

Contre: Le Conseiller Geo. Jeffrey.

Signé: C. Messier, Maire et Président.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller L. D. Latour, que le rapport de la Commission de L'Agreage qui vient d'être lu, soit adopté par ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Lacombe, secondé par le Conseiller M. Labrecque, que le rapport du Conseil en Comité Général qui vient d'être lu soit adopté par ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Certificats d'électeurs pour l'octroi de licences de pour tenir un magasin de liquors en détail à M. M. Léo Bétrand et Jean P. Brillant.

Les certificats d'électeurs pour l'octroi de deux licences de magasins en détail sont laissés sur la table pour être ultérieurement pris en considération.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller, secondé par le Conseiller M. Labrecque,

Qu'il soit résolu, que

1^o Ce Conseil accorde à la Cie dite "The Montreal Street Railway Co." le privilège de poser une voie temporaire sur la rue Fullum depuis la rue Mont-Royal jusqu'à sept cents pieds au nord de la dite rue Mont-Royal, conformément au règlement no. 35 de cette Corporation.

2^o En posant et exploitant la dite voie temporaire, The Montreal Street Ry Co. devra se conformer aux instructions de l'ingénieur de cette Corporation, se rendre responsable de tous dommages ou accidents qui pourraient résulter du mauvais état de la dite rue Fullum ainsi occupée.

3^o Au cas où la Corporation de Desorinier ferait le passage ou fera construire des canaux, digues ou autres travaux sur la dite rue Fullum, la Cie "The Montreal Street Ry Co." sera obligée de se conformer à toutes et chacune des clauses du règlement no. 35 de cette Corporation.

et ne réclamera aucun dommage pour tout retard et inconvénient que pourrait en éprouver la Cie dite "The Montreal Street Railway Co."

Adoptée à l'unanimité.

Le Conseiller M. Lacombe demande que six hommes de police soient engagés.

Cette question ou demande est référée au Conseil en Comité Général.

Sur la proposition du Conseiller M. Lacombe le Conseil créera un Comité Général, le vendredi le 27 Avril prochain.

Sur la proposition du Conseiller J. Vigneau secondé par le Conseiller L. D. Latour, le secrétaire reçoit instruction de demander au Bureau d'Inspection Étatique de venir faire l'inspection de l'Hôtel de Ville et principalement de l'installation électrique de la salle publique.

Adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire reçoit instruction d'irre à la Commission des Finances de la Ville de Montréal relativement à la cession de terrains pour l'ouverture des rues projetées Dufresne & Chapleau.

M. J. M. Duff fait certaines suggestions relatives à l'audition des livres de cette Corporation.

Des recommandations écrites sont envoyées au Conseil en Comité Général.

Et cette session est ajournée Sine Die.

C. Moessier Maire

J. M. Lavrieux Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité du Village De Lorimier

1^{er} Mai 1906

A une session générale du Conseil de la Corporation du Village De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hôtel de Ville du Village De Lorimier, le premier Mai mil neuf cent six;

À laquelle session sont présents: M. M. Christophe Messier, George Jeffrey, Adolphe C. Miller, Louis D. Latour, Magloire Labèque & Médéric Lacombe. sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, Maire.

Lecture est faite des minutes des sessions tenues les 21 & 30 Mars ainsi que du 3 et 17 Avril, mil neuf cent six, lesquelles sont approuvées par le Conseil et signées par le Maire et le Secrétaire-Trésorier.

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants: Lettre de M. Alph. Dumesnil demandant la remise de compte d'com pour constructions.

Lettre de S. Hôpital dote Dame re maladies contagieuses.

Lettre de M. G. P. Laberge demandant à la Corporation de poser un trottoir permanent en face de sa propriété.

Lettre de M. M. The Model Plitz Co demandant l'autorisation de poser eux-mêmes un trottoir permanent vis-à-vis leur propriété.

Lettre de la Cie "Montreal Street Railway Co." accusant réception de la lettre ainsi que de la copie de la résolution autorisant la Cie à construire une voie temporaire sur la rue Sullivan.

Lettre du secrétaire de la Province accusant réception de tous les documents relatifs au prêt de \$100,000⁰⁰

Lettre de M. M. A & H. Lignais re plaintes des propriétaires de la rue Bordeaux Nord.

Lettres de M. M. Wood Gundy & Co, Toronto, A. B. Seach & Co, de Chicago et John Mureau & Co, de Chicago re achat des débentures.

Lettres de la Cie Montreal L. H. Power re leurs comptes d'éclairage.

Lettre de M. M. Richard & Lemay re cession de terrain cote Est du Parc De Lorimier

Lettre de la Cie "Ideal Dring Loan & Land" relativement à la construction de travaux sur les rues Du Tremblay, De Lorimier St Jérôme & Simard.

Les comptes de Joseph Briens, pour dynamite 11⁴⁰, J. L. Labèque

pour Charles 20th Granger Freres pour divers 25th & 25th
 Montreal Light & Power Co. pour éclairage 4.737 8.29 H.P.
 Langon pour l'entretien de lettres 13th par J.A.D. Bélanger pour 95th
 Considérant que le Conseil ne se croit pas lié dans le
 sens de la lettre de M. M. A. & H. Lévénais en date du 20
 Avril 1906.

Considérant que ce Conseil n'a jamais refusé de
 construire des canaux d'égouts et de poser des conduites
 d'eau à la demande des propriétaires sur des rues ap-
 partenant à la Corporation.

Il est proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par
 le Conseiller Louis DeLatombe, que la lettre de M. M.
 A. & H. Lévénais, leur soit retournée.

Adoptée à l'unanimité.

Les lettres de M. M. Wood Gundy & Co, A. B. Leach & Co,
 & J. Dumais & Co, sont référées à la Commission des
 Finances.

La lettre de M. M. Idéal Savin, Lorrain & Land Co
 est référée au Conseil en Comité Général.

La lettre de M. Alph. Dumessnil est référée à la Commis-
 sion de L'Assainissement.

Les lettres de M. M. Model & Co, Store Co., J. D. T. Lalage,
 & le compte de Joseph Fries sont référés à la Commission
 des Grands Chemins.

Les lettres de Montreal Light & Power Co ainsi que leurs
 comptes et les comptes de M. J. Langon, Granger Freres &
 J. C. Sabreque & Co sont référés à la Commission de L'Hotel
 de Ville & l'éclairage.

La lettre de L'Hopital Notre Dame est référée à la
 Commission d'Hygiène.

Les lettres de M. M. Richard & Semay, Secrétaire de la Province
 & de Montreal Street Railway Co. sont envoyées aux archives.
 Lecture du rapport du Conseil au Comité Général.

Province de Québec,
 Municipalité du Village De Sorel

A une assemblée du Conseil en Comité Général,
 tenue le 27 Avril 1906: A laquelle session sont présents:
 M. M. C. Messier, G. Jeffrey, A. C. Miller, & M. Sabreque, sous
 la présidence de M. M. C. Messier.

Le Comité Général recommande les sujets suivants,
 savoir;

Sur la proposition du Conseiller M. Sabreque appuyé par
 le Conseiller A. C. Miller, il a été résolu sur division, que
 le certificat d'élection pour l'octroi d'une licence d'hotel
 à M. Alfred Richard soit confirmé.

Le Conseiller G. Jeffrey, a enregistré son vote contre.

Sur la proposition du Conseiller George Jeffrey, il est résolu
 unanimement que les certificats d'élection pour l'octroi des licences
 d'hotel à Dame Marie Marchand, Victoria Lavoie & Mlle
 Simoes soient refusés.

Sur la proposition du Conseiller A. C. Miller il est
 résolu à l'unanimité, que les requêtes contre l'octroi des
 certificats d'élection pour licences d'hotel soient envoyées
 aux archives.

Et sur la proposition du Conseiller A. C. Miller il
 est résolu, de payer la somme de \$ 6.23 à la Banque de
 Montreal, pour Commission sur Coupons en date du 1 Juillet 1905.

Signé C. Messier

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Com.
 George Jeffrey, que le rapport du Conseil au Comité Général
 qui vient d'être lu, soit adopté par ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Requête des propriétaires intéressés demandant l'ou-
 verture & l'expropriation des rues Dufresne, Chapleau & Marie
 Anne, bornées par les rues Mont-Royal, Iberville, Rachel
 et Parthenais

Requête des propriétaires demandant des canaux d'égouts
 & la pose des conduites d'eau sur les rues Chapleau,
 Iberville & Masson au nord du chemin de fer du Pacifique.

Ces deux requêtes sont référées au Conseil en Comité
 Général.

Certificat d'élection pour l'octroi d'une licence pour tenir
 un magasin de liquors en détail à M. Georges
 Carignan.

Le certificat d'élection pour l'octroi d'une licence à M.
 Georges Carignan est laissé sur la table pour être
 ultérieurement pris en considération.

Proposé par le Conseiller M. Lacombe secondé par le
 Conseiller M. Sabreque, que le Maire et le Secrétaire
 soient autorisés à signer un chèque pour le montant de \$ 30⁰⁰
 à l'ordre de J. A. D. Bélanger, pour causes diverses, le dit compte
 ayant été approuvé. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le Com. M. Lacombe, que, la Commission des Chemins soit autorisée à faire planter des arbres d'ornementation sur la rue Mont-Royal & Des Braves vis-à-vis l'Hotel de Ville, le tout ne devant pas coûter plus de cinquante \$ dollars. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le Conseiller M. Lacombe, que la Commission des Chemins soit autorisée à faire faire un trottoir permanent à titre d'expérience, vis-à-vis l'Hotel de Ville. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Laonte, secondé par le Com. J. D. Laton, que, en l'absence de règlement concernant les ronds publics ce Conseil accorde des permis aux charrettes domiciliées dans cette Municipalité et le chef de police est par la présente autorisé à signer et délivrer des certificats à cet effet.

Proposé par le Conseiller M. Laonte, secondé par le Conseiller M. Labrecque, que, le chef de Police soit autorisé à prendre des procédures contre toutes nuisances publiques en contravention avec les règlements de cette corporation. Adoptée à l'unanimité.

Sur la proposition du Conseiller J. D. Laton le Conseil siège en Comité Général le 3 Mai courant.

Et sur la proposition du Conseiller A. C. Miller cette session est adjournée à Mardi le huit Mai prochain.

Magloire Labrecque
Pro Maire
F. M. Lavoie
Sec. Trés.

Province
de
Québec

Municipalité du Village De Sorimier

8 Mai 1906

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village De Sorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville du Village De Sorimier, le huitième jour de Mai mil neuf cent six;

A laquelle session sont présents: M. M. Christophe Messier, J. D. Laton, Adolphe C. Miller, Magloire Labrecque, Médéric Lacombe et Joseph Vigneau tous membres du dit Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, Maire.

Proposé par le Conseiller M. Laonte secondé par le Conseiller Jos. Vigneau, que, la lecture des minutes de la session générale tenue le premier Mai, soit remise à la prochaine séance. Adoptée à l'unanimité.

Lecture des correspondances et comptes suivants, savoir: Lettre de la Cie du Pacifique Canadien se conformant partiellement à l'article 720 du C. M. donnant avis au Conseil que leur évaluation actuelle est de \$18000⁰⁰ pour 8.29 arpents comme terrain occupés par leur chemin de fer.

Lecture de D. Guillaumet re achat de débetures. Lecture est faite par le secrétaire de la lettre du secrétaire de la Province en date du 3 Mai courant, informant le Conseil de l'approbation du Règlement no. 42 par le Lieutenant-Gouverneur au Conseil.

Lettre de M. G. Desmarles demandant diète fournie d'eau. Lettre de la Cie Montreal Light & Power Co. re leurs comptes Le compte de M. M. Lawrence & Robitaille pour Epingette 9³¹ La lettre de M. D. Guillaumet est référée à la Commission des Finances.

Les lettres de M. M. Canadian Pacific Ry Co, du Secrétaire de la Province & de The Montreal Light & Power Co sont envoyées aux archives.

La lettre de M. G. Desmarles est référée à la Commission de L'Agreder, et ainsi que le compte de M. M. Lawrence & Robitaille

Lecture est faite d'un rapport du Conseil en Comité Général Province de Québec

Municipalité du Village De Sorimier
A une assemblée du Conseil en Comité Général, tenue le trois Mai 1906: A laquelle furent présents: M. M. C. Messier, G. Jeffray, J. D. Laton, M. Labrecque & Jos.

Vigieau sous la présidence de M. C. Messier.
Le Comité Général recommande les sujets suivants, savoir:

D'autoriser l'ingénieur de cette Corporation, à préparer les plans pour construire des canaux d'égoûts et pour poser des conduites d'eau sur les rues Chapleau, Herbyville, Masson et Dandurand au nord de la voie du Pacifique Canadien.

D'autoriser le secrétaire à communiquer avec M. M. de St-Jérôme de l'intention du Conseil relativement à la construction des canaux d'égoûts et de la pose des conduites d'eau sur la rue De Lorimier entre la rue Mont-Royal et St-Jérôme et afin de savoir à quelle date ils pourront recevoir une délégation du Conseil.

De demander à l'arsenal de cette Corporation, son avis, sur le pouvoir du Conseil de faire un emprunt spécial, pour canaux d'égoûts, payable dans dix ans.

D'autoriser l'ingénieur de cette Corporation à préparer les plans pour l'ornement et l'expropriation des rues Dupras, Chapleau et Marie Anne, bornées par les rues Mont-Royal, Herbyville, Rachel et Parthenais.

Signé: C. Messier, Maire

(Lecture du rapport de la Commission des P.)

Proposé par le Conseiller L. D. Latour secondé par le Conseiller M. Labrecque, que, le rapport du Conseil en Comité Général qui vient d'être lu soit adopté par ce Conseil.
Adoptée à l'unanimité.

Lecture du rapport de la Commission des Finances.
Province de Québec.

Municipalité du Village De Lorimier.

A une assemblée de la Commission des Finances, tenue le huit Mai, 1906, et à laquelle assemblée furent présents: M. M. A. C. Miller, L. D. Latour et J. Vigieau membres de la dite Commission.

Il a été résolu: De recommander le paiement des comptes suivants.

- L. N. Lacombe 115⁰⁰, A. C. Pelissier 48 Union des Municipalités Canadiennes 9⁰⁰, Canadian Fire Hose Co. 1⁰⁰ 9⁰⁰ 40 410⁰⁰, Patrons Printing House 96⁰⁰, Secompta & Cie 9⁰⁰ M. Moffat 3⁰⁰, E. C. Anger 34⁰⁰, "La Patrie" 15⁰⁰ Jeffe Bros 53⁷⁵, H. F. Lamyon 10⁰⁰, 18⁰⁰, 3⁰⁰, Le Cadieux 236⁰⁰ La R.

Dues Co. 125, J. Bernard & Fils 7375, Montreal S. C. & Power Co. 1848, 9873, 1262463703112, 1800, 1800, Granger Freres 25, 95, J. O. Labrecque & Cie 895, J. O. Labrecque & Cie 2148, 2049, H. F. Biennens 220, Joseph Brien 1140, C. A. Lamotte 1575, A. Grand & Cie 200, R. Guilbault 5510

Les comptes ont été approuvés par les officiers, municipaux et les Commissions auxquelles ils avaient été référés
Séparément soumis

Signé A. C. Miller

" J. Vigieau

" L. D. Latour

Proposé par le Conseiller J. Vigieau appuyé par le Conseiller A. C. Miller, que, le rapport de la Commission des Finances qui vient d'être lu soit adopté par ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Requête de M. M. J. D. Latour & P. LeFrançois demandant des canaux d'égoûts & conduites d'eau sur la rue Chapleau "projetée" au sud de la rue Mont Royal.

Cette requête est référée à la Commission des Chemins.

Lecture est faite d'une lettre de M. M. Demers, Larose & Salonde annonçant au Conseil le jugement rendu par la Cour d'Appel contre la Corporation dans la cause de Crashing vs La Corporation de De Lorimier ainsi les mémoires de frais des procureurs de Chas. Crashing ainsi que leurs mémoires de frais.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller L. D. Latour, que, le Maire & le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques nécessaires pour payer les dommages s'élevant à 94⁰⁰ Quatre vingt quatre Dollars et les frais des procureurs Brosseau & Holt au montant de 158¹⁰ Cent cinquante huit Dollars, et M. M. Demers Larose & Salonde au montant de 302³⁷ Trois cent deux Dollars dans la cause de Chas Crashing, ex-gual. vs La Corporation du Village De Lorimier, le tout après avoir été approuvé par la Commission des Finances.
Adoptée à l'unanimité.

Certificat d'électeurs pour le transport de la licence d'hôtel de Dame Antonia Sirois épouse séparée de biens de Joseph Salvate Caron en faveur de Wilfrid Methot, restaurateur

Le certificat d'électeurs pour l'octroi du transport de licence d'hôtel de Dame Antonia Sirois en faveur de Wilfrid Methot est laissé sur la table.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le
Conseiller M. Laonde, que, le Conseil se réunisse & siège
Mardi le 22 Mai prochain, pour prendre en considération
l'octroi des licences de magasins en détail à Jean P. Guilbault,
Léon Bertrand, George Caniguan et le transport de liègne d'hôtel
de Dame Antonia Divois à Hilfrid Méthot.

Il est proposé en amendement par le Conseiller Jos Vigneau
approuvé par le Conseiller A. C. Miller, que, le Conseil se
réunisse le 18 Mai prochain, pour prendre en considération
des trois licences de magasins en détail & d'un transport de liègne
d'hôtel.

L'amendement étant mis aux voix est rejeté sur la division
suivante.

Pour: Les Conseillers A. C. Miller & J. Vigneau
Contre: Les Conseillers L. D. Laton, M. Labrecque & M. Laonde.

La motion principale est adoptée sur la division suivante.

Pour: M. A. C. Miller, L. D. Laton, M. Labrecque & M. Laonde,
Contre: Jos Vigneau.

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé par le Conseiller
A. C. Miller, que, la Cie Montreal Light Heat & Power Co
soit priée d'installer deux lumières à arc sur la rue
Bordeaux aux endroits suivants, une à mi-chemin entre la
rue Marie Anne et Rachel et une entre la rue Marie Anne
et Mont Royal, les deux lumières en remplacement de deux
lumières incandescentes situées aux mêmes endroits.

La motion est renvoyée sur la division suivante.

Pour: Les Conseillers A. C. Miller & Jos Vigneau.
Contre: Les Conseillers L. D. Laton, M. Labrecque & M. Laonde.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque approuvé par le
Conseiller L. D. Laton, que, l'avocat de cette Corporation
reçoive instruction de préparer un règlement concernant l'ex-
propriation des terrains nécessaires pour l'ouverture des rues
Duprèze & Marie Anne bornées par les rues Mont Royal,
Dorville, Rachel, & Parthenais.

Adoptée à l'unanimité.

Le Maire ayant été prié par le Conseil siégeant en Comité
Général, d'entendre M. T. H. Peel relativement à l'expro-
priation de la rue Duprèze & de la rue Marie Anne, fait rapport
que M. T. H. Peel refuse de céder aucune partie de son terrain.

Proposé par le Conseiller L. D. Laton secondé par le
Conseiller A. C. Miller, que, le notaire de cette Corporation

l'octroi

reçoive instruction de préparer le contrat pour la cession
par Madame Vre Chas Sheppard d'une lièze de terrain
faisant partie du no. 173 du line de renvoi de la Côte Visitation
d'une largeur de vingt cinq pieds sur toute la longueur qu'il
y a entre la rue Rachel et le lot no 9 du même line de
renvoi suivant les plans faits par l'ingénieur de cette
Corporation; le Maire et le secrétaire-trésorier sont par
la présente autorisés à signer le dit contrat.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Laonde approuvé par le
Conseiller J. Vigneau, que, la Commission des Chemins avec
l'avocat et l'ingénieur de cette Corporation soient chargés
d'étudier cette question des droits que possède cette Corpo-
ration relativement aux canaux dérivés de la rue Dorville et
de faire rapport à la prochaine assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque approuvé par M.
Laonde, que, l'ingénieur reçoive instruction d'aller mesurer
la quantité de pierre qui a été enlevé sur les propriétés de
la Corporation et de faire rapport à la prochaine assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction de faire rapport
à la prochaine assemblée du nombre de canaux encore entre les
mains de M. M. Demers, Larose & Lalonde.

Proposé par le Conseiller M. Laonde secondé par le
Conseiller M. Labrecque, que, la séance s'ajourne à Mardi
le 22 courant.

Adoptée à l'unanimité.

Magloire Labrecque
Pr. Maire
P. M. Larose
Sec. Trés.

Province
de
Québec

Municipalité du Village De Lorimier

22 Mai 1906
Après session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville du Village De Lorimier le vingt deuxième jour de Mai mil neuf cent six; à laquelle session sont présents: M. M. George Jaffey, Adolphe C. Miller, Louis D. Latour, Magloire Labrecque, Médéric Laronde et Joseph Vigneau, sous la présidence du pro-Maire, Monsieur M. Labrecque

Lecture est faite des minutes des sessions tenues le premier et le huit Mai courant, lesquelles sont approuvées par le Conseil et signées par le pro-Maire et le secrétaire trésorier.

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants:
Lettre de M. M. Ar. H. Lionais re com. d'égoutte rue De Lorimier.
Lettre de la Cie "Ideal Savings Loan & Land" relativement au compte d'icam.

Lettre de M. Rodolphe Monty re avis au canaux d'égoutte
Les comptes de M. M. J. B. Labrecque, Cie pour Charbon 13⁴¹
Jo-Paquette, pour 1 Dill réparé 25⁰⁰ Arthur Seblane pour
divers 1⁵⁰ Montreal L. D. Pover les pour cimariage 180⁰⁰
Montreal Water & Power Co pour approvisionnement d'icam 2297²⁶
+ 28¹² H. P. Brievonne 70⁰⁰ Sébastien Branger 92⁰⁰ O. Belanger
1⁰⁰ Montreal Pipe Foundry Co pour tuyaux en fer 74⁵⁰
Granger frères 1¹⁷ 25⁰⁰ Credit Foncier P. B. pour intérêts 27⁰⁰
Hami de Rennes pour arbes 62⁵⁰ Rod Guibault pour divers
282⁰¹ R. Monty, honoraires 124⁰⁰

Les lettres de M. M. Ar. H. Lionais et de R. Monty sont envoyées aux archives.

Le compte de M. R. Monty est référé à la Commission des Finances.
La lettre de la "Ideal Savings Loan & Land Co ainsi que les comptes de M. M. O. Belanger, Montreal Pipe Foundry Co, Montreal Water & Power Co et Jo-Paquette sont référés à la Commission de l'Aguedne.

Les comptes de M. M. R. Guibault, H. P. Brievonne, Arthur Seblane et H. de Rennes sont référés à la Commission des chemins.

Les comptes de M. M. J. B. Labrecque, Montreal L. D. Pover, Granger frères sont référés à la Commission de l'Hotel

de Ville et l'éclairage.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller appuyé par le Conseiller J. Vigneau, que le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés à signer un chèque au montant de 27⁰⁰ vingt sept⁰⁰ dollars à l'ordre des Credit Foncier P. B. pour intérêts échéant le 1^{er} Juin prochain.

Lecture est faite d'une requête des propriétaires sur la rue De Lorimier au nord de la rue Mont Royal demandant des canaux d'égoutte en la dite rue.

Proposé par le Conseiller L. D. Latour secondé par le Conseiller A. C. Miller, que:

L'ingénieur de cette Corporation revoie instruction de préparer les plans pour la construction d'un canal d'égoutte en briques, sur la distance de 700 pieds, sur la rue De Lorimier au nord de la rue Mont Royal, ces plans devant être soumis à la prochaine session du Conseil. Adoptés à l'unanimité.

Le secrétaire-trésorier présente un état détaillé énumérant les personnes redevables de répartitions d'égoutte des rues Marie-Anne, Rachel, Parthenais, Bordeaux nord et Des Forges, et qui sont menacés de prescription.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller L. D. Latour, que le secrétaire-trésorier revoie instruction de donner un avis spécial à tous les propriétaires redevables de répartitions d'égoutte en date du 9 Mars 1903 et du 4 Mai 1903 et de leur accorder un délai jusqu'au 2^e Juillet 1906. Adoptés à l'unanimité.

Le secrétaire-trésorier soumet au Conseil un état des arriérés de taxe d'icam pour l'année 1905-1906.

Proposé par le Conseiller L. D. Latour secondé par le Conseiller A. C. Miller, que:

Attendu que la largeur des rues Dupresne et Chapleau n'est que de 50 pieds et celle de la rue Marie-Anne de 60 pieds, et

Attendu qu'il est de l'intérêt public que ces rues soient prolongées d'une manière uniforme.

Le Conseil décide de demander au Lieutenant-Gouverneur ou Conseil la permission d'opérer le prolongement de ces dites rues Dupresne, Chapleau et Marie-Anne sur une largeur moindre de soixante et six pieds.

Adoptés à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé par le Conseiller M. Lacombe, que

La Commission des chemins soit autorisée à faire construire des trottoirs & de faire le macadamage et l'ornement des rues, telle qu'il existe dans le règlement d'emprunt; et aussi de faire construire des boîtes pour les arbres récemment plantés en face de l'Hôtel de Ville. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller George Jeffrey secondé par le Conseiller M. Lacombe, qu'un montant de cinquante dollars soit mis à la disposition du chef de police, comme fonds contingent, qui devra faire rapport au Conseil tous les mois des dépenses attachées aux devoirs de sa charge.

La motion est adoptée sur la division suivante.
Pour: Les Conseillers Jeffrey, Latour, Lacombe et Vigneau
Contre: Le Conseiller A. C. Miller.

Proposé par le Conseiller M. Lacombe secondé par le Conseiller L. D. Latour, que, la Commission de Police & d'incendie soit autorisée d'acheter deux habillements et deux paires de chaussures pour le chef et le sous-chef de Police de tout jusqu'à concurrence du montant de \$60.⁰⁰

Adoptée à l'unanimité.
Proposé par J. Vigneau secondé par M. Lacombe que la Commission des Chemins, soit autorisée de faire l'achat de deux chevaux aux prix ne dépassant pas \$50.⁰⁰ pour les deux chevaux.

La motion est adoptée sur la division suivante.
Pour: Les Conseillers Jeffrey, Latour, Lacombe & Vigneau.
Contre: Le Conseiller A. C. Miller.

Proposé par le Conseiller M. Lacombe secondé par le Conseiller Geo. Jeffrey, que les certificats d'extension pour l'octroi d'une licence de commerce en faveur de M. J. P. Guilbault ne soit pas confirmés.

Pour: Les Conseillers Jeffrey, Miller, Latour & Lacombe
Contre: Le Conseiller Vigneau.

Proposé par le Conseiller M. Lacombe secondé par le Conseiller J. Vigneau que les certificats d'extension pour l'octroi des licences de commerce à M. M. Leo. Pothier et Georges Carignan, soient confirmés.

La motion est adoptée sur la division suivante.
Pour: Les Conseillers Miller, Latour, Lacombe & Vigneau
Contre: Le Conseiller Jeffrey.

Proposé par le Conseiller M. Lacombe secondé par le Conseiller J. Vigneau, que la demande de transport de la bière de l'Hôtel de Dame Antonia Sivois épousée de Sainte-Baron en faveur de M. Hilfrid Methot, soit confirmée par ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

The Waterloo Engine Works Co. présente une commission pour un rouleau à vapeur de quinze tonnes au prix de trois mille sept cent cinquante dollars suivant les clauses & conditions énumérées dans le contrat. The Barber Asphalt Paving Co. présente une commission pour un rouleau à vapeur de quinze tonnes au prix de trois mille deux cents dollars aux Etats-Unis, le prix ne comprenant pas les droits d'entrée.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller George Jeffrey, que, ce Conseil achète un rouleau à vapeur de quinze tonnes de la Cie "Waterloo Engine Works Co" au prix de la commission soit \$3750.⁰⁰ trois mille sept cent cinquante dollars aux conditions mentionnées au contrat et que le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat avec la dite Compagnie.

Adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire-trésorier reçoit instructions d'écrire à la Cie du Pacifique Canadien leur demandant de bien vouloir voter la carrière de la rue Sherille, de façon qu'elle soit affectée afin d'éviter des accidents.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller L. D. Latour, que, le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un billet à trois mois, à l'ordre de la Banque des Marchands du Canada, pour la somme de dix mille dollars \$10,000.⁰⁰, étant pour couvrir le montant actuellement retiré à la dite banque par cette Corporation, et pour payer les comptes dus et à devenir dus, ainsi que les salaires des ouvriers employés par cette Corporation.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller L. D. Latour, que, ce Conseil a appris avec peine la mort de Mademoiselle Marie-Jeanne Messier, fille bien-aimée de Monsieur C. Messier, maire de La Dorimier, et celle de Madame Royal, née Anna Lacombe.

soeur de Monsieur Médéric Lacombe, Conseiller de cette Municipalité.

Que les membres de ce Conseil désirent offrir à leurs collègues leurs plus sincères sympathies pour la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à Monsieur le Maire, C. Messier et au Conseiller Médéric Lacombe.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Geo. Jeffrey secondé par le Conseiller A. C. Miller, que le Conseil prie instamment le Ministre des Postes de bien vouloir faire faire la livraison des lettres à domicile dans la partie Nord de la Municipalité ainsi que de faire planer trois boîtes pour recevoir la malle allant à l'étranger.

Adoptée à l'unanimité.

Et la session est ajournée Sine Die.

C. Messier Maire
F. M. Laroie Sec. Tra.

Province
de
Québec

5 Juin 1906

Municipalité du Village DeSorimier

A une session générale du Conseil de la Corporation du Village DeSorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville du Village De Sorimier, le cinquième jour de Mai, mil neuf cent six; à laquelle session sont présents: M. M. C. Messier, Geo. Jeffrey, A. C. Miller, L. D. Latour, M. Labrecque & M. Lacombe, sous la présidence de Mr C. Messier, Maire.

Lecture est faite des minutes de la session tenue le vingt Deux Mai courant, lesquelles sont approuvées par le Conseil et signées par le Maire et le Secrétaire Trésorier.

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants. Lettre du Secrétaire de la Province, accusant réception de la demande du Conseil de prolonger certaines rues.

Lettre de "The Model Building Stone Co" re trottoir en ciment.

Lettre de la Société d'Agriculture du Comté d'Heudelago re souscription pour congrès.

Lettre de M. M. G. Tecompte & Cie demandant une lumière électrique sur la rue Parthénaïs.

Lettre de l'association des Bouchers demandant de négocier avec ce Conseil pour la construction d'un abattoir dans les limites de cette Municipalité.

Lettre de M. A. Lionais demandant une conduite d'eau pour le kiosque au coin des avenues Mont-Royal et DeSorimier.

Lettre de "The Montreal Light & Power Co" re au paiement du compte de 15⁰⁰ pour éclairage.

Lettre de la Commission Scolaire de St. Grégoire l'Archange, demandant au Conseil d'enlever le tambour actuel situé sur la rue Parthénaïs et le remplacer par une entrée convenable.

Lettre de Messrs Rogers & Quirk demandant au Conseil de vouloir bien revenir sur le compte de Mr H. Lalonde 17⁰⁰ par terme de 2000 lbs, prêtant la roquette sur la pierre prise dans ses carrières.

Lettre des départements de la Voie de Montréal demandant les plans re l'ouverture des rues Duplessis & Chapleau.

Lettre de la "D. P. Martin Co" Ltd re les abattoirs de St. Est.

Les comptes de "Montreal L. & Power Co" pour éclairage

de S^t Hotel de Ville 1³⁴ 6⁴⁶ 9⁴¹ Samuel Fisher pour un ruban
Waher 3⁸⁵ Granger Freres pour une ligne blanc etc. 80, 3⁵³, J. O.
Labrecque & Cie pour charbon 28⁵⁶ Dr. J. E. Laberge 5⁰², H. F.
Lamyon pour divers 5⁵⁵ A. Forest pour un cheval 210⁰⁰, H.
Lalonde pour pierre 828⁰¹

Les lettres du Secretaire de la Province, a Lionais et de
la Commission de la Voie de Montreal sont envoyes aux archives

Les lettres de Montreal Light Heat & Power Co ainsi que la
Societe d'Apprentissage du Comte d'Hochebourg sont referies a la
Commission des Finances.

La lettre de la Commission Seclaire de S^t G. le Pharamatage
est laisse sur la table.

La lettre de M. M. Rogers & Quirk est referie a la Commission
des Chemins.

La lettre de M. M. G. Leroy & Cie & les comptes de M. M.
S. Fisher, H. F. Lamyon, J. O. Labrecque & Cie, Granger Freres &
The Montreal Light Heat & Power Co sont referies a la Commission
de S^t Hotel de Ville & Eclairage

Le compte du medecin J. E. Laberge est referie a la Commission
d'Hygiene.

Le Secretaire recoit instruction d'ecrir a la "The Model Building
Store Co." que la Commission des Chemins sera prete a renvoyer
leurs representants Jeudi soir, le 7 Juin comant re trotton au ciment.

Propose par le Conseiller M. Labrecque seconde par le Conseiller
M. Lacombe, que, le compte de Mr A. Forest pour un cheval, pour
un prix de 210⁰⁰ Deux cents dix⁰⁰ dollars & H. Lalonde
pour la fourniture de pierre au montant de 828⁰¹ huit cent vingt
huit⁰¹ qui ont ete approuves par les Officiers Municipaux, soient
acceptes par ce Conseil et que le Maire et le Secretaire - tresorier
soient autorises a signer les cheques necessaires pour donner effet
aux presentes. Adoptee a l'unanimité.

Propose par le Conseiller M. Labrecque seconde par le
Conseiller L. D. Latour, que,

Attendu que la lettre envoyee par la D. B. Martin Co. en
date du 4 Juin 1906 n'est pas satisfaisante et n'est pas
conforme a la lettre preparee le 1^{er} Juin 1906 en presence de
M. J. C. Walsh, avocat, de la "D. B. Martin Co. Ltd" & qui
devait etre signee par cette derniere.

Qu'il soit resolu de donner instructions a Rod. Monty,
Avocat, de la Municipalite du Village DeSormier de se
mettre en communication immediatement avec l'honorable

juge Laroste, president la Cour des Assises & Eugene La-
fontaine C. R. substitut du Promeu General pour les mettre
au courant de ce que ci-dessus & de renvoyer si besoin il
y a L' Honorable Promeu General pour pouvoir proci-
der a ce terme de la Cour Criminelle devant les Grands
& les petits Juris avec la cause de T. C. St. Amour vs.
The D. B. Martin Co. (Ltd).

Adoptee a l'unanimité.

Propose par le Conseiller A. C. Miller seconde par le
Conseiller M. Labrecque, que, le Secretaire tresorier recoive
instruction d'ecrir a l'Association des Bouchers, que le
Conseil de cette Municipalite sera pret a renvoyer
une delegation de la dite Association des Bouchers le
12 Juin prochain au soir, a l'Hotel de Ville de DeSormier
La motion est adoptee sur la division suivante.

Pour: Les Conseillers A. C. Miller, L. D. Latour, M. Labrecque, M. Lacombe.
Contre: Le Conseiller Geo. Jeffrey.

Le Secretaire - tresorier recoit instruction de demander
a la "Montreal Light Heat & Power Co. de voir s'il
peut poser une conduite de gaz sur la Rue Mont-Royal,
entre les rues Papineau & Simard.

Lecture est faite d'un rapport de la Commission des Finances
Province de Quebec
Municipalite du Village DeSormier

Une assemblee de la Commission des Finances, tenue
le cinq Juin 1906 et a laquelle assemblee furent presents:
M. M. A. C. Miller et L. D. Latour, membres de la dite
Commission. Il a ete resolu: De recommander le paiement
des comptes suivants:

Joe Montel 3⁵³ R. Guilbault 282⁰¹, A. Seblanc 1⁵⁵, H. F.
Biermann 70 & Rod. Monty 121⁰⁰.

Ces comptes ont ete approuves par les officiers municipaux
et les commissions auxquelles ils avaient ete referies.

Signe A. C. Miller
L. D. Latour

Propose par le Conseiller A. C. Miller seconde par le
Conseiller L. D. Latour, que, le rapport de la Commission des
Finances qui vient d'etre lu soit adopte, par ce Conseil
& que le Maire et le Secretaire tresorier soient autorises a
signer les cheques necessaires pour le paiement de ces comptes.
Adoptee a l'unanimité.

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'un recu, pour la police de garantie de \$1000⁰⁰ dans la "London Guarantee & Accident Co." échéant le 1^{er} Mai 1907.

Soumission de la "Canadian Fire Hose Co." pour une valve électrique hydraulique de 10 pouces redonnant à 6 pouces pour le prix de \$415⁰⁰ net.

Soumission de la "Canadian Fire Hose Co." pour l'installation d'un système d'alarme, comprenant 10 boîtes sans clef, les fils 1 gong de 18 pouces & un gong de 8 pouces, pour le prix de \$1990⁰⁰ net.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction de demander à la "Bell Telephone Co." et la "Montreal Light Heat & Power Co." la permission d'utiliser leurs poteaux pour le passage des fils du système d'alarme.

Certificat d'électeurs pour l'octroi d'un transport de licence d'hôtel de J. O. Renard en faveur de M. M. Antoine & Aristide Tigeon.

Le certificat d'électeurs pour le transport de la licence d'hôtel de J. O. Renard à A. & A. Tigeon est laissé sur la table.

Proposé par le conseiller L. D. Laton secondé par le conseiller Geo. Jeffrey, que la Commission de l'Agrienne soit autorisée à acheter le seize compteurs à eau de septune comme suit: six de six demi-pouces, trois de cinq lignes, deux de trois quarts de pouce, trois d'un pouce, un de un pouce et demi et un de deux pouces.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le conseiller A. C. Miller secondé par le conseiller L. D. Laton que la Commission des Finances soit autorisée à faire lithographier les débetures émises en vertu du règlement no. 42.

Adoptée à l'unanimité.

Sur la proposition du conseiller M. Lacombe cette session est ajournée à Mardi soir le 12th douze Juin prochain.

Magloire Labrecque
Par Maire
F. M. Larrie
Sec. Trés.

Province
de
Québec
12 Juin 1906

Municipalité du Village De Lorimier

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil, dans l'Hotel de Ville du Village De Lorimier le douzième jour de Juin, mil neuf cent six; à laquelle session sont présents: M. M. George & Jeffrey, Adeland C. Miller, Louis D. Laton, Magloire Labrecque, Médéric Lacombe et Joe Vigneau, sous la présidence du pro-Maire M. M. Labrecque.

Proposé par le conseiller A. C. Miller secondé par le conseiller L. D. Laton, que la lecture des minutes de la session tenue le 5 Juin 1906, soit remise à la prochaine session.

Adoptée.

Lecture est faite des correspondances et comptes privés: Lettre de la Cie du Pacifique Canadien re La Carrière située sur la rue Derville.

Lettre de la "Montreal Light Heat & Power Co." re constance de gaz sur la rue Mont-Royal entre Simard & Papineau.

Le compte de P. Giroux pour voiture pour vidanges &c 187⁰⁰

Le compte de "Montreal Light Heat & Power Co." pour gaz 21⁰⁰, M. H. Lalonde pour fourniture de pierre 435⁰⁰

Les lettres de "Montreal Light Heat & Power Co." & du Pacifique Canadien, sont envoyées aux archives.

Le compte de M. P. Giroux est référé à la Commission d'Hygiène.

Le compte de "Montreal Light Heat & Power Co." est référé à la Commission de l'Hotel de Ville & Eclairage.

Le compte de M. H. Lalonde est référé à la Commission des Chemins.

Lecture est faite d'une requête des propriétaires de la rue Bordeaux Nord, demandant des trottoirs jusqu'à une distance de 700 pieds au nord de la rue Mont Royal.

Cette requête est référé à la Commission des Chemins.

Certificat d'électeurs pour l'octroi d'une licence de Commerce en faveur de Jean P. Guilbault, Epicier.

Requête d'un certain nombre d'électeurs appuyant le certificat d'électeurs pour l'octroi d'une licence à M. Jean P. Guilbault.

Le certificat d'électeurs pour l'octroi d'une licence de Commerce à M. Jean P. Guilbault et la requête appuyant ce certificat sont laissés sur la table.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller L. D. Laton que, le Maire et le Secrétaire - Trésorier soient autorisés à signer un billet à 3 mois en faveur de la Banque des Marchands du Canada, succursale Ste Catherine Est, pour le montant de vingt six mille dollars, le dit billet étant en renouvellement d'un billet du même montant échéant le 16 Juin courant.

Adoptée à l'unanimité

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller M. Laonde, que,

La Commission de L'Éclairage soit chargée de s'entendre immédiatement avec la Cie "Montreal Light Heat & Power Co." au sujet de la pose de leurs poteaux dans les limites de cette Municipalité, particulièrement la rue Des Gralles et qu'en cas qu'il ne pourrait venir à une entente favorable, la dite Commission soit autorisée par la présente à prendre les précautions nécessaires pour faire respecter les droits de cette Municipalité, sur tout la conservation de nos arbres.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller & L. D. Laton, que le Conseil se réunisse en Comité Général immédiatement après l'ajournement afin d'entendre la délégation de L'Association des Bohémiens.

Adoptée à l'unanimité

Proposé par le Conseiller L. D. Laton secondé par le Conseiller M. Laonde, que, ce Conseil, a appris avec regret la mort du père du Conseiller J. Vigneau.

Que les membres de ce Conseil doivent offrir à leur collègue leurs plus sincères sympathies pour la perte douloureuse qu'il vient de éprouver.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à Monsieur Joseph Vigneau, Conseiller de cette Municipalité et que le Conseil s'ajourne en signe de deuil, à Mardi le 19 courant.

Adoptée à l'unanimité.
Magloire Labrecque
Pro Maire

J. M. Larive
Sec. Trés.

Province de Québec

19 Juin 1906

Municipalité du Village De Sorimier

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village De Sorimier, tenue à l'honneur ordinaire des assemblées de ce Conseil dans l'Hotel de Ville du Village De Sorimier, le dix neuvième jour de Juin mil neuf cent six: à laquelle session sont présents: M. M. C. Messier, Adelaide G. Miller, Louis D. Laton, Magloire Labrecque, Médéric Laonde, et Joseph Vigneau, sous la présidence du Maire C. Messier.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller M. Laonde, que la lecture des minutes des sessions tenues le 5 & 12 Juin dernier, soit remise

Lecture des correspondances et comptes enivertés, savoirs Lettre de la "Montreal Light Heat & Power Co." en réponse à notre demande de se servir de leurs poteaux pour le système d'alarme

Lettre de la "Bell Telephone Co." en réponse à la demande du Conseil de se servir de leurs poteaux pour les fils du système d'alarme.

Lettre de "The D. B. Martin Co." déclarant leur intention de discontinuer la fabrication de la colle, graisse, engrais etc et demandant un délai de un mois et demi pour déménagement de leur usine.

Les comptes de M. J. M. Guindon pour travaux plomb etc 317⁰⁰ 1/2, abrite pour fourniture de pierre 1137⁸² Montreal Light Heat & Power Co pour éclairage de l'Hotel de Ville 56⁹⁸ et éclairage des rues durant le mois de Mai 180⁰⁰, Walker & Campbell pour nettoyage 25⁰⁰, Morton Phillip & Co pour 100⁰⁰ jours de temps 175⁰⁰, Granger frères pour enveloppes etc 175⁰⁰ + 135⁰⁰, Staterons Engine Works Co Ltd pour amorçage à vapeur de 15⁰⁰ jours 37⁰⁰, Neptune Meter Co pour compteurs etc 204⁰⁰ J. A. Belanger pour service secret de Police 47⁰⁰, Rod. Guilbault pour crémats, singes etc 265⁰⁰. Rod. Monty pour honoraires 288⁰⁰

La lettre de "The D. B. Martin Co" est envoyée aux archives. Le compte de M. R. Monty est référé à la Commission des Finances.

Les comptes de Rod. Guilbault & The Staterons Engine Co sont référés à la Commission des Chemins.

Les comptes de "Neptune Meter Co. & J. M. Guindon sont

référé à la Commission de S. Agueduc.

Le compte de M. J. H. Bélanger est référé à la Commission de Police & Incendie.

Les comptes de M. M. Granger Frères, Morton Phillips & Co, Walker & Campbell & The Montreal Light Heat & Power Co., sont référés à la Commission de S. Hôtel de Ville et Eclairage.

Proposé par le Conseiller M. Lacombe secondé par le Com. M. Labrecque qu'une Commission spéciale, composée de M. M. J. Vigneau, L. D. Latour et du proposant, soit chargée de rencontrer les officiers de "The Bell Telephone Co." & de "The Montreal Light Heat & Power Co.", relativement à l'usage de leurs poteaux pour l'installation du système d'alarme.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller L. D. Latour secondé par le Conseiller J. Vigneau, que, le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer, un chèque en faveur de H. Lalonde, pour le montant de \$755.00 en règlement de compte pour la fourniture de la pierre jusqu'au Samedi le 16 Juin inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture du rapport de la Commission de S. Hôtel de Ville & Eclairage, Province de Québec

Municipalité du village De Soremie

A une assemblée de la Commission de S. Hôtel de Ville & Eclairage, tenue le 19 Juin 1906 et à laquelle assemblée furent présents: M. M. J. Vigneau et Médéric Lacombe, membres de la dite Commission.

Il a été résolu: De recommander l'installation d'une lumière à arc au coin des rues Parthenais et Mont-Royal coin Sud-Ouest, une lumière à arc à mi-chemin sur la rue Bordeaux entre la Rue Mont Royal et Marie-Anne et une lumière à arc à mi-chemin entre la rue Marie-Anne et Rachel et transporter la lumière incandescente qui se trouve placée en face de chez Monsieur Raby, au coin des rues Rachel & Bordeaux pour éclairer l'entrée de la rue Bordeaux.

Signé J. Vigneau

M. Lacombe

Proposé par le Conseiller M. Lacombe secondé par le Com. J. Vigneau, que, le rapport de la Commission de S. Hôtel de Ville & Eclairage, qui vient d'être lu, soit adopté par ce Conseil.

Le rapport est renvoyé sur la division suivante.

Pour: le Conseiller J. Vigneau

Contre: Les Conseillers A. C. Miller, L. D. Latour, M. Labrecque et M. Lacombe.

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé par le Com. M. Lacombe, que la Commission de S. Eclairage soit autorisée de faire poser, une lumière à arc au coin sud-ouest des rues Mont-Royal & Parthenais et une lumière à arc à mi-chemin sur la rue Bordeaux entre les rues Mont-Royal et Marie-Anne, celle-ci pour remplacer une lumière incandescente, située à la même place et que la "Montreal Light Heat & Power Co." soit priée d'installer ces deux lumières immédiatement.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller M. Lacombe, que la Commission de S. Eclairage soit autorisée de faire enlever les deux lumières incandescentes sur la rue Bordeaux entre les rues Marie-Anne et Rachel et de faire poser une lumière à arc à mi-chemin sur la dite rue Bordeaux entre les rues Marie-Anne & Rachel & que la "Montreal Light Heat & Power Co." soit priée de installer cette lumière immédiatement.

Adoptée sur division

Pour: Les Conseillers A. C. Miller, L. D. Latour et M. Lacombe.
Contre: Les Conseillers M. Labrecque et J. Vigneau.

Monsieur le Maire C. Messier laisse le fauteuil et Monsieur le pro-Maire M. Labrecque, prends le fauteuil présidentiel.

Proposé par le Conseiller L. D. Latour secondé par le Conseiller M. Lacombe, que, le règlement no. 403 décrétant l'ouverture des rues Chopin, Dupré & Marie-Anne dans la Municipalité du village De Soremie, et l'expropriation des immeubles nécessaires à cette fin, subisse sa première et sa deuxième lectures.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est alors faite du règlement no. 403

Proposé par le Conseiller M. Lacombe secondé par le Conseiller L. D. Latour, que, à la session régulière d'été tenue, le 3 Juillet prochain, le Conseil prendra en considération, le certificat d'électeurs pour l'octroi du transport de la licence d'hôtel de Joseph Elber Romand en faveur de M. M. Antoine & Aristide Trépan et le certificat d'électeurs pour l'octroi d'une licence de commerce à M. Jean

P. Guilbault et les confirmas à il y a lieu.
 Cette motion est adoptée sur la division suivante
 Pour: Les Conseillers S. D. Laton, M. Lacombe & Joe Vigneau
 Contre: Le Conseiller A. C. Miller
 Proposé par le Conseiller S. D. Laton secondé par le
 Com. M. Lacombe, de faire construire sur une longueur de
 (400) quatre cents pieds, un égout en briques de 3 pieds
 par 2 pieds, au nord de la rue Mont-Royal sur la rue
 De Lorimier, avec une pente de un pied dans 300
 pieds à partir de l'égout déjà construit sur la rue
 Mont-Royal, et que les plans soit préparés par F. C.
 Laberge et les travaux soient exécutés à la journée et
 sous la surveillance du dit ingénieur.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé par le Com.
 S. D. Laton, qui un montant de (2000) vingt mille Dollars, soit
 voté à la Section de S. Immaculée Conception de la Société St.
 Jean Baptiste, pour aider à célébrer la fête patronale qui
 aura lieu le 24 Juin 1906, et que le Maire et le secrétaire -
 trésorier soient autorisés à signer un chèque à cet effet

Cette motion est adoptée sur la division suivante

Pour: Les Conseillers S. D. Laton, M. Lacombe & Joe Vigneau.
 Contre: Le Conseiller A. C. Miller.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller
 M. Lacombe, que les trois officiers de la Corporation; le secrétaire
 trésorier, le chef de Police et le sous chef de Police, fassent
 d'un voyage de huit jours et que la note en soit fixée d'un
 commun accord par les présidents de leur comité respec-
 tif.

Adoptée à l'unanimité.

Et sur la proposition du Conseiller S. D. Laton la
 séance est ajournée à Mardi soir le 26 Juin courant.

Magloire Labrecque
 Pro Maire
 F. M. Larrie
 Sec. Tris.

Province
 de
 Québec

26 Juin 1906

Municipalité du Village De Lorimier

Après une session générale d'ajournement du Conseil de
 la Corporation du Village De Lorimier, tenue à l'Hotel
 de Ville du Village De Lorimier, le vingt sixième jour
 de Juin mil neuf cent six: A laquelle session sont
 présents M. M. Geo Jeffrey, Louis S. Laton, Magloire
 Labrecque, Médéric Lacombe, & Joseph Vigneau, sous la
 présidence du pro. Maire, Magloire Labrecque
 Proposé par le Conseiller S. D. Laton secondé par le
 Conseiller Joe Vigneau, que la lecture des minutes des sessions
 tenues le, 5, 12 & 19 Juin, soit remise à la prochaine
 session.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite des comptes & correspondances suivantes:
 Lettre du Secrétaire de la Province d'innanité en Conseil
 demandant permission de prolonger les rues Dupres, Chapleau
 et Marie Anne, dans le dite Municipalité sur une largeur
 moindre que soixante et six pieds.

sous

Lettre de M. J. H. P. Bonasa relatives à la taxe d'eau.

Lettre de E. Pimoneault Secrétaire-Trésorier de la Com-
 mission Scolaire St Gregoire L'Annamatrage, d'un extrait des
 minutes d'une assemblée de ladite Commission approuvant
 les plans soumis par au remplacement du tambour de
 l'Ecole St. Bas. Leger.

Compte de J. Sedoux pour arvine 79⁰⁰

Compte de Henri de Rouze pour nivelage & semage de
 gazon autour de l'Hotel de Ville ainsi que pour gazon trois
 beds de fleurs

Compte de H. Lalonde pour fourniture de pierre du 18
 au 23 Juin inclusivement. 902¹⁴

La lettre du sous secrétaire de la Province est envoyée
 aux archives.

La lettre de Mr. J. P. Bonasa est référée à la Commission
 de S. Agedue

La lettre de Mr. E. Pimoneault est laissée sur la table
 Le compte de Mr. J. Sedoux est référée à la Commission
 des Chemins.

Proposé par le Conseiller Joe Vigneau secondé par
 le Conseiller M. Lacombe, que le Maire et le secrétaire
 trésorier soient autorisés à signer deux chèques au montant

de 927¹⁴; un en faveur de H. Salonde pour fourniture de pierre au montant de \$902¹⁴ et un en faveur de Henri de Kermec pour avoir semer & niveler & garnir 3 beds de fleurs autour de l'Hotel de Ville, ces deux comptes ayant été approuvés par les officiers Municipaux. Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite d'un rapport de la Commission des Finances

Provinces de Québec

Municipalité du Village De Souimier

Année assemblée de la Commission des Finances, tenue le 26 Juin 1906 et à laquelle assemblée furent présents: M.M. L. D. Latour & Jos Vigneau, membres de la dite Commission.

Il a été résolu:

De recommander le paiement des comptes suivants:

A. A. Belanger 47⁰⁰, O. Belanger 1⁰⁰, Sam. Fisher 38⁰⁵
 Pierre Giroux 157⁰⁰ Grange Sirois 1,212⁰⁰, 3⁰⁰, 801⁰⁰, 12,92
 R. Guilbault 264²⁵ J. M. Guindon 317³⁴ J. E. Laluzer 50⁰⁰
 J. D. Laberge & Cie 28⁰⁰, L. Lamer & Robitaille 9⁰⁰ H. F. Langon
 5⁰⁰ Montreal Light Heat & Power Co 180⁰⁰, 180⁰⁰ 9416⁴³
 1³⁴ 2⁰⁰ 56⁹⁰ Montreal Pipe Foundry Co 74⁰⁰ Montreal Water
 & Power Co 2297²⁶ & 28⁴² Rod. Monty 288⁹⁰ Morton
 Phillips Co 1²⁵ Jos Paquette 25, Walker Campbell 25⁰⁰
 Waterbury Engine Works Co 3750⁰⁰.

Ces comptes ont été approuvés par les officiers municipaux et les commissions auxquelles ils avaient été référés.

Signé: L. D. Latour

Jos Vigneau

Proposé par le Conseiller M. Lavombe secondé par le Conseiller L. D. Latour, que le rapport de la Commission des Finances qui vient d'être lu soit adopté par ce conseil & que le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés à signer les chèques nécessaires pour le paiement de ces comptes. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller L. D. Latour secondé par le Conseiller George Jeffrey, que la Corporation achète de Madame J. A. A. Belanger un terrain portant le No. 12 subdivisions des plans et livres de renvoi officiels du Village de la Cote Visitation, situé sur la rue Lathénais et voisin des terrains de la Corporation, ayant une largeur de 25 pieds par une profondeur de quatre

vingt-quatre pieds au prix de 750⁰⁰ payable de la manière mentionnée à la promesse de vente consentie à la dite Dame J. A. A. Belanger par Messrs A. & H. Tronçay le premier Septembre 1905.

Le Maire et le Secrétaire Trésorier sont autorisés à signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller L. D. Latour secondé par le Conseiller Jos Vigneau, que l'ingénieur de cette Corporation soit autorisé à préparer les plans pour le pose des conduites d'eau sur les rues St Jérôme, Des Erables et De Souimier, pour l'alimentation d'eau des terrains portant le No. 161 du Cadastre. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller L. D. Latour secondé par le Conseiller M. Lavombe, que,

Attendu que les propriétaires de la rue Ibeville, au nord de la rue Mont Royal se sont plaints à diverses reprises de l'inconfort et des dangers que causent les piétons par suite de la voie ferrée établie provisoirement contre les trottoirs de la dite rue par la Compagnie des Chemins Urbains;

Et attendu aussi que la Corporation a l'intention de continuer les travaux de macadamage sur la dite rue Ibeville;

Que le secrétaire Trésorier soit autorisé à donner avis à la Compagnie des Chemins Urbains de vouloir bien établir ses voies ferrées au milieu et au niveau de la rue et de s'entendre à cet effet avec l'ingénieur de la Corporation. Adoptée à l'unanimité.

Et la séance est ajournée Sine Die.

Magloire Labrecque
 Pro Maire
 F. M. Larvie
 Sec. Trés.

Province
de
Québec

3 Juillet 1906

Municipalité du Village De Sorimier

A une session générale du Conseil de la Corporation du Village De Sorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil dans l'Hotel de Ville du Village De Sorimier le troisième jour de Juillet mil neuf cent six; à laquelle session sont présents: M.M. George Jeffrey, L.D. Latour, M. Labrecque, M. Laconbe & Joz Vigneau, sous la présidence du pro-Maire, Magloire Labrecque.

(Lecture est faite)

Proposé par le Conseiller Joseph Vigneau secondé par le Conseiller M. Laconbe, que la lecture des comptes tenant avant le mois de Juin, soit renvoyée à la prochaine séance. Adoptée à l'unanimité.

Lecture des correspondances et comptes suivants. savoir: Lettre de la ville de Montréal, offrant de céder à la Municipalité du Village De Sorimier toute l'étendue de la rue Rachel située dans les limites de cette Municipalité et demandant à quelles conditions cette cession de rue peut se faire ainsi que le plan annexé.

Lettre de M. H. King formulant des plaintes contre les nidangeurs.

Les comptes de M.M. Lynburner & Mathews pour temps de machiniste. 75[¢] Bell Telephone Co pour échange du secrétaire triporteur & du Chef de Police 29⁰⁰ & 19⁰⁰, Deptime Meter Co pour Compteur de 3/4" 39⁰⁰ Fonds de batisse & des Jours 12⁰⁰ H.P. Langon pour 1000 Lettres d'avis 5⁷⁵ & 1 line blanc pour Juges depuis 6⁰⁰ Rogers & Quirk pour rogante sur pierre fournie à H. Labade 552⁷⁵ Montreal Light Heat & Power Co pour éclairage de l'Hotel de Ville 5.736⁰⁰ & 2⁶⁰ H. Labade pour fourniture de pierre du 25 au 30 Juin inclusivement. 543¹²

La lettre de la ville de Montréal ainsi que les comptes de M.M. Lynburner & Mathews & Rogers & Quirk sont référés à la Commission des Chemins.

La lettre de M. King est référée à la Commission de L'Hygiène

Le compte du Percepteur du Revenu est référé à la Commission des Finances.

Le compte de Deptime Meter Co est référé à la Commission de L'Agencement

Les comptes de Montreal Light Heat & Power Co.

Bell Telephone Co, & H.P. Langon sont référés à la Commission de L'Hotel de Ville & Eclairage.

Proposé par le Conseiller M. Laconbe secondé par le Conseiller Joz Vigneau, que le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un chèque au montant de 490¹² à l'ordre de M. H. Labade pour fourniture de pierre du 25 au 30 Juin inclusivement; Le dit compte ayant été approuvé par les officiers municipaux.

Adoptée à l'unanimité

Lecture d'une lettre de l'ingénieur avec plan annexé, de la quantité de matériel nécessaire pour la pose des conduites d'eau sur les rues Des Gralles, De Sorimier, St Jérôme & Masson. Le coût du projet sera de \$3200⁰⁰

Proposé par le Conseiller L.D. Latour secondé par le Conseiller M. Laconbe, que ce Conseil accepte les plans fournis par l'ingénieur de cette Corporation pour la pose des conduites d'eau sur les rues Des Gralles, De Sorimier, St Jérôme et Masson, et que la Commission de L'Agencement soit autorisée à acheter le matériel nécessaire & de faire faire les travaux à la journée; en autant que les dites rues appartiennent à la Corporation. Adoptée à l'unanimité.

Soumission de M. Joseph Merime pour remplacer le tambour sur la rue Parthenais à l'école St-Frs. Xavier, par une entrée droite au prix de \$475⁰⁰.

Proposé par le Conseiller L.D. Latour secondé par le Conseiller Joz Vigneau, que la Corporation du Village de De Sorimier offre à la Commission Scolaire de St-Gregoire le charbonnage la somme de \$2500⁰⁰ pour pourvoir au remplacement du tambour actuel de l'école St-Frs. Xavier, situé sur la rue Parthenais, par une entrée convenable pour les élèves et féliciter la dite Corporation du Contrat passé devant M^{re} Geo Mayrand, N. P., le 3 Decembre 1901.

Adoptée à l'unanimité

Lecture est faite d'une requête des propriétaires de la rue Chapleau demandant de la lumière et des trottoirs sur la dite rue.

Proposé par le Conseiller Joz Vigneau & secondé par le Conseiller M. Laconbe que la Commission de L'Eclairage soit autorisée à faire installer une lumière à arc à mi-chemin entre les rues Mont Royal et les terrains du Pacifique Canadien. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller L. D. Latour approuvé par le Conseiller M. Lacombe, que le Maire et le secrétaire trésorier soient autorisés à signer un cheque au montant de \$300⁰⁰ à l'ordre de F. C. Sabage, Ingénieur de cette Corporation, pour acompte sur les travaux exécutés durant l'année.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Geo. Jeffre, secondé par le Conseiller L. D. Latour, que le Règlement no. 43 décrétant l'ouverture des rues Chapleau, Dupresse & Marie-Anne, et l'expropriation des immeubles nécessaires à cette fin; subisse sa troisième lecture, soit adopté affiché et promulgué suivant la loi.

Adoptée à l'unanimité.

Le tout est alors fait du dit règlement comme suit:

Province de Québec }
District de Montréal }
Comté d'Hochelega }
Municipalité du Village De Sorimier

Règlement no. 43 décrétant l'ouverture des rues Chapleau, Dupresse & Marie Anne dans la Municipalité du Village De Sorimier, et l'expropriation des immeubles nécessaires à cette fin.

Attendu qu'il est d'utilité publique de faire l'ouverture d'une nouvelle rue de façon à faire continuer en ligne droite la rue Chapleau située dans la Municipalité du Village De Sorimier, depuis et y compris les numéros 2^a, subdivisions 9 & 7, subdivision 1, des plans et livre de renvoi officiels du village de la Côte de la Visitation, c'est-à-dire depuis le sud de la rue Mont Royal, dans la dite Municipalité du Village De Sorimier, jusqu'au numéro 1, subdivision 31 & 7, inclusivement des dits plans et livre de renvoi officiels, c'est-à-dire jusqu'au nord de la rue Rachel, dans la dite Municipalité du Village De Sorimier, telle rue nouvelle devant passer à travers la subdivision no. 9 du lot no. officiel 2^a, la subdivision no. 1 du lot no. officiel 7, les lots numéros officiels 2, 7 et la subdivision 31 du lot numéros officiels 1 des sus-dits plans et livre de renvoi officiels, et avoir une largeur uniforme de cinquante pieds, tel qu'indiqué sur le plan préparé par F. C. Sabage, arpenteur géomètre en date

du 19 Mai 1906 et annexé au présent règlement;

Attendu qu'il est d'utilité publique de faire l'ouverture d'une nouvelle rue de façon à faire continuer en ligne droite la rue Dupresse située dans la Municipalité du Village De Sorimier, depuis et y compris les numéros 7, subdivisions 89 et 9, des plans et livre de renvoi officiels du village de la Côte de la Visitation, c'est-à-dire depuis le sud de la rue Mont-Royal, dans la Municipalité du Village De Sorimier, jusqu'au numéro 7 inclusivement des dits plans et livre de renvoi officiels, c'est-à-dire jusqu'au nord de la rue Rachel, dans la dite Municipalité du Village De Sorimier, telle rue nouvelle devant passer à travers la subdivision no. 89 du lot numéros officiels 7 et les lots numéros officiels 7 & 9 des sus-dits plans et livre de renvoi officiels et le lot no. 178 des plans et livre de renvoi officiels du village d'Hochelega sur une largeur de terre de la largeur de vingt-cinq pieds sur toute la longueur qu'il y a entre le nord de la rue Rachel et le lot no. 9 des plans et livre de renvoi officiels de la Côte de la Visitation, laquelle largeur de terre a été cédée, par acte de cession en date du 18^e jour de juin 1906 par Madame Amélie Sophia Stanley, veuve de feu Charles Sheppard, à la municipalité du Village De Sorimier, et avoir une largeur uniforme de cinquante pieds, tel qu'indiqué sur le plan ci-annexé.

Attendu qu'il est d'utilité publique de faire l'ouverture d'une nouvelle rue de façon à faire continuer en ligne droite la rue Marie-Anne, située dans la Municipalité du Village De Sorimier, depuis le numéro 9 jusqu'au numéro 2 inclusivement, des plans et livre de renvoi officiels du village de la Côte de la Visitation, c'est-à-dire depuis l'est de la rue Parthenais, dans la dite Municipalité du Village De Sorimier, jusqu'à l'ouest de la rue Herby, dans la dite Municipalité du Village De Sorimier, telle rue nouvelle devant passer à travers les lots numéros officiels 9-7-2 des sus-dits plans et livre de renvoi officiels, et avoir une largeur uniforme de soixante pieds, tel qu'indiqué sur le plan ci-annexé;

Attendu qu'il a plu à son Honneur le Lieutenant Gouverneur en Conseil, par un ordre en date de permettre l'ouverture des dites rues Chapleau et Dupresse à une largeur de cinquante pieds et l'ouverture de la dite rue Marie-Anne à une largeur de soixante pieds;

Attendu que pour les fins sus-dites il est nécessaire

d'acquies de gré à gré ou par expropriation les immeubles requis pour le prolongement et l'ouverture des dites rues Chapleau, Dufresne et Marie-Anne comme sus-dit;

Qu'il soit ordonné et statué ce qui suit :

1^{re} - La dite rue Chapleau sera continuée en ligne droite depuis et y compris les numéros 2^{es}, subdivision 9, et 7 subdivision 1, des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation, c'est-à-dire depuis le sud de la rue Mont-Royal, dans la Municipalité du Village de Lormier, jusqu'aux numéros 1, subdivision 3, et 7 inclusivement des dits plan et livre de renvoi officiels, c'est-à-dire jusqu'au nord de la rue Rachel, dans la dite Municipalité du Village de Lormier, et il sera ouvert à travers la subdivision n^o 9 du lot numéro officiel 2^o, la subdivision n^o 1 du lot numéro officiel 7, les lots officiels 2, 7 et la subdivision 31 du lot numéro officiel 1, des susdits plan et livre de renvoi officiels une rue nouvelle d'une largeur uniforme de cinquante pieds, la nouvelle rue constituera un prolongement vers le sud en ligne droite de la dite rue Rachel, le tout conformément au plan préparé par F. C. Sabergé, arpenteur-géomètre, en date du 19 mai 1906 et annexé au présent Règlement;

2^{is} - La dite rue Dufresne sera continuée en ligne droite depuis et y compris les numéros 7, subdivision 89, et 9 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation, c'est-à-dire depuis le sud de la rue Mont-Royal, dans la dite Municipalité du Village de Lormier, jusqu'au n^o 7 inclusivement des dits plan et livre de renvoi officiels, c'est-à-dire jusqu'au nord de la rue Rachel, dans la dite Municipalité du Village de Lormier, et il sera ouvert à travers la subdivision n^o 89 du lot numéro officiel 7 et les lots numéros officiels 7 & 9 des sus-dits plan et livre de renvoi officiels et le lot n^o 173 des plan et livre de renvoi officiels du Village d' Hochelaga sur une lisière de terre de la largeur de vingt-cinq pieds sur toute la longueur qu'il y a entre le nord de la rue Rachel et le lot n^o 9 des plan et livre de renvoi officiels de la Côte de la Visitation, laquelle lisière de terre a été cédée, par acte de cession en date du 18^e jour de Juin 1906 par Madame Amélie Sophia Stanley, veuve de feu Charles Schepard, à la Municipalité du Village de Lormier, une rue nouvelle d'une largeur uniforme de cinquante pieds, laquelle rue constituera un prolongement vers le sud en ligne

droite de la dite rue Rachel, le tout conformément au dit plan ci-annexé;

3^{is} - La dite rue Marie-Anne sera continuée en ligne droite depuis le numéro 9 jusqu'au numéro 2 inclusivement des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation c'est-à-dire depuis l'est de la rue Parthenais, dans la dite Municipalité du Village de Lormier, jusqu'à l'ouest de la rue Therville, dans la dite Municipalité du Village de Lormier, et il sera ouvert à travers les lots numéros officiels 9-7-2 des sus-dits plan et livre de renvoi officiels une rue nouvelle d'une largeur uniforme de soixante pieds, laquelle rue constituera un prolongement vers l'est en ligne droite de la dite rue Therville, le tout conformément au dit plan ci-annexé;

4^{is} - Pour donner effet aux dispositions ci-dessus, il est par le présent ordonné que ce Conseil s'approprie de gré à gré ou par expropriation les immeubles, parties d'immeubles suivantes nécessaires à l'exécution des travaux ci-dessus, savoir:

1^{re} - Le lot numéro 2^o subdivision 9 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation, mesurant cent treize pieds de profondeur dans une ligne et cent treize pieds et dix pouces de profondeur dans l'autre ligne et vingt-cinq pieds de largeur, formant une superficie totale de deux mille huit cent trente-cinq pieds et dont le propriétaire comme est C. Messier;

2^{is} - Le lot numéro 7 subdivision 1 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation mesurant cent quatorze pieds et huit pouces de profondeur et vingt-cinq pieds de largeur formant une superficie totale de deux mille huit cent cinquante-six pieds et dont le propriétaire comme est C. Messier;

3^{is} - La partie du lot numéro 2 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation mesurant mille cent cinquante cinq pieds de profondeur dans une ligne et mille cent cinquante quatre pieds et deux pouces de profondeur dans l'autre ligne et vingt-cinq pieds de largeur formant une superficie totale de vingt-huit mille huit cent soixante et quatre pieds borné au nord par le numéro 2^o, subdivision 9, au sud par le numéro 1, subdivision 31, à l'est par le résidu du dit numéro 2 et à l'ouest par le numéro 7 du cadastre

sur dit et dont le propriétaire connu est C. Messier;

4^e. - La partie du lot numéro 7 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation mesurant cinq cents pieds de profondeur et vingt-cinq pieds de largeur formant une superficie totale de douze mille cinq cents pieds, borné au nord par le numéro 7 subdivision 1, au sud et à l'ouest par le résidu du dit numéro 7 et à l'est par le numéro 2 du cadastre surdit et dont le propriétaire connu est la Cité de Montréal;

5^e. - La partie du lot n^o 7 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation mesurant cinq cent trente sept pieds et dix pouces de profondeur dans une ligne et cinq cent trente sept pieds de profondeur dans l'autre ligne et vingt-cinq pieds de largeur, formant une superficie totale de treize mille quatre cent trente-cinq pieds, borné au nord, au sud et à l'ouest par le résidu du dit numéro 7 et à l'est par le numéro 2 du cadastre surdit et dont le propriétaire connu est C. Messier;

6^e. - La partie du lot n^o 7 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation mesurant trois cent cinquante pieds de profondeur et vingt-cinq pieds de largeur, formant une superficie totale de huit mille sept cent cinquante pieds, borné au nord et à l'ouest par le résidu du dit numéro 7, au sud par la rue Rachel et à l'est par le numéro 1, subdivision 31, du dit cadastre et dont le propriétaire connu est A.-E. De Lorimier;

7^e. - Le lot numéro 1, subdivision 31 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation, mesurant deux cent trente-cinq pieds de profondeur dans une ligne et deux cent trente-quatre pieds de profondeur dans l'autre ligne et vingt-cinq pieds de largeur, formant une superficie totale de cinq mille huit cent soixante-deux pieds et dont le propriétaire connu est A.-E. Caschereau;

8^e. - Le lot numéro 7, subdivision 89, des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation mesurant cent vingt pieds et deux pouces de profondeur et vingt-cinq pieds de largeur, formant une superficie totale de trois mille quatre pieds et dont le propriétaire connu est C. Messier;

9^e. - La partie du lot numéro 7 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation mesurant cinq cents pieds de profondeur et vingt-cinq pieds de

largeur, formant une superficie totale de douze mille cinq cents pieds, borné au nord par le numéro 7, subdivision 89, à l'ouest par le numéro 9, au sud et à l'est par le résidu du dit numéro 7 du dit cadastre et dont le propriétaire connu est la Cité de Montréal;

10^e. - La partie du lot numéro 7 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation mesurant cinq cent trente pieds de profondeur dans une ligne et cinq cent vingt-neuf pieds et deux pouces de profondeur dans l'autre ligne et vingt-cinq pieds de largeur, formant une superficie totale de treize mille deux cent trente-neuf pieds, borné au nord, à l'est et au sud par le résidu du dit numéro 7 et à l'ouest par le numéro 9 du dit cadastre et dont le propriétaire connu est C. Messier;

11^e. - La partie du lot numéro 7 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation mesurant trois cent cinquante pieds de profondeur et vingt-cinq pieds de largeur, formant une superficie totale de huit mille sept cent cinquante pieds, borné au nord et à l'est par le résidu du dit numéro 7, au sud par la rue Rachel, à l'ouest par le numéro 9 du sus-dit cadastre et le numéro 173 des plan et livre de renvoi officiels du Village d' Hochelaga et dont le propriétaire connu est A.-E. De Lorimier;

12^e. - La partie du lot numéro 9 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation mesurant mille trois cent vingt pieds et six pouces de profondeur dans une ligne et mille trois cent vingt et un pieds de profondeur dans l'autre ligne et vingt-cinq pieds de largeur, formant une superficie totale de trente-trois mille dix-huit pieds, borné au nord par la rue Mont-Royal, au sud par le numéro 173 des plan et livre de renvoi officiels du Village d' Hochelaga, à l'est par le numéro 7 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation et à l'ouest par le résidu du dit numéro 9 du dit cadastre et dont le propriétaire connu est Fros.-W. Peel.

13^e. - La partie du lot numéro 9 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation mesurant six cent quarante-huit pieds et onze pouces de profondeur dans une ligne et six cent quarante-neuf pieds et un pouce de profondeur dans

l'autre ligne et soixante pieds de largeur formant une superficie totale de trente huit mille neuf cent trente-neuf pieds, borné au nord et au sud par le résidu du dit numéro 9 à l'ouest par la rue Parthenais et à l'est par le numéro 7 du dit cadastre et dont le propriétaire connu est Chas. W. Peel.

14^e. - La partie du lot numéro 7 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation mesurant cent soixante-treize pieds de profondeur dans une ligne et cent quatre-vingt pieds de profondeur dans l'autre ligne et soixante pieds de largeur, formant une superficie totale de six mille sept cent quarante pieds, borné au nord et au sud par le résidu du dit numéro 7, à l'est par le numéro 2 et à l'ouest par le numéro 9 du dit cadastre et dont le propriétaire connu est C. Messier;

15^e. - La partie du lot numéro 2 des plan et livre de renvoi officiels du village de la Côte de la Visitation mesurant cent soixante et quatorze pieds de profondeur dans une ligne et cent soixante-quinze pieds de profondeur dans l'autre ligne et soixante pieds de largeur, formant une superficie totale de dix mille quatre cent soixante-dix pieds, borné au nord et au sud par le résidu du dit numéro 2, à l'est par la rue Therville et à l'ouest par le numéro 7 du dit cadastre et dont le propriétaire connu est C. Messier;

Attendu qu'il est nécessaire d'édicter dans le présent Règlement quels seront les biens-fonds assujettis au paiement du coût des travaux et du montant de toutes les indemnités avec intérêts & frais occasionnés par l'expropriation ci-dessus;

Il est par conséquent décreté que le coût des travaux et le montant de toutes les indemnités avec intérêts & frais nécessités par l'expropriation ci-dessus soient répartis par acte de répartition préparé à cet effet par le Secrétaire-Trésorier de la Municipalité du Village de Primier sur les biens-fonds suivants, suivant leur valeur, à savoir:

1^o Le lot numéro 1 subdivision 23 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille quatre cent cinquante pieds, et dont le propriétaire connu est la succession G.-H. Dufresne;

2^o. - Le lot numéro 1, subdivision 24 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille quatre cent cinquante pieds et dont le propriétaire connu est Jos. Bruneau;

3^o. - Le lot numéro 1, subdivision 25 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille quatre cent cinquante pieds et dont le propriétaire connu est Jos. Bruneau;

4^o. - Le lot numéro 1, subdivision 26 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille quatre cent cinquante pieds et dont le propriétaire connu est Jos. Bruneau;

5^o. - Le lot numéro 1 subdivision 27 des plan et livre de renvoi officiels du village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille quatre cent cinquante pieds et dont le propriétaire connu est Jos. Bruneau;

6^o. - Le lot numéro 1 subdivision 28 des plan et livre de renvoi officiels du village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille quatre cent cinquante pieds et dont le propriétaire connu est la succession Dufresne;

7^o. - Le lot numéro 1 subdivision 29 des plan et livre de renvoi officiels du village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille quatre cent cinquante pieds et dont le propriétaire connu est la succession Dufresne;

8^o. - Le lot numéro 1 subdivision 30 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille quatre cent cinquante pieds et dont le propriétaire connu est la succession Dufresne;

9^o. - Le lot numéro 1 subdivision 33 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille six cent quarante pieds et dont le propriétaire connu est la succession Dufresne;

10^o. - Le lot numéro 1 subdivision 34 des plan et livre de renvoi officiels du village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille six cent quarante pieds et dont le propriétaire connu est L.-J. Boileau;

11^o. - Le lot numéro 1 subdivision 35 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille six cent quarante pieds et dont le propriétaire connu est L.-J. Boileau;

12^o. - Le lot numéro 1 subdivision 36 des plan et livre

de renvoi officiel du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille six cent quarante pieds et dont le propriétaire connu est L.-J. Boileau;

13^e.— Le lot numéro 1 subdivision 38 des plan et livre de renvoi officiel du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de trois mille huit cent vingt-deux pieds et dont le propriétaire connu est L.-J. Boileau;

14^e.— Le lot numéro 1 subdivision 39 des plan et livre de renvoi officiel du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille cinq cent quatre-vingt-douze pieds et dont le propriétaire connu est L.-J. Boileau;

15^e.— Le lot numéro 1 subdivision 40 des plan et livre de renvoi officiel du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille six cent treize pieds et dont le propriétaire connu est L.-J. Boileau;

16^e.— Le lot numéro 1 subdivision 41 des plan et livre de renvoi officiel du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille six cent trente-un pieds et dont le propriétaire connu est L.-J. Boileau;

17^e.— Le lot numéro 2 des plan et livre de renvoi officiel du Village de la Côte de la Visitation et dont le propriétaire connu est C. Messier, traversé par la rue projetée Marie-Anne, sur une largeur de soixante pieds, ayant dans une partie une superficie de quatre-vingt-neuf mille six cent vingt-huit pieds et dans l'autre partie une superficie de cent un mille trois cent quarante-cinq pieds, borné au nord par le lot numéro 2^e subdivision 2 des plan et livre de renvoi officiel du Village de la Côte de la Visitation, au sud par le lot numéro 1 subdivision 36, 37 et 38 des plan et livre de renvoi officiel du Village de la Côte de la Visitation, à l'est par la rue Steville et à l'ouest par la rue projetée Chapleau;

18^e.— Le lot numéro 2a subdivision 3 des plan et livre de renvoi officiel du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille neuf cent vingt-quatre pieds et dont le propriétaire connu est C. Messier;

19^e.— Le lot numéro 2^e subdivision 4 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille huit cent vingt-huit pieds et dont le propriétaire connu est C. Messier;

20^e.— Le lot numéro 2^e subdivision 5 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation ayant

une superficie totale de deux mille cinq cent cinquante pieds et dont le propriétaire connu est C. Messier;

21^e.— Le lot numéro 2^e subdivision 6 des plan et livre de renvoi officiel du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille cinq cent soixante-sept pieds et dont le propriétaire connu est C. Messier;

22^e.— Le lot numéro 2^e subdivision 7 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille cinq cent quatre-vingt-treize pieds et dont le propriétaire connu est C. Messier;

23^e.— Le lot numéro 2^e subdivision 8 des plan et livre de renvoi officiel du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille six cent quinze pieds et dont le propriétaire connu est C. Messier;

24^e.— Le lot numéro 7 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation, traversé par la rue projetée Marie-Anne, sur une largeur de soixante pieds, ayant dans la première partie, dont le propriétaire connu est la Cité de Montréal, une superficie totale de quatre-vingt-trois mille cent vingt-cinq pieds, dans la deuxième partie dont le propriétaire connu est C. Messier une superficie de quatre-vingt-sept mille quatre cent quarante-cinq pieds, dans la troisième partie dont le propriétaire connu est A.-E. De Lorimier, une superficie totale de soixante sept mille neuf cents pieds, borné au nord par le lot numéro 7 subdivision 2 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation, au sud par la rue Rachel, à l'est par la rue projetée Chapleau et à l'ouest par la rue projetée Dufrene;

25^e.— Le lot numéro 7 subdivision 3 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds et dont le propriétaire connu est J.-D. Labrec;

26^e.— Le lot numéro 7 subdivision 4 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation, ayant une superficie totale de deux mille huit cent neuf pieds et dont les propriétaires connus sont Henri et Auguste de Keruzec;

27^e.— Le lot numéro 7 subdivision 5 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille huit cent trente-trois pieds et dont les propriétaires connus sont Henri et Auguste de Keruzec;

28^e. - Le lot numéro 7 subdivision 6 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille huit cent cinquante huit pieds et dont les propriétaires connus sont Henri et Auguste de Keruec;

29^e. - Le lot numéro 7 subdivision 7 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de deux mille huit cent quatre-vingt-trois pieds et dont le propriétaire connu est C. Messier;

30^e. - Le lot numéro 7 subdivision 8 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de trois mille deux cent soixante-sept pieds et dont le propriétaire connu est C. Messier;

31^e. - Le lot numéro 9 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation et dont le propriétaire connu est Chos. W. Peel, traversée par la rue projetée Marie-Anne, sur une largeur de soixante pieds, ayant dans une partie une superficie de quatre cent seize mille six cent quatre-vingt-huit pieds et dans l'autre partie une superficie de quatre cent sept mille cinq cent soixante-quinze pieds, borné au nord par la rue Mont-Royal, au sud par le lot numéro 173 des plan et livre de renvoi officiels du Village d'Hochebourg et le lot numéro 10 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation, à l'est par la rue projetée Dufour et à l'ouest par la rue Parthenais;

32^e. - Le lot numéro 10 des plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte de la Visitation ayant une superficie totale de soixante-neuf mille sept cent vingt pieds et dont le propriétaire connu est la S^{te} Lawrence Sugar Refining Coy. (Inc.).

Le plan préparé par F.-C. Laberge, arpenteur géomètre, en date du 19 mai 1906 et annexé au présent Règlement pour en faire partie, fait voir distinctement les terrains nécessaires à l'ouverture des dites rues Chapleau, Dufour et Marie-Anne ainsi que les propriétés appelées à contribuer au paiement du coût des travaux et du montant de toutes les indemnités avec intérêt et frais occasionnés par la présente expropriation;

Le présent Règlement entrera en vigueur quinze jours après sa promulgation.

Signé: Magloire Labrecque Pro. Maire
" F. M. Larivière Sec. - Trés.

Mr. Thos. W. Peel soumet au Conseil un plan pour la révision de certaines rues avec conditions annexées.

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé par le Conseiller L. D. Laton que l'arrangement soumis par Mr. T. W. Peel avec plan soit référé au Conseil en Comité Général.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Laconbe secondé par le Conseiller L. D. Laton que le certificat d'élégance pour le transport de la licence d'hôtel de Mr. J. O. Renaud en faveur de M. M. Antoine & Aristide Pigeon, soit confirmé.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Laconbe secondé par le Conseiller J. Vigneau que le certificat d'élégance pour l'octroi d'une licence de commerce à Mr. Jean T. Guilbault soit confirmé.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller L. D. Laton secondé par le Conseiller J. Vigneau, que l'ingénieur de cette Corporation revoie instruction de préparer les plans nécessaires pour la pose d'une conduite d'eau sur la rue Parthenais, de la rue Marie Anne à la Rue Rachel.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller L. D. Laton secondé par le Conseiller M. Laconbe, que ce Conseil accepte l'offre de la "Bell Telephone Co." pour l'usage de leurs poteaux pour l'installation du système d'alarme et que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer le contrat nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adoptée à l'unanimité.

Sur la proposition du Conseiller J. Vigneau cette session est ajournée, mercredi le 11 juillet prochain.

Magloire Labrecque

Pro. Maire

F. M. Larivière

Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité du Village De Lorimier

11 juillet 1906

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village De Lorimier tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil dans l'Hotel de Ville du Village De Lorimier le onzième jour de juillet mil neuf cent six; à laquelle session sont présents: M. M. A. C. Miller, L. De Latour, M. Labrecque, M. Lacombe & J. Vigneau, sous la présidence du pro-Maire, Magloire Labrecque.

1/ des minutes

Lecture est faite des sessions tenues le cinq, douze, dix-neuf, vingt six Juin et le trois juillet courant, lesquelles sont approuvées par le Conseil et signées par le pro-Maire et le secrétaire-trésorier.

Lecture est faite des comptes suivants

- Compte de M. P. Amess pour regards d'égoûts 308⁴²
- Compte de M. John Kelgan pour briques 112⁰⁰
- Compte de M. J. M. Grindon pour tuyau plomb 154⁴⁵ et 21⁰⁰

Compte de M. Rod Guillaumont pour divers ferroment ciment etc 235⁰⁰

Compte de M. Arthur Sellanc pour Menuiserie etc 99²²
Compte de M. H. Lalonde pour fourniture de pierre 463⁸⁹
Les comptes de M. M. J. M. Grindon, P. Amess, John Kelgan et Rod. Guillaumont sont référés à la Commission des Chemins. Le compte de M. J. M. Grindon est référé à la Commission de L'Acqueduc.

Le compte de M. Arthur Sellanc est référé à la Commission de L'Hotel de Ville & Eclairage.

Proposé par le Conseiller M. Lacombe secondé par le Conseiller J. Vigneau, que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un cheque au montant de 392⁵² à l'ordre de M. H. Lalonde, pour la fourniture de pierre jusqu'au sept juillet; Le dit compte ayant été approuvé par les officiers municipaux.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture des rapports
Province de Québec

Municipalité du Village De Lorimier

A une assemblée de la Commission des Chemins tenue le dix juillet 1906 et à laquelle assemblée

font présents: M. M. Magloire Labrecque, Médéric Lacombe et Joseph Vigneau, membres de la dite Commission. Il a été résolu: Que: Après avoir pris connaissance de la lettre de la Commission de la Ville de Montréal en date du 3 juillet 1906,

De recommander au Conseil d'accepter toute l'étendue de la rue Rachel ainsi que la partie de la rue De Lorimier, qui se trouvent dans les limites de la Municipalité du Village De Lorimier, aux conditions suivantes.

1^o Que la moitié du coût total (\$16000⁰⁰) des canaux d'égoûts actuellement construits dans la rue Iberville sur le ligne de division entre la Cité de Montréal et la Municipalité de De Lorimier, soit payée par la Cité de Montréal;

2^o Que la Ville de Montréal s'engage à payer la moitié du coût total du prolongement des dits canaux d'égoûts qui devront être construits sur la dite rue Iberville jusqu'à la rue Masson.

3^o Que la Municipalité du Village De Lorimier paiera à la Ville de Montréal la somme de (\$2000⁰⁰) Deux Mille Dollars pour la valeur de la conduite d'eau de six pouces existant actuellement sur la rue De Lorimier et sur la rue Rachel depuis la rue De Lorimier jusqu'à la rue Iberville.

Signé: Magloire Labrecque Prés.
" Joseph Vigneau
" M. Lacombe

Proposé par le Conseiller M. Lacombe secondé par le Conseiller J. Vigneau, que le rapport de la Commission des Chemins, qui vient d'être lu soit adopté par ce Conseil. Cette motion est adoptée sur la division suivante.

Pour: Les Conseillers L. De Latour, M. Lacombe & J. Vigneau.
Contre: Le Conseiller A. C. Miller

Province de Québec
Municipalité du Village De Lorimier

A une assemblée de la Commission de Police & Incendie tenue le dix juillet 1906 et à laquelle assemblée furent présents: M. M. Médéric Lacombe, Magloire Labrecque et Louis De Latour, membres de la dite Commission.

Il a été résolu que: Après avoir pris connaissance de la commission de "The Canadian Fire Hose Co." pour un système d'alarme et l'installation complète.

De recommander au Conseil d'accepter la commission de "The Canadian Fire Hose Co." au prix de \$1990⁰⁰ Mille neuf cent quatre vingt Dix Dollars pour un système d'alarme: comprenant dix boîtes d'alarme, un gong de 18 pouces avec action mécanique et un gong de 8 pouces pour le bureau du chef; ainsi que l'installation complète. Le tout suivant la soumission fournie.

Signé: M. Lacombe
L. D. Latour

Proposé par le Conseiller L. D. Latour secondé par le Conseiller M. Lacombe que le rapport de la Commission de Police & Franchise qui vient d'être lu soit adopté par ce Conseil. Adoptée à l'unanimité.

Province de Québec
Municipalité du Village De Souvenir

A une assemblée de la Commission de L'Agueduc tenue le dix Juillet 1906 et à laquelle assemblée furent présents: M. M. Louis L. D. Latour, membre de la dite Commission. Il a été résolu: Que: Après avoir pris connaissance de la commission de "The Canadian Fire Hose Co." en date du 5 Juin 1906, pour une valve électrique de dix pouces:

De recommander au Conseil d'accepter la commission de "The Canadian Fire Hose Co." pour une valve électrique hydraulique de dix pouces, réduisant de dix à six pouces au prix de \$415⁰⁰ Quatre cent quinze Dollars net.

Signé: L. D. Latour, Président
A. C. Miller

Ce rapport de la Commission de L'Agueduc est laissé sur la table.

Proposé par le Conseiller L. D. Latour secondé par le Conseiller A. C. Miller, que la Commission de L'Agueduc soit autorisée à acheter le matériel nécessaire pour les conduites d'eau de la rue De Souvenir, quatre cents pieds au nord de la rue Mont-Royal, et la rue Parthenais entre les rues Marie-Anne & Rachel et que le posage soit fait à la journée. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller appuyé par le Conseiller L. D. Latour, que la liste des jurés préparée par le secrétaire-trésorier soit acceptée par ce Conseil et envoyée au Sheriff. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller L. D. Latour, que, le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer un billet à trois mois pour le montant de \$20.000⁰⁰ Vingt Mille Dollars à l'ordre de la Banque des Marchands du Canada, ce dit billet étant pour servir le décompte à la banque et payer les salaires des employés et les comptes à devenir dûs. Adoptée à l'unanimité.

Sur la proposition du Conseiller M. Lacombe la session est ajournée à Jeudi le dix sept courant.

Magloire Labrecque
Pro Maire
F. M. Larocq
Sec. Trés.

Province
de
Quebec

Municipalité du Village De Lorimier

19 Juillet 1906

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil dans l'Hotel de Ville du Village De Lorimier, le dix-neuvième jour de Juillet mil neuf cent six; à laquelle session sont présents: M. M. George Jeffe, A. C. Miller, L. D. Laton, M. Labrecque & J. Vigneau, sous la présidence de Monsieur M. Labrecque, pro-Maire.

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé par le Conseiller L. D. Laton, que la lecture des minutes de la session tenue le onze Juillet 1906, soit remise à la prochaine session. Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite des correspondances & Comptes suivants:

Lettre du secrétaire R. Bette, accusant réception de la résolution du Conseil re l'égout de la rue Beville etc

Lettre de "La Sauvagerie" re achat de déventures.

Lettre de R. Rainot, redemande de position.

Compte de "The Montreal Light Heat & Power Co" pour éclairage des rues pendant le mois de Juin 1906, \$180⁰⁰.

Le Compte de M. H. Lalonde pour fourniture de pierre du 9 au 14 Juillet 1906 inclusivement 233⁸⁰.

La lettre de Mr. R. Bette est envoyée aux archives ainsi que la lettre de Mr. R. Rainot.

La lettre de "La Sauvagerie" est référée à la Commission des Finances.

Le compte de "The Montreal Light Heat & Power Co" est référée à la Commission de l'Hotel de Ville.

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé par le Conseiller A. C. Miller que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un cheque au montant de 233⁸⁰ à l'ordre de M. H. Lalonde, pour fourniture de pierre du 9 au 14 Juillet inclusivement, le dit compte ayant été approuvé par les officiers municipaux. Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite d'une requête de M. J. Chabot demandant les trottoirs et connection d'eau nécessaires pour sa propriété en construction sur la rue Des Erables.

Lecture est faite d'une requête des propriétaires & locataires résidents de la rue Simard, côté ouest, demandant des trottoirs

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller L. D. Laton, que la Commission de l'égout soit autorisée de faire continuer la conduite d'eau jusqu'à la limite de la rue Des Erables au nord de la rue Mont Royal & de faire poser une borne fontaine à 700 pieds au nord de la rue M. Royal.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller L. D. Laton, que le rapport de la Commission de l'égout, en date du dix Juillet 1906 recommandant d'accepter la commission de "The Canadian Fire & Ice Co.", pour l'achat d'une valve électrique au prix de \$415⁰⁰ quatre cent quinze dollars net, soit adopté par ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller L. D. Laton appuyé par le Conseiller George Jeffe, que la Corporation du Village De Lorimier accepte de la compagnie dite "The Ideal Savings Loan & Land Co." la cession des terrains nécessaires pour l'ouverture des rues; Chalot et Bordeaux depuis le chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'à la rue St Jérôme; des rues De Lorimier et Des Erables depuis le dit chemin de fer jusqu'à deux cents pieds au sud de la rue St Jérôme; de la rue Simard depuis le dit chemin de fer jusqu'à la rue Masson; de la rue Masson depuis les lots nos 161-560 et 747 jusqu'à et y compris la rue Des Erables projetée et de la rue St Jérôme depuis la rue Simard jusqu'à et y compris la rue Des Erables, le tout colorié en vert sur le plan préparé par F. C. Laberge arpenteur géomètre en date du 14 Juillet 1906, et que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tous actes nécessaires à ces fins. La dite Compagnie s'engage aussi à céder les parties de rues marquées en jaune sur le dit plan en tout temps, en autant que les propriétaires voisins céderont leur partie des dites rues. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller J. Vigneau qu'une session spéciale de ce Conseil soit tenue, Lundi le treizième jour de Juillet prochain à huit heures du soir, pour amender et reviser le

Rôle d'évaluation de la Municipalité conformément aux dispositions de l'article 746^a du Code Municipal et que cette session soit tenue à l'Hotel de Ville du Village De Lorimier.

Adoptée à l'unanimité.
Proposé par le Conseiller A. C. Miller appuyé par le Conseiller George Jeffey, que ce Conseil prendra en considération, la révision de la liste des grands et petits jurés, à sa session générale de Mardi le sept. Proch. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller L. D. Latour, que les comptes dus pour arriérés de répartitions d'égoûts et menaces de prescription, soient remis à l'arsenal de cette Corporation pour collection. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller L. D. Latour que la Commission des Chemins soit autorisée à faire niveler la côte de la rue Herbillé depuis la Petite Côte Visitation jusqu'à la rue Masson & que la Commission fasse rapport à la prochaine séance sur la manière que les travaux seront exécutés. Adoptée à l'unanimité.

Et cette session est ajournée
Sine Die
Magloire Labrecque
Pro Maire
F. M. Larvie
Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité du Village De Lorimier.

30 Juillet 1906
A une session spéciale du Conseil de la Corporation du Village De Lorimier, tenue à l'Hotel de Ville du Village de Lorimier, le trentième jour de Juillet mil neuf cent six;

À laquelle session sont présents: M. M. Christophe Messier, George Jeffey, Louis D. Latour, Magloire Labrecque, Joseph Vigneau, sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, Maire.

Lecture est faite de l'avis public fixant la date de la révision du Rôle d'évaluation, ainsi que du certificat de la publication du dit avis.

Lecture est faite d'un rapport des estimateurs comme suit:

"A. Monzém le Maire et Messieurs les Conseillers du Village De Lorimier.

"Messieurs:
A la demande de Mr. F. M. Larvie, secrétaire-trésorier, nous avons fait l'évaluation de tous les immeubles situés dans cette Municipalité, qui ont subi des changements ou des améliorations depuis la confection du Rôle d'évaluation tel qu'il apparaît à l'état-ci-annexé.

Aussi, annexé un état des mutations d'immeubles.

Quant aux occupants et autres informations les concernant, ainsi que tous les détails requis par votre Conseil ou le secrétaire de la Province, nous avons chargé Mr. F. M. Larvie, secrétaire-trésorier de la Corporation d'en faire l'énumération.

Le tout humblement soumis
De Lorimier 30 Juillet 1906.
Signé Horace F. Pothas
" Alfred Lapointe
" Octave Peltier

Proposé par le Conseiller L. D. Latour appuyé par le Conseiller George Jeffey que le rapport des estimateurs qui vient d'être lu soit adopté par ce Conseil et que le Rôle d'évaluation de la

Municipalité du Village De Sorimie soit amendé conformément audit rapport et état y annexé. Adoptées à l'unanimité.

Lecture est faite d'un rapport du secrétaire trésorier comme suit:

"A. Messieurs le Maire et Messieurs les Conseillers du Village De Sorimie.

" Messieurs, J'ai l'honneur de vous faire rapport que, conformément aux instructions reçues des estimateurs de la Municipalité, j'ai fait l'énumération de tous les habitants de la Municipalité et demandé toutes les informations requises par votre Conseil et le secrétaire de la Province, avec le résultat suivant:

Population: Quatre Mille soixante et onze, tel qu'il appert du dénombrement officiel de la Municipalité pour l'année mil neuf cent six.

Il a été aussi déclaré cent six chevaux, quatre vingt dix vaches, et cent huit chiens.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs votre très humble serviteur, Léopold F. M. Larvie Sec. Trés.

Proposé par le Conseiller M. Laberge appuyé par le Conseiller J. Vigneau que le Rôle d'évaluation de la Municipalité soit amendé en insérant au dit Rôle tous les noms des occupants et autres y ayant droit et en rayant les noms de ceux qui au dit dénombrement ne résident plus dans cette Municipalité. Adoptée à l'unanimité.

Et cette session est close. Magloire Laberge Maire P. M. Larvie Sec. Trés.

Province de Québec Municipalité du Village De Sorimie

7 Août 1906 A une session générale du Conseil de la Corporation du Village De Sorimie, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil dans l'hôtel de ville du Village De Sorimie, le septième jour d'Août mil neuf cent six; à laquelle session sont présents: M. M. George Joffe, Adela C. Miller, Louis D. Latour, Magloire Laberge, Médéric Lavigne & Joseph Vigneau, sous la présidence de Monsieur M. Laberge, pro-Maire.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller J. Vigneau que la lecture des minutes des sessions tenues les 11, 19 et 30 Juillet soit remise à la prochaine session. Adoptée à l'unanimité.

Lecture des correspondances & comptes suivants, savoir:

Lettre de Mr. C. A. Pariseau demandant la remise de \$1.30 pour Alphonse Terrault Fallis

Lettre de M. Alphonse Dumas demandant une somme de \$2.00 pour dommages etc.

Lettre de Mr. Michael M. Goldrick relativement à la réparation de goutte.

Lettres de la Canadian Fire Hose Co. accusant réception des ordres pour une valve électrique de 10" & pour un système d'alarme complet.

Lettre de la Cie du Pacifique Canadien relativement à la carrière de la rue St-Jovite.

Lettre du Ministère des Postes re. un deuxième factum Le compte de H. Labonde pour fourniture de pierre 66 du 16 Juillet 1906 au 14 Août 1906 incluant \$1881.66 Morrison Quarry Co pour pierre 32.27, Georges Mayrand pour honoraires 24.00 H. West pour chaux 12.00 F. D. Gauthier pour ouvrages 80.00 Canadian Fire Hose Co pour compte 314.82 pour hose 33.25, Granger Frères pour papeteries 90.20, 105, Montreal Pipe Foundry Co pour tuyaux en fer 529.70, 552.45, 655.93, 631.08, 355.00 J. C. Laberge & Cie pour charbon 33.74, Laurence & Robitaille pour Bois 16.22 Montreal Light H. & S. Co pour éclairage électrique 3.29, 3.70 pour gaz 2.00, 2.70, 1.60 Rogers & Quirk pour royauté sur la pierre 144.02 R. Guilbault pour ferronnerie 240.47, J. M. Grindon pour Tuyaux Plomb 848.63

Les lettres de M.M. The Canadian Fire Hose Co, Canada Pacific Ry Co, Département des Postes & M.M. W. Goldrich sont envoyées aux archives

Le compte de M. Georges Mayrand est référé à la Commission des Finances.

La lettre de M. C. A. Paricault est référé au secrétaire trésorier avec instruction d'écrire

Les comptes de M.M. R. Guilbault, Rogers & Quirk, Lamance & Robitaille, J. O. Laberge & Co, J. Morrison & Co sont référés à la Commission des Chemins.

Les comptes de Montreal Light Heat & Power Co & Grazer Freres sont référés à la Commission de l'Hotel de Ville & Eclairage.

Les comptes de M.M. The Canadian Fire Hose Co & M. West sont référés à la Commission des Police & Incendie.

Les comptes de M.M. Montreal Paper Company Co, The Canadian Fire Hose Co, D.D. Saulin, J.M. Guindon et la lettre de M. Alphonse Dumais sont référés à la Commission de L'Alfredine

Proposé par le conseiller M. Lacombe secondé par le Cons. L. D. Latour, que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un cheque au montant de 1881⁶⁶ à l'ordre de M. H. Lalonde pour la fourniture de pierre du 16 juillet au 14 Août 1906, inclusivement, le dit compte ayant été approuvé par les officiers municipaux.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture d'une requête des propriétaires & locataires de la rue Bordeaux près de la rue Rachel demandant que cette partie de la rue soit éclairée.

Proposé par le conseiller J. Vigneau approuvé par le conseiller M. Lacombe que la Commission de l'Hotel de Ville & Eclairage soit autorisée à faire installer une lumière à arc sur la rue Bordeaux près de la rue Rachel au nord de cette rue & que la Cie "Montreal Light Heat & Power" soit priée de faire l'installation de cette lumière immédiatement.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite d'un certificat d'électeur pour le transport de la licence de commerce de George Carignan à Joseph Alphonse Pelletier

Le certificat d'électeur pour l'octroi du transport de

la licence de commerce de George Carignan à Joseph Alph. Pelletier est lue sur la table.

Proposé par le conseiller A. C. Miller approuvé par le Cons. L. D. Latour que la liste des grands et petits jurés préparé par le secrétaire-trésorier soit acceptée par ce Conseil et envoyée au Sheriff.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le conseiller A. C. Miller secondé par le conseiller J. Vigneau que le rapport du Fonds Contingent qui vient d'être lu soit adopté par ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le conseiller M. Lacombe secondé par le conseiller A. C. Miller, que la Commission des Police & Incendie, soit autorisée à faire l'achat de (1000) Mille pieds de Hoses "Keystone".

Adoptée à l'unanimité.

Attendu que ce Conseil ne peut accepter les conditions du memorandum d'un arrangement proposé entre Mr. T. H. Peel et la Municipalité De Sorinier soumis à ce Conseil le 3 juillet dernier et pris en considération à cette session.

Il est proposé par le conseiller Jos Vigneau approuvé par le conseiller A. C. Miller, que ce Conseil accepte de Mr. T. H. Peel la cession des terrains suivants et lui appartenant:

A. Vingt-cinq pieds de largeur sur la ligne D. E. du lot no. 9 devant faire partie de la rue Dufresne sur une largeur de (1261) deux cent soixante et un pieds comme il apparaît au plan préparé par Mr. P. C. Laberge en date du 19 Mai 1906.

B. soixante pieds de largeur à travers le dit lot no. 9 devant servir au prolongement de la rue Marie Anne à partir de la rue Parthenais jusqu'à la rue Dufresne projetée comme il apparaît au plan susdit, le tout sans autre condition excepté que le Conseil ne fera pas l'ouverture de la dite rue Marie-Anne avant le premier de Mai 1907.

Adoptée à l'unanimité.

Mr. T. H. Peel soumet alors la lettre suivante De Sorinier 7 Aout, 1906

To the Mayor & Council of the Municipality of

De Sorimier.

Gentlemen

I agree to accept the terms of the resolution passed this evening, as to the taking over of 25 ft the length of my lot (Coad. no. 9) for Dufrane Street + of 60 ft in width across the lot for the continuation of Marie Anne Street; Marie Anne Street however not to be opened nor the lot interfered with till after the 1st May next, provided all other parties interested give their properties for nothing.

Signed, Thos St. Peel

Propose par le Conseiller L. D. Latour approuvé par le Conseiller A. C. Miller que la Commission des Chemins soit autorisée à faire faire un trottoir en ciment, à titre d'expérience, en face de la propriété de M. J. P. Laberge sur des rues De Sorimier & Rachel, le dit M. J. P. Laberge s'engageant à payer le tiers du coût total; Les dits travaux devant être faits sous la surveillance de l'ingénieur de cette Corporation.

Adoptée à l'unanimité.

Attendu que le règlement no. 43 concernant l'ornementation des rues Chapleau Dufrane & Marie-Anne, n'a pas été publié dans le délai prescrit par l'article 692 du C.M.

Il est proposé par L. D. Latour secondé par J. Vigneau que le dit règlement soit publié suivant la loi le 30 Août 1906. Adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire-trésorier est chargé d'inscrire à la Cie des Char Urbains re rue Iberville.

Propose par M. A. C. Miller secondé par J. Vigneau que les plans préparés par M. J. C. Laberge pour les canaux dirigés sur les rues Chapleau, Masson, Iberville au Nord du Pacifique, soient acceptés par ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Et sur la proposition de M. M. A. C. Miller & J. Vigneau cette session est ajournée à Mardi le 21 Août 1906

Magloire Fabreque

Pro Maire

J. M. Larive

Sec. Trés.

Province de Québec

21 Août 1906

Municipalité du Village De Sorimier

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village De Sorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil dans l'Hôtel de Ville du Village De Sorimier, le vingt-troisième jour d'Août mil neuf cent six; A laquelle session sont présents: M. M. C. Messier, A. C. Miller, L. D. Latour, M. Laberge, & M. Sacombe, sous la présidence de Monsieur C. Messier, Maire.

Propose par le Conseiller M. Sacombe secondé par le Conseiller M. Laberge que la lettre des minutes des sessions tenues les 11, 19 & 30 Juillet et du 7 Août soit remise à la prochaine session. Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite des correspondances & comptes suivants: Lettre de la Cie du Pacifique Canadien re carrière. Lettre de la Cie des Char Urbains re rue Iberville. Lettre de M. S. Lachance relativement à l'évaluation de sa propriété rue Des Terres.

Lettre de M. M. J. R. Roux & H. P. Daniels relativement à la pose d'une conduite de gaz. Lettre de l'Association des Constables re Convention. Lettre de M. M. Coupal re formulaire du Code Municipale de la Province de Québec.

Programme de L'Union des Municipalités Canadiennes. Les comptes suivants: de M. M. Arthur Seblane pour services etc 33.12 Montreal Water & Power Co. pour approvisionnement d'eau 1904 2628.50 Cardinal & Jean pour bois 378.99 Montreal Light Heat & Power Co. pour éclairage des rues 184.93 Alex Bremner pour outils 17.75, John Lovell & Son 5.00 Morrison Quarry Co. pour pierre .85 + 15.60 John Keegan pour briques 11.00 Canadian Fire & Ice Co. 1.00 Montreal Pipe Foundry Co. pour tuyaux en fer 867.33, R. Guillaumont pour ciment, bois etc 234.50, A. Servant 170, H. Lalonde pour fourniture de pierre due le 6 au 18 Août 1083.74

Les lettres de la Cie du Pacifique Canadien, de la Cie des Char Urbains, de l'Association des Constables & du notaire M. Coupal, sont envoyées aux archives. Les comptes de M. M. John Lovell & Son, Montreal Light Heat & Power Co. & Arthur Seblane sont référés à la Commission de l'Hôtel de Ville.

La lettre de M. S. Sachane & le programme des limites des Municipalités sont référés au secrétaire trésorier avec instruction de leur écrire.

Les comptes de M. M. R. Guilbault, John Keegan, Morrison, Quarry Co., Alex Bremner & Cardinal & Jean sont référés à la Commission des Chemins.

Les comptes de M. M. Montreal Pipe Foundry Co. Can. Fire Hose Co & Montreal Water & Power Co sont référés à la Commission de L'Agredge.

Proposé par le Conseiller M. Lacombe secondé par le Conseiller L. D. Latour que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un chèque à l'ordre de M. H. Labonde pour la fourniture de pierre, au montant de 1083⁷⁴ et un chèque à l'ordre de C. A. Pariseau au compte de A. Desjardins pour 2 robinets, au montant de 17⁰⁰, les deux comptes ayant été approuvés par les officiers municipaux. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller L. D. Latour secondé par le Conseiller M. Lacombe, qui demande soit faite à la Cie dite "The Montreal Light Heat & Power Co" de vouloir bien se conformer à leur contrat & de faire le passage des conduites de gaz, aux endroits suivants: savoir: au NW 1083, 1085 & 1087 Rue Marie Anne, J. D. Latour coin Mont Royal & Chapleau, J. D. Henrie, rue Henrie près de la rue Mont Royal & J. D. Garlin rue Mont Royal. Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite d'un rapport de la Commission des Finances Province de Québec

Municipalité du Village De Soumis

A une assemblée de la Commission des Finances tenue le 21 Août 1906 et à laquelle assemblée furent présents: M. M. A. C. Miller & L. D. Latour membres de la dite Commission.

Il a été résolu:

De recommander le paiement des comptes suivants: St. West 12⁰⁰ Can. Fire Hose Co 33⁴⁵ & 314⁸², J. D. Garlin 80 Montreal Pipe Foundry Co. 631⁰⁸, 552⁴⁶, 529⁷⁰, 655⁹³, J. M. Guindon 848⁴³ Grange Sieres 90, 2⁰⁰ & 1⁰⁰ Montreal Light Heat & Power Co 3⁹⁰ & 3²⁹, 1⁰⁰ & 2⁰⁰ 180⁰⁰ 571⁶⁰ & 42⁶⁰, Bell Telephone Co 29²⁵ & 19²⁵ Arthur Seflanc 99²² J. D. Lanyon 5⁷⁵ & 6⁰⁰ R. Guilbault 210⁴⁷ & 235⁰⁰, Lamont & Robitaille 16²⁷ Morrison

Quarry Co 32²⁷, Georges Mayrand 54⁰⁰ Symburne & Mattan 75⁰⁰ Ledoux 79⁰⁰ J. O. Labrecque & Cie 33⁷⁴ John Keegan 112⁰⁰ P. Grosse 308⁴² Rogers & Quirk 552⁵⁴ & 1144⁰⁹

Ces comptes ont été approuvés par les officiers municipaux et les commissions auxquelles ils avaient été référés. Signé: A. C. Miller L. D. Latour

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller L. D. Latour, que le rapport de la Commission des Finances qui vient d'être lu soit adopté par ce Conseil & que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques nécessaires à cet effet. Adoptée à l'unanimité.

Rem du secrétaire du Conseil du Comté d'Hochelega copie d'un règlement prélevant la taxe de 47 centimes par chèque mille piastres, pour la répartition du Village De Soumis s'élevant à 705⁰⁰.

Cette copie est référée à la Commission des Finances.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller M. Lacombe, que ce Conseil prenne en considération à sa séance du 4 Sept. prochain la demande de transport de la bière de commerce de George Caignan à Joseph Alphonse Pelletier. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le Conseiller M. Lacombe que la Commission des Chemins soit autorisée à acheter un concord buggy. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le Conseiller A. C. Miller, que la Commission de L'Hotel de Ville soit autorisée à acheter le charbon nécessaire pour le chauffage de L'Hotel de Ville. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le Conseiller M. Lacombe, que de ce jour M. J. A. Bilong soit nommé Chef de Police & de feu, pourvu de la Corporation et inspecteur des travaux et que M. C. D. Tremblay soit nommé sous chef de Police & de feu surintendant des travaux et gardien de l'enclou public.

Cette motion est adoptée en la division suivante: Pour: Les Conseillers L. D. Latour, M. Labrecque & M. Lacombe Contre: Le Conseiller A. C. Miller.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le Conseiller que le secrétaire trésorier revoie instruction d'envoyer à la Cie Montreal Light Heat & Power d'arriver à reparer la fuite de gaz qui existe en face ou près du no. 1111, rue DesSormier, d'ici au 24 Août prochain, sans quoi la Corporation les tiendra responsable des dommages causés aux arbres qui font l'ornement de cette rue. Adoptée à l'unanimité.

Attendu qu'il est à la connaissance de ce Conseil que le Chef de Police de Montreal doit déléguer vingt constables au Parc DesSormier le 22 Août courant;

Attendu que la Police de Montreal n'a pas juridiction dans les limites de la Municipalité de DesSormier;

Attendu que la Corporation de DesSormier est en position de maintenir la paix dans les limites de cette Municipalité;

Il est proposé par le Conseiller M. Leconte appuyé par le Conseiller L. D. Latour, que,

Ce Conseil proteste énergiquement contre toute décision passée par les autorités de la Cité de Montreal & que copie de la présente résolution soit signifiée au Président du Comité de Police & au Chef de Police de Montreal. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller L. D. Latour secondé par le Conseiller A. C. Miller, que, la Commission de L'Agredue, soit autorisée à prendre les procédures nécessaires pour le recouvrement de la taxe d'écou tel qu'il appert par la liste fournie par le secrétaire trésorier. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller appuyé par le Conseiller L. D. Latour, que, le règlement no. 44 pour amender le règlement des égouts de la Municipalité du Village de Sormier subisse sa première & deuxième lecture. Adoptée à l'unanimité.

Lecture est alors faite du dit règlement tel qu'ordonné.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller appuyé par le Conseiller L. D. Latour, que, le règlement no. 44 pour amender le règlement des égouts de cette Municipalité subisse sa troisième lecture.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est alors faite du dit règlement comme suit:
 Province de Québec
 District de Montreal
 Comté d'Hochelega

Règlement no. 44

Pour amender le Règlement des égouts de la Municipalité du Village DesSormier.

Il est ordonné & statué par règlement de ce Conseil comme suit:

Attendu qu'il est opportun de changer le mode de paiement de la répartition à être faite pour la construction de canaux d'égouts dans la Municipalité;

Il est résolu que:

1^o La section 11^a du Règlement concernant les égouts adopte le troisième jour du mois de Mai mil huit cent quatre-vingt dix huit & amende les quinquième jour du mois d'Octobre mil neuf cent un & vingt cinquième jour du mois de Juin mil neuf cent deux, est amendée comme suit:

Section 11^a Le montant de la répartition faite en vertu des sections précédentes sera payable en entier cinq ans après que le rôle de répartition aura été signé par l'ingénieur de la Municipalité.

2^o Ses dispositions de ce Règlement n'affecteront en aucune manière les répartitions faites ou à faire pour les canaux constants jusqu'à ce jour dans la Municipalité.

Signé H. Messier, Maire
 F. M. Lavoie, Sec. Trés.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller appuyé par le Conseiller L. D. Latour que le règlement no. 44 soit adopté, affiché et promulgué suivant la loi. Adoptée à l'unanimité.

Le Président de la Commission des Chemins fait rapport de l'achat d'un cheval au montant de \$225⁰⁰ dans cent vingt cinq⁰⁰ dollars.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le Conseiller L. D. Latour, que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un chèque au montant de \$225⁰⁰ pour le paiement de ce cheval.

Adoptée à l'unanimité.
 Proposé par le Conseiller M. Labrecque appuyé par le Conseiller A. C. Miller, que l'offre faite à la Cité de Montréal le 11 juillet dernier et ainsi conçue:

"1^{re} Que la moitié du coût total (\$16000⁰⁰) des canaux d'égouts actuellement construits dans la rue Iberville sur la ligne de division entre la Cité de Montréal et la Municipalité du Village De Lorimier, soit payée par la Cité de Montréal;

2^{de} Que la Ville de Montréal s'engage à payer la moitié du coût total du prolongement des dits canaux d'égouts qui doivent être construits sur la dite rue Iberville jusqu'à la rue Masson;

3^{de} Que la Municipalité du Village De Lorimier paie à la Ville de Montréal la somme de (\$2000⁰⁰) deux mille dollars pour la valeur de la conduite d'eau de six pouces existant actuellement sur la rue De Lorimier et sur la rue Rachel depuis la rue De Lorimier jusqu'à la rue Iberville."

Soit retirée et considérée comme non avenue.

Adoptée à l'unanimité.
 Proposé par le Conseiller M. Labrecque appuyé par le Conseiller A. C. Miller, que M. F. C. Laberge revine instructions de préparer les plans pour des canaux d'égouts en grès sur la rue Iberville, Chepleau et Masson au nord de la voie du Pacifique Canadien & que la Commission des Chemins soit autorisée à demander des commissions de la manière ordinaire.

Adoptée à l'unanimité.
 Proposé par le Conseiller L. D. Latour appuyé par le Conseiller A. C. Miller, que la Commission de L'Agresseur soit autorisée à poser l'eau sur les dites rues Iberville Chepleau & Masson au nord du Pacifique Canadien.

Adoptée à l'unanimité.
 Et cette session est adjournée sine Die.

Magloire Labrecque
 Pro Maire
 F. M. Lavoie
 Sec. Trés.

Province
 de
 Québec
 —
 31 Aout 1906

Municipalité du Village De Lorimier.

A une session spéciale du Conseil de la Corporation du Village De Lorimier tenue à l'hôtel ordinaire des assemblées de ce Conseil dans l'Hôtel de Ville du Village De Lorimier le trente et unième jour d'Aout mil neuf cent six; A laquelle session sont présents: M. M. George Jeffrey, Adolphe C. Miller, Magloire Labrecque et Joseph Vigneau, sous la présidence de Monsieur Magloire Labrecque pro-Maire.

Il est proposé par le Conseiller George Jeffrey appuyé par les Conseillers A. C. Miller & J. Vigneau que ce Conseil a appris avec peine la mort de Monsieur Félix Messier, père bien aimé de Monsieur Christophe Messier, Maire de De Lorimier;

Que les membres de ce Conseil desient offrir à leurs collègues leurs plus sincères sympathies pour la perte douloureuse qu'il vient d'éprouver;

Et que copie de la présente résolution, soit adressée à Monsieur le Maire C. Messier.

Adoptée à l'unanimité.

Et cette session est close.

Magloire Labrecque
 Pro Maire
 F. M. Lavoie
 Sec. Trés.

Province
de
Québec

14 Sept. 1906

Municipalité du Village De Lorimier.

A une session générale du Conseil de la Corporation du Village De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil dans l'Hotel de Ville du Village De Lorimier, le quatrième jour de Septembre mil neuf cent six; à laquelle session sont présents: M. M. Christophe Messier, George Jeffry, Adelaïde G. Miller, Louis D. Latour, Magloire Labrecque, Médéric Lacombe et Joseph Vigneau, sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, Maire.

Sur la proposition du Conseiller A. C. Miller appuyé par le Conseiller L. D. Latour, la séance est suspendue pour quelques instants, pour permettre au Conseil de siéger en Comité Général.

À la reprise de la séance lecture est faite des correspondances et comptes suivants; savoir:

Lettre de la "Montreal Light Heat & Power Co." re la pose des conduites de gaz sur les rues Marie-Anne, M. Royal et Déguelle; le tout a été référé au surintendant de la ville.

Lettre de la Banque Impériale demandant un état financier de la Municipalité.

Lettre de M. D. Desbois relativement à la réclamation de M. C. E. Forest.

Lettre de M. M. Bastien, Bergeron Cousineau & Jasmin, procureurs de M. A. Dumessnil et réclamant \$2000 à titre de dommages pour avoir manqué de leur fournir de liège durant la construction de sa maison sur la rue Bordeaux.

Lettre de "The Ideal Savings Loan & Land Co." demandant au Conseil la permission de poser une voie ferrée par la M. S. Roy sur la rue St Jérôme jusqu'à la carrière de la rue De Lorimier, et une autre lettre de la même Cie demandant une lumière électrique pour éclairer la rue Simard et être posée à mi-chemin entre les rues St Jérôme et Masson et des trottoirs pour le côté ouest de la rue Simard.

Lettre de M. H. Ting, secrétaire de la Commission Scolaire Protestante demandant des trottoirs traverser sur la rue Simard.

Les comptes de Arthur Seblanc pour menuiseries \$71¹² Morison Quarry Co pour pierre \$2.⁰⁰ Montreal L. H. & Power Co pour éclairage sur \$381 et \$86.⁰⁰ Le prix courant pour abonnement 2⁰⁰

The Canadian Rubber Co pour 1000 pds de Hoze "Kraystone" 850⁰⁰
Montreal Pipe Foundry Co pour 1 Boite de service à l'eau 1²⁵
Aver Light Infy Co pour roganti le M^{rs} Georges Mayrand pour honoraires 30⁰⁰, H. Salonde pour fourniture de pierre jusqu'au 1^{er} Sept. inv. 1473⁶⁶ et Rod. Guilbault pour Ferronnerie etc. \$252⁷²

Proposé par le Conseiller A. C. Miller appuyé par le Conseiller L. D. Latour, que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer à M. A. Dumessnil la somme de 3⁹² qui lui a été chargée pour liège sur le permis de construction et qui ne lui a pas été fournie.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Lacombe appuyé par le Conseiller M. Labrecque, que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer deux chèques, un à l'ordre de M. Rod. Guilbault pour la somme de 252⁷² pour compte de ferronnerie et un à l'ordre de M. H. Salonde pour fourniture de pierre jusqu'au 1^{er} Septembre inclusivement au montant de \$1473⁶⁶.

Adoptée à l'unanimité.

Les lettres de la "Imperial Bank of Canada" et de M. D. L. Desbois & le compte de M. Georges Mayrand sont référés à la Commission des Finances.

Les lettres de "Montreal Light Heat & Power Co", The Ideal Savings Loan & Land Co, H. Ting & le compte de Morison Quarry Co sont référés à la Commission des Chemins.

La lettre de "Ideal Savings Loan & Land Co." & les comptes de Aver Light, Le Prix Courant, The Montreal Light Heat & Power Co & Arthur Seblanc sont référés à la Commission de l'Hotel de Ville & l'éclairage.

Le compte de "The Canadian Rubber Co" est référé à la Commission de Police & Incendie.

Le compte de "Montreal Pipe Foundry Co" est référé à la Commission de l'Agence.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller appuyé par le Conseiller L. D. Latour que la demande de transport de la licence de commerce de M. Geo. Carignan à M. J. A. Belletier soit confirmée par ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le Conseiller M. Lacombe, que, attendu qu'il est de l'intérêt de la Municipalité

du Village De Sorimier d'avoir une banque dans ses limites;

Attendu qu'une requête à cet effet a déjà circulé parmi les citoyens de la dite Municipalité du Village De Sorimier et qu'elle a été signée par un grand nombre de ces derniers;

Attendu qu'il est opportun d'accéder au désir du grand nombre des contribuables de cette Municipalité qui veulent avoir une banque dans les limites de cette dernière;

Il est résolu que la Municipalité du Village De Sorimier concourt grandement dans les vues de ceux qui veulent avoir une banque dans ses limites et qu'elle promet d'encourager la dite banque, et qu'un comité spécial composé des Conseillers Miller, Vigneau et Labrecque, soit formé pour s'aboucher avec les autorités d'une banque qui consentira à établir une succursale dans les limites de la Municipalité du Village De Sorimier.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller L. D. Latour appuyé par le Conseiller M. Labrecque que M. Rodolphe Monty, avocat de la Municipalité du Village De Sorimier, soit autorisé à contester les requêtes pour l'obtention de brevets de cessionnaires Re no. 133471371, Louis A. Lacombe vs D.B. Martin Co. ainsi que les brevets de cessionnaires si les dites requêtes sont accordées le tout aux frais de la Municipalité du Village De Sorimier, vu que les causes ci-dessus ont été intentées à la cour du recorder de Montréal dans l'intérêt des contribuables de cette Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller L. D. Latour appuyé par le Conseiller M. Lacombe, que M. Rodolphe Monty, avocat de la Municipalité du Village De Sorimier soit autorisé à assister l'avocat de la couronne dans la cause qui doit être plaidée au prochain terme de la cour criminelle à Montréal contre la D.B. Martin Co

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Geo. Jeffry, secondé par le Conseiller A. C. Miller, que demande soit faite à la

St Michel Road les pour la circulation gratuite des voitures de la Corporation sur leur chemin situé dans les limites de cette Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire-trésorier reçoit instruction d'écrire à la Cie du Pacifique de bien vouloir ériger une clôture de douze pieds sur la rue Sherbrooke vis-à-vis leur amas de charbon.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller appuyé par le Conseiller L. D. Latour, que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un billet à deux mois à l'ordre de la Banque des Marchands du Canada pour le montant de \$10,000⁰⁰ pour servir le contenu à la dite banque et pour payer les comptes d'us et à devenir d'us; et que ce Conseil ratifie l'action du Maire et du secrétaire-trésorier en donnant (un renouvellement) à la banque des Marchands du Canada un billet à 3 mois en renouvellement du billet échu le 28 Août dernier au montant de \$10,000⁰⁰ dix mille dollars.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Labrecque secondé par le Conseiller M. Lacombe que la Commission des Finances soit autorisée à négocier les débetures en vertu du Règlement no 42.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller J. Vigneau secondé par le Conseiller M. Lacombe, que la Commission des Chemins soit autorisée à faire faire des trottoirs en ciment en face des propriétés de M. M. L. D. Latour & M. Labrecque & que le Conseil accepte l'offre faite par M. M. Latour & Labrecque de fournir une partie des matériaux gratuitement & que les dits M. M. Latour & Labrecque s'engagent à payer le tiers du coût total des dites travaux.

Adoptée à l'unanimité.

M. L. D. Latour s'abstient de voter.

Proposé par le Conseiller M. Lacombe & J. Vigneau que le rapport du Fonds Contingent qui vient d'être lu soit adopté par ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Sur la proposition du Conseiller M. Labrecque cette session est adjournée au douze ~~sept~~ Septembre.

Magloire Labrecque

Pro Maire

F. M. Larive, Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité du Village De Sorimier

12 Septembre 1906

Année session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village De Sorimier, tenue à l'honneur ordinaire des assemblées de ce Conseil dans l'Hotel de Ville du Village De Sorimier le douzième jour d'Avril mil neuf cent six; A laquelle session sont présents: M.M. George Joffe, A. C. Miller, L. D. Latour, M. Lacombe & M. Lacombe sous la présidence du pro-Maire Magloire Lacombe.

Lecture est faite des minutes des sessions tenues le onze, dix-neuf, trente-trois juillet, sept, vingt et un, trente et un Août et du quatre septembre, lesquelles sont approuvées par le Conseil et signées par le pro-Maire et le secrétaire-trésorier.

Lecture est faite des correspondances & comptes suivants: Lettre de M. A. Chausse re cam pour la quinque seule rue Mont Royal

Les comptes de Arthur Seblanc pour pupitre 6⁰⁰, Pallasio Hardmore Co pour Satchel 1⁰⁰, Montreal Pipe Foundry Co pour valves 232¹⁰, Joseph Paquette pour barreaux 12⁰⁰, Montreal Light Heat & Power Co pour éclairage 1⁰⁰ 2⁴⁰ 1⁰⁰, H. P. Lanyon pour affiches 1⁰⁰, P. Amess 3⁰⁰, J. A. Melancon pour habillements 17⁰⁰, E. Alarie pour voiture 175⁰⁰, Granger Prieos 3⁰⁰, H. Salonde pour pierre 285¹⁸

La lettre de M. A. Chausse & les comptes de Montreal Pipe Foundry Co & P. Amess sont référés à la Commission de S. Agueduc.

Les comptes de M. M. Arthur Seblanc, Pallasio Hardmore, Montreal Light Heat & Power Co & Granger Prieos sont référés à la Commission de l'Hotel de Ville & Eclairage.

Les comptes de Joseph Paquette, E. Alarie & H. Salonde sont référés à la Commission des Chemins.

Le compte de J. A. Melancon est référé à la Commission de Police & Incendie.

Le compte de H. P. Lanyon est référé à la Commission d'Hygiène.

Lecture est aussi faite d'une lettre de J. A. Bolan & P. L. Pones demandant une réduction sur leur taxe d'eau.

Les deux demandes ont été référés à la Commission de S. Agueduc.

Province de Québec

Municipalité du Village De Sorimier

A une assemblée de la Commission des Finances tenue le 12 Sept. 1906 et à laquelle assemblée furent présents: M. M. A. C. Miller & L. D. Latour membres de la dite Commission.

Il a été résolu:

De recommander le paiement des comptes suivants: Cardinal & Jean 69.15 & 309.84 Alex. Drimmer 17⁰⁰ Canadian Rubber Co 850⁰⁰ John Keegan 11⁰⁰ Morrison Quarry Co 15⁶⁰ 52⁰⁰ & 85⁰⁰ Can. Fire Hose Co 1⁰⁰ Montreal Water & Power Co 19⁰⁰ & 2628⁰⁰ Montreal Pipe Foundry Co 867⁰⁰ & 41⁰⁰ Georges Mayrand 30⁰⁰ & Fonds de réserve & des Jures 12⁰⁰.

Ces comptes ont été approuvés par les officiers municipaux et les commissions auxquelles ils avaient été référés. Signés A. C. Miller L. D. Latour

Proposé par le Conseiller A. C. Miller appuyé par le Conseiller L. D. Latour, que le rapport de la Commission des Finances qui vient d'être lu soit adopté par ce Conseil & que le Maire et le secrétaire trésorier soient autorisés à signer les chèques nécessaires à cet effet. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Lacombe appuyé par le Conseiller A. C. Miller, que la Commission de l'Hotel de Ville & Eclairage soit autorisée à faire faire les travaux nécessaires pour l'installation d'un système d'alarme dans l'Hotel de Ville le bureau du chef ayant son entrée sur la rue Desbarables & que la dite Commission soit aussi autorisée à faire construire une remise pour la protection du rouleau à vapeur & autres voitures. Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller appuyé par le Conseiller L. D. Latour, que ce Conseil accorde à la Compagnie dite "The Ideal Savings Loan & Land Co." le privilège de poser une voie temporaire sur les rues St-Jerome & De Sorimier depuis l'Aréne Papineau jusqu'à la carrière de la dite Compagnie; Et en posant et exploitant la dite voie temporaire "The Ideal Savings Loan & Land Co." devra se

conformer aux instructions de l'ingenieur de cette Corporation, se rendre responsable de tous dommages ou accident qui pourraient résulter du mauvais état des dites rues St-Jerome et De Lorimier ainsi occupées;

3^e Au cas ou la Corporation de De Lorimier ferait le pavage ou ferait construire des canaux d'égout ou autres travaux sur les dites rues St-Jerome & De Lorimier, la Compagnie "The Ideal Sanitary Sewer & Land Co." sera obligée d'enlever la dite voie temporaire sous trente jours d'avis et de remettre la rue dans le même état qu'avant les travaux; et que le Maire et le Secrétaire-Tresorier soient autorisés à signer le document nécessaire qui sera préparé à cet effet par le notaire de cette Corporation.

Adoptée à l'unanimité.
Proposé par le Conseiller A. C. Miller approuvé par le Conseiller L. D. Laton, que le secrétaire soit autorisé à écrire à la Cie dite "The Montreal Light Heat & Power Co. de bien vouloir poser une conduite de gaz sur la rue De Lorimier au nord de la rue Mont Royal.

Adoptée à l'unanimité.
Et sur la proposition du Conseiller M. Lacombe cette session est ajournée à mercredi soir le 19 Septembre prochain.

Magloire Labeque
Pro Maire
J. M. Laroie
Secr. Trés.

Province
de
Québec
19 Sept. 1906

Municipalité du Village De Lorimier.

A une session générale d'ajournement du Conseil du Village De Lorimier tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil dans l'Hôtel de Ville du Village De Lorimier le dix-neuvième jour de Septembre mil neuf cent six; à laquelle session sont présents: M. M. Adeland C. Miller, Louis D. Laton, Magloire Labeque, Médéric Lacombe et Joseph Vigneau sous la présidence de Monsieur Magloire Labeque, pro-Maire.

Proposé par le Conseiller L. D. Laton secondé par le Cons. M. Lacombe que la lecture des minutes de la session du douze septembre soit remise à la prochaine session. Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite des correspondances & comptes suivants: venir
Lettre de M. J. D. Rochon offrant à vendre des bornes-fontaines.

Lettre de la "Canadian Pacific Ry Co" relativement à la pose d'une clôture sur la rue Therville.

Lettre de "Montreal Water & Power Co" demandant un plan de De Lorimier.

Lettre de M. Arthur Simard demandant l'eau sur la rue Chabot.

Lettre de M. M. Montreal Light Heat & Power Co. re à la pose d'une conduite de gaz sur la rue De Lorimier.

Copie d'un arrangement proposé par la Cie "The Bell Telephone Co." relativement à l'usage de leurs poteaux.

- Les Comptes de M. M. D. Merone pour Tweed etc 36²⁰
- Cardinal & Jean pour bois 51²³ 109⁸¹ & 355⁴⁵
- Montreal Pipe Foundry Co. pour tuyaux en fer 183²⁷
- Collecteur du Revenu, pour pension 27⁰ M. Guindon pour tuyaux plomb 234⁸⁶
- Montreal Light Heat & Power Co pour éclairage des rues 195²²
- L. D. Letourig Co 154⁶⁰
- V. Vincent pour balais 2⁰⁰
- J. P. Robertson Co. 40⁰⁰
- H. Lalonde pour pierre 607⁴⁴
- Grange Frères pour papeterie 3⁵⁵
- J. Piquette 12⁰⁰

Le compte Collecteur du Revenu est rapé à la Commission des Finances.

La copie de l'arrangement de "Bell Telephone Co" est referée au dossier de la Corporation.

Les lettres de "Montreal Light Heat & Power Co" et de Canadian Pacific Ry Co. sont envoyées aux archives.

Le compte de D. Mereme est referé à la Commission de Police & Incendie.

Les comptes de Thos Robertson & Co, V. Vincent, L.D. Letting, Co., & Gardiel & Jean sont referés à la Commission des Chemins.

Le compte de "Montreal Light H. & Power Co" est referé à la Commission de L'Hotel de Ville & Salaires.

Les lettres de Arthur Simard, J.D. Rochon, Montreal Water & Power Co. et les comptes de J.M. Guindon et Montreal Pipe Foundry Co. sont referés à la Commission de L'Agreduc.

Lecture est faite d'un rapport de la Commission des Finances.

Province de Quebec

Municipalite du Village De L'Ormeau

Assemblée de la Commission des Finances tenue le 19 Sept. 1906 et à laquelle furent présents: M. M. A. C. Miller, L. D. Latour & J. Vigneau membres de la dite Commission.

Il a été résolu:

De recommander le paiement des comptes suivants: Joseph Paquette 12⁰⁰, Granger Freres 3⁵⁰, Amer Light Co 6⁰⁰, H. Lalonde 285¹⁸, Ed. Alaine 175⁰⁰, N. Melancon 17⁰⁰, A. Leblanc 90⁷², Montreal L. H. & Power Co 2⁴⁰ 1¹⁰ 1⁰⁰ 86 24³⁸ 184⁹³, Pallasio H. Co 1⁰⁰, Le Prix Courant 2⁰⁰ & H. Lalonde 607⁴⁴.

Ces comptes ont été approuvés par les officiers municipaux et les commissions auxquelles ils avaient été referés

signé A. C. Miller

J. Vigneau

L. D. Latour

Proposé par le Cons. J. Vigneau secondé par le Cons. L. D. Latour, que le rapport de la Commission des Finances qui vient d'être lu soit adopté par ce Conseil & que le Maire et le Sec. Trésorier soient autorisés à signer les chèques nécessaires à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller J. Vigneau sec. par le Cons. M. Larombe que la Commission de L'Hotel de Ville & Salaires soit autorisée à faire poser une lumière à arc sur la rue Simard à mi-chemin entre les rues St-Jerome & Masson & que la Cie "Montreal L. H. & P. Co" soit priée d'en faire l'installation immédiatement.

Cette motion est adoptée sur la division suivante. Pour: Les Conseillers L. D. Latour, M. Larombe & J. Vigneau. Contre: Le Conseiller A. C. Miller.

Proposé par le Cons. A. C. Miller sec. par le Cons. L. D. Latour, que ce Conseil ratifie l'action du Maire et du secrétaire trésorier, qui ont donné à la Banque des Marchands du Canada un billet à 2 mois pour le montant de \$26000 en renouvellement du billet échu ce jour pour le même montant.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller sec. par L. D. Latour que le chèque de A. Vallée au montant de 9⁰⁰ entre les mains du secrétaire trésorier, soit remis à l'avocat de cette Corporation pour collection.

Adoptée à l'unanimité.

Les M. M. suivants, H. Browning, W. ap. Frost, C. Fallot, A. Delage, J. A. Bonville, Morse Morel & Alphonse Belland demandent une réduction de taxe d'eau.

Ces diverses demandes sont referées à la Commission de L'Agreduc.

Lecture est faite par le sec. trésorier d'un rapport du Fonds Contingent.

Proposé par le Conseiller M. Larombe sec. par le Cons. L. D. Latour que le rapport du Fonds Contingent qui vient d'être lu soit adopté par ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite d'un rapport de M. F. C. Laberge relativement aux travaux de nivellement de la rue Iberville.

Lecture est aussi faite de deux commissions pour les dits travaux comme suit:

H. Lalonde au prix de 2⁵⁰ La verge cube
Geo. C. Toppore " " 2⁷⁵ " "

Proposé par le Conseiller L. D. Latour approuvé par le Conseiller A. C. Miller, que ce Conseil accepte le rapport de l'ingénieur en date du 13 Sept. 1906 avec les modifications suivantes:

1^o En ajoutant " par le Surintendant des chemins dans les limites de cette Municipalité et en retranchant " pourvu que ce ne soit pas supérieure à un mille.

2^o En retranchant " déposera la somme de " et en les remplaçant par " laissera entre les mains de la Corporation une retenue de 10%."

3^o En ajoutant " des acomptes seront payés par la Corporation sur certificats de l'ingénieur de cette Corporation "

De sorte que le dit rapport se lise comme suit:

A Monsieur Labrecque, Président du Comité des Chemins de Desjardins.

Cher Monsieur

En réponse à votre demande, relativement au travail d'excavation pour niveler la rue Iberville, entre la station 3600 et la station 4460, soit une distance totale de 860 pieds, au nord de la rue Dandurand, je vous envoie un plan profil, montrant tout le travail, qui est de 4946 verges; J'annexe au dit plan le présent rapport;

J'ai pris le niveau du terrain à tous les 10 pieds. Quand l'entrepreneur aura fini, j'irai prendre le niveau au même endroit et j'aurai alors exactement le nombre de verges de matériaux qui auront été enlevés. Ces matériaux consistent en grande partie de roc solide, et les matériaux provenant de cette excavation, seront transportés aux endroits indiqués par le Surintendant des chemins dans les limites de cette Municipalité.

L'entrepreneur se chargera de fournir les hommes, la dynamite, les voitures pour le charroyage et toutes les dépenses accessoires pour la complète exécution de ce travail.

Les niveaux seront donnés à l'entrepreneur par l'ingénieur et l'excavation sera faite sur toute la largeur de la Rue Iberville, soit 60 pieds.

L'entrepreneur sera responsable de tous les accidents qui pourraient arriver, soit à ses hommes ou à d'autres pendant l'exécution et par le fait des dits travaux.

L'entrepreneur devra commencer ses travaux le ou avant le 24 Sept. 1906 et il devra les terminer le ou avant le 15 Janvier 1907.

Comme garantie de la parfaite exécution du dit travail, l'entrepreneur laissera entre les mains de la Corporation une retenue de 10% qui sera gardée par la Municipalité, jusqu'à completion des dits travaux.

Des acomptes seront payés par la Corporation sur certificats de l'ingénieur de cette Corporation.

Donné à Desjardins ce 13^e jour de Sept. 1906

Signé: J. C. Laberge B.A.Sc.

Adoptée à l'unanimité. Ingénieur des Travaux.

Proposé par le Conseiller L. D. Latour approuvé par le Conseiller A. C. Miller, que le contrat pour le nivellement de la rue Iberville soit accordé à M. H. Salonde au prix de deux piastres et cinquante centimes (42⁵⁰) par verge cube suivant rapport de l'ingénieur de cette Corporation en date du 13 Septembre 1906 et amendé par le Conseil ce dix neuvième jour de septembre 1906, et suivant les plans du dit Ingénieur.

Que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer le contrat nécessaire à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Sur la proposition du Conseiller Vignean cette session est adjournée à Mercredi le 26 Sept. courant

Magloire Labrecque

Pro Maire

J. M. Lavoie

Sec. Trés.

Province
de
Québec

Municipalité du Village De Lorimier

26 Sept. 1906

A une session générale d'ajournement du Conseil de la Corporation du Village De Lorimier, tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil dans l'Hotel de Ville du Village De Lorimier le vingt sixième jour de Septembre mil neuf cent six: A laquelle session sont présents: M. M. C. Messier, Geo Jeffrey, A. La Miller, L. D. Latour, M. Laberge, M. Lacombe & J. Vigneau sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, Maire.

Proposé par le Cons. M. Lacombe secondé par M. Laberge que la lecture des minutes des sessions tenues le douze et dix neuf septembre, soit remise à la prochaine session. Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite des correspondances et comptes suivants: savoir

Lettre de M. F. D. Quintal demandant un trottoir près des boîtes à lettres.

Lettre de M. M. G. C. Barrette & Charles Plante relativement aux mines de la rue Dufresne.

Lettre de M. M. The Montreal Light Heat & Power Co. relativement à l'installation d'une lumière à arc sur la rue Rachel vis-à-vis la rue Dorion.

Lettre de la Cie Ideal Savings Loan & Land demandant la pose de conduites d'eau sur les rues Masson, Chabot, Bordeaux & De Lorimier.

Lettre de M. R. Monty re Abattoir
Les comptes de M. M. Montreal Pipe Foundry Co pour tuyaux en fer & bornes fontaines \$68³¹, 40⁰⁰, 4³⁵, 268⁰⁰ Canadian Fire & Ice Co. pour Soda 4⁶⁵, Horace Pothas, Octave Pelletier & Alfred Lapointe, estimateurs 125⁰⁰ chaque, F. M. Larive pour Confiseur du Rôle 1906-1907 - \$100⁰⁰ J. B. Denis pour inspecteur du rouleur à vapeur 30⁰⁰ H. P. Langon 4⁰⁰ R. Monty pour Honoraires 330⁰⁰ Morrison Quarry Co pour pierres 11⁴⁵

La lettre de M. R. Monty est envoyée aux archives
Les comptes de M. M. H. Pothas, O. Pelletier, Alf Lapointe, F. M. Larive & R. Monty sont référés à la Commission des Finances.

Les comptes de M. M. Morrison Quarry Co, H. Denis

et la lettre de M. F. D. Quintal sont référés à la Commission des Chemins

Les comptes de M. M. Montreal Pipe Foundry Co sont référés à la Commission de L'Assesure.

Le compte de H. P. Langon est référé à la Commission de L'Hotel de Ville.

Le compte de The Canadian Fire & Ice Co. est référé à la Commission de Police & Incendie.

Le secrétaire est autorisé d'écrire à M. M. Rogers & Quirk sur les dangers, de graver sans ouvrir les mines, pour les résidents de la rue Dufresne.

Le secrétaire est autorisé d'écrire à la Cie dite "The Montreal Light Heat & Power Co." confirmant l'ordre donné par le Président de la Commission de L'Éclairage à la date de poser une lumière à arc sur la rue Rachel en face de L'Immeuble Conception pour éclairer l'entrée à la salle des concerts & banquets.

Proposé par le Conseiller M. Laberge appuyé par le Conseiller M. Lacombe, que permission soit accordée à la Cie dite "The Ideal Savings Loan & Land Co" de construire des canaux d'égoûts sur la rue Masson entre les rues Simard et Chabot pourvu que les travaux soient faits suivant les plans et devis préparés par l'ingénieur de cette Corporation et sous la surveillance de ce dernier; Que cette Corporation se réserve le droit de poser les tuyaux à l'eau dans la même coupe et que la dite Compagnie s'engage à payer un inspecteur nommé par cette Corporation pour surveiller les travaux à raison de \$2⁰⁰ par jour.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller appuyé par le Conseiller L. D. Latour que le règlement dressé pour amender le règlement des égouts de la Municipalité du Village De Lorimier subisse sa première et deuxième lectures.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est alors faite du dit règlement tel qu'ordonné.
Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Cons. L. D. Latour que le règlement dressé pour amender le règlement des égouts de cette Municipalité subisse sa troisième lecture.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est alors faite du dit règlement comme suit:

Province de Québec
District de Montréal
Comté d'Hochelaga

Règlement no. 445

Pour amender le règlement des égouts de la Municipalité du Village De Lorimier

Il est ordonné & statué par règlement de ce Conseil comme suit:

Attendu qu'il est opportun de changer le mode de paiement de la répartition à être faite pour la construction de canaux d'égouts dans la Municipalité;

Il est résolu que:

1^o La section 11^o du Règlement concernant les égouts adopté le troisième jour du mois de Mai mil huit cent quatre vingt dix huit & amendé les quinziesme jour du mois d'Octobre mil neuf cent un & vingt-cinquiesme jour du mois de Juin mil neuf cent deux & vingt-troisieme jour du mois de Août mil neuf cent six, est amendée comme suit:

Section 11^o. Le montant de la répartition faite en vertu des sections précédentes sera payable en cinq versements annuels égaux, à la fin de chaque année à compter du jour où le rôle de répartition aura été signé par l'ingénieur de cette Municipalité; avec intérêts @ 5% payable en même temps que les dits versements annuels.

2^o Les dispositions de ce Règlement n'affecteront en aucune manière les répartitions faites ou à faire pour les canaux construits jusqu'à ce jour dans la Municipalité.

Signé G. Messier, Maire
F. M. Lavoie, Sec. Trés.

Proposé par le Cons. A. C. Miller appuyé par le Cons. Geo. Jeffrey, que le règlement no. 445 soit adopté affiché et promulgué par ce Conseil.

Adoptée à l'unanimité

Les demandes suivantes sont faites pour réduction de la taxe d'eau M. M. F. Lambert, Les Coeurs de la Providence A. Bastien & Fred Gratton

Ces diverses demandes sont référées à la Commission de L'Agueduc.

Proposé par le Conseiller M. A. C. Miller appuyé par le Cons. M. Labrecque, que la Commission des Chemins soit autorisée à faire construire les canaux d'égouts sur la rue Iberville à partir de la rue Dandurand jusqu'à la rue des Carrières et sur la rue Dandurand de la rue Iberville à la rue Dufresne.

Adoptée à l'unanimité

Proposé par le Conseiller A. C. Miller appuyé par le Conseiller M. Labrecque que ce Conseil accepte les plans et devis préparés par l'ingénieur pour la construction des canaux d'égouts sur les rues Iberville Dandurand Masson & Chapleau.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller appuyé par le Conseiller M. Labrecque que la Commission des Chemins soit autorisée à demander des commissions conformément aux plans et devis de l'ingénieur pour la construction des canaux d'égouts sur la rue Iberville Dandurand Masson & Chapleau. Les commissions seront reçues jusqu'à Lundi et devront être adressées au secrétaire.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller L. D. Latour secondé par le Conseiller A. C. Miller que la Commission de L'Agueduc soit autorisée à poser des conduites d'eau sur les rues Iberville Dandurand & Masson et sur les rues De Lorimier, Chabot & Bordeaux de la rue St-Jérôme jusqu'à la rue Masson.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite du rapport de la Commission des Finances Province de Québec Municipalité du Village De Lorimier

A une assemblée de la Commission des Finances tenue le 26 Sept. 1906 et à laquelle assemblée furent présents: M. M. A. C. Miller, L. D. Latour & J. Bignean membres de la dite Commission

Il a été résolu:

De recommander le paiement des comptes suivants:
D'Emergence 35⁰⁰ Carbinet & Jean 57.23, 109.81 & 355.45
Perceptum du Recens 2⁷⁰ Montreal Pipe Foundry Co
232¹⁰ 355⁰⁰ & 183²⁷ P. Anesse 3⁰⁰ J. M. Guindon dit
Ces comptes ont été approuvés par les officiers

municipaux et les commissions auxquelles ils avaient été référés.

Signé L. D. Latour
A. C. Miller

Joe Vigneau

Propose par le Conseiller A. C. Miller appuyé par le Conseiller M. Larouche que le rapport de la Commission des Finances qui vient d'être lu soit adopté par ce Conseil & que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques nécessaires à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Et cette session est ajournée sine die.

Magloire Labrecque
Maire

F. M. Lavoie Sec. Trés.

Province de Québec

2 Oct. 1906

A une session générale, tenue du Conseil de la Corporation du Village De Sorimie à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil dans l'Hotel de Ville du Village De Sorimie le deuxième jour d'Octobre mil neuf cent six: à laquelle session sont présents: M. M. Christophe Messier, George Jeffrey, Adolard C. Mallo, Louis D. Latour, Magloire Labrecque, Madelin Larouche & Joseph Vigneau sous la présidence du Maire C. Messier; le pro-maire occupant le fauteuil à l'ouverture de cette session.

Lecture est faite des minutes des sessions tenues le douzième, dix-neuvième et vingt-sixième jour de Septembre lesquelles sont approuvées par le Conseil et signées par le pro-maire et le secrétaire-trésorier.

Lecture est faite des correspondances & comptes suivants: savoir:

Lettre de "La Prévoyance re assurances.

Lettre de la Cie dite "The James McCready Co relative-ment à la pression de l'eau dans la Municipalité.

Lettre de M. Aulo Blean demandant un trottoir & escaliers.

Lettre de la "Montreal Light Heat & Power Co. re la pose des conduites de gaz.

Lettres de M^{me} Mathilda Campeau, G. Labelle, Cléophas Campeau & Cléophas Campeau demandant à être porté au rôle d'évaluation ainsi que sur la liste électorale.

Les comptes de M. M. Letendre & cie pour tapis 5²⁵ Can. Fire Hose Co pour compteurs 103⁷⁵, J. O. Laberge & cie pour charbon 307¹¹ Montreal Pipe Foundry Co pour tuyaux fer 843⁷⁵ Rod Guilbault pour ferronnerie &c 441²⁵ P. Chs. Laberge pour commissions sur travaux 759³¹.

Demande est faite par M. T. P. Phalang pour une réduction de la taxe d'eau, aussi par les M. M. George Yale & J. A. Bonville.

Ces demandes ainsi que la lettre de J. M. Cready Co & les comptes de M. M. Montreal Pipe Foundry Co & The Canadian Fire Hose Co sont référés à la Commission de L'Assessment.

Les demandes de M^{me} Mathilda Campeau, Cléophas

Cléophas Campeau & G. Labelle sont laissés sur la table.
 Les lettres de de "The Montreal Light Heat & Power Co"
 & La Provoyance sont envoyées aux archives.

Les comptes de F. C. Laberge & Rod. Guilbault sont
 référés à la Commission des Chemins.

Les comptes de S. L. Lacombe & J. D. Laberge & Cie sont
 référés à la Commission de L'Hôtel de Ville & Eclairage.

Proposé par le Conseiller M. Laberge appuyé par
 le Conseiller J. Vigneau, que la Commission des Chemins
 soit autorisée à faire faire les travaux en face de la
 propriété de Mr. Charles Blean sur la rue Sherille telle
 que demandé par sa lettre en date du 24 Sept. dernier

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite d'un rapport de la Commission des Finances.
 Province de Québec

Municipalité du Village De Lorimier

A une assemblée de la Commission des Finances
 tenue le 2 Octobre 1906 et à laquelle assemblée furent
 présents: M. M. A. C. Miller, L. D. Latour & Jos Vigneau
 membres de la dite Commission.

Il a été résolu:

De recommander le paiement des comptes suivants:

Montreal Tige Foundry Co 40⁰⁰ + 25⁰⁰ 268⁰⁰ + 268³¹, H. P.
 Lanyon 1⁰⁰ F. M. Lambie 100⁰⁰ Alf Lapointe 125⁰⁰ Octane
 Pelletier 125⁰⁰ Horace F. Poitras 125⁰⁰ Comte d'Hochelega
 705⁰⁰ Rod. Monty 330⁰⁰ H. P. Lanyon 4⁰⁰ Can Pine
 Hose Co. 4⁰⁰ Montreal Light Heat & Power Co 195⁰⁰, Morrison
 Quarry Co. 11⁴⁵ J. Roberton Co. 40⁰⁰ V. Vincent 25⁰⁰ L. D. Lette-
 ring Co. 1.55 + 60⁰⁰ + H. Denis 30⁰⁰.

Ces comptes ont été approuvés par les officiers muni-
 cipaux et les commissions auxquelles ils avaient été référés.

Signé: A. C. Miller

Jos Vigneau

Proposé par le Conseiller J. Vigneau appuyé par le
 Conseiller L. D. Latour, que le rapport de la Commission
 des Finances qui vient d'être lu soit adopté par ce
 Conseil moins l'item de la Corporation du Comte d'Ho-
 chelaga 705⁰⁰ & que le Maire et le secrétaire trésorier
 soient autorisés à signer les chèques nécessaires à cet
 effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lecture est faite d'un rapport de la Commission des Chemins
 Province de Québec
 Municipalité du Village De Lorimier.

A une assemblée de la Commission des Chemins
 tenue le 2 Octobre 1906. et à laquelle assemblée fu-
 rent présents: M. M. Magloire Laberge, Médéric
 Lacombe & Jos Vigneau, membres de la dite Commission.

Il a été résolu: après avoir pris connaissance des
 commissions de M. M. Isaac Vert, A. Bray & Cies
 J. Charpentier et de M. M. P. Leclair & M. Donald.

De recommander la commission de M. J. Char-
 pentier comme étant le plus bas commissionnaire pour
 les travaux des canaux d'égoûts sur les rues Sher-
 ille, Dandmand, Chapleau & Masson

Se tout humblement soumis.

Signé Magloire Laberge

" Médéric Lacombe

Jos Vigneau

Proposé par le Conseiller M. Laberge appuyé
 par le Conseiller M. Lacombe que le rapport de la Com-
 mission des Chemins qui vient d'être lu soit adopté
 par le Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller M. Laberge appuyé
 par le Conseiller J. Vigneau que le Maire & le secrétaire
 trésorier soient autorisés à signer les deux contrats
 pour les canaux d'égoûts sur les rues Sherille, Dan-
 dmand, Chapleau & Masson & que les dits contrats soient
 préparés par le notaire de cette Corporation.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par les Conseillers L. D. Latour appuyé
 par le Conseiller M. Lacombe que le secrétaire-tré-
 sorier soit autorisé à remettre les dépôts qui accom-
 pagnaient les commissions moins celui de Mr. Truffé
 Charpentier.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller appuyé
 par le Conseiller J. Vigneau, que ce Conseil fixe la
 date du 23 Octobre prochain pour la révision de
 la liste des électeurs parlementaires.

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller J. Vigneau appuyé par le
Conseiller M. Lacombe, que la Commission de l'Hotel
de Ville & Eclairage soit autorisée à faire poser une
lumière incandescente sur la rue Desorables au coin de
la rue avoisinant la propriété de M. J. D'Archevê-
que.

Cette motion est rejetée sur la division suivante:
Pour les Conseillers L. L. Lacombe, M. Lacombe & J. Vigneau
Contre: Les Conseillers Geo. Jeffrey, A. C. Miller, M. Labrecque
et le Maire étant appelé à se prononcer vote contre
la motion.

Et sur la proposition du Conseiller M. Labrecque
cette session est ajournée à Mercredi le 10 Octobre
prochain.

Magline Labrecque
Pro Maire
F. M. Lavoie
Sec. Trés.

Province
de
Québec

10 Oct. 1906

A une session générale d'ajournement du Conseil
de la Corporation du Village De Sorimier, tenue à
l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil dans
l'Hotel de Ville du Village De Sorimier le dixième
jour d'Octobre mil neuf cent six: A laquelle session
sont présents: M. M. Christophe Messier, George Jeffrey,
Adelard C. Miller, Magline Labrecque, Medeur La-
combe et Joseph Vigneau, sous la présidence de Monsieur
Christophe Messier, Maire.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé
par le Conseiller M. Lacombe, que la séance soit ajournée
à Jeudi soir le dix huit Octobre prochain.

Adoptée à l'unanimité

Magline Labrecque
Pro Maire
F. M. Lavoie
Sec. Trés.

247

Province de Québec

22 Oct. 1906

Municipalité du Village De Sorinier

A une session spéciale du Conseil de la Corporation du Village De Sorinier tenue à l'heure ordinaire des assemblées de ce Conseil dans l'Hotel de Ville du Village De Sorinier le vingt deuxième jour d'octobre mil neuf cent six; à laquelle session sont présents: M.M. Christophe Messier, George Jeffrey, Adeland C. Miller, Louis D. Laton, Meglone Laberge, Médéric Lacombe, & Joseph Vigneau sous la présidence de Monsieur Christophe Messier, Maire.

Lecture est faite des avis publiés le vingt septième jour de Septembre et le huitième jour d'octobre mil neuf cent six, relatifs au dépôt et à la révision de la liste des électeurs parlementaires.

Le secrétaire trésorier met alors devant le Conseil un des doubles de la liste des électeurs parlementaires de la Municipalité, et déclare que la dite liste a été préparée suivant la loi et contient les noms de toutes les personnes portées au Rôle d'évaluation de la Municipalité comme possédant les qualifications requises pour être électeurs parlementaires, ainsi que toutes autres particularités exigées par la loi.

Sur la proposition du Conseiller M. Laberge appuyée par le Conseiller M. Lacombe, que les noms de Messieurs Théophas Campeau, Cléophas Campeau et G. Sabelle soient ajoutés à la liste des électeurs parlementaires de cette Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Et la révision de la liste des électeurs parlementaires est déclarée close.

Sur la proposition du Conseiller A. C. Miller appuyée par le Conseiller J. Vigneau ce Conseil décide à l'unanimité de prendre en considération les correspondances et les comptes qu'ils y a devant ce Conseil.

Lecture des comptes & correspondances

Lettre de M. Adeland Sedne réclamant 2000 de dommages pour voiture brisée le 4 Oct/06 au coin des rues Rachel & De Sorinier

Lettre de M. H. Lalonde offrant d'acheter la pierre de

maçonnerie sur la rue Iberville à raison de 2.00 par voyage. Lettre de la ville de Montréal avec rapport de la Commission de la voirie re session des rues Rachel & partie De Sorinier

Les comptes de M.M. J. Lagarde pour flanellette 50c Beauvil les pour gants de laine à l'anglais 6.75 J.M. Lavoie pour la livraison des comptes d'eau 15.80 Percussion du Revenu 3.75 Dr. E. Casgrain pour inspection 60.00 Dr. J. Danth pour inspection 45.00 Dr. P. E. Rivestelle, pour inspection 45.00 M. C. Brierly pour 2 ans annuels 12.00 Sam Fisher pour 1 Rubber Diaphragm 2.95 Ville de Montréal pour abonnement 2.00 Montreal Light & Power Co pour gaz 1.20 2.30 pour électricité 8.20 16.80 pour éclairage des rues 198.98 Ed. Drouin pour café .60 4.20 Cardinal & Jean pour bois 225.20 The Garth Co pour valves &c 1.70 4.20 Morrison Quarry Co pour pierre 16.65 24.18 2.72 5.82 Sibiranie Beauchemin pour papeterie 5.80 4.40 Montreal Pipe Foundry Co pour tuyaux en fer etc 60.89 75.9 85.33 4.92, 6.79 5.33 126.00 156.45 75.3 0.3 361.84 1294.25 M. H. Lisonais pour versement & droit 112.00 H. Lalonde 2913.25

La lettre de M. A. Sedne est référée au secrétaire trésorier avec instruction de lui écrire que la rue Rachel n'appartient pas à la Municipalité De Sorinier.

Les lettres de la ville de Montréal & H. Lalonde et les comptes de M.M. J. Lagarde, Beauvil les, S. Fisher, Ed. Drouin, Cardinal & Jean, Garth Co, Morrison Quarry Co sont référés à la Commission des Chemins.

Les comptes du Percepteur du Revenu & de la ville de Montréal sont référés à la Commission des Finances

Les comptes de M.M. Montreal Pipe Foundry Co J.M. Lavoie sont référés à la Commission de L'Équipement

Les comptes de Montreal Light & Power Co A. C. Brierly & Sibiranie Beauchemin sont référés à la Commission de L'Hotel de Ville.

Les comptes de M.M. J. Danth, E. Casgrain & P. E. Rivestelle sont référés à la Commission d'Hygiène

Le compte de M.M. A. H. Lisonais est référé au secrétaire trésorier.

Proposé par le Cons. M. Lacombe appuyé par le Cons. M. Laberge que le Maire et le secrétaire trésorier soient autorisés à signer un chèque à l'ordre

de H. Lalonde au montant de \$2913.26 en paiement du compte pour la fourniture de pierre du 20 Sept. au 22 Octobre 1906, le dit compte ayant été approuvé par les officiers municipaux. Adoptée à l'unanimité.
Proposé par le Conseiller A. C. Miller secondé par le Conseiller M. Lacombe que ce Conseil prenne en considération les rapports et requêtes devant ce Conseil. Adoptée à l'unanimité.

Province de Québec.
Municipalité du village De Sorimier.
A une assemblée de la Commission des Finances, tenue le 23 Octobre 1906 et à laquelle assemblée furent présents; M. M. A. C. Miller, L. D. Latour et J. Vigneau membres de la dite Commission.

Il a été résolu:

De recommander les comptes suivants:
Setandre & Cie 5²⁵ Rod. Guilbault #68⁰¹ J. C. Labrecque
& Cie 307¹¹ Canadian Fire Hose Co 103¹⁵ Montreal Pipe
Foundry Co 843⁷⁰

Ces comptes ont été approuvés par les officiers municipaux et les commissions auxquelles ils avaient été référés

Signé A. C. Miller

J. Vigneau

L. D. Latour

Proposé par le Conseiller A. C. Miller approuvé par le Conseiller J. Vigneau que le rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté et que le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques nécessaires à cet effet. Adoptée à l'unanimité.

Mr Rod Monty soumet un rapport re le droit de poser des poteaux et installer des fils dans cette Municipalité

Ce rapport est référé à la Commission des Chemins.

Lecture est faite d'un rapport de l'auditeur Mr J. M. M. Duff.

Ce rapport est référé à la Commission des Finances.
Lecture est faite d'une requête des propriétaires de la rue Rachel entre les rues De Sorimier et Papineau s'opposant à la pose d'une nouvelle voie ferrée par la Cie dite "The Montreal Street Ry Co.
Cette requête est envoyée aux archives.

Lecture est faite de requêtes de contribuables demandant une réduction de leur taxe d'eau à savoir M. M. P. M. Bine John Smith & S. Day.

Ces requêtes sont référées à la Commission de L'Agencement.
Requête verbale est faite et présentée par le Président de la Commission de Police demandant à ce que la dite Commission soit autorisée d'uniformer les deux constables.

Proposé par le Conseiller M. Lacombe approuvé par le Conseiller A. C. Miller que la Commission de Police & Incendie soit autorisée d'acheter les uniformes nécessaires pour deux hommes de police comprenant casques, pantalons, mitaines, ceinturons, chaussures etc.
Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller A. C. Miller approuvé par le Conseiller L. D. Latour que l'ordonnateur, du Maire et du secrétaire-trésorier, en signant un chèque à M. F. C. Laberge pour le montant de 759³¹ en renouvelant le billet échu le 17 Octobre pour 20000, par un billet du même montant en date du 17 Oct. à l'ordre de la Banque des Marchands du Canada, soit ratifiée par ce Conseil.

1/2 à deux mois

Adoptée à l'unanimité.

Proposé par le Com. A. C. Miller approuvé par le Com. L. D. Latour, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à remettre à l'arsenal pour collection, les comptes pour arriérés de Taxes Municipales & de Taxes d'égouts et qui sont menacés de prescription.

Adoptée à l'unanimité.

Et cette session est ajournée Sine Die.

Magloire Labrecque

Pro Maire

J. M. Larivière Secrétaire